



Les Carnets du LARHRA

ISSN : 2648-1782

Publisher : Laboratoire de recherche historique Rhône-Alpes

2 | 2014

Espaces et construction de soi

 <https://publications-prairial.fr/larhra/index.php?id=1046>

Electronic reference

« Espaces et construction de soi », *Les Carnets du LARHRA* [Online], Online since 13 juin 2024, connection on 07 février 2025. URL : <https://publications-prairial.fr/larhra/index.php?id=1046>



EDITOR'S NOTES

Le stylage et la mise en ligne de la partie "Entre libre arbitre et déterminisme" ont été réalisés par Camille Guy-Moyat et ceux de la partie "Mobilités individuelles et collectives" par Iker Carlier accueilli·e·s en stage au LARHRA.

ISSUE CONTENTS

Entre libre arbitre et déterminisme

Maria Uzcátegui Moncada and Yves Moreau

Introduction

Gabriel Garrote

Stratégie, inachèvement et imprévisibilité : Un parcours notabiliaire pluriel au XIX^e siècle

Martha GILSON

Construire l'action sociale en faveur de la vieillesse à Lyon :
le poids d'une individualité

Frédérique Giraud

Ce qui est privé est public : la construction d'une image de soi sur la scène
littéraire

Amélie Voisin

Réécrire la biographie d'un empereur ?

Mobilités indivielles ou collectives

Trajectoires des acteurs dans l'espace

Nicolas Genis

Victoire individuelle, célébration collective

Philippe Bourmaud

Les entrelacs du public et du privé dans le monde ottoman :

Cindy Banse

Résister sur le seuil de sa porte :

Catherine Déchelette-Elmalek

Trajectoires et Judaïsme :

Yves Moreau

Parcours, itinéraires, rhizome : applications et limites

Maria Uzcátegui Moncada

Pierre Arnal, Ambassadeur de France au Venezuela :

les auteurs

Entre libre arbitre et déterminisme

Introduction

Maria Uzcátegui Moncada and Yves Moreau

TEXT

La vita di una persona consiste
in un insieme d'avvenimenti di cui l'ultimo
potrebbe cambiare il senso di tutto l'insieme

Italo Calvino, *Mr Palomar*

... Il n'est pas, je le sais,
de route en ligne droite,
Seul un grand labyrinthe
de carrefours multiples

Federico Garcia Lorca, *Poésies V*,
« Les ponts suspendus »

- 1 Les contributions à ce volume découlent de deux journées d'études organisées par les doctorants du LARHRA. Investis dans la préparation de ces échanges, ils se sont fixés tout d'abord l'objectif de trouver des axes transversaux permettant de donner lieu à un débat ouvert au plus grand nombre des jeunes chercheurs pouvant inscrire leurs travaux dans les différents axes proposés : les parcours individuels, les parcours collectifs et l'analyse des trajectoires à partir des espaces public et privé ont donné lieu à ce volume que nous avons intitulé *Espaces et constructions de soi : entre le libre arbitre et le déterminisme*. Eu égard à l'attention portée à la place des individus dans la société et à leurs interactions, nous avons retenu l'acteur comme point de départ d'une réflexion commune en recherche historique. Ces rencontres ont été le fruit d'un certain nombre de réunions mensuelles mises en place depuis octobre 2010 entre les doctorants des différentes équipes du Laboratoire de Recherche Historique Rhône-Alpes.
- 2 Comment définir l'individu sans la relation mixte et indissoluble à l'espace et à l'expression de sa volonté ? Dans quelle mesure est-ce le libre arbitre qui définit ses choix ? Quelle place laisser à la contrainte

et au déterminisme ? Au-delà de l'aspect philosophique de ces divers éléments, ces questionnements intéressent les sciences humaines et sociales, et particulièrement l'histoire, dans la mesure où ces éléments supportent la question identitaire. Le but est donc de présenter, au moyen de divers cas d'espèce tirés des recherches personnelles de doctorants, les supports sur lesquelles ces constructions se matérialisent.

- 3 Dans un premier temps, nous avons songé à interroger uniquement la notion de « trajectoire », sans être toutefois en mesure d'apporter une justification méthodologique forte nous permettant de marquer une préférence par l'utilisation de ce concept au moment d'analyser la construction des identités individuelles et collectives. Krisztof Pomian utilise le concept de trajectoire dans son ouvrage *L'ordre du temps* pour expliquer les rapports entre la possibilité de sa détermination et la définition de la topologie du temps à travers la « chronosophie ¹ ». Il précise qu'« une trajectoire, cyclique ou linéaire, ne nous est jamais donnée au point de départ dans son intégralité. Pour l'appréhender comme un tout, il faut attendre qu'elle s'accomplisse [...] ». Le vocable trajectoire est également utilisé en géométrie ou en mécanique pour signifier la courbe ou la ligne décrite par quelque chose en mouvement. Suffisamment répandu en sociologie, le terme trouve son application lorsqu'il s'agit d'analyser des « trajectoires sociales » dans les rapports familiaux et amicaux, dans les processus migratoires et dans ceux de construction identitaire ². Selon cette optique, Pierre Bourdieu ³ considère que l'analyse d'une trajectoire fait référence à celle des positions successives occupées par un agent au cours du temps. De même, la trajectoire des individus comme partie intégrante d'un groupe est prise en considération par la science politique ⁴.
- 4 Compte tenu de cette évolution, il devenait intéressant d'explorer les contours d'une telle approche en histoire. D'ailleurs, nous avons remarqué l'emploi de plus en plus courant de cette notion en discipline historique ⁵, y compris dans sa dimension individuelle ⁶.
- 5 Toutefois, le déterminisme supposé de « trajectoire » a soulevé de nombreuses réticences lorsque la question d'organiser des journées d'études autour de cette thématique fut soumise à approbation. Dans une discussion à laquelle ont assisté plusieurs doctorants du

LARHRA, organisée par notre collègue Fanny Galot, nous avons accueilli le professeur émérite Michelle Zancarini-Fournel. À la fin de son exposé nous avons pris conscience de la difficulté qu'impliquait le choix de ce terme. Afin de contourner cette difficulté nous avons décidé d'inclure les catégories conceptuelles de « parcours » et d'« itinéraires », ce qui nous permettait d'inclure la pluralité d'accidents possibles qui se présentent dans la vie d'un acteur et nous gardait d'imposer un chemin tracé sur une ligne prédéterminée dans le débat réflexif que nous souhaitions mener. Il nous a donc semblé historiquement plus judicieux de lancer un appel à communication pour une première journée d'études autour d'une notion qui résonne avec celle de chemin, de circuit mais surtout des accidents événementiels pouvant détourner, contourner ou tout simplement déterminer les histoires de vie individuelles, ou les répercussions des individus sur le collectif. Nous avons donc décidé de retenir la thématique suivante : « parcours individuel, parcours collectif, parcours du jeune chercheur ».

- 6 Cette première journée d'études s'est tenue à l'ISH, le 5 décembre 2011. Nous avons dégagé deux axes majeurs. Tout d'abord « parcours et acteurs, parcours de vie, parcours professionnels et construction de l'individu », puis « parcours des entités collectives – configuration des réseaux ». La première partie de la journée a été consacrée au premier axe : Comment se construisent les parcours des acteurs et des actrices ? Quel commencement et quelle fin choisir pour qu'une histoire de vie ou des histoires de vie aient un sens ? Quelles ruptures, quelles continuités, quels temps morts, pouvons-nous envisager ? Selon quels critères ?
- 7 Pour ce premier axe de réflexion, il a été question du poids des acteurs dans le fonctionnement des institutions. Trois contributions ont été faites en ce sens : la première sur l'histoire des notables de la France du XIX^e siècle, la deuxième relève des réalisations en faveur de la vieillesse, toutes deux inscrites dans le courant de l'histoire sociale ; finalement, une troisième contribution ayant trait à l'histoire des relations franco-vénézuéliennes dans le tournant des années 1950. Nous trouverons donc, inscrits dans cet axe, l'article de Gabriel Garrote qui analyse l'exemple d'un parcours inattendu et pluriel dans son inscription géo-institutionnelle : celui de Claude Arthaud (1769-1840), comte de La Ferrière et éphémère chambellan de l'empereur.

Deuxièmement, Martha Gilson expose le parcours professionnel de Philomène Magnin (1905-1996), actrice lyonnaise, syndicaliste, conseillère municipale et régionale, fondatrice et membre de plusieurs associations conçues à l'échelle locale. Finalement, nous avons repris l'itinéraire de l'ambassadeur français Pierre Arnal à Caracas (1952-1954), à une époque clé dans l'histoire des relations franco-vénézuéliennes, car décisive pour renforcer des relations distendues et assurer l'influence culturelle de la France au Venezuela.

- 8 Le deuxième axe, « parcours des entités collectives - configuration des réseaux », nous a offert la possibilité d'approcher la notion de « prosopographie » à travers une analyse des approches individuelles au sein du collectif : les ruptures, les changements opérés au sein de la configuration d'un parcours collectif. Catherine Déchelette-Elmalek a su nous faire apprécier le concept des trajectoires appliqué à l'histoire du judaïsme, et plus précisément, rapproché sur les communautés juives de Lyon. Le processus d'acculturation qui découle de la nature même du peuple juif donne sa pertinence au concept de « glocalisation », « entendu comme alliant les tendances générales aux réalités locales ».
- 9 Enfin, Yves Moreau, doctorant en histoire moderne, a repris les trois concepts qui se trouvaient à l'origine de notre réflexion : parcours, itinéraires et trajectoire en y apportant celui de rhizome et en signalant l'importance de l'aspect géographique de l'analyse.
- 10 Un concept ne prend son sens que lorsqu'on s'en sert. Cela suppose donc un nécessaire et exigeant travail de définition, des choix à opérer dans son approche, et une application rigoureuse. Par ce travail sur les concepts, nous avons souhaité élargir notre discussion à l'ensemble des doctorants de notre laboratoire. Ce travail épistémologique a permis une discussion entre tous les doctorants du laboratoire, au-delà de la diversité de leurs sujets comme de leurs méthodes de travail. L'approche méthodologique, et non thématique, du sujet a permis par ailleurs d'échanger avec des doctorants d'autres laboratoires comme le L.E.R. (Laboratoire d'Études Rurales) ou le Centre Max Weber. Nous espérons à l'avenir poursuivre ces échanges avec ces laboratoires de sciences humaines et sociales.
- 11 Les discussions suivant les communications des doctorants ont clairement montré tous les problèmes liés à l'application et à

l'interprétation du concept de parcours dans nos travaux respectifs. Le parcours, l'itinéraire, la trajectoire peuvent poser problème en raison de leur déterminisme alors que les acteurs, individuels ou collectifs, que nous étudions sont marqués par l'imprévisibilité de la vie et ses aléas. Mais une analyse de ces trois concepts permet toutefois de comprendre le positionnement des acteurs dans l'espace public où leurs actions s'insèrent. Les interactions entre leurs prises de position, leur œuvre et les accidents qu'ils rencontrent avec tout ce qui relève de leur vie privée peuvent être aussi prises en compte, car, dans certains cas, déterminantes pour le déroulement d'un parcours de vie.

- 12 Il faut donc se méfier de toute interprétation téléologique du concept de parcours, l'imprévu et l'incertitude échappant toujours aux schémas interprétatifs simplistes. Néanmoins, il ne faut jamais perdre de vue qu'un individu est le produit d'un contexte social et culturel ; et son parcours dépend en partie de la nature même du « capital » social, culturel, économique. L'exemple de Philomène Magnin nous montre que le parcours engagé de cette figure syndicale et sociale lyonnaise dépendait en partie d'un substrat familial et religieux militant qui l'incita à agir dans des structures syndicales et associatives.
- 13 L'action d'un individu dans une structure collective n'est pas fixée à l'avance. Toute structure est le produit de rapports de force, de tensions, de ruptures, ou de consensus dans un espace social donné entre individus ou entre acteurs collectifs⁷ (lobbies, partis, politiques associations, institutions formelles et informelles). Le parcours individuel est influencé, autant qu'il influence l'espace collectif où il s'insère. Pas d'acteurs collectifs sans individus, et pas d'acteurs individuels sans structures collectives. Il en va de même pour le concept de parcours. En ce sens, la méthode comparatiste est récurrente dans l'étude des parcours individuels afin de saisir les spécificités du cheminement suivi par un acteur, dès lors que celui-ci ne s'inscrit pas dans la trajectoire généralement suivie par des pairs.
- 14 La diversité des communications a permis de montrer la variété des approches du concept de parcours ; mais ces parcours s'inscrivent aussi dans un espace géographique concret. Le parcours d'un notable dans l'espace régional du Beaujolais et du Lyonnais de la première

moitié du XIX^e siècle, est tout aussi marqué par des circonstances occasionnelles ou provoquées que l'itinéraire du diplomate Pierre Arnal, retracé à l'échelle intercontinentale entre Amérique et Europe à partir de sa correspondance épistolaire. L'historien ne doit jamais faire l'économie d'une projection spatiale de son objet d'études, par l'évidence qu'un parcours est aussi une déambulation dans un espace délimité, où s'établissent des échanges.

- 15 La notion du parcours pose aussi la question plus générale des relations que les acteurs entretiennent par leurs pratiques. L'attention est donc portée sur l'analyse du contexte. Ainsi la *peregrinatio academica* de la jeunesse aristocratique européenne permettait de nouer des relations amicales et épistolaires connectées en vastes réseaux composés de savants et d'érudits. Le concept de contexte « glocal » est introduit à juste titre pour unifier les réalisations du contexte local aux enjeux plus généraux d'une réalité globale, stigmatisant, dans le cadre de l'étude que nous présentons dans cette publication, l'identité juive.
- 16 L'individuel et le collectif ne sauraient par ailleurs se comprendre séparément. Dès lors, l'étude du concept « parcours » met en scène une dialectique du singulier et du groupe qui s'influencent et se modifient réciproquement, sans que l'un soit dissociable de l'autre. Il ressort des trois premières communications.
- 17 Dans cette perspective, le concept de parcours nous a permis de saisir une facette parmi d'autres des identités individuelles comme collectives des acteurs et d'ouvrir le débat sur la pertinence et la possibilité d'application des concepts de trajectoire et d'itinéraire, selon l'approche choisie et l'objet analysé.
- 18 Suite aux débats auxquels donnèrent lieu les interventions sur ces catégories conceptuelles de parcours, trajectoires et itinéraires, nous avons dégagé l'intérêt de poursuivre notre questionnement en faisant le trait d'union entre l'individu et son espace d'action ce qui nous a permis de nous pencher sur les contours de leurs agissements au travers des concepts de « sphère publique » et de « sphère privée ». La question de saisir l'histoire des hommes à partir du partage opéré entre les sources intimes (relevant de la sphère privée) et les sources officielles (relevant de la sphère publique), et l'utilité de ce croisement apparaissaient comme évidentes. Considérant un certain nombre

d'études réalisées autour de ce qui oppose le public du privé, il semblait pertinent d'interroger la notion de « sphère publique », dès lors qu'elle intégrait des hommes qui agissant selon certaines motivations devenues visibles à la lumière des écrits du for privé. Il nous a donc paru naturel de tenter d'établir un dialogue autour des méthodes appliquées pour le décryptage des sources relevant de ces deux sphères (publique et privée). En quoi ce croisement était nécessaire à la saisie du sens des actions déployées à une époque donnée et quelles furent les motivations – personnelles ou publiques – des acteurs ?

19 Hannah Arendt soulignait autrefois que...

... l'homme qui n'avait d'autre vie que privée, celui qui, esclave, n'avait pas droit au domaine public, ou barbare, n'avait pas su fonder ce domaine, cet homme n'était pas pleinement humain. Quand nous parlons du privé, nous ne pensons plus à une privation et cela est dû en partie à l'enrichissement énorme que l'individualisme moderne a apporté au domaine privé. Toutefois, ce qui paraît plus important encore, c'est que de nos jours le privé s'oppose au moins aussi nettement au domaine social (inconnu des Anciens qui voyaient dans son contenu une affaire privée) qu'au domaine politique proprement dit. Événement historique décisif : on découvrit que le privé au sens moderne, dans sa fonction essentielle qui est d'abriter l'intimité, s'oppose non pas au politique mais au social, auquel il se trouve par conséquent plus étroitement, plus authentiquement lié⁸.

20 Une seconde journée d'études s'imposait. Elle a donné lieu à une discussion ouverte et pluridisciplinaire, permettant de rénover et de dynamiser le dialogue entre les doctorants. Cette seconde journée, ayant pour thème « regards croisés sur la sphère publique et la sphère privée en sciences humaines et sociales », a eu lieu le 29 mai 2013. La participation d'intervenants rattachés à d'autres laboratoires a constitué un apport considérable au débat qui s'est tissé, donnant lieu à une exposition des différentes méthodes servant à approcher un objet qui n'a pas cessé de susciter l'intérêt des chercheurs. Au cours de cette journée d'études, avons constaté l'intérêt de la réflexion autour des concepts « sphère publique » / « sphère privée » dont la bipolarité n'est plus caractéristique, étant donné l'abolition

des contours qui limitaient les espaces public et privé dans la société moderne.

- 21 Comme le rappelle François-Xavier Guerre, la réflexion que les chercheurs en sciences sociales et humaines ont entreprise à partir des années 1970 et 1980, poussés par l'intérêt qu'éveillaient les problématiques de La Nouvelle Histoire, a déjà fait couler de l'encre⁹. Elles s'avèrent d'autant plus complexes que le nombre de variables à prendre en considération pour essayer de saisir les limites entre le public et le privé dans une société déterminée est changeant selon les diverses époques dans lesquelles le chercheur se positionne, de même que les pratiques culturelles acceptées par cette société qu'il a choisi d'étudier.
- 22 Suivant la vision des auteurs classiques, tels Aristote et Cicéron, la vie de l'homme en société lui impose de s'investir dans la vie de la cité, de mettre en œuvre ses qualités politiques. D'après cette conception, le découpage entre les deux espaces, le public et le privé, se situerait en quelque sorte dans les limites du foyer et la place publique. Ce modèle historiographique correspond à celui proposé le siècle dernier par le sociologue Jürgen Habermas avec sa thèse *L'espace public* (1964). Cependant, dans la relecture qu'il propose dans sa préface à la réédition de 1990, Habermas avait précisé qu'« un espace public fonctionnant politiquement [...] dépend aussi du soutien de traditions culturelles, de modèles de socialisation, d'une culture politique propre à une population habituée à la liberté »¹⁰. De ce fait, l'application de sa théorie demeure pertinente uniquement à son terrain d'étude ; c'est-à-dire, aux contextes propres au développement et aux évolutions de l'État anglais, français, allemand, du XVIII^e au XX^e siècle.

⁹ The Yusek Project, 10 000 Meisterwerke der Malerei, DVD-ROM, 2002,



MASACCIO, *Visite de la pépinière*, Tondo,



- 23 François-Xavier Guerre précise à juste titre, dans l'introduction d'un ouvrage collectif consacré à la question de l'espace public dans le monde ibérique, que l'attention doit être d'abord portée sur le problème lexical que pose le problème qui fait l'objet de son étude :

Le public nous renvoie toujours à la politique : à la manière de concevoir la communauté comme association naturelle ou volontaire ; au gouvernement ; à la légitimité des autorités. Loin d'être uniquement le qualificatif neutre et pratique d'un « espace » ou d'une « sphère » qui s'oppose toujours, de façon implicite ou explicitement au champ du « privé », à la sphère des individus et des familles, des consciences et des propriétés, le public est dans le même temps

sujet et objet de la politique. [... Mais] le problème n'est pas purement terminologique. Au contraire, il renvoie à quelque chose de plus fondamental : à la manière dont les hommes d'une époque donnée se concevaient à eux-mêmes, agissant en accord avec cette autodéfinition¹¹.

- 24 Suite à l'énumération d'une série de critiques soulevées à l'encontre du modèle proposé par Habermas, dont la plus importante est celle de la limitation du terrain d'étude de son enquête – la France, l'Angleterre et l'Allemagne – il propose de considérer le public dans la pluralité des espaces divers qui l'intègrent : la rue, la place, les bâtiments publics, le café et la ville ; où les individus convergent, communiquent, échangent et se trouvent en interaction.¹²
- 25 Dans un autre ordre d'idées, ces considérations et leur application à la société dite occidentale et, plus particulièrement, à celle qui a hérité quant à son organisation juridique et politique de la civilisation gréco-latine, nous renvoient également à la division qui s'opère entre le droit public – lequel comprend le droit qui régit les actes de l'administration et des institutions de l'État, ainsi que celui qui régule les relations des États entre eux et des organismes internationaux, et le droit privé – appelé aussi droit civil – qui intègre le droit des personnes, le droit des biens, le droit des régimes matrimoniaux, le droit de la famille et le droit des successions.
- 26 Cette division, à première vue assez précise et catégorique, n'est pas pour autant définitive. Elle soulève au contraire un bon nombre de questions, parmi lesquelles le fait que certains actes de la vie privée possèdent, en réalité, une dimension publique ou cérémonielle inscrite dans la tradition. De la même manière, se pose la question de l'esprit qui anime l'obligation d'insérer ces actes au Registre civil et sur l'institution de ce registre en elle-même. En effet, cette volonté, expressément guidée par le besoin de rendre ces actes « publics et notoires », a pour objectif d'écarter toute possibilité de fait délictueux, comme par exemple l'usurpation d'identité ou la bigamie.
- 27 D'autres interrogations viennent également s'ajouter aux difficultés soulevées par une division trop figée du système des normes sociales, comme celle de savoir pourquoi le droit commercial est intégré au droit privé. Alors que le commerçant réalise son activité dans l'espace public par exemple, l'entreprise est considérée comme une personne

morale du fait de ses activités et des responsabilités qui en découlent. À la différence des actes de l'état civil, la publicité des actes des sociétés commerciales soumises à une procédure de redressement judiciaire est repoussée au motif de devenir préjudiciable. Par ailleurs, on observe un lien très étroit entre la figure du redressement judiciaire et le droit du travail. Mais ce dernier est intégré dans une nouvelle catégorie appelée « le droit social ». Cette définition semble convenir et tempère la confusion des sphères juridiques que nous venons d'exposer et qui, finalement, se rapportent aux mêmes catégories abordées en sciences humaines et sociales. Le droit social a donc la prétention de dépasser la simple division que traditionnellement on avait employée en matière juridique pour distinguer le public du privé.

- 28 Cette nouvelle catégorie du « social » apparaît à juste titre comme la plus adéquate pour apporter de nouvelles réponses aux phénomènes de confusion qui s'opèrent dans la société moderne entre l'espace public et l'espace privé. Ce tableau a été remarquablement retracé par Hanna Arendt dans son ouvrage *The human condition*, paru en 1958. Hannah Arendt définit le privé comme un monde clos, s'opposant à l'espace public. Comme le note Michelle-Irène Brundy, pour Arendt l'avènement du social aurait entraîné la disparition d'une délimitation claire entre la sphère publique et de la sphère privée. L'intimité serait une formation récente, produite par une certaine configuration historique¹³.
- 29 Dans *La condition de l'homme moderne*, Hannah Arendt propose la remise en valeur de la *vita activa* – le travail, l'œuvre et l'action, reléguée au second plan par la tradition philosophique principalement orientée sur les aspects de la *vita contemplativa*. L'objectif d'Hannah Arendt est celui de redonner à cette première dimension l'importance qu'elle mérite, puisqu'elle est en rapport avec le besoin humain de laisser une trace derrière soi après la disparition physique. La première partie de cette étude philosophique touche donc à la distinction conceptuelle entre le domaine public et le domaine privé du point de vue de leur signification politique.
- 30 L'essentiel de la réflexion d'Hannah Arendt consiste à faire remarquer que la société, à tous les niveaux, exclut la possibilité de l'action et exige de chacun de ses membres un certain comportement, à travers

l'imposition de nombreuses règles orientées à « normaliser » ses membres, « à les faire marcher droit, à éliminer les gestes spontanés ou les exploits extraordinaires ». Les évolutions introduites par la société de masse conduisent à l'anéantissement des initiatives individuelles, spontanées et donc à la disparition du domaine public car elle ne laisse plus de place à ce qui mérite d'apparaître publiquement : une authentique préoccupation de ses membres pour l'immortalité, à laquelle on voit se substituer la préoccupation du cycle vital propre à la société de consommation (production et consommation). D'après Hannah Arendt la sécularisation de la société et le progrès scientifique se trouveraient à l'origine de cette inertie totale, inhérente à la condition de l'homme et tellement fondamentale pour son avenir. De même, ce qui devrait rester privé est exposé publiquement avec l'avènement du social.

- 31 À la fin de notre deuxième journée d'études, nous avons pu effectivement observer que les dimensions à partir desquelles les notions du public et du privé pouvaient être envisagées différaient, quant à leur contenu, d'une réalité historique et culturelle à l'autre. Une grille d'analyse construite à partir du simple binôme sphère publique / sphère privée, comporte des risques, notamment lorsqu'il s'agit d'aborder une étude de la société à l'époque la plus immédiate. De même que la philosophe Hannah Arendt le remarquait à la fin des années 1950, nous considérons que les changements sociaux intervenus à la fin de la Seconde guerre mondiale ont fait, des espaces public et privé, une nébuleuse de matières ayant trait au comportement humain dont il devient de plus en plus difficile de distinguer les formes et les bornes, tellement l'individuel a pris le dessus sur le collectif.
- 32 Ce qui pouvait être vu auparavant comme appartenant à la sphère intime et par conséquent privée est plus facilement exposé de nos jours, sans que cela implique pour autant un acte de reconnaissance ou un signe d'identification qui distinguerait une notabilité sociale comme à l'époque antique et moderne.
- 33 Par ailleurs, nous avons remarqué que l'uniformisation d'une organisation de la vie privée selon les paramètres de la société moderne et occidentalisée, de plus en plus répandus, amoindrit le besoin de codification sociale qui était employé dans le passé afin

d'accomplir une « mission civilisatrice ». Ces différences intéressent aujourd'hui les études comparatives d'aires culturelles très différenciées.

- 34 Contrairement à ce qui arrivait dans le passé, l'intimité émerge aujourd'hui comme s'il s'agissait d'une forme de contestation allant de pair avec une exigence de renouveau social. Ainsi, nous pourrions considérer comme achevée l'étape de transition marquant la fin du binôme sphère publique / sphère privée, avec l'introduction de la catégorie conceptuelle du « social ». À la place, l'hypothèse de la mise sur pied d'un modèle où chaque événement de la sphère intime devient facilement « publiable » grâce aux progrès technologiques de notre époque, trouve sa pertinence. Le nouvel être social se verrait confronté à une espèce de « cyberdépendance » qui contrasterait ouvertement avec les règles généralement acceptées pour encadrer le comportement des hommes et des femmes en public et en privé ; ce qui renforce l'hypothèse de la fin du binôme. Par ailleurs, l'on constate que les outils numériques instrumentalisent une dilution de l'intime dans le cyberspace, ce qui renforce l'idée de nécessité de publicisation dans la définition de soi et dans la construction d'une individualité qui, en réalité, reproduirait le comportement de la masse.
- 35 Nous n'avons malheureusement pas eu d'intervenants issus des sciences de l'urbanisme, mais il aurait été intéressant encore une fois de croiser les regards sur les évolutions que les notions d'intime/privé et du public ont souffert dans la planification et la conception des espaces urbains à la lumière des œuvres architecturales. À Lyon, le quartier de Confluences est un exemple qui montre bien ce virement que nous évoquons dans le paragraphe antérieur vers une publicisation de plus en plus prenante. Ainsi, les nouvelles formes des murs vitrés que compose la façade des bâtiments érigés dans ce quartier, qu'il s'agisse des structures destinées au public – comme l'immeuble de la Banque de France conçu par le groupe SOHO – ou bien des logements privés – comme les immeubles situés autour de la Darse –, contrastent de manière criante avec les immeubles du Vieux-Lyon, ou encore avec ceux un peu plus modernes situés dans le 6^e arrondissement. Ce genre d'évolutions pourrait être l'indicateur d'une envie ou un besoin de « s'exposer » de plus en plus présent dans notre société globalisée. Ce

constat permet de nous interroger sur les nouvelles formes de sociabilité et les mobiles de cette volonté de plus en plus marquée à la publicisation de la vie privée.

- 36 Enfin, s'il est difficile d'assurer que la distinction entre le public et le privé soit apportée par des points de repère qui traditionnellement découlaient de l'intimité, ces concepts sont toujours d'actualité. La nouvelle piste de réflexion pourrait se situer désormais dans un choix personnel, se traduisant par l'acceptation ou l'opposition de l'individu à adopter les nouveaux codes de conduite sociale. Ces derniers pouvant être identifiés, comme jadis le furent l'adoption de mœurs occidentales, à des effets de mode donnant naissance à de nouveaux phénomènes d'interaction, tels que les « réseaux sociaux en ligne ».
- 37 Nous avons donc une série de questionnements autour des différents concepts intimement liés, dès lors qu'ils permettent d'analyser les trajectoires individuelles ou collectives acteurs dans leurs processus de construction identitaire. La publication que nous présentons dans cette édition des Carnets du LARHRA réunit des articles préparés par certains des intervenants présents à ces deux journées d'études. Ils ont été préparés à partir des interventions retenues lors des deux appels à communications lancés en 2011 et en 2012. Les thématiques proposées étant connexes ont permis de préparer ce volume qui, nous espérons permettra de proposer de nouveaux axes thématiques et de nouvelles discussions. La suite logique de ces débats laissant en suspens par exemple une réflexion autour des « réseaux ».
- 38 Nous avons divisé ce volume en deux parties : une première partie, que nous avons intitulée « constructions de soi », recueille les articles qui portent sur les constructions individuelles ou collectives. Dans une seconde partie nous avons réuni les articles portant sur les « mobilités individuelles ou collectives et [les] trajectoires des acteurs dans l'espace ».
- 39 Nous souhaiterions exprimer la grande satisfaction que nous avons éprouvée en organisant ces journées d'études. Celle-ci n'aurait jamais pu se produire sans le travail commun entrepris par les doctorants du LARHRA à l'issue de l'Assemblée Générale de 2010. Ces deux journées de réflexion représentent l'aboutissement de leurs efforts. Nous aimerions donc remercier tous les collègues qui ont contribué à cette

réalisation : Fanny Gallot, docteur en histoire contemporaine travaillant sur le genre, Michel Merle, ancien doctorant en histoire moderne, Martha Gilson pour leur implication dans l'organisation de la première journée autour du thème « parcours ». Nous remercions aussi Tony Côme, doctorant histoire de l'art à Grenoble, qui est intervenu aux journées « parcours » présentant une communication intitulée : « Susciter l'accident transdisciplinaire : frictions, collisions et déviations des trajectoires artistiques, au moment de la Post-Modernité ». Nous aimerions remercier également Virginie Blum pour son intervention à la journée « sphère publique / sphère privée », consacrée à l'analyse des activités entreprises par les professionnels chargés de l'accompagnement des personnes âgées, à partir d'une grille d'analyse renouvelée.

- 40 La participation d'enseignants-chercheurs à la journée « sphère publique / sphère privée » a contribué à enrichir et souder les échanges avec les jeunes chercheurs. Nous remercions vivement Philippe Martin d'avoir apporté des pistes de réflexion utiles aux doctorants avec sa communication sur les écrits du for privé. Le questionnement relevant des études menées à partir de ces écrits a inspiré la thématique proposée pour le troisième axe de discussion de la journée du 29 mai 2013 : l'homme public et sa vie privée, dans lequel sont venus insérer les articles de Frédérique Giraud sur Émile Zola et d'Amélie Voisin sur François-Étienne de Lorraine inclus dans cette publication.
- 41 Deux autres collègues ont abordé la question de la dimension héroïque des actions individuelles dans l'espace public et leurs représentations par des commémorations monumentales ou par l'octroi des titres symboliques. Ainsi, celles référées aux formes de célébration des victoires dans la Grèce antique et celles impliquant le sauvetage des juifs durant les années d'occupation, soulevées par Nicolas Genis et Cindy Banse respectivement. Leurs contributions retenues dans ce volume sous forme d'article nous rappellent, malgré leur appartenance à deux contextes et époques totalement différents, le besoin social de rendre un hommage public à l'extraordinaire dans un devoir de mémoire collective.
- 42 Nous aimerions remercier Philippe Bourmaud et Pascale Barthélemy de nous avoir apporté un plus en nous invitant à réfléchir aux formes

d'organisation de l'espace public et de l'espace privé, ainsi qu'aux contrastes présents dans les études ayant pour objet d'autres aires culturelles. Leurs communications nous ont permis de connaître les problématiques qui se posent autour de la redéfinition de ces espaces comme conséquence du fait colonial. Ces interventions ont confirmé la difficulté d'approcher au travers d'un prisme réducteur à une vision dichotomique préétablie, des objets considérés de façon distincte selon les aires culturelles auxquelles ils appartiennent : suivant ce que les uns et les autres sont amenés à considérer comme public et privée ; comme inaltérable du fait du caractère intime ; ou encore, comme pouvant faire l'objet d'une modification produite comme conséquence d'une relation de domination normative. Ce volume recueille sous forme d'article l'intervention de M. Bourmaud.

- 43 Les débats qui eurent lieu le 29 mai 2013 ont été enregistrés et diffusés par le Service Universitaire E-Learning (SUEL) de Lyon 3. Les doctorants inscrits à cette journée ont préparé un compte rendu des débats tout en y insérant leur propre problématique pouvant valider ainsi des heures de formation doctorale. Les communications de cette seconde journée d'études ont été réparties suivant trois axes thématiques ; à savoir : « interactions publiques, interactions privées et partage des lieux », « les études du genre et le partage de la sphère publique » et « homme public et sa vie privée ». À la fin des débats, intervenants et assistants ont mis l'accent sur les évolutions sociales apportées par la culture numérique et par une exposition de plus en plus présente dans la sphère publique des affaires qui auparavant relevaient de l'intimité. Ce type de phénomène laisse sans réponse bon nombre d'interrogations ; ainsi la médiatisation encombrante, dans une société globalisée, des phénomènes provoqués par un besoin d'uniformisation culturelle, avec les altérations que cela comporte sur « l'intime » – radicalisation de certains mouvements religieux, par exemple, ou émergence de nouveaux mouvements contestataires instrumentalisant la nudité. Par ailleurs, l'on remarque le besoin d'établir un débat réflexif autour des problématiques soulevées par l'introduction des réformes juridiques liées aux évolutions sociales. Ces réformes, telles que la redéfinition du concept de mariage ou celui de famille, amorcées dans le but d'assurer des droits civiques à l'ensemble des individus qui intègrent le groupe, donne lieu également à des manifestations de rejet ou de

soutien envahissantes de la sphère publique et véhiculées par les médias. Il conviendrait donc de s'interroger sur les motivations et les variables qui animent l'exposition publique d'un objet intime et le rôle des médias dans la détermination des comportements sociaux.

- 44 Il convient de noter enfin que ces journées d'études ont bénéficié du soutien financier du LARHRA et de celui de l'École doctorale 483. Nous remercions tout particulièrement M. le professeur Bernard Hours, directeur du LARHRA, et Mme le professeur Isabelle von Bueltzingsloewen, responsable du doctorat en histoire, de leur implication fondamentale pour faire avancer ce projet. Nous adressons aussi notre plus sincère reconnaissance à l'équipe éditoriale des *Carnets du LARHRA*, et tout particulièrement à M. le professeur Philippe Martin et à Mme Christine Chadier, sans lesquels cette publication n'aurait jamais vu le jour.

NOTES

1 K. POMIAN, *L'ordre du temps*, Paris, Gallimard, collection Bibliothèque des Histoires, 1984, p. VII-IX. Voir aussi en ce sens Eric VIGNE, « Le temps de l'histoire en question », *Vingtième Siècle.Revue d'histoire* [En ligne], N° 6, avril-juin 1985, p. 131-140. URL : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/xxs_0294-1759_1985_num_6_1_1240.

2 Voir par exemple l'analyse de Odile RISSOAN à propos des relations amicales des jeunes et des affinités construites à partir des parcours d'identification permettant de retracer les trajectoires sociales lors du passage à l'âge adulte : « Les relations amicales des jeunes : un analyseur des trajectoires sociales lors du passage à l'âge adulte », *Genèses* [En ligne], N° 54, 1/2004, p. 148-161. URL : <http://www.cairn.info/revue-geneses-2004-1-page-148.htm>.

3 Pierre BOURDIEU, « L'illusion biographique », *Actes de la recherche en Sciences Sociales*, Paris, 1976, n°62-63, p. 72

4 Voir par exemple Catherine ACHIN et Sandrine LÉVÊQUE, « Femmes, énarques et professionnelles de la politique. Des carrières exceptionnelles sous contraintes », *Genèses* 2/2007 (n° 67), p. 24-44. URL : www.cairn.info/revue-geneses-2007-2-page-24.htm ; ou Richard BANÉGAS, «

La politique du « gbonhi ». Mobilisations patriotiques, violence milicienne et carrières militantes en Côte-d'Ivoire », *Genèses* [En ligne], N° 81, 4/2010, p. 25-44. URL : www.cairn.info/revue-geneses-2010-4-page-25.htm.

5 Voir en ce sens Jean-Luc CHAPPEY, « Les tribulations de Joseph Rosny (1771-1814) questions sur le statut de l'écrivain en révolution », *Annales historiques de la Révolution française*, [En ligne], N° 356, 2/2009, p. 119-142. URL : www.cairn.info/revue-annales-historiques-de-la-revolution-francaise-2009-2-page-119.htm; ou Thomas DODMAN, « Un pays pour la colonie », *Annales. Histoire, Sciences Sociales* [En ligne], 66^e année, 3/2011, p. 743-784. URL : www.cairn.info/revue-annales-2011-3-page-743.htm.

6 Marc-Antoine KAESER « La science vécue. Les potentialités de la biographie en histoire des sciences », *Revue d'Histoire des Sciences Humaines* [En ligne], N° 8, 1/2003, p. 139-160. URL : www.cairn.info/revue-histoire-des-sciences-humaines-2003-1-page-139.htm.

7 Pierre BOURDIEU, Jean-Claude PASSERON, *La reproduction. Éléments pour une théorie du système d'enseignement*, Paris, Éditions de Minuit, 1970 ; Nicole ROELEN, *Interactions humaines et rapports de force entre les subjectivités*, Paris, L'Harmattan, 2003.

8 Hanna ARENDT, *La condition de l'homme moderne*, Paris, Calmann-Lévy, 1961.

9 François-Xavier GUERRA (dir.), *Los espacios públicos en Iberoamérica. Ambigüedades y problemas. Siglos XVIII-XIX* [En ligne], México D.F., ediciones del Fondo de Cultura Económica, Centro de estudios mexicanos y centroamericanos (CEMCA), 2008, mis en ligne le 28 avril 2013. URL : <http://books.openedition.org/cemca/1446>.

10 Jürgen HABERMAS, « "L'espace public", 30 ans après », *Quaderni*, n° 18, Automne 1992, p. 161-191. [En ligne] URL : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/quad_0987-1381_1992_num_18_1_977.

11 *Ibid.* [Texte original en espagnol. La traduction est nôtre].

12 *Ibid.*

13 Voir en ce sens Michelle-Ère BRUNDY, « La sphère privée selon Hannah Arendt » [En ligne], *Champ psy* 2002/3, n° 27, Le Bouscat, L'Esprit du temps, p. 9-12, consulté le 5 juillet 2012. URL : www.cairn.info/revue-champ-psychosomatique-2002-3-page-9.htm. Voir aussi Hannah ARENDT, *La condition de l'homme moderne*, Paris, Pocket, coll. Agora, 406 p.

AUTHORS

Maria Uzcátegui Moncada

Yves Moreau

LARHRA, UMR 5190

Stratégie, inachèvement et imprévisibilité : Un parcours notabiliaire pluriel au XIX^e siècle

Gabriel Garrote

OUTLINE

L'Empire et la séquence lyonnaise : le double visage d'un parcours inachevé
Jeu d'échelles : horizon parisien et marchepied lyonnais
Un parcours dual : ambiguïtés des sources et regards d'historien
La Restauration et le revirement caladois : faisabilité et limites d'une
multipositionnalité géo-institutionnelle
Contingence et intentions d'acteur : émergence des conditions de
possibilité
Concilier multipositionnalité et assise locale
Limites de la reconstitution d'un parcours
Espaces géographiques : diversité des tempos, disparité des sources
Focale temporelle : ressaisir le parcours dans une approche
plurigénérationnelle ?
Conclusion

TEXT

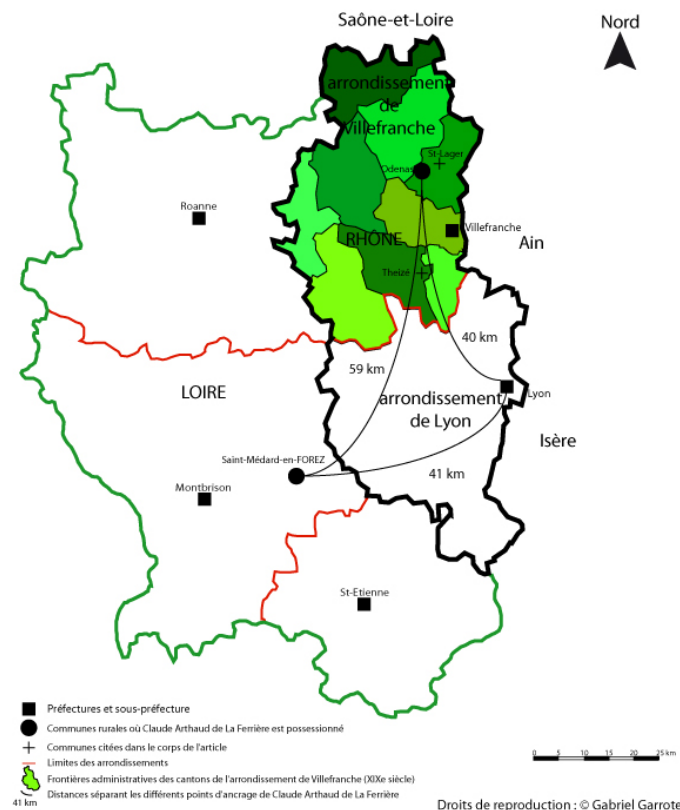
- 1 Il ressort de l'analyse d'un parcours de vie pluriel dans son inscription géographique et institutionnelle que l'ancrage multiple nobiliaire se caractérise par son mode d'habiter¹ et sa capacité à accroître les ressources sociales². Cette analyse ouvre d'autre part une réflexion sur la part d'imprévisibilité et d'inachèvement et sur les stratégies mises en œuvre où la sociologie a sa place. Celle-ci souligne l'importance et la diversité des rythmes d'un parcours de vie³, fonctions des lieux et des époques. Cette diversité, l'image de la mosaïque⁴ la reprend et réfute l'idée d'une entité individuelle saisissable dans une continuité logique et chronologique, sans nier pour autant « l'unité synchronique [de l'agent] par-delà la multiplicité des positions occupées »⁵. La sociologie incite également à rejeter les notions d'itinéraire et de trajectoire. Les chemins y apparaissent déjà tracés, même si dans un cas ils sont nombreux, ou peuvent être recalculés au fur et à mesure de leur avancée dans l'autre. Toutefois,

pour les sociologues, l'approche biographique n'est fondée qu'à la condition de pouvoir accéder, d'une part, au point de vue de l'acteur, qui seul permet de comprendre les effets des normes, les comportements et le champ des possibles, et, d'autre part, aux relations qui unissent l'agent étudié à l'ensemble des individus engagés dans le même champ⁶. Dès lors, deux questions s'imposent à l'historien. L'étude historique d'un parcours de vie en l'absence d'archives privées est-il envisageable ? Dans quelle mesure la reconstitution et l'interprétation d'un parcours multipositionné sont-elles réalisables ?

- 2 À l'automne 1769, Claude Arthaud vient au monde dans le noble quartier d'Ainay. Au nombre des premières fortunes du département, l'intéressé est l'unique héritier d'une famille de l'aristocratie lyonnaise. Cette dernière est bien insérée dans les cercles notabiliaires locaux, et plusieurs de ses membres ont exercé des fonctions de gouvernance à Lyon. Pour autant, les aspirations parisiennes, entretenues par l'exemple paternel, et une vie itinérante éloignent Claude Arthaud du berceau familial⁷. Il s'y retire cependant à la fin de ses jours pour y décéder en 1840. Claude Arthaud quitte Lyon en 1786 pour débiter une carrière d'officier de cavalerie. Assistant impuissant au naufrage de l'Ancien Régime, il tente de s'opposer à la marche des événements à partir de 1791, et s'engage dans l'armée des princes, jusqu'à sa dissolution en 1792⁸. La Terreur lui sourit cependant et lui ouvre un riche héritage⁹ : le château de La Ferrière, à Saint-Médard (Loire). Au commencement de l'année 1800, il est à Lyon pour célébrer son mariage qui le met en possession du fief de Pierreux, en Beaujolais (ill. 1). Ce dernier lui permet de tenir dans le Rhône le rang qui convient à un ci-devant. Sa vie passée le tient à l'écart de l'administration consulaire.

III. 1 : L'espace rhodano-ligérien, théâtre du parcours de Claude Arthaud de La Ferrière,

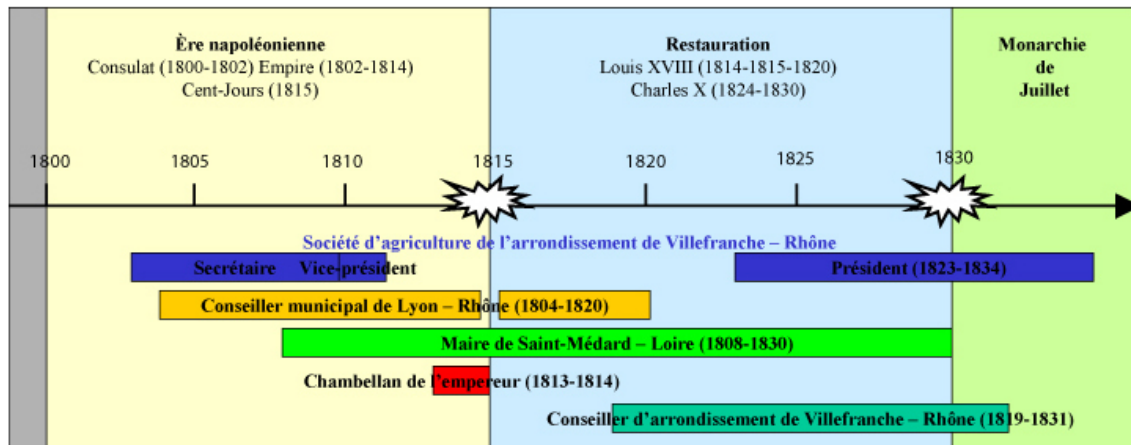
ill. 1 : *L'espace rhodano-ligérien théâtre du parcours de Claude Arthaud de La Ferrière*



- 3 Ce n'est que sous l'Empire que débute sa carrière, favorisée par l'affirmation monarchique du régime. Se maintenant par-delà les bouleversements, Claude Arthaud occupe les fonctions de conseiller municipal de Lyon (1804-1820), de maire de Saint-Médard (1808-1829), de chambellan de l'empereur (1813-1814), et, enfin, de conseiller de l'arrondissement de Villefranche (1819-1831). L'année 1831 marque son retrait de la sphère publique (ill. 2). Les places occupées sont honorifiques et dépourvues de réels pouvoirs¹⁰. Les nominations sont à la discrétion des régimes. Le renouvellement des conseils mis en place sous Napoléon disparaît sous la Restauration au profit de fonctions viagères, tandis que le défaut de maires capables se traduit, sauf exception, par la reconduction de ceux en poste.

III. 2 : Fonctions prestigieuses occupées par Claude Arthaud, comte de La Ferrière

ill. 2 : *Fonctions prestigieuses occupées par Claude Arthaud, comte de La Ferrière*



Droits de reproduction : © Gabriel Garrote

- 4 Ce parcours se fait creuset de discontinuités spatiales et d'une continuité temporelle ignorant les césures historiques ; et parfait exemple d'une multipositionnalité géo-institutionnelle aux rythmes variés. Ce parcours est parallèlement prétexte à l'étude de l'impact de l'événement historique sur le vécu individuel. Il introduit de ce fait l'idée d'une stratégie émergente, et non construite, et, à travers elle, celle d'adaptabilité. L'analyse préalable de notre objet d'étude soulève deux questions : d'une part, l'importance du jeu d'échelles dans l'approche d'un parcours de vie et, d'autre part, la faisabilité de la reconstitution de stratégies individuelles. La première interrogation se décline sous deux aspects. L'ancrage multiple¹¹ met en évidence que l'étude de la notabilité dans le cadre départemental ne peut faire l'économie de recherches le débordant. Il importe également de mettre en lumière la manière dont les différentes fonctions occupées s'interpénètrent, évoluent indépendamment les unes des autres ou entrent en conflit. La seconde interrogation concerne la stratégie qui

prend acte, d'une part des contraintes structurales et des possibilités de réponses à ces contraintes et, d'autre part, du rapport de forces avec les autres agents, en vue d'objectifs à plus ou moins long terme et non nécessairement posés comme tels¹². Partant de ce postulat, il s'agit de questionner la linéarité d'une stratégie et les rationalités à l'œuvre, potentiellement antagonistes ; de même que l'adaptabilité et la résistance à l'imprévu, aux infléchissements des politiques¹³, aux changements de régimes et à l'influence de tiers.

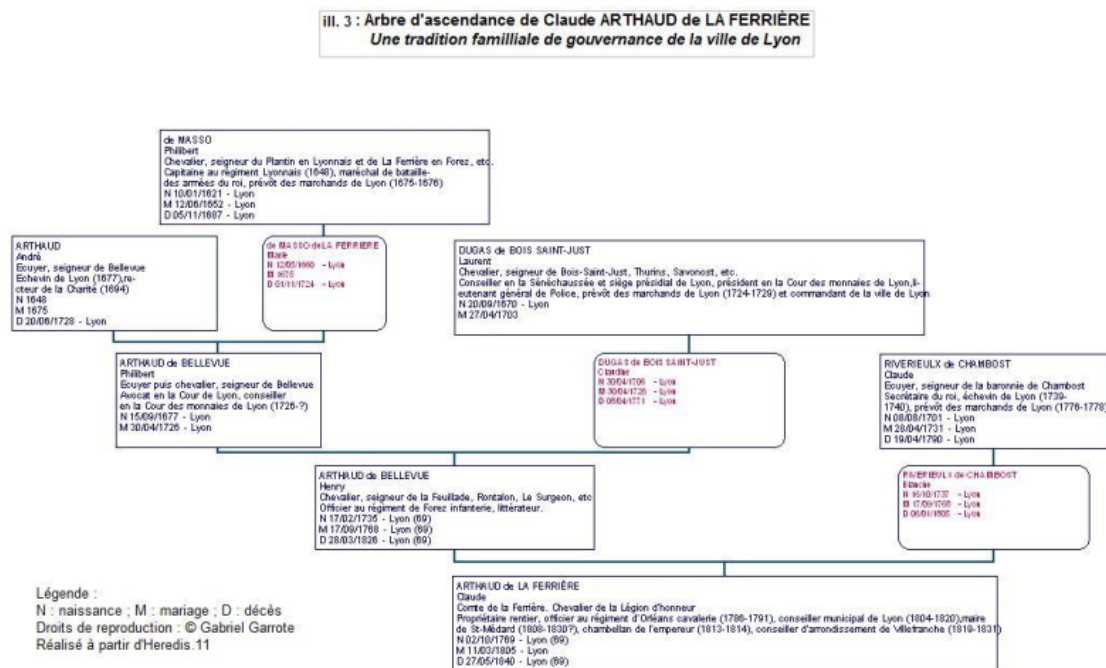
- 5 L'intérêt de cette étude est donc tout à la fois méthodologique, épistémologique et historique. Méthodologiquement, elle invite à tenir compte des temporalités propres à chaque espace, et à adopter une approche prospective qui fait sienne l'histoire des possibles et réintroduit la part de hasard au sein même de la notion de stratégie. Épistémologiquement, elle questionne la démarche du chercheur et la légitimité de son interprétation. Historiquement, elle incite à comprendre un parcours de vie inattendu dans son déroulement qui brouille les limites entre la noblesse notabiliaire cantonale et celle d'envergure départementale.
- 6 Afin de saisir au plus près le parcours de l'intéressé, nous nous sommes efforcé d'établir sa généalogie et le parcours familial, ainsi que les stratégies matrimoniales et patrimoniales, sans négliger la descendance. L'étude succincte de pairs, semblables par leurs parcours ou restés à l'écart des institutions, complète cette première contextualisation, indispensable à la mise en lumière des étapes de la carrière et des choix de vie opérés. La réflexion se structure en trois parties. La période impériale souligne l'importance d'une démarche prospective dans l'interprétation d'un parcours. Nous nous intéressons dans un second temps à la signification et à la faisabilité d'un revirement géo-institutionnel. Nous terminons par un développement consacré aux problèmes d'interprétation et de méthodologie soulevés par les limites géographiques et temporelles.

L'Empire et la séquence lyonnaise : le double visage d'un parcours inachevé

Jeu d'échelles : horizon parisien et marchepied lyonnais

- 7 Anoblis par l'échevinage à la fin du XVII^e siècle les Arthaud s'allient à des familles lyonnaises à la noblesse guère plus ancienne mais qui occupaient dans la capitale des Gaules les premières magistratures et dont les patronymes étaient plus prestigieux. S'observe donc une stratégie matrimoniale centrée sur Lyon qui s'enracine sans doute dans la volonté d'affermir localement une noblesse relativement récente. Ainsi, si la notoriété des Arthaud apparaît réelle au début du XIX^e siècle, elle demeure localisée. Cet ancrage, consolidé par une tradition familiale de gouvernance de la ville (ill. 3), amène le comte de La Ferrière à siéger au conseil municipal de Lyon dès 1804, lors du premier renouvellement du conseil qui donne la part belle aux ci-devants. Sa fortune, ses titres personnels et le souvenir de sa famille confèrent à Claude Arthaud un ascendant au sein de cette assemblée. Pour preuve la confiance dont l'investissent ses pairs à six reprises pour représenter la municipalité et défendre les intérêts de la ville à Paris¹⁴. La reconnaissance de sa prééminence apparaît incontestable lors de la désignation des deux conseillers devant assister au baptême de l'aiglon. La notoriété de Claude et les relations qu'il entretient avec ses collègues font de ses fonctions municipales le marchepied indispensable à la réalisation de son ambition.

III. 3 : Arbre d'ascendance de Claude Arthaud de La Ferrière : une tradition familiale de gouvernance de la ville de Lyon



- 8 Les missions dont il est revêtu auprès du pouvoir central l'amènent à rencontrer personnellement l'empereur¹⁵. En outre, chaque adresse est l'occasion pour le préfet de signaler les qualités et espérances (titre, décoration, emploi) des conseillers élus. Aussi le désir de Claude Arthaud d'être nommé aux fonctions de chambellan est-il satisfait au début de l'année 1813¹⁶. Ses nouvelles fonctions confirment cet ascendant et le renforcent même, non seulement par la publicité qu'elles donnent à sa notoriété, mais aussi en l'érigeant en porte-parole officieux de la ville de Lyon et, plus encore, en médiateur choisi pour répercuter et satisfaire les requêtes des notabilités locales. Il lui est d'autant plus aisé de jouer ce rôle qu'il côtoie les membres de l'aristocratie locale au sein des cercles huppés, des sociétés d'agriculture et de commerce du département¹⁷.
- 9 Pour autant, l'aura et la faveur du pouvoir dont semble profiter Claude Arthaud sont à relativiser. D'une part, s'il jouit d'une réelle considération auprès de ses concitoyens, l'administration lui dénie toute influence¹⁸. D'autre part, sa notabilité apparaît à plus d'un titre équivoque. Membre de la liste des trente contribuables les plus

imposés du Rhône en l'an XIII, il ne figure pas sur la liste des soixante citoyens distingués par leurs vertus civiles et privées¹⁹. Cet oubli semble conjoncturel puisqu'il est porté vingt-troisième, sur quarante-et-un, dans la *Liste des personnes les plus marquantes du Département du Rhône* dressée en 1809 par le préfet²⁰. Pour autant, porté dès 1804 au conseil municipal de Lyon, il n'est jamais sérieusement envisagé pour occuper des fonctions cardinales à Lyon ou dans le Rhône. Néanmoins, le préfet le propose, en deuxième place, ici pour présider une assemblée cantonale à Lyon, là pour les fonctions de cinquième adjoint²¹. Son nom apparaît également en fin d'une liste de candidats potentiels à la mairie de Lyon sans reparaître jamais²². Par l'octroi d'une charge de chambellan, le pouvoir semble donc s'efforcer de satisfaire l'ambition d'un homme estimé et notoire, afin de se l'attacher, mais aussi d'affermir chez d'autres l'attrait du régime par l'espoir de semblables honneurs. À défaut d'influence, l'insertion de Claude Arthaud dans les réseaux notabiliaires locaux lui permet de jouer le rôle de courroie de transmission entre Paris et la province, les exigences de l'une et les requêtes de l'autre. Il se fait ainsi intermédiaire du pouvoir non comme autorité mais comme vecteur d'informations. S'expliquerait ainsi qu'il ne parvienne pas à la tête d'administrations revêtues d'un caractère d'autorité et chargées du maintien de l'ordre. À l'inverse, il n'est guère étonnant de le retrouver quelques années plus tard dans le rôle de conseiller d'arrondissement : intermédiaire entre les administrés et l'administration, entre l'espace rural et le centre urbain.

Un parcours dual : ambiguïtés des sources et regards d'historien

- 10 La signification de ce parcours, reflet d'un état de notabilité mais aussi expression d'une stratégie, apparaît duale lorsqu'on cherche à déceler les motivations et les ressources mobilisées. L'horizon parisien semble résulter d'une notoriété locale, elle-même assise sur un capital mémoriel lignager. Or, le rôle d'Henry Arthaud, père de l'intéressé, s'en trouve occulté. Ce dernier, s'il n'exerce aucune fonction à Lyon, évolue dans les sphères parisiennes où il côtoie Turgot, fraye avec Restif de la Bretonne ou fréquente Madame de Beauharnais²³. Henry Arthaud n'hésitant pas à recourir à

ses relations pour intercéder auprès du préfet²⁴, ne peut-on supposer que c'est à celles-ci autant, sinon plus, qu'à ses attaches lyonnaises que Claude Arthaud doit ses prises de fonctions à Lyon puis à Paris ? Il est de même possible de supposer que le conseil municipal le mandate davantage pour sa connaissance des usages de la capitale et la possession d'un coûteux pied-à-terre, que pour la popularité dont il jouit en son sein. L'ancrage paternel questionne non seulement les ressources mobilisées par Claude Arthaud dans l'accession à des charges publiques, mais aussi la finalité de la stratégie mise en œuvre. Le projet de se fixer dans la capitale émerge-t-il au fil des députations municipales, ou constitue-t-il dès l'origine l'objectif officiel ? En effet, résider à Paris, suprême raffinement et symbole du bon ton, n'est accessible qu'à une fraction de l'élite qui acquiert ainsi distinction et ascendant sur les pairs – qui semble faire défaut à Claude Arthaud. S'expliquerait dès lors le faible attrait exercé par les affaires locales et l'absence de carriérisme²⁵, et l'intérêt porté à un office dépourvu d'autorité mais permettant d'évoluer au cœur du pouvoir. Toutefois, le devenir du parcours et l'absence de sources privées²⁶ interdisent de trancher. Regrettable, cette absence de source incite toutefois l'historien à élargir le champ des explications plausibles, plutôt que d'aboutir à des conclusions hésitantes qui omettent les facteurs que l'histoire n'a pas toujours retenus parce que les intéressés eux-mêmes n'en avaient pas toujours conscience.

- 11 Ni piètre ni grand notable, Claude Arthaud pourrait être qualifié de notabilité inachevée. Toutefois, selon l'angle d'approche et la focale temporelle adoptés, l'interprétation varie. Analysée rétrospectivement à partir de l'année 1814²⁷, la notabilité paraît inachevée parce qu'incomplète : l'influence et un prestige suffisant font défaut pour en faire un grand notable. Or, si on opte pour une démarche prospective, de la mise en place du régime napoléonien à la rupture bourbonnienne, et si on tient compte des rythmes de cette séquence de vie, les possibilités conclusives apparaissent plus ouvertes. Le laps de temps durant lequel il reste à l'écart de l'administration, de 1800 à son entrée au conseil municipal en 1804, n'a rien de surprenant pour un émigré qui a fait la campagne de 1792 mais qui est rentré en 1799²⁸. S'il ne fait l'objet d'aucune présentation de 1804 à 1811, cette période lui permet d'affermir sa notabilité grâce

aux adresses que le conseil le charge de porter à l'empereur. Or, à partir de 1812 le tempo s'accélère²⁹. Cette année-là, il est envisagé pour deux fonctions en vue, tandis que son nom apparaît, certes de manière éphémère, sur une liste de candidats pour la place de maire. Il accède l'année suivante à la charge de chambellan. Or, sans la chute de l'Empire, il est plausible que le comte de La Ferrière eût été proposé les années suivantes en première position et nommé à une place disputée. On peut, de même, imaginer que d'autres horizons se seraient ouverts s'il avait eu le loisir de tirer profit de sa position de chambellan. Cette notabilité ne serait donc inachevée que parce que le temps a manqué.

- 12 L'inachèvement constaté ne traduit pas un échec. L'inachèvement n'existe que par contraste avec la pleine actualisation des potentialités d'une séquence de vie. À ce titre, tout parcours peut être considéré par l'historien comme inachevé³⁰. L'échec ne prend sens que dans la perspective d'un objectif poursuivi par un acteur. Or, si on considère la trajectoire étudiée comme originellement tendue vers Paris, la séquence est un succès. Pour autant, l'insuccès de Claude Arthaud à accéder à des fonctions cardinales dans le Rhône ne constitue pas un échec. D'une part, le but de l'intéressé n'apparaît pas tel. D'autre part, l'échec postule la responsabilité de l'individu. Or, c'est la capacité à créer ou non un contexte favorable à la réalisation d'un projet qui fonde la responsabilité, non le résultat de l'action, soumis aux contingences et aux manœuvres de tiers³¹. En ce sens, l'attitude de Claude Arthaud s'oppose, selon nous, à qualifier cette séquence « d'échec ».
- 13 Claude Arthaud, loin de se limiter à l'horizon sociogéographique lyonnais, le déborde. En dehors de Paris, il s'occupe de ses propriétés de Saint-Médard (Loire) et Odenas (Rhône, arrondissement de Villefranche). Recherchant peut-être le calme et le bonheur familial, désirant s'occuper de ses terres, c'est à Odenas qu'il s'établit lorsque Paris lui échappe. Ce choix lui ouvre en fait de nouvelles perspectives.

La Restauration et le revirement caladois³² : faisabilité et limites d'une multipositionnalité géo-institutionnelle

Contingence et intentions d'acteur : émergence des conditions de possibilité

- 14 La Restauration vient mettre un terme au rêve parisien. Pour autant, Claude, jugé dévoué par l'Empire, est satisfait du retour de ses souverains légitimes³³. Il aurait servi leur cause en 1814-1815, sinon, à l'en croire, dès son retour d'émigration³⁴. Ce revirement, inacceptable chez un chambellan, explique qu'il soit écarté du conseil municipal lors du retour de l'empereur. À l'inverse, la monarchie restaurée l'y conserve et le gratifie même, à l'instar de nombreux notables, de la croix de la Légion d'honneur en janvier 1815. Pour autant, Claude Arthaud se détourne de ses obligations municipales. Sa participation épisodique sous l'Empire³⁵ s'estompe tout à fait à partir de février 1818, alors qu'il ne réside plus à Lyon³⁶. Il démissionne du conseil en 1820, quelques mois après avoir été appelé au conseil d'arrondissement de Villefranche. Ce revirement, chez un homme dont la famille est enracinée à Lyon, s'éclaire grâce à l'ubiquité géographique de Claude Arthaud et à l'activité qu'il déploie dans le canton de Belleville. Se distinguant de ses aïeux, il contracte alliance avec l'unique descendante d'un gentilhomme du Beaujolais et d'une des plus prestigieuses maisons d'Auvergne. Grâce à cette union, survenue en l'an VIII, il acquiert la terre et le château de Pierreux, sis à Odenas, canton de Belleville. Au regard de l'arrondissement, ce canton se singularise par la concentration de familles nobles qui tirent parti d'un relief et de sols propices à l'agriculture³⁷. Les suites de ce beau mariage apparaissent ouvertes. En effet, le risque de se voir éclipsé par l'ancienne et prestigieuse aristocratie locale est réel. D'une part, le marquis de Montaigu, détenteur de 40% du territoire d'Odenas, habite également cette commune. Or, le

comte de La Ferrière ne peut rivaliser avec ce notable rhodano-parisien qui côtoie la royauté, siège au conseil général et administre Odenas. D'autre part, l'influence et l'aura du marquis de Monspey, figure tutélaire du canton, sinon de l'arrondissement, député aux États généraux, grand'croix de Saint-Louis, distingué et connu des souverains, sont incontestables. Le comte n'en met pas moins à profit ses propriétés et leur situation géographique pour s'affirmer au sein de l'élite locale. Fêru d'agriculture³⁸, il anime la Société d'agriculture de l'arrondissement de Villefranche, où se retrouve l'essentiel de l'aristocratie notabiliaire caladoise. Secrétaire de la société de sa création en 1803 à 1809, il en devient vice-président en 1810-1811, puis président à partir de 1823. Il s'insère ainsi avec aisance dans les réseaux nobiliaires locaux, sur lesquels, sans égaler celle des grands noms de la noblesse locale, son influence va croissant. Influence et autorité en matière agricole en font un candidat au conseil d'arrondissement.

- 15 Par-delà une localisation géographique potentiellement préjudiciable à sa dynamique sociale, Claude Arthaud participe à faire advenir les conditions de possibilité de sa présentation aux fonctions de conseiller d'arrondissement. Une histoire des possibles surgit qui souligne par là même que, si les hommes ne font pas leur histoire de plein gré, dans des circonstances librement choisies³⁹, ils sont en mesure de composer avec l'institué⁴⁰, grâce à leur capacité d'adaptation et d'innovation, pour imprimer leurs résolutions sur le déroulement des événements. Certes, l'importance d'une résolution « n'est pas décidée par son protagoniste mais par le cours ultérieur des événements⁴¹ ». En un sens, ce n'est pas un hasard si Claude Arthaud est envisagé pour seconder la préfecture. Les conditions de possibilité sont toutes réunies : localisation géographique, statut de grand propriétaire terrien bien inséré dans les réseaux locaux et collaboration passée avec l'administration. Pour autant rien ne permettait de prévoir la portée de ce mariage sur le parcours de l'intéressé. Lorsqu'il est célébré le 11 mars 1800, l'instauration des conseils consultatifs date de moins d'un mois. Ces derniers n'ont donc pas inspiré le choix de l'alliance. Il n'est pas même certain que la localisation des terres ait joué. Celle-ci a pu paraître secondaire au regard de l'héritage et de l'illustre lignage de l'épouse.

La part de la contingence ne peut être négligée. Elle s'affirme à nouveau avec la Restauration qui favorise l'entrée de nouveaux affidés du régime. Plus encore, la personne nommée pour représenter le canton de Belleville s'avère illégitime, ce qui nécessite son remplacement trois ans plus tard. Si le choix du préfet s'était porté sur un autre homme, ce dernier aurait pu rester en place, écartant de fait Claude Arthaud du conseil ⁴². Enfin, le levier probable de cette présentation, la Société d'agriculture de l'arrondissement de Villefranche, n'existe pas encore en 1800 ⁴³. Néanmoins, cela ne présage pas de l'effort d'insertion dans les réseaux locaux ni de la valorisation de la pratique agricole dès après son mariage. La part de hasard ne doit donc pas être minorée. Le hasard n'est pas dans les conditions de possibilités, qui émergent progressivement, mais dans la possibilité de leur émergence, liée au mariage. La localisation des biens de l'épouse joue un rôle essentiel, dévoilant dans l'union contractée par le comte la prémisse d'une rupture que rien ne laissait supposer.

- 16 Le tournant pris par la carrière de Claude Arthaud ne surprend donc qu'en apparence. En pénétrer la faisabilité requiert cependant de prendre en considération l'ensemble de la surface sociale de l'intéressé résultant de sa multipositionnalité institutionnelle et géographique ⁴⁴. Autrement dit, comprendre la présentation de Claude Arthaud au conseil d'arrondissement nécessite d'élargir la focale à la fois dans le temps, dans l'espace et dans les types de parcours. Rien ne permettait de prévoir ce revirement, l'intéressé étant également membre de la Société d'agriculture de Lyon et parvenant à mener de front et indépendamment les unes des autres ces différentes carrières pendant plusieurs années.

Concilier multipositionnalité et assise locale

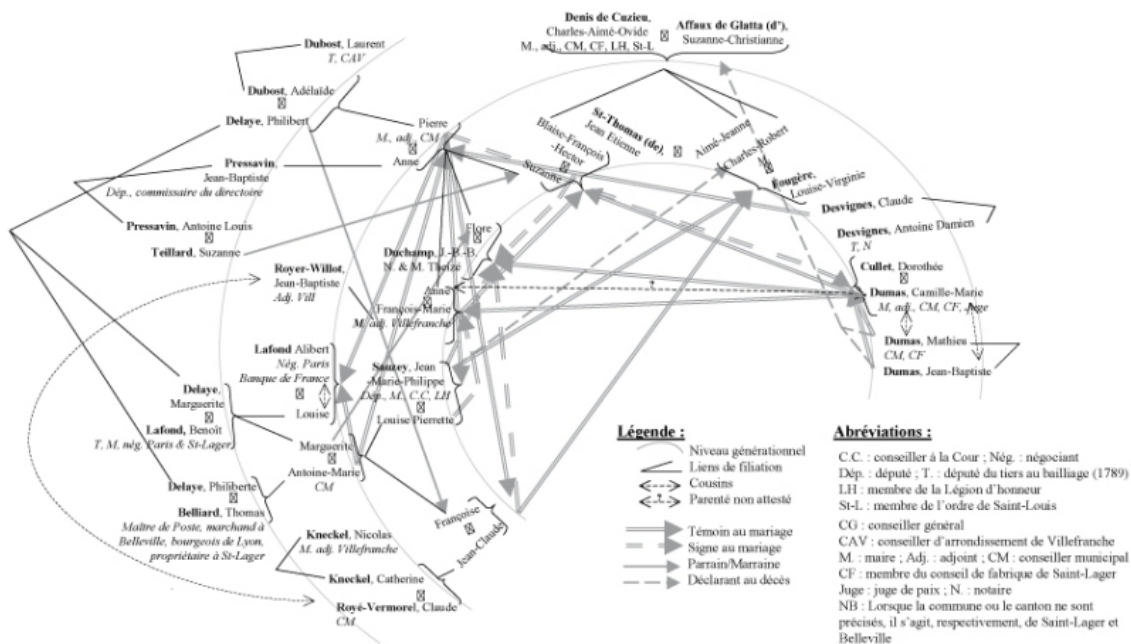
- 17 Si les conditions de la proposition s'éclairent, la nomination apparaît quant à elle plus étonnante au regard des compétiteurs, d'autant que Claude Arthaud n'est initialement proposé qu'en seconde position. Si, le préfet, absent lors de la rédaction de la liste des candidats, modifie l'ordre de présentation, la notoriété et l'influence de Claude Arthaud apparaissent toutes subjectives. Son compétiteur, le baron de Cuzieu,

doit lui aussi sa présence dans le canton de Belleville à son mariage. À la différence de Claude Arthaud, le baron privilégie l'insertion dans des réseaux familiaux bourgeois, et pallie ainsi l'absence d'enracinement (ill. 4). La légitimité de Denis de Cuzieu à représenter le canton repose non seulement sur son identification à un réseau familial notoire, jouant le rôle de « label d'éligibilité »⁴⁵, mais aussi sur ses fonctions de maire. *A contrario*, celle du comte de La Ferrière repose sur sa multipositionnalité. Mieux intégré aux réseaux notabiliaires rhodaniens, participant activement à la vie publique, c'est un « passeur d'espaces »⁴⁶, géographiques et sociaux. Il apparaît donc en mesure de jouer le rôle de médiateur et d'unificateur dévolu au notable. Dans cette perspective, le capital social localisé⁴⁷ acquis par le baron de Cuzieu jouerait en sa défaveur⁴⁸. Il n'est cependant pas à exclure que Claude Arthaud, plus grand propriétaire que son colistier, doive avant tout sa nomination à cette qualité⁴⁹. Ces conjectures, toujours à parfaire, doivent être exposées afin d'esquisser le paysage mental que pouvaient se faire d'un individu ceux qui en influençaient la carrière, pour, à rebours, la mieux comprendre.

© auteur

III. 4 : Réseau de parentèle ancrant les Denis de Cuzieu dans le canton de Belleville (début XIX^e siècle)

ill. 4: Réseau de parentèle ancrant les Denis de Cuzieu dans le canton de Belleville (début XIX^e siècle)



Droits de reproduction : © Gabriel Garrote

18 L'année de la nomination de Claude Arthaud au conseil d'arrondissement coïncide avec son éloignement de la ville de Lyon⁵⁰. Ce recentrement souligne un « sens du placement⁵¹ » qui légitime le rôle de représentant du canton. Mais il souligne tout autant les limites de l'ubiquité. Ce que confirment les présentations de l'intéressé aux fonctions de conseiller général. Son nom apparaît en effet sur quatre des cinq listes soumises de 1822 à 1830, sans être suivi d'une nomination. La fréquence de son nom sur les listes contraste avec celle d'autres candidats. L'ancrage caladois de Claude Arthaud l'exclut de fait lorsqu'à deux reprises le gouvernement souhaite désigner un Lyonnais. Pourtant, la dernière liste de la période le place en situation d'être nommé, puisqu'il est le seul candidat à satisfaire les exigences du régime en terme de représentation territoriale. Or, c'est finalement un tiers, non porté, qui est finalement choisi – peut-être dans un souci d'une représentativité plus homogène de l'arrondissement de Villefranche.

L'intérêt que Claude Arthaud porte à ses terres sises à Odenas, en lui ouvrant les portes du conseil d'arrondissement de Villefranche, l'exclut de fait de Lyon, malgré une implantation séculaire et des réseaux encore actifs. Ces présentations successives affirment la notabilité de l'intéressé et en soulignent les limites. Cette situation n'est pas sans faire écho à celle rencontrée sous Napoléon. Elle ressuscite l'image d'une notabilité inachevée parce qu'insuffisante pour le porter vers de plus hautes fonctions, d'autant que, fréquemment présenté, il ne l'est qu'une seule fois en première position⁵². Il se peut toutefois que le temps à nouveau ait manqué, temps ici dilaté par le souci d'une représentativité homogène, de rares vacances ou le soutien de l'administration à un député sur les rangs pour se faire réélire. Se font jour, d'une part, les réponses données par un acteur, sa capacité à s'adapter et se maintenir au gré des régimes. Se dessine, d'autre part, l'ambivalence d'une posture multipositionnée qui accroît les ressources à la disposition des individus, les possibilités d'insertion et de mobilisation de réseaux variés, mais qui se heurte au relâchement des liens au lieu, à l'apposition d'une étiquette territoriale exclusive, aux limites d'une impossible ubiquité.

- 19 La difficulté à soutenir parallèlement un ancrage géographique multiple et une multipositionnalité institutionnelle est de nouveau mise en évidence dans la gestion des possessions ligériennes et la position que semble occuper Claude Arthaud dans la Loire.

Limites de la reconstitution d'un parcours⁵³

Espaces géographiques : diversité des tempos, disparité des sources

- 20 Le parcours de Claude Arthaud s'organise autour de trois espaces géographiques : Lyon, le canton de Belleville et la commune de Saint-Médard dans la Loire ; auxquels s'ajoute l'horizon parisien. Les administrations du Rhône et de la Loire semblent tout ignorer des activités de l'intéressé hors de leur département⁵⁴. La littérature grise répercute par ailleurs cette lacune⁵⁵. Cette troncature exhorte

à s'affranchir du cadre spatial dans lequel un effet de sources peut enfermer un individu et incite à explorer les espaces circonvoisins dans lesquels sa parentèle, des propriétés ou une ambition peuvent l'amener à évoluer, à laisser un bris de la mosaïque qui enrichirait l'image que nous nous faisons de ses ressources, de son caractère ou de son parcours de vie⁵⁶.

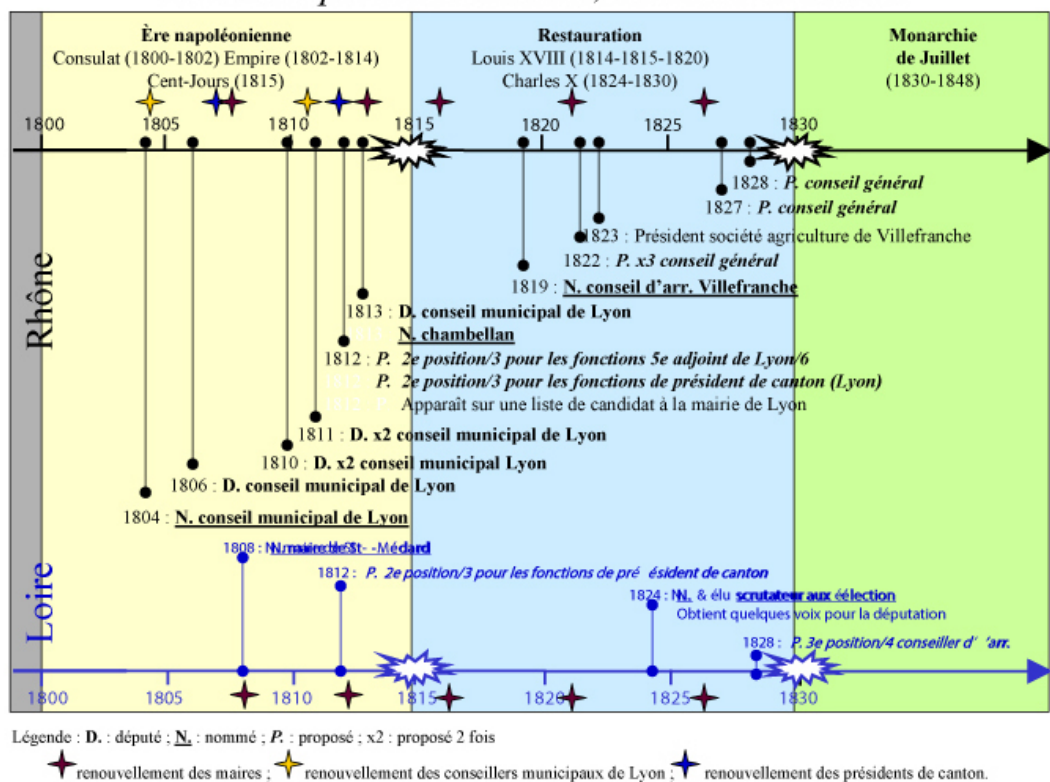
- 21 Possessionné à Saint-Médard, Claude Arthaud en devient maire lors du premier renouvellement quinquennal, en 1808, et le reste jusqu'aux alentours de 1830. Il n'est pas le seul lyonnais maire hors du Rhône ; mais ceux qui le sont descendent toutefois le plus souvent d'anoblis ayant acquis dans une circonscription voisine les seigneuries qui faisaient défaut en Lyonnais et en Beaujolais pour asseoir leur statut. Or, loin de s'inscrire dans ce schéma de direction familiale de l'espace villageois, l'intéressé a hérité ses terres d'un lointain parent disparu sous la Terreur. Cette multipositionnalité socio-spatiale ne laisse pas de surprendre non seulement par la triple ubiquité territoriale qu'elle révèle, mais aussi par l'aptitude du comte de La Ferrière à s'ancrer sur deux territoires, tout en menant une carrière à Lyon. Cette aptitude est d'ailleurs intimement liée à ses dispositions à tirer profit de l'ensemble de ses possessions, à l'exemple de Belleville. Seul grand propriétaire de la commune, Claude accède à la mairie, ce que sa position lui refusait à Odenas. Il affermit et légitime de la sorte son emprise sur Saint-Médard. La connaissance du parcours ligérien confirme également les talents de l'administrateur⁵⁷, de même que le poids de sa fortune. Ceux-ci offrent à Claude Arthaud de figurer sur la *Liste des fonctionnaires civils et militaires les plus distingués, des propriétaires les plus considérables et des hommes issus des familles les plus illustres* dressée sous l'Empire, malgré une présence récente au sein du département. Il y apparaît au sommet de la hiérarchie de la fortune, avec des revenus trois fois supérieurs à la moyenne⁵⁸. Si l'on tient compte du différentiel des fortunes entre les arrondissements du Rhône et celui de Montbrison, la situation du comte s'avère valorisée dans celui-ci du fait de la faible proportion de très riches propriétaires. Aussi le voit-on figurer en 1826 parmi les trois maires les plus fortunés de l'arrondissement. Cette valorisation contextuelle participe à expliquer les présentations dont le comte fait l'objet et invite à ne pas

transposer sans réserve une même catégorisation sociale sur des territoires divers.

- 22 Il est proposé en 1812 pour les fonctions de président de canton, en seconde position, et rajouté, en 1828, à une liste de candidats au conseil d'arrondissement. Il avait été nommé auparavant, en 1824, scrutateur lors des élections, poste auquel il est confirmé par voie électorale. Il y recueille également de maigres voix pour la députation⁵⁹. Notons que le Rhône ne le gratifie pas de cet honneur, qui ne se renouvelle pas. L'administration ligérienne ne l'appelle toutefois pas à d'autres fonctions. Ainsi, seules deux présentations et une nomination émaillent le parcours ligérien, à la différence de la carrière lyonnaise, ponctuée de fréquentes députations, ou de celle de Villefranche qui se signale par une ascension au sein de la société d'agriculture et de nombreuses présentations pour le conseil général. Le tempo de la carrière rhodanienne présente une accélération avant 1815, tempo ponctué, après 1819, d'ouvertures répétées et régulières. Celui de l'espace ligérien s'en différencie par une temporalité distendue des fonctions auxquelles Claude Arthaud est appelé ou présenté⁶⁰ (ill. 5). Trois facteurs éclairent ce constat. Les absences occasionnées par l'ancrage multiple desservent l'implantation récente du comte. N'y sont aussi probablement pas étrangers des réseaux sociaux plus lâches et une moindre implication dans l'espace public ligérien. Enfin, les carrières et espaces de sociabilité de chaque département ne semblant pas se recouper, le rythme propre à chacun n'exerce pas d'influence sur l'autre. Un effet de source pourrait toutefois être cause d'une image appauvrie du parcours de vie ligérien et occulter les ponts dressés par l'intéressé entre le Rhône et la Loire. La faisabilité d'une étude comparée d'un parcours de vie au sein d'espaces géographiques ou institutionnels distincts s'en trouverait mise en cause. Nonobstant cette marge d'erreur, s'observe un ascendant croissant sur le canton, que le nombre réduit de notabilités ne saurait seul expliquer, mais qui reste fragilisé par une présence ponctuelle. Singulier, ce parcours n'est pas unique. L'un de ses pairs, Claude-Simon Basset de La Pape est en effet, sous la Restauration, tout à la fois maire dans l'Ain, conseiller municipal de Lyon et membre des conseils d'arrondissement de Lyon et Trévoux⁶¹.

III. 5 : Tempos : accélération, variété et variation

ill. 5 : Tempos : accélération, variété et variation



Droits de reproduction : © Gabriel Garrote

Focale temporelle : ressaisir le parcours dans une approche plurigénérationnelle ?

- 23 Les recherches menées sur le département de la Loire mettent en relief les qualités personnelles de Claude Arthaud, qui n'y bénéficie pas des ressources familiales, qui jouent à plein à Lyon. Pour autant, l'individu apparaît démuní, impuissant à pallier l'absence d'enracinement, aggravée par la distance, ne parvenant guère à sortir du cadre communal. Derrière la question du rôle joué par la lignée dans le déroulement d'un parcours individuel, se pose, en filigrane, celle de la focale temporelle à adopter. Nous avons précédemment rappelé que la contingence dans l'histoire n'exclut pas l'existence de stratégies d'acteurs. Il n'en est pas moins probable que l'intention de Claude Arthaud n'était pas d'entrer au conseil d'arrondissement, mais plutôt de garantir les bases de sa notoriété dans le canton de

Belleville. Cette dernière engendre cependant les conditions favorables à sa nomination, celle-ci participant en retour à affirmer et confirmer sa notoriété. Il est manifeste que le fait de siéger au conseil n'est pas une fin en soi, lorsqu'on se place au niveau supra individuel. Il est possible, nous semble-t-il, de distinguer, au moins, trois types de stratégies individuelles : celles mises en place par un individu pour son parcours de vie, celles mises en œuvre par un individu mais pensée à l'échelle familiale (ex. : stratégies patrimoniales), enfin, celles qui sont influencées ou ont été rendues possibles grâce à l'intervention directe ou indirecte (mémoire) de la famille (au sens large). Ainsi, Claude Arthaud démissionne du conseil municipal de Lyon pour s'occuper de ses affaires caladoises⁶². Des années plus tard, il se démet de ses fonctions de maire et de conseiller suite à la donation de ses propriétés de Saint-Médard (1829) et de Belleville (1831) à ses enfants. La stratégie de transmission patrimoniale met un terme à la carrière de l'intéressé. Le pouvoir n'est donc pas l'objectif poursuivi par Claude Arthaud. Il s'agirait plutôt d'assurer à la lignée une position enviable au sein de la pairie, vis-à-vis de l'administration et des populations locales, tout en offrant à la descendance les moyens de défendre celle-ci. Pour autant, les efforts déployés par Claude Arthaud pour s'enraciner et tirer profit de ses possessions lui survivent-ils ?

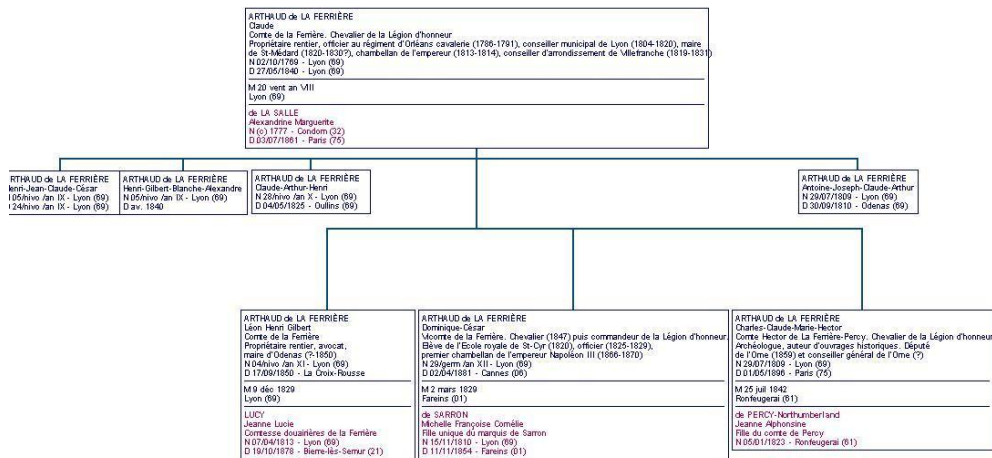
- 24 Il convient d'interroger le devenir d'un parcours personnel au prisme de la postérité familiale (ill. 6). En quittant ses fonctions locales, peu après l'instauration d'un nouvel ordre socio-politique, ce n'est pas tant les positions locales de sa maison que Claude Arthaud fragilise que son attrait pour le régime. L'aîné hérite du château de Pierreux⁶³ et prend la direction d'Odenas⁶⁴ à la faveur de la Monarchie de juillet (1830-1848). Pressenti pour relever la notoriété de la famille dans le Rhône, son décès prématuré en 1850⁶⁵ l'en empêche. Dès lors, la mairie échappe au lignage⁶⁶. Son fils, âgé de dix-neuf ans en 1850 est trop jeune pour s'imposer dans un contexte politique mouvant et incertain ; tandis que son épouse âgée de seulement vingt-sept ans, ne dispose sans doute pas du capital social et culturel suffisant pour le seconder. Enfant illégitime, née d'une lingère et d'un riche négociant, elle est reconnue à douze ans⁶⁷. Malgré son mariage, d'amour ou bien d'argent (l'équitable répartition entre les trois fils de Claude Arthaud, au détriment de l'aîné, et le riche héritage escompté

de l'épouse vont en ce sens⁶⁸), la future comtesse douairière de La Ferrière, par ses origines (son père n'est pas un notable), paraît mal s'insérer dans l'espace notabiliaire rhodanien. Le deuxième fils de Claude Arthaud hérite du château de Brouilly, aussi situé sur la commune Odenas⁶⁹. Il s'en défait dans les années 1850⁷⁰ et prend ses distances avec Lyon. Il est possible d'y voir un recentrement. Son mariage avec la fille du marquis de Sarron, unique héritière d'une illustre famille lyonnaise⁷¹ possessionnée dans l'Ain, l'amène à résider dans le château qu'y possède son épouse. Il bénéficie de la bienveillance de Napoléon III qui l'appelle à ses côtés pour occuper les fonctions de premier chambellan à partir de 1866. Le cadet recueille la terre de La Ferrière mais s'en sépare dès 1836. Érudit et archéologue distingué, il est l'auteur de nombreux ouvrages d'histoire. Il connaît une brève carrière politique dans l'Orne où l'a fixé son mariage : candidat du gouvernement en 1859, il voit son élection invalidée et n'est pas reconduit⁷². Si le souvenir du père peut, sous le Second Empire, jouer en faveur du deuxième fils du comte de La Ferrière, aucun de ses enfants ne profite véritablement de la notoriété acquise au sein des différents espaces parcourus – à l'exception de l'aîné, mort prématurément. Ce sont sur d'autres espaces, mais dans des sphères familiales (les lettres, les armes et le service de l'État), qu'ils évoluent et mettent à profit les capitaux laissés en héritage : capital social, symbolique mais aussi capital économique. Les efforts déployés par Claude Arthaud pour assurer à ses descendants la transmission de ce dernier ne sont pas vains. Toutefois, là aussi, la part de hasard ne doit pas être minorée : s'il peut assurer une répartition équitable et appréciable de ses biens entre ses trois fils, c'est aussi parce que seuls ceux-là survivent parmi les sept nés de son mariage.

III. 3 : Arbre de descendance de Claude Arthaud de La Ferrière : une trajectoire familiale ou des parcours individuels ?

© auteur.

iii. 6 : Arbre de descendance de Claude ARTHAUD de LA FERRIÈRE
Une trajectoire familiale ou des parcours individuels ?



Légende :
N : naissance ; M : mariage ; D : décès
Droits de reproduction : © Gabriel Garrote
Réalisation à partir d'Heredis 11

25 L'adéquation de la distance focale questionne enfin l'individu lui-même. Notre analyse se restreint aux seules années 1800-1830. C'est en effet l'objectif poursuivi par cette chronique – exposer le caractère inattendu d'une séquence de vie – qui a présidé au choix des dates qui faisaient sens. Or, la jeunesse de Claude Arthaud s'inscrit dans la logique d'une carrière nobiliaire d'Ancien régime, tandis que son attitude sous la Révolution se confond avec celle de nombreux nobles. Les donations entre vifs qui le contraignent à se démettre de ses fonctions marquent le terme de la séquence. Il décède à Lyon quelques années après dans une maison en location, laissant pour tout bien un peu plus de 20 000 francs en valeurs mobilières et fiduciaires. Lyon, ville dont il ne parvint jamais tout à fait à s'affranchir, mais à laquelle aucun Arthaud, après lui, ne vint au XIX^e siècle apporter son concours⁷³.

Conclusion

26 La mutipositionnalité de Claude Arthaud offre l'image d'une construction sporadique, inopinée et éphémère qui participe à donner à son parcours ce caractère sinon accidentel, du moins imprévu. Inattendu, ce parcours n'en est pas moins exemplaire de l'adaptabilité des hommes qui surent se maintenir par-delà les bouleversements politiques du premier XIX^e siècle grâce à leur aptitude à saisir les opportunités qui s'offraient à eux, quitte à renier par la suite les choix opérés. Au-delà de l'adaptabilité transparaît la

pluralité des stratégies mises en œuvre ; stratégies pas toujours conscientisées ni objectivées, et pouvant entrer en conflit. Mais il se peut aussi que ce « conflit » s'avère pure (re)construction de l'historien qui élabore une suite logique à partir d'événements indépendants les uns des autres, ou qui présente comme stratégie des éléments qui n'en sont que la conséquence non recherchée. En effet, la stratégie est tout à la fois émergence comme résultat du hasard et co-construction de l'individu et de l'histoire. Le rôle de l'historien n'est pas de donner sens et cohérence à une séquence de vie, mais de mettre à jour les conditions de possibilités de sa réalisation. Il s'agit moins de lire un parcours à l'aune de succès ou d'échecs subjectifs, que de l'interpréter au prisme des moyens mis en œuvre dans un contexte particulier.

- 27 Toutefois, ce parcours peut, à bien des égards, être perçu comme étant inachevé : notabilité insuffisante, carrière écourtée ou à laquelle le temps a manqué. Il ouvre ainsi tout un univers des possibles. Inachevé, il l'est surtout du point de vue du chercheur qui, en ouvrant l'histoire des possibles, l'appréhende au prisme d'un absolu qui n'a certainement jamais constitué l'horizon du sujet étudié. Il l'est enfin, du point de vue de la recherche, comme séquence tronquée pour les besoins de l'analyse, incomplète à cause des impératifs d'une communication écrite, toujours imparfaite par les zones d'ombre subsistantes. Cette dernière remarque nous amène à reconnaître deux limites de notre travail et à formuler deux points de méthode.
- 28 Tout d'abord, il aurait fallu mieux esquisser les figures qui peuplent le quotidien de Claude Arthaud, et celles qui président aux infléchissements de sa carrière. Se pose ensuite le problème des sources : celles issues de l'administration connues de nous et celles privées à ce jour inaccessibles et peut-être inexistantes⁷⁴. Transparaît, par là même, le caractère potentiellement artificiel de l'interprétation d'un parcours de vie qui ferait émerger une linéarité et une logique qui n'existent pas par le jeu d'un effet de sources ou par le défaut d'éléments biographiques nécessaires à la compréhension des choix effectués. Ce qui fait l'importance d'une résolution, le sens d'une action, n'est-ce pas, avant tout, ce que les archives en ont conservé et, *in fine*, l'interprétation qu'en donne l'historien ? « On comprend bien alors que l'historiographie soit une tentative complexe, et toujours susceptible d'être révisée, de trouver

une signification à ce qui n'est pas présent ni dans les séquences chronologiques, ni dans les intentions de ceux qui ont été leurs protagonistes. [...] Faire face à l'histoire, c'est entrer dans un scénario où il n'y a ni actions, ni plans, ni réalisations continues, mais plutôt des surprises, des effets secondaires et des résultats que personne à vrai dire n'avait voulus⁷⁵ ». Ce travail souligne l'utilité d'une analyse centrée sur un parcours individuel comme cadre conceptuel et réflexif d'approches historiennes spécifiques et complémentaires, mais aussi comme éclairage d'un groupe social et d'une période historique⁷⁶.

NOTES

- 1 Claude-Isabelle BRELOT, « Itinérances nobles : la noblesse et la maîtrise de l'espace entre ville et château au XIXe siècle », dans C.-I. BRELOT, *Noblesses et villes, 1780-1950 : actes du colloque de Tours, 17-19 mars 1994*, Tours, Maison des sciences de la ville, Université de Tours, 1995, p. 96-105 ; Mathis STOCK, « Habiter et mobilité géographique. Un problème sociétal », dans Christine DELORY-MOMBERGER (dir.), *Le sujet dans la cité. Insertion et territoires solidaires*, Nantes, Éditions Plein Feux, 2009, 16 p.
- 2 Luc BOLTANSKI, « L'espace positionnel : multiplicité des positions institutionnelles et habitus de classe », *Revue française de sociologie*, 1973, n° 1, p. 3-26 ; Jean LHOMME, *Pouvoir et société économique*, Éditions Cujas, 1966, 394 p.
- 3 Jean-Claude PASSERON, « Biographies, flux, itinéraires, trajectoires », *Revue française de sociologie*, n° 31-1, 1990, p. 3-22.
- 4 Howard S. BECKER, « Biographie et mosaïque scientifique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1986, vol. 62-63, p. 105-110.
- 5 Pierre BOURDIEU, « L'illusion biographique », *Actes de la recherches en sciences sociales*, n° 62-63, 1986, p. 70.
- 6 Howard S. BECKER, *op. cit.* ; Pierre BOURDIEU, *op. cit.*.
- 7 L'auteur de la lignée serait né à La Graves (Hautes-Alpes) mais c'est à Lyon qu'il initie son ascension sociale. Vital DE VALOUS, *Les origines des familles consulaires de la ville de Lyon et Essai d'un nobiliaire lyonnais*, Lyon, R. Georges, 1999, p. 15.

- 8 Archives militaires de Vincennes (A.Mi.V.), 2Ye 80, Claude Arthaud de La Ferrière.
- 9 Suite à l'exécution du marquis de Masso de La Ferrière vers 1792-1793, son lointain parent. Henri DE JOUVENCEL, *L'Assemblée de la Noblesse de la Sénéchaussée de Lyon en 1789 Étude historique et généalogique*, Lyon, Louis Brun, 1907, p. 662.
- 10 Malgré la tutelle de la préfecture, c'est la direction communale qui confère le plus de pouvoirs, mais certains s'en détournent, source de complications à leurs yeux.
- 11 Défini comme multiplicité, au sein d'espaces institutionnels et géographiques variés, d'établissements fondés tant sur d'importantes possessions foncières que sur une participation à la vie de la cité et une inscription dans les réseaux de sociabilité.
- 12 Pierre BOURDIEU, « Stratégies de reproduction et modes de domination », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 105-1, 1994, p. 4, note 3.
- 13 Pour n'en citer que deux, on rappellera que dès 1804, et plus encore à partir de 1808, le régime napoléonien se tourne vers l'ancienne noblesse et tente de se l'attacher. Après l'assassinat du duc de Berry, en 1820, s'observe un revirement politique favorable aux ultras. Dans les deux cas, le profil des hommes recrutés s'en trouve modifié.
- 14 Archives municipales de Lyon (A.M.L.), 1 CM 7-10, Procès-verbaux des séances du conseil municipal.
- 15 Archives nationales (A.N.), F/1cIII/Rhône/9, Note confidentielle demandée par Son Excellence le ministre de l'Intérieur sur les membres de la députation présentée à Sa Majesté le 5 mai 1811, 1811.
- 16 A.N., F/1cIII/Rhône/9, Lettre du préfet Taillepied de Bondy au ministre de l'Intérieur, relative aux députés de la ville de Lyon, 23 octobre 1813.
- 17 Archives départementales du Rhône (A.D.R.), 4M827, Renseignements sur les associations lyonnaises de plus de vingt personnes, 1811. A.M.L., *Almanach historique et politique de la ville de Lyon et du département du Rhône*, Lyon, Ballanche, an IX-1814. S'il n'est plus affilié à la Société des amis du commerce et des arts en 1813, il apparaît vraisemblable que les liens qui y ont été noués perdurent.
- 18 A.N., F/1cIII/Rhône/9, Notes confidentielles du préfet à l'attention du ministre de l'Intérieur sur les première et seconde députations, 1811.

19 Certes la commission en charge d'établir la liste reconnaît que « le nombre limité dans lequel il fallait pour la moitié des acquéreurs de domaines nationaux » seul l'exclut. Sa notabilité n'en apparaît pas moins secondaire relativement à d'autres. A.N., AF/IV/1427, État des renseignements sur les personnes faisant partie des 30 plus imposés, qui ne sont pas compris parmi les citoyens distingués par leurs vertus civiles et privées. An XIII.

20 A.N., F/1cIII/Rhône/2, Liste des personnes les plus marquantes du Département du Rhône, 26 août 1809.

21 A.N., F/1bII/Rhône/3, Liste de candidats présentés par le préfet pour les fonctions de présidents de canton, 31 août 1812 ; A.N., F/1bII/Rhône/13, Liste de candidats présentés par le préfet pour les fonctions de maire et d'adjoint de Lyon, 1812. Pour chaque place sont proposés trois candidats. La mairie de Lyon se compose de six adjoints.

22 A.N., F/1bII/Rhône/13, Listes de candidats présentés pour la place de maire de Lyon, 1812.

23 A.D.R., 4M276, Émigrés. Demandes de radiation. Lettres de Henry Arthaud de Bellevue au préfet du Rhône, 9 messidor et 9 thermidor an VIII ; Nicolas-Edme RÉTIF DE LA BRETONNE et Pierre TESTUD (éd.), *Monsieur Nicolas*, vol. 2, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1989, p. 427.

24 A.D.R., 4M276, Émigrés. *Id.* Henry Arthaud obtient la radiation de son neveu, pourtant hostile au régime, des listes d'émigrés.

25 Claude Arthaud « désirerait la [place de maire] pour lui sans s'occuper beaucoup de la ville ». A.N., F/1bII/Rhône/13, Listes de candidats présentés pour la place de maire de Lyon, 1812.

26 À ce jour, les contacts pris avec les descendants de Claude Arthaud de La Ferrière sont restés infructueux.

27 Ici, la prise en considération ou non des années postérieures ne modifie pas l'interprétation.

28 A.Mi.V., 2Ye 80, Claude Arthaud de La Ferrière.

29 La périodisation des renouvellements des fonctions administratives influe cependant sur le tempo.

30 Adopter ce point de vue en histoire ne serait-ce pas verser dans une vision finaliste et essentialiste ? Cela n'opère-t-il pas un transfert affectif qui

occulte l'individualité et les choix des hommes étudiés ?

31 Mark DE ROND et Raymond-Alain THIETART, « Responsabilité stratégique des dirigeants. Entre hasard, choix et inévitabilité », *Revue française de gestion*, 2007, 33-172, p. 76.

32 Gentilé désignant les habitants de l'arrondissement de Villefranche.

33 A.N., F/1cIII/Rhône/9, Lettre d'adhésion au gouvernement provisoire de Louis XVIII, 16 avril 1814.

34 C'est du moins ce qu'affirme Claude Arthaud dans son dossier de demande d'obtention de la croix de Saint-Louis, ce que nous n'avons pu corroborer. A.Mi.V., 2Ye 80, Claude Arthaud de La Ferrière.

35 Il assiste à un tiers des séances environ.

36 A.D.R., 2M64, Commune de Lyon, Lettre du maire de Lyon au préfet du Rhône, en date du 9 juin 1820.

37 Le canton, partagé entre le Val-de-Saône et le vignoble beaujolais, se compose de prairies inondables, de champs céréaliers, et vignes. Il profite aussi de l'axe de circulation que constitue la vallée de la Saône. André PELLETIER (dir.), *Grande Encyclopédie de Lyon et des communes du Rhône*, Roanne, Horvat, 1982, t. IV, p. 229.

38 A.N., F/1cIII/Rhône/9, Notes confidentielles du préfet à l'attention du ministre de l'Intérieur sur les première et seconde députations, 1811.

39 « Les hommes font leur propre histoire, mais ils ne la font pas de plein gré, dans des circonstances librement choisies ; celles-ci, ils les trouvent au contraire toutes faites, données, héritées du passé. » Karl MARX, *Le 18 brumaire de Louis Bonaparte*, dans *Œuvres IV, Politique 1*, Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, 1994, p 437.

40 Pris dans son acception durkheimienne.

41 Daniel INNERARITY, « L'histoire comme expérience de la contingence », dans Christophe BOUTON et Bruce BÉGOUT (dir.), *Penser l'histoire : de Marx aux siècles des catastrophes*, Paris, Éditions de l'Éclat, 2011, p. 272.

42 Sous la Restauration, les présentations de candidats se font à la suite de vacances occasionnées par des démissions ou des décès.

43 La société est mentionnée en l'an XII, comme formation interne de la Société d'agriculture d'histoire et arts utiles de Lyon, dont elle se sépare en l'an XIV. A.M.L., *Almanach historique et politique de la ville de Lyon et du département du Rhône*, Lyon, Ballanche, an VIII-an XIV.

44 Luc Boltanski définit la surface sociale d'un individu comme « la portion de l'espace social qu'il est en mesure de parcourir et de maîtriser en occupant successivement [...] les différentes positions sociales qu'il serait en droit d'occuper simultanément, à la seule condition de posséder le don d'ubiquité qui lui est socialement conféré », *op. cit.*, p. 9.

45 Christian THIBON, *Pays de Sault. Les Pyrénées audoises au XIXe siècle : les villages et l'Etat*, Paris, Editions du C.N.R.S., 1988, p. 196.

46 Stéphanie LIMA, « Le dépassement des territoires, bâtisseurs et passeurs d'espaces », dans Martin VANIER, *Territoires, territorialité, territorialisation, Controverses et perspectives*, Rennes, P.U.R., 2009, p. 167-173.

47 Les liens noués avec les individus établis hors du canton de Belleville, en place ou en relations avec Paris, apparaissent plus lâches. Parfois la position occupée par un des membres du graphe des liens n'est pas avantageuse : ainsi de Sauzey dont l'influence lui permet d'être élu député sous les Cent-Jours mais qui reste à l'écart du régime sous la Restauration.

48 Ne serait-il pas envisageable de recourir ici à la notion de capital d'autochtonie (Jean-Noël RETIÈRE, « Autour de l'autochtonie. Réflexions sur la notion de capital social populaire », *Politix*, 2003, vol. 16, n°-63, p. 121-143) qui soulève débat dans son application aux groupes notabiliaires ? Ce dernier peut, en effet, être entendu comme "capital des pauvres". Il serait superfétatoire pour les groupes disposant de capitaux économique, social, culturel et/ou symbolique (Nicolas RENAHY et Claude-Isabelle BRELOT, *Encadrement villageois*, séminaire du Laboratoire d'études rurales, 14-16 avenue Berthelot, Lyon, 17 mars 2012). Dès lors, le capital d'autochtonie n'a de valeur qu'au sein de la pairie (sinon le différentiel de capitaux le rend inopérant et négligeable). Or, celui qui y occupe la position de parent pauvre au sein de la notabilité peut faire valoir ce capital pour maintenir son statut de notable. C'est le cas de Denis de Cuzieu dont le prestige et la fortune ne permettent pas de concurrencer ses compétiteurs. Affermir son assise locale, par l'insertion dans les réseaux bourgeois locaux, renforce sa compétitivité et sa légitimité à représenter le canton. Cette insertion peut, toutefois, ne traduire qu'un défaut d'attractivité.

49 Le préfet donne sa préférence à Claude Arthaud, le jugeant en effet « plus grand propriétaire, plus influent que Mr (sic) de Cuzieu ». A.N., F/1bII/Rhône 4, Lettre au ministre de l'Intérieur en date du 6 août 1819, annotations en marge de la main du préfet.

50 Il démissionne du conseil municipal, et, de membre titulaire qu'il était, devient associé correspondant de la Société d'agriculture de Lyon.

51 Jean-Christophe FRANÇOIS et Franck POUPEAU, « La quête du capital spatial », *La dimension spatiale des ressources sociales*, séminaire du laboratoire Culture et société urbaine- Centre de recherches sociologiques et politiques de Paris (CSU-CRESPE), 59-61 rue Pouchet, Paris, 5 mars 2011.

52 Sur trois candidats présentés, il est deuxième en février et août 1822, premier en décembre de la même année, puis à nouveau deuxième en 1827 et troisième en 1828. Il n'y a pas de vacances entre 1823 et 1827.

53 Il s'agit tout à la fois de questionner les insuffisances de l'histoire et les lacunes du récit, mais aussi les limites spatio-temporelles à appliquer à une séquence de vie, qui n'a pas vocation à se faire biographie.

54 Claude Arthaud est cependant déclaré « maire dans l'une de ses terres » vers 1810 par l'administration rhodanienne sans autres précisions (A.D.R., 4M388, Registre nominatif des habitants notables et principaux fonctionnaires de la ville de Lyon sous le régime impérial, s.d.). Cette mention est reproduite à l'identique dans les Notes sur les anciennes familles du département et leur service (A.D.R., 1M110, 1810).

55 Jean-Philippe REY, *Une municipalité sous le Premier Empire : Lyon, 1805-1815*, Université Lyon 2, thèse sous la direction de B. BENOÎT, vol. annexe p. 36-37 ; Louis BERGERON et Guy CHAUSSINAND-NOGARET (dir.), *Grands notables du premier Empire*, Paris, Éditions du CNRS, 1987, t. XVI, « Loire et Saône-et-Loire », p. 7 ; *ibid*, 2011, t. XXX, « Rhône », p. 44-46 ; Sophie VIDAL, *Les notables du Rhône sous le Premier Empire*, Université Lyon 2, maîtrise sous la direction de S. CHASSAGNE, 1995, 161 p. ; Sophie VIDAL, *Les notables du Rhône sous la monarchie constitutionnelle (1814-1848)*, Université Lyon 2, DEA sous la direction de S. CHASSAGNE, 2000, 165 p.

56 « Chaque pièce ajoutée à la mosaïque enrichit un peu plus notre compréhension du tableau [...]. Des morceaux différents enrichissent diversement notre compréhension : certains sont utiles pour leur couleur, d'autres parce qu'ils permettent de discerner le contour d'un motif. » Howard S. BECKER, « Biographie et mosaïque scientifique », dans *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1986, vol. 62-63, p. 106.

57 Reconnus tant par les administrations de la Loire que du Rhône. A.D.R., 2M42, Lettre du sous-préfet de Villefranche au préfet du Rhône, 31 juillet 1819 ; A.N., F/1cIII/Rhône/9, Note confidentielle sur la députation

présentée à l'empereur, 5 mai 1811 ; A.N., F/1bII/Loire/4, Renouvellement quinquennal des maires et adjoints à la nomination du préfet de 1821 et 1826.

58 Il est quatre-vingt-onzième sur cent-dix. Archives départementales de la Loire, 3M7, Liste des fonctionnaires civils et militaires les plus distingués, des propriétaires les plus considérables et des hommes issus des familles les plus illustres, s.d. Selon les sources et les années, la fortune, en revenus, de Claude Arthaud varie, aléatoirement, de 12 000 fr. à 60 000 fr. dans la Loire, et de 25 000 fr. à 60 000 fr. dans le Rhône.

59 A.N., F/1cIII/Loire 3, Extrait des minutes des élections du premier arrondissement, 25 février 1824.

60 Sous l'Empire, le tempo s'accélère, contrastant avec la régularité et la fréquence des propositions dont Claude Arthaud fait l'objet sous la Restauration. Parallèlement, le rythme ligérien apparaît distendu.

61 Claude-Simon Basset de La Pape est conseiller municipal et conseiller d'arrondissement de Lyon, respectivement, à partir de 1822 et 1823, et se voit conservé par la Monarchie de juillet. Il est maire de Rilleux-la-Pape dans l'Ain en 1812 et le serait encore en 1830. Il est nommé en 1816 au conseil d'arrondissement de Trévoux, mais nous ignorons s'il y siège longtemps (il est possible que sa nomination au conseil d'arrondissement de Lyon l'amène à renoncer à cette dernière fonction). A.N., F/1bII/Ain 3-4, Liste de renouvellement quinquennal des maires et adjoints de l'Ain ; Ordonnance de nomination des conseillers d'arrondissement enregistrée le 16 mai 1816 ; A.D.R., 2M13-15, Registre des individus nommés de 1800 à 1829 ; Registre des individus nommés entre 1830-1831.

62 A.D.R., 2M64, Lettre de démission du conseil municipal de Claude Arthaud de La Ferrière, 14 juillet 1820.

63 Les liens facilités avec la seconde ville du royaume, des sols propices à l'agriculture, le château de Pierreux (plus grand et plus confortable que l'ancien prieuré de Saint-Médard devenu château de La Ferrière) et de plus grandes propriétés foncières peuvent expliquer la préférence accordée à Odenas.

64 Les carences archivistiques ne permettent pas de donner la date exacte de prise de fonction. Le marquis de Montaigu est révoqué en 1830. Léon Arthaud de La Ferrière est maire en 1845, et l'est encore en 1850.

65 Son décès survient dans un établissement hydrothérapique, ce qui laisse à penser qu'il souffrait d'une affection. A.D.R., 2E 1625,

Arthaud de La Ferrière, Léon-Henri-Gilbert, La Croix-Rousse, n° 333, 17 septembre 1850.

66 A.D.R., 4E 3726, Registre de l'état civil d'Odenas, 1849-1850. Les Montaigu rentrent dans la direction des affaires communales mais en sont écartés après le coup d'État de Louis-Napoléon Bonaparte. La mairie passe ensuite en des mains inconnues.

67 A.D.R., 2E 154, Lucy, épouse Arthaud de La Ferrière, Jeanne-Lucie, Lyon, mairie unique, n° 1082, 8 avril 1813 ; 2E 227, Lucy, François – Laroze, Françoise, Lyon mairie unique, n° 1249, 7 décembre 1825.

68 Fille unique, elle hérite de plus de deux millions de francs, sans compter les valeurs immobilières. A.D.R., 3E 10603, Lucy, François, inventaire après décès, Bonnevaux, Lyon, n° 693, Lyon, 2 août 1830 ; 3E 12614, Lucy, François, partage de la succession, Lecourt, Lyon, n° 1151, 2 août 1830 ; 3E 23059, Arthaud de La Ferrière, Claude, donation à Claude-Charles-Hector-Marie Arthaud de La Ferrière, Coste, Lyon, n° 312, 21 avril 1835.

69 A.D.R., 3E 23059, Arthaud de La Ferrière, Claude, donation à Claude-Charles-Hector-Marie Arthaud de La Ferrière, Coste, Lyon, n° 312, 21 avril 1835.

70 A.D.R., 3P 163/2-3, Registre des mutations cadastrales de la commune d'Odenas.

71 Elle « appartient à l'une des premières et des plus notables familles de cette ville », A.Mi.V., 2Ye 80, Dominique-César Arthaud de La Ferrière.

72 Adolphe ROBERT (dir.), Gaston COUGNY et Gaspar BOURLOTON, *Dictionnaire des parlementaires français comprenant tous les membres des Assemblées françaises et tous les Ministres français depuis le 1^{er} mai 1789 jusqu'au 1^{er} mai 1889*, Paris, Bourloton, 1889-1891, vol. II, p. 631.

73 Nulle trace des Arthaud de La Ferrière au sein l'administration lyonnaise dans les archives parcourues.

74 Nous remercions cependant madame et monsieur d'Annoux qui ont eu la gentillesse de nous répondre et de nous offrir quelques pistes de recherche.

75 Daniel INNERARITY, *op. cit.*, p. 271 et p. 277.

76 Sur l'apport de la biographie : Howard S. BECKER, *op. cit.*, p.108.

AUTHOR

Gabriel Garrote
LARHRA, UMR 5190

Construire l'action sociale en faveur de la vieillesse à Lyon : le poids d'une individualité

Martha GILSON

OUTLINE

Philomène Magnin, une vie au service d'autrui.

Le catholicisme et la notion d'injustice en héritage.

Une réflexion sur les moyens d'action.

Un contexte favorable au développement des politiques sociales.

Une élue locale...

... qui s'appuie sur un réseau solide...

... ce qui lui permet de mettre en place une politique ambitieuse en faveur de la vieillesse défavorisée.

De la politique à l'associatif, un parcours atypique.

Les limites de l'institution ou la contrainte du groupe.

Une figure de l'action sociale lyonnaise.

Conclusion

TEXT

- 1 Le but de cette contribution est d'interroger l'implication de Philomène Magnin dans l'action sociale lyonnaise au XX^e siècle. Cette démarche s'inscrit dans le cadre d'une histoire locale des politiques publiques, ainsi que dans le cadre plus large d'une histoire sociale, entendue comme la prise en compte des acteurs comme sujets d'histoire.
- 2 Les historiens ont d'abord abordé l'histoire sociale par le double prisme des groupes sociaux et d'une histoire des politiques publiques, au travers des institutions. Si l'État a longtemps été le seul angle d'approche des politiques publiques, depuis les années 1990 la prise en compte des échelons locaux comme le département ou la ville ont permis un renouvellement de l'historiographie. Ce réajustement d'échelle a favorisé le développement de monographies, permettant l'étude précise des publics pris en charge.

- 3 Aujourd'hui, les enquêtes prosopographiques comme les récits de vie d'individus nourrissent les travaux historiques. Cependant, si les personnes assistées ont fait l'objet d'études poussées, individuelles comme collectives, très peu d'études se sont penchées sur les individus portant l'institution publique. Or, sans nier un discours propre à l'institution, il paraît intéressant de s'interroger sur le poids des individualités au sein des organismes publics. Nous nous proposons dans cette contribution d'analyser le poids et les motivations des acteurs composant l'institution, en gageant que cela permettra une relecture des politiques publiques.
- 4 Il s'agit dans cet article de retracer le parcours professionnel de Philomène Magnin successivement syndicaliste à la C.F.T.C., conseillère municipale de Lyon et conseillère générale du Rhône, fondatrice et membre de plusieurs associations. De la fin des années 1930 au début des années 1960, la ville de Lyon a été à l'initiative de plusieurs dispositifs visant à loger des vieillards, des logements-foyers à la résidence « Ma Demeure » en 1959. Ces initiatives ont par la suite eu un impact national puisqu'elles influencent la rédaction du rapport Laroque de 1962, rapport qui amorce une politique nationale de prise en charge de la vieillesse. Le dépouillement des sources (municipales et départementales), ainsi que la lecture de plusieurs rapports nationaux mettent en évidence que les innovations lyonnaises sont pour une large part conçues puis défendues par Philomène Magnin, soutenue par les mairies Edouard Herriot puis Louis Pradel.
- 5 L'intérêt n'est pas tant de retracer l'évolution des prestations destinées aux plus âgés que d'évaluer l'impact d'un parcours particulier, celui de Philomène Magnin, sur l'évolution de ces dispositifs. Partant des réalisations concrètes – qui rendent l'acteur visible – ce n'est pas la question de la professionnalisation mais celle de l'engagement de l'individu qui se pose. En effet, les « réalisations » de Philomène Magnin dépassent le simple cadre professionnel – de part son action syndicale et associative – et doivent être pensées dans une herméneutique de l'engagement. Dès lors, c'est un « parcours d'engagements » que nous nous proposons de présenter ici. Cette notion permet à la fois d'analyser les motivations qui poussent l'individu à agir et les moyens d'actions utilisés par celui-ci pour réaliser son engagement. À travers différentes modalités

d'implication dans l'espace public, Philomène Magnin matérialise son engagement envers les plus démunis, particulièrement les personnes âgées, dans différentes institutions.

- 6 Cette contribution s'inscrit dans le cadre d'un travail plus large sur les prises en charges sociales des personnes âgées à Lyon, travail qui est en cours. Cet article ne prétend nullement épuiser les questions relatives au poids de l'individu au sein de collectifs ; il ne constitue qu'une première analyse s'appuyant sur une documentation et des données partiellement exploitées et tente de mettre à jour les différentes étapes de socialisation de Mademoiselle Magnin, qui l'ont amenée à s'engager pour la vieillesse lyonnaise. Enfin, nous voudrions préciser que l'étude d'un parcours présente deux principaux écueils, celui du déterminisme et celui du psychologisme. En nous appuyant sur des travaux sociologiques, nous avons tenté de les éviter, tout en essayant de donner du « sens » au parcours présenté.

Philomène Magnin, une vie au service d'autrui.

- 7 Si Philomène Magnin fait aujourd'hui l'objet de cette contribution, c'est d'abord parce qu'elle s'est investie pleinement dans l'action sociale de la ville de Lyon. La question se pose alors tant de ses motivations que de l'impact de ses actions sur les pratiques sociales lyonnaises.

Le catholicisme et la notion d'injustice en héritage.

- 8 Philomène Magnin est née dans un foyer modeste. Le père de Philomène Magnin est jardinier et elle le décrit comme un homme drôle, plaisant, astucieux. Sa mère est femme de ménage. Elle a eu une enfance difficile et Philomène Magnin lui voue une admiration sans borne. En effet, aînée de 12 enfants, elle se voit placée en 1880, à l'âge de 6 ans, comme bergère et fille de ferme sur les hauts plateaux de l'Ardèche, sans accès à l'instruction et des conditions de travail extrêmement rudes. « Ses patrons poussaient l'inhumanité jusqu'à la

loger dans l'étable et supportaient fort bien qu'elle mangeât parfois dans la marmite à cochons »¹.

- 9 La ténacité de sa mère est vue par Philomène comme inhérent à son caractère, mais surtout de sa foi catholique. La mère de Philomène fait sa première communion en 1887. Malgré les faibles revenus de la famille, sa grand-mère achète un cierge de 0, 50F, elle porte les chaussures de sa mère et un voile des Dames de la Miséricorde. En 1898, elle part pour Lyon – espérant trouver des conditions de travail meilleures – et obtient un travail dont le salaire est apprécié pour aider ses frères et sœurs restés sur les hauts plateaux. L'adaptation est dure et le premier obstacle est la langue, la mère de Philomène ne parlant que le patois. Elle apprend cependant très vite à lire et à écrire et en 1904 se marie avec un jardinier-maraîcher. Philomène naît sept mois plus tard².
- 10 La famille vit à Caluire dans une maison dont son père assure l'entretien de la propriété alors que sa mère s'occupe du ménage. Cette situation est bouleversée en 1911 avec la mort de son père atteint de tuberculose. Pendant sa maladie, Philomène Magnin est envoyée en Ardèche chez ses grands parents, et contracte la rougeole. Rentrées à Lyon, elle et sa mère s'installent dans un appartement dans le 5^e arrondissement, près d'un pensionnat où Philomène est envoyée. « La vie scolaire ouvre pour moi une période de révolte, pour la bonne et simple raison que dans ce fameux pensionnat fraye « du beau monde » »³. Elle découvre alors ce qu'elle décrit comme « un univers de vexations et de mépris ». C'est à cette époque apparemment que Philomène Magnin commence à éprouver et exprimer un sentiment d'injustice qui motive un certain nombre de ses actions futures. En 1914, elle est retirée de cette école et sa mère perd son emploi. À l'automne suivant, Philomène Magnin est inscrite à l'école libre du quartier : elle a 11 ans. Sa mère, bien que malade, avait retrouvé des ménages à faire, des repas de mariage, elle travaille beaucoup, parfois 18 heures par jour. Selon Michel Loude⁴, Philomène Magnin prend conscience que sa mère est mal payée, son employeur la payant un sou de moins que ce qui est normalement dû. En 1918, elle obtient son certificat d'étude, bien qu'ayant été une élève médiocre, et quitte l'école.

- 11 Selon Luc Berlivet et Frédéric Sawicki, la génération de Philomène Magnin construit la notion d'injustice à partir de deux expériences, celle de la mort et celle de l'échec scolaire⁵. Outre la souffrance liée à la perte du père, l'obligation d'abandonner ses études, de travailler dur, le fait de voir sa mère travailler d'arrache-pied pour faire vivre la famille sont autant de facteurs qui peuvent amener à une prise de conscience d'une certaine injustice. Ce sens d'une justice sociale bafouée construit dans son enfance puis son adolescence peut être un facteur explicatif de ses engagements futurs. Parallèlement, la découverte de l'injustice sociale au sein du collège privé qu'elle fréquente et le rejet de cette institution comme de ses membres l'amènent à se développer par d'autres biais et notamment celui du patronage.
- 12 À côté de cet héritage familial et de la confrontation à la réalité sociale, ce n'est pas à l'école mais au sein des patronages que Philomène Magnin se forme. Cette formation est indispensable à la compréhension du parcours de Philomène Magnin. L'acquisition de connaissances permettant d'interpréter la misère sociale comme une injustice découlant d'un type particulier de système social, est nécessaire à l'engagement social ou politique. « Au milieu de cette existence terne, difficile, injuste, il y avait le « patro », où j'ai fait mes premières armes sociales. Le patronage, c'est l'identité d'un quartier. J'y ai trouvé des moyens d'expression, en particulier par le chant et la comédie. J'eus aussi à m'occuper des petits et déjà des autres. Je ne dis pas que je m'amusais bien, mais au moins je m'épanouissais »⁶.
- 13 Le parcours de Philomène Magnin ne peut s'expliquer entièrement si l'on s'en tient à l'échelon individuel. Sa démarche s'inscrit dans un contexte plus large. Apparaît en effet une nouvelle forme de catholicisme entre les deux guerres et surtout dans l'immédiat après-guerre, fondée sur la valorisation d'un engagement actif dans la transformation des rapports sociaux⁷. L'ancrage de Philomène Magnin dans le patronage s'inscrit dans un essor d'action populaire au sein du catholicisme. *La Chronique sociale*⁸ et les *Semaines sociales*⁹ se sont appliquées à élaborer et propager en France la pensée chrétienne sur les grands problèmes de société¹⁰.

La base commune de leur doctrine sont les principes de l'enseignement catholique, à partir des grandes encycliques de Léon

XIII qui ont ouvert les esprits aux conditions nouvelles et aux besoins du monde moderne en évolution, singulièrement de *Rerum Novarum* (1891), que viendra continuer le *Quadragesimo Anno* (1931). Les « professeurs » et conférenciers secondaires s'efforcent d'en développer les conséquences théoriques et applications pratiques, d'en faire connaître au fil des décennies les réalisations¹¹.

- 14 Philomène Magnin, qui suit l'enseignement des *Semaines sociales*, trouve dans le patronage un écho aux prémisses de sa formation personnelle : la notion d'injustice et la foi chrétienne.
- 15 Les thèmes des *Semaines sociales* tournent essentiellement autour de l'injustice du monde capitaliste libéral dominant et de ses conséquences. L'accent est mis sur le concours nécessaire de l'Église et de l'État et donc sur la nécessité de l'engagement chrétien dans la société, comme le rappelle le père Desbuquois à Lyon en 1925, à la veille de la condamnation de l'Action française – signe de l'acceptation par l'Église de la République. « Ce qui signifie, à une date où l'audience de l'Action française est considérable, que la société civile en France étant démocratique, il faut en prendre acte et lui être présent spirituellement, à elle et à ses membres, pour les élever, dans la mesure du possible actuel, vers les idéaux humains et sociaux véritables, qui ne sont autres que ceux – du christianisme »¹². La question du caractère social du travail est longuement débattue et l'idée étant que le discours doit mener à l'action, le syndicalisme professionnel est vivement encouragé.
- 16 Ces questions intéressent très tôt Philomène Magnin puisqu'en 1919, dès 14 ans, elle quitte l'école pour travailler. Sans transition, elle s'investit d'un rôle de protection et d'aide envers sa mère. Son premier travail est de se placer chez des bourgeois pour aider aux tâches ménagères. Elle devient bientôt apprentie-vendeuse dans une maison de chaussures, puis dans une fabrique de parapluies, la maison Revel, où ses qualités sont remarquées et appréciées par la direction si bien que Philomène Magnin, après quelques mois de travail seulement, eut le droit d'utiliser... les toilettes¹³.
- 17 Parallèlement à cette entrée sur la scène salariale, Philomène Magnin découvre le syndicalisme. La Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (C.F.T.C.) recrute en effet par le biais du patronage, et pour ce faire organise des séminaires en son sein.

Philomène Magnin découvre alors une manière d'actualiser son « désir de justice », et de pouvoir agir pour aider notamment les femmes exploitées : elle se syndique.

- 18 Ce parcours n'est pas représentatif du parcours militant d'action catholique. En effet, les syndicalistes de la C.F.T.C. semblent beaucoup plus venir de la Jeunesse Ouvrière Chrétienne (J.O.C.) ou de la Jeunesse Agricole Chrétienne (J.A.C.) qui comme le souligne Yvon Tranvouez se définissent en opposition au patronage. « Jeanne Aubert, qui fut à l'origine de la J.O.C.F., l'a très bien expliqué : « Nous étions un mouvement éducatif par excellence alors que le patronage se contentait d'encadrer des jeunes pour leurs loisirs, promenades, voyages... La J.O.C.F. était un mouvement fait par des jeunes travailleuses pour des jeunes travailleuses et avec elles, alors que les patronages avaient leurs « directrices » souvent plus très jeunes et qui ne faisaient que seconder les curés de paroisse »¹⁴. Philomène Magnin qui est vendeuse à 14 ans, ne « passe » pas par la J.O.C. mais par le patronage, ce qui s'explique en partie par le travail de femme de ménage de sa mère qui ne l'insère pas dans les réseaux ouvriers.
- 19 La C.F.T.C. lui permet d'approfondir la formation qu'elle a reçue par le biais du patronage. Elle participe à des soirées de formation après le travail. Le lien fait par Philomène Magnin entre sa volonté d'engagement social et sa foi catholique est constant, d'abord parce que la justice qu'elle prétend défendre se présente comme découlant de la doctrine catholique, ensuite parce que c'est par des organismes catholiques qu'elle développe sa connaissance des questions sociales et qu'elle commence à agir.
- 20 Dès 1919, Philomène Magnin s'investit dans des actions syndicales pour défendre les intérêts des ouvriers à domicile, les dévideuses en soierie, et mieux organiser leur travail. Sa formation syndicale lui donne une meilleure connaissance des lois, et donc une efficacité plus grande. Elle fréquente l'École Normale Ouvrière, qui, sous l'égide de la C.F.T.C., organise des cours pour former ceux qui ont des responsabilités syndicales. Les intervenants sont souvent ceux de la *Chronique sociale*.
- 21 La décennie 1920-1930 est donc pour Philomène Magnin une intense période d'essai, de choix, de recherche. Le choix de la lutte syndicale n'est pas un choix de facilité. La chose est mal vue et combattue

autant par un patronat hostile que par les chrétiens conservateurs. Philomène Magnin est pionnière en la matière car peu de jeunes filles, entre les deux guerres, ont osé franchir le pas et devenir suffragettes, défendant les droits de la femme fermement ¹⁵.

- 22 Philomène Magnin gravit au sein du syndicat les échelons des responsabilités. En 1924, alors qu'elle est secrétaire de la « section employés de commerce », elle met sur pied, avec des camarades, la première convention collective pour les ouvriers du commerce de détail non alimentaire. À la C.F.T.C., elle a en charge les ouvrières « de la Dorure », c'est-à-dire les ouvrières de la soierie qui fabriquent des vêtements ecclésiastiques et des ornements d'église. Véritables artistes, elles sont sous-payées, exploitées par leurs patrons, les soyeux très croyants de la presque « leur rétorquant qu'elles travaillent pour Dieu et rien que cela devait les remplir de joie et d'aise, qu'elles auraient de bien grandes récompenses plus haut ! » ¹⁶. Philomène Magnin réussit, avec ses collègues, à mettre en place une convention collective pour ces employées et atténuer quelque peu les abus flagrants.
- 23 Le syndicat l'aide par ailleurs professionnellement. Au début des années 1930, elle devient secrétaire à l'*Écho de Fourvière* ¹⁷. Puis, en s'appuyant sur son réseau syndical, elle devient au milieu des années 1930 employée à l'Œuvre de Fourvière qui recherchait une vendeuse pour tenir le magasin de souvenirs dans l'enceinte de la basilique de Fourvière. Elle reste à ce poste près de 20 ans ; d'abord vendeuse, elle monte en grade et progressivement s'occupe de tout le magasin avec la responsabilité de gestion qui y est attachée. Le syndicat est aussi une aide sociale et matérielle, puisqu'il envoie Philomène Magnin en convalescence dans un de ses préventoriums lorsque celle-ci déclare la tuberculose en 1936.
- 24 Cette première approche permet d'ébaucher une réflexion sur ses motivations. Ainsi, l'exercice de la foi dans l'action sociale semble être un moteur fort de l'action de Philomène Magnin, ce que rappelle Bernadette Isaac-Sibille, amie de Philomène Magnin.

Ce mélange de grande union à Dieu et son envie de profiter de tous les bons moments de la vie m'a subjuguée dès ma première rencontre avec elle ; dans les premiers mois où j'avais fait sa connaissance, elle s'invita à dîner à la maison avant la première assemblée générale du

centre social du Point du Jour que nous venions de créer avec Emma Gounot ; intimidée par cette personne respectable, je n'osais pas lui proposer du whisky...¹⁸

- 25 En comparant le parcours de Philomène Magnin à ceux d'autres syndicalistes de la C.F.T.C. étudiés par Luc Berlivet et Frédéric Sawicki, il ressort que les motivations de Philomène semblent être celles de beaucoup de syndicalistes chrétiens. Les deux auteurs analysent « ce qui a amené des individus formés dans et par un catholicisme fait de soumission à une série de commandements sacrés et à un ensemble de normes sociales conservatrices, à adopter de nouvelles croyances et de nouvelles pratiques sociales à contenu religieux »¹⁹. Ces individus, tout comme Philomène Magnin, semblent n'avoir que peu fréquenté l'école et avoir reçu une éducation empreinte de religion.

Qu'on en juge : 90% ont participé à des organisations de jeunesse, 90% ont milité activement dans au moins une association ; 63% ont exercé des responsabilités dans une organisation de jeunesse et 67% ont été ou sont encore responsable local, régional ou national d'une ou plusieurs associations ; enfin, 72% ont adhéré au moins une fois à un parti politique. Lorsqu'il leur est demandé le rôle qu'a joué la religion dans leur engagement syndical, si certains répondent « aucun » entendant dissocier sphère privée et sphère publique ou préférant mettre l'accent sur la dimension de « classe » de leur engagement, la plupart traduisent dans leur réponse, le caractère « total » de leur engagement et son sens religieux sans le limiter au syndicalisme²⁰.

- 26 À notre sens, cette analyse est parfaitement applicable à Philomène Magnin. Le syndicalisme lui permet de concilier son rejet d'une société individualiste et inégalitaire et ses croyances religieuses. Cet enseignement est un outil pour elle et lui permet de se développer pleinement, de prendre confiance en ses capacités.
- 27 Le syndicalisme semble avoir « modifié » la trajectoire socialement probable de Philomène Magnin, en la formant aux questions sociales et en l'introduisant dans des réseaux de sociabilités politiques. Elle fait partie de la direction de la Bourse du Travail²¹ sous l'Occupation, ainsi que du Comité de Coordination d'Action Catholique (C.C.A.C.). Elle semble s'en éloigner à la Libération, lors de son entrée en

politique ; si on la retrouve en 1945 secrétaire adjointe de l'Union départementale des syndicats chrétiens, sa trace se perd par la suite dans les archives. Philomène Magnin, responsable syndicale importante, se voit, une nouvelle fois, poussée sur le devant de la scène par la C.F.T.C. qui la désigne, en accord avec le Conseil de la Résistance, pour siéger au conseil municipal provisoire présidé par Justin Godart qui reprend la Mairie par intérim à Pierre Bertrand, maire désigné par Vichy. Le syndicalisme semble avoir été la porte d'entrée, pour Philomène Magnin, en politique, sans qu'elle s'y réfère explicitement par la suite pour la réalisation de ses projets.

Une réflexion sur les moyens d'action.

- 28 Le parcours d'engagements de Philomène semble *a priori* divisé en deux temps, l'activité syndicale puis l'activité politique. Nous faisons cependant l'hypothèse que les motivations de son engagement et les moyens d'agir qu'elle déploie par la suite sont fortement influencés par son parcours syndical et par l'attachement au catholicisme. En l'absence d'entretiens, il semble difficile de mesurer cette influence, bien que Philomène Magnin présente tout au long de sa carrière le catholicisme comme moteur de son engagement²². L'engagement peut alors être perçu comme une disposition sociale et éthique qui s'actualise dans diverses situations.

Un contexte favorable au développement des politiques sociales.

- 29 En 1945, la situation des personnes âgées est très difficile. C'est pourquoi dans les années 1950, l'assistance publique s'attache davantage à cette catégorie de la population. Dans un système de protection sociale liée au travail, l'État s'attaque logiquement au dossier des retraites afin d'éradiquer la pauvreté des personnes âgées. La vieillesse est alors assimilée à la retraite. Cet amalgame fait oublier que toutes les personnes âgées ne sont pas retraitées, ou ne jouissent pas d'une retraite suffisante pour vivre – les retraites ne se généralisent que dans les années 1970. Les « économiquement faible » sont nombreux, assistés par le Bureau de bienfaisance²³.

- 30 À la Libération, il n'existe pas d'aide sociale étatique pour les personnes âgées, si ce n'est la loi de 1905²⁴. Les personnes âgées ayant besoin d'une aide se tournent alors vers les associations privées, ou bien vers le bureau d'action sociale, étroitement lié à la Ville de Lyon. Ces deux organismes s'occupent en partie de la prise en charge de la vieillesse, notamment par une politique active de logement.

Une élue locale...

- 31 À la Libération, Philomène Magnin devient membre du Comité directeur du Mouvement républicain populaire (M.R.P.), fondé par Georges Bidault, Lyonnais, président du C.N.R. qui regroupe les chrétiens issus de la Résistance, des mouvements et des syndicats chrétiens et des militants politiques de la Jeune république et du parti démocrate populaire. Sa carrière se déploie sur de multiples fronts, d'abord politique. Elle est nommée conseillère municipale en 1944, puis élue en 1945 sous l'étiquette M.R.P. La Libération conduit à un renouvellement important des forces politiques. Le M.R.P., auréolé de la participation de plusieurs de ses dirigeants à la Résistance, fait des offres à des militants ouvriers, anciens jocistes, membres du M.P.F. ou syndicalistes C.F.T.C. Des militants ouvriers sont élus aux premières élections municipales. Plusieurs cftcistes sont élus comme parlementaires²⁵. Mais beaucoup de militants issus de la J.O.C., de la C.F.T.C. et du M.P.F. refusent ce passage à la politique ; ce choix n'avait rien d'automatique. Néanmoins, si Philomène Magnin doit se rattacher à un courant pour entrer en politique, il semble qu'elle ait toujours défendu ses idées sociales – largement issues des enseignements des *Sciences sociales* – quel que soit le bord politique auxquelles celles-ci se rattachent.
- 32 Elle reste conseillère municipale, adjointe aux affaires sociales jusqu'en 1978. Elle est parallèlement élue au Conseil général du Rhône en 1945. Elle est membre du M.R.P. de 1945 à sa fusion en 1967 au sein du Centre des démocrates sociaux (C.D.S.) dont elle est aussi membre. D'une position nettement à gauche aux cantonales de 1945, elle est passée à une position centriste. En 1959, elle décide de se ranger derrière Louis Pradel. Elle perd son mandat départemental de 1949 à 1961, puis redevient conseillère générale jusqu'en 1985. Elle est

désignée comme représentante des collectivités locales au Conseil général en 1973 et nommée vice-présidente du Conseil général de 1975 à 1985.

- 33 Elle tente à plusieurs reprises, mais sans succès, une carrière nationale. Elle est candidate en troisième position à l'élection de l'assemblée nationale sur la liste du M.R.P. dans la première circonscription du Rhône en 1951. En 1956, elle est en tête de liste M.R.P. dans la première circonscription du Rhône. Elle est à nouveau candidate en 1958.

... qui s'appuie sur un réseau solide...

- 34 Cet article ne présentant que des résultats préliminaires, nous n'avons pu encore développer une étude finie du réseau de Philomène Magnin, tant dans les milieux politiques que sociaux, ni étudier le poids des « réseaux chrétiens ». Une lecture des manifestations publiques lors de son décès en 1996 suffit cependant pour affirmer que ce réseau existait et que Mademoiselle Magnin fréquentait les principaux acteurs de l'action publique lyonnaise. Elle est saluée en 1997 par Michel Mercier, sénateur-maire de Thizy, président du Conseil général du Rhône, par Pierre Roiret, Président fondateur de Présence et action auprès des personnes âgées de la ville de Lyon (P.A.P.A.V.L.) et par Bernadette Isaac-Sibille, député du Rhône et conseillère générale du Rhône, qui la présentent tous deux comme une amie, ou encore par Louis Veyret, administrateur des H.C.L. de 1944 à 1997²⁶.
- 35 Ainsi, ses fonctions au sein de la ville et ses relations lui permettent d'être nommée administratrice des Hospices civils de Lyon en 1944 par Yves Farge, commissaire de la République à Lyon, après une période qu'on appelait aux H.C.L. celle des Amiraux, car le gouvernement de Vichy avait pris en main la nomination des directeurs et avait placé un ancien amiral à la tête d'un des établissements des H.C.L. Elle est par ailleurs conseillère déléguée au bureau d'action sociale en 1957 et administratrice de ce bureau en 1959. Enfin, sa place au sein du Conseil général du Rhône semble être décisive. Avec Mme Ruby, elle est l'animatrice de l'action sociale du département pendant de nombreuses années, prolongeant l'action

qu'elle menait ou avait mené à la ville de Lyon, comme adjointe aux affaires sociales.

- 36 S'appuyant sur tous les ressorts de l'action sociale, elle a beaucoup influencé la politique locale dans deux domaines, l'action sociale dans les grands ensembles et envers les personnes âgées. Elle souligne les difficultés des centres sociaux, halte garderies et crèches, et amène le Conseil général à développer une action importante de prévention par des contrats avec trois associations (la Sauvegarde, le Sauvetage et les Amis de Jeudi-Dimanche) et le financement d'équipes de prévention et de clubs. En 1948, elle ouvre le premier restaurant pour personnes âgées à Saint-Just.

... ce qui lui permet de mettre en place une politique ambitieuse en faveur de la vieillesse défavorisée.

- 37 C'est grâce à ses réseaux que Philomène Magnin a pu mettre en place des dispositifs de prise en charge de la vieillesse. Elle est, par le biais de la municipalité et les H.C.L., l'inspiratrice et la créatrice des foyers-logements.
- 38 La principale réalisation de Philomène Magnin est la première maison médicalisée d'Europe pour les personnes âgées, *Ma demeure*, en 1959. La Ville de Lyon, a créé, depuis 1923, onze immeubles de logements gratuits pour ménages âgés. Mais c'est en 1957, sur l'impulsion de Mlle. Magnin, adjointe aux affaires sociales, que la conjugaison des efforts de l'Association d'aide aux vieillards de la ville de Lyon, du département, et de plusieurs ministères, permet la construction de la première résidence pour personnes âgées, *Ma Demeure*²⁷. Dès lors, ce mode de logement prend de l'ampleur : il existe 6 résidences en 1966, 13 en 1971 et plus d'une vingtaine en 1980.
- 39 Cette structure est le résultat d'un long combat mené principalement par Philomène Magnin et qui commence par des actions associatives. En 1946, en accord avec Édouard Herriot, Antonin Dougerolle, représentant les œuvres catholiques et Henri-Paul Martin, les œuvres protestantes, il est décidé de créer l'Association d'aide aux vieillards de la ville de Lyon afin de chauffer, nourrir, habiller, soigner et loger les personnes âgées. Cette association organise dans les années 1950

chaque année des distributions de charbon pendant la période hivernale.

- 40 Il existe en 1945 une œuvre de foyer-restaurant tenue par Mme de Watteville, qui distribue des repas à emporter dans des conditions qui ne correspondent plus aux besoins de l'époque. Robert Wolville, directeur des services sociaux de la Rhodiaceta, transforme alors ceux-ci en véritables restaurants où les personnes âgées sont servies gratuitement pour les assistés du B.A.S. et à très faible prix pour les autres.
- 41 Afin de soigner et loger les personnes âgées défavorisées, est mise en place la première maison médicalisée. Aidé pour la partie technique par M. Berger-Sabbatel, qui était chef du contentieux de la Caisse d'Épargne, puis directeur d'une société d'H.L.M., Philomène Magnin réalise *Ma Demeure*, première résidence-foyer pour personnes âgées. Grâce à Louis Pradel, à la fois maire et président des Hospices Civils, un terrain bon marché à La Villette est trouvé, ainsi qu'un prêt de la Caisse d'Épargne. Le bureau d'action sociale possédait des logements sociaux, mais l'originalité de *Ma Demeure* était d'être, en plus d'une résidence, un centre ouvert au quartier : infirmerie de plusieurs lits, centre de soins à domicile, restauration, club...²⁸. La spécificité de la personne âgée – au carrefour de vulnérabilités sanitaire et sociale – commence à être prise en compte dans les modes d'action sociale. Philomène Magnin suggère à cette époque à Louis Pradel de créer « la Société H.L.M. pour l'Aide Sociale », qui, avec l'aide de l'Association d'aide aux vieillards de la ville de Lyon, prend le relais pour de nombreuses réalisations dans tous les arrondissements. C'est donc en s'appuyant sur un réseau solide et varié d'institutions publiques comme privées que Philomène Magnin a pu mettre en place une structure novatrice.

De la politique à l'associatif, un parcours atypique.

- 42 Philomène Magnin ne s'engage que dans un troisième temps dans le monde associatif. Elle s'appuie sur ses soutiens à la mairie et au département pour subventionner deux associations auxquelles elle participe activement. Elle s'investit dans la fondation de l'Association d'aide aux vieillards de la ville de Lyon. En collaboration avec une

équipe d'amis bénévoles et de commerçants de Saint-Just, elle crée le premier restaurant pour personnes âgées, où celles-ci sont servies avec respect, au lieu de venir faire remplir leurs « gamelles ». Elle crée encore en 1972 le premier « centre intégré de la petite enfance », comprenant crèche, halte-garderie et école maternelle ; les enfants peuvent ainsi passer d'une structure à une autre selon leurs besoins et leur évolution, c'était une véritable révolution...

- 43 Elle pousse également le Conseil général à créer le Centre régional d'information sur l'action sociale (C.R.I.A.S.) en 1963 et fait partie des membres fondateurs de la Société Rhône-Alpes de gérontologie en 1974. Dès lors, elle suit régulièrement les conseils d'administration chargés de préparer les thèmes à traiter et de choisir des intervenants compétents, adaptés aux auditeurs. Elle est présente à toutes les manifestations. Le C.R.I.A.S. est un lieu de rencontre entre les intervenants en matière sociale et une plateforme d'échanges où se rencontrent tous ceux qui, à quelque titre que ce soit, se préoccupent du devenir des personnes âgées du département. Ces associations, qui permettent de développer un réseau autour de la gérontologie, jouent un rôle de coordination de l'action publique et privée. Elles permettent, rendant les problématiques liées à la vieillesse plus visibles, de créer des dispositifs spécifiques en faveur des personnes âgées²⁹. Philomène Magnin semble avoir compris « quel parti elle pouvait tirer » des différents organismes participant à l'action sociale, et les exploite.

Les limites de l'institution ou la contrainte du groupe.

- 44 L'engagement de Philomène Magnin lui permet même – par sa persévérance et son audace – de modifier la législation. « La loi, à l'époque, envisageait un prix de journée avec le repas – Philomène Magnin a pu en faire changer le texte, pour laisser le libre choix aux personnes âgées »³⁰.
- 45 Cependant, le fait même d'agir au sein d'institutions contraint l'action de Philomène Magnin. Au Conseil général, elle a longtemps été cantonnée, contre son gré d'ailleurs, dans le domaine de l'assistance. Elle reste un personnage local, associé à des dossiers d'assistance vus

comme féminins et de seconde importance dans la politique générale de la ville.

- 46 Philomène Magnin étant une militante chrétienne, l'Église s'estime légitime à « orienter » ses décisions politiques. Ainsi, lors des élections cantonales de 1955, elle se maintient au second tour malgré les pressions, notamment de l'archevêché, pour qu'elle se désiste en faveur du candidat du P.R.S.R.F. (Parti républicain et social pour la réconciliation française).
- 47 L'institution religieuse, qui a formé Philomène Magnin et à laquelle elle adhère pleinement, comme l'institution publique, outil indispensable dans la mise en place de mesures d'assistance, se révèlent donc être des moteurs, mais aussi des freins à l'engagement.

Une figure de l'action sociale lyonnaise.

- 48 Philomène Magnin, pour son implication dans la vie de la cité, a reçu de nombreuses décorations : le mérite social en 1953, l'ordre national du mérite en 1966, le grade d'officier en 1976, le titre de Chevalier de la santé publique en 1960 et enfin la légion d'honneur au titre du ministère du Travail en 1970.
- 49 C'est assurément un personnage, et elle incarne à Lyon pendant les Trente glorieuses la mise en place d'une politique spécifique en faveur des personnes âgées. L'action d'aide aux personnes âgées est est personnalisée par la figure de Philomène Magnin. Elle va jusqu'à habiter *Ma Demeure*, toujours plus près du terrain. Le processus s'inverse alors : si d'ordinaire l'Institution masque l'individu, ici c'est l'individu qui cache un travail collectif et structurel. À la fin de sa vie, des responsables politiques et sociaux disent d'elle qu'elle est la mieux placée pour gérer les problèmes des personnes âgées, puisqu'elle vit sur place, surveillant tout de très près, et, étant elle-même âgée, elle comprend mieux les personnes âgées.

Par son charisme et son action, Philomène Magnin s'inscrit dans la lignée des femmes qui ont imprimé leur marque dans l'histoire du département du Rhône : Ultrogote et Clothilde qui, au siècle de

Clovis, créèrent la charité, Pauline-Marie Jaricot, Sœur Bouvier et, plus proches de nous, Mmes. Renée Jolivot et Ruby³¹.

- 50 Philomène Magnin devient un modèle. Elle est encore aujourd'hui une icône de l'action sociale lyonnaise.
- 51 Cette surexposition de la figure de Philomène Magnin tend à masquer le poids d'un contexte qui a amené au développement d'une politique en faveur de la vieillesse, contexte qu'il est possible d'approcher quand on compare les politiques sociales de Lyon avec celles d'autres villes. Ainsi, au début des années 1960, d'autres tentatives de prise en charge de la vieillesse voient le jour, toutes aussi novatrices que les réalisations lyonnaises, comme un village-retraite établi à Serres dans les Hautes-Alpes, proposé aux personnes âgées que tentent la vie à la campagne³².
- 52 Par ailleurs, la mise en avant d'une personnalité ne permet pas de mettre en lumière le poids d'un réseau, fondamental dans la réalisation des projets de Philomène Magnin. La figure de Philomène Magnin pose donc la question de la place d'un individu dans la construction de politiques sociales. Dès lors qu'un acteur sort de l'invisibilité pour retenir l'attention du chercheur, le risque de personnalisation de l'action comme de la surexposition est inévitable. Nous estimons qu'il est indispensable de remettre l'acteur au cœur des décisions politiques comme sociales, mais avec une extrême prudence, afin de ne surévaluer ni le poids des réalisations personnelles, ni le poids d'un système, acteur par lui-même.

Conclusion

- 53 La mise en place de la politique d'action sociale est souvent présentée comme le fruit d'institutions, qu'il s'agisse de la ville, d'institutions para-publiques ou bien encore d'associations. Or, ces actions sont portées par des hommes et des femmes singulières, avec leur marge d'autonomie et leur volonté propre, qui s'expriment dans le cadre délimité par ces mêmes institutions. L'étude de leur parcours permet une relecture des politiques d'action sociale, montrant leur contingence, et ce qu'elles doivent à quelques personnalités. Cette étude a également mis en avant l'importance d'un « réseau », de la

coordination tant d'individus que d'organismes afin de mettre en place des dispositifs d'aide sociale.

- 54 Ce travail n'est ni complet, ni définitif. Il resterait à réfléchir de manière plus précise tant sur les réseaux de l'action sociale lyonnaise, que sur les moteurs de l'action de Philomène Magnin – la question du genre (elle est célibataire), la relation au catholicisme... – que, de manière plus méthodologique, sur la place donnée au parcours des individus en sciences humaines.
- 55 Par ailleurs, Philomène Magnin reste une figure locale et si elle est citée souvent pour la création de *Ma Demeure*, son action n'a pas eu la résonance nationale qu'elle aurait souhaité lui donner. Cela est peut être dû à la modestie de ses origines sociales. En effet, on trouve des femmes catholiques en politique avec des parcours très similaires à celui de Philomène Magnin, mais venant de milieux beaucoup plus favorisés, ainsi Marie-Madeleine Dienesch présentée par Mathilde Dubesset³³, députée et secrétaire d'État dans les années 1970³⁴. Une manière d'enrichir la compréhension du parcours de Philomène Magnin serait alors de la confronter à des parcours au moins pour partie similaires.

NOTES

1 Michel LOUDE, *Philomène Magnin. L'aube des citoyens*, Lyon, Jacques André éditeur, 2004, p. 18.

2 *Ibid.*, p. 19.

3 *Ibid.*

4 *Ibid.*, p. 21.

5 Luc BERLIVET et Frédéric SAWICKI, « La foi dans l'engagement. Les militants syndicalistes C.F.T.C. de Bretagne dans l'après-guerre », *Politix*, vol. 7, N° 27, troisième trimestre 1994, p. 111-142.

6 Michel LOUDE, *op. cit.*, p. 25 ; Pour plus d'informations sur les patronages, se référer au livre de Dominique DESSERTINE, Bernard MARADAN, *L'âge d'or des patronages (1919-1939). La socialisation de l'enfance par les loisirs*, Paris, La documentation française, 2001.

- 7 Philippe LÉCRIVAIN, « Les Semaines sociales de France », dans Denis MAUGENEST (dir.), *Le Mouvement social catholique en France au XX^e siècle*, Paris, Éditions Du Cerf, 1990, p. 151-165 ; Jean-Dominique DURAND, *100 ans de catholicisme social à Lyon et en Rhône-Alpes*, Paris, Rouvière, 1992.
- 8 Fondée à Lyon en 1892 par Marius Gonin, alors secrétaire de rédaction de *La Croix de Lyon* et Victor Berne, rédacteur en chef de *La Croix du Rhône*, *La Chronique sociale* est à la fois un organisme de formation, un lieu d'échange, de confrontation, de recherche, et une maison d'édition.
- 9 *Les Semaines sociales de France* sont nées en 1904, à l'initiative de deux catholiques laïcs, le lyonnais Marius Gonin et le lillois Adéodat Boissard, afin de faire connaître la pensée sociale de l'Église, de l'appliquer et de l'adapter aux problèmes du temps, et pour améliorer la condition ouvrière, dénoncée comme inhumaine par le Pape Léon XIII dans son encyclique *Rerum Novarum* (1891).
- 10 Paul DROULERS, « L'action populaire et Les Semaines Sociales de France, 1919-1939 », *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. 67, N° 179, 1981, p. 227-252.
- 11 *Ibid.*, p. 227.
- 12 *Ibid.*, p. 251.
- 13 Michel LOUDE, *op. cit.*, p. 33.
- 14 Yves TRANVOUEZ, « Le militant d'action catholique », dans Denis PELLETIER, Étienne FOUILLOUX, Nathalie VIET DEPAULE (dir.), *Les catholiques dans la République, 1905-2005*, Paris, Éditions l'Atelier, 2005, p. 225-237.
- 15 La question du genre n'est pas traitée ici faute de temps, mais il est évident que c'est un facteur à prendre en compte dans la construction de l'individu.
- 16 Michel LOUDE, *op. cit.*, p. 33.
- 17 Revue religieuse et politique.
- 18 Philomène Magnin : *50 ans de la vie de PAPAVAL*, Conseil Général du Rhône, 1997.
- 19 LUC BERLIVET, *op. cit.*
- 20 *Ibid.*
- 21 Pendant l'Occupation, tous les syndicats (C.G.T. comprise) se fondent en association pour agir avec plus de discrétion.

- 22 Juliette GALLET, « Ma demeure », *Le pèlerin*, 24 septembre 1978, p. 47-48 ; Philomène MAGNIN, « Des réalisations de logements gratuits pour indigents », « Logements des isolés », *L'habitation*, Compte rendu *in extenso* du colloque organisé les 17, 18 et 19 janvier 1962 au foyer des Hauts de Belleville, N° 101 bis, hors série, avril 1932, p. 108-111.
- 23 Paul PAILLAT (dir.) *Conditions de vie et besoins des personnes âgées en France*, INED, P.U.F., 1969.
- 24 Loi du 14 juillet 1905 instaurant l'aide obligatoire aux vieillards, infirmes et incurables. Cette loi est en vigueur jusqu'en 1953.
- 25 Bruno DURIEZ, « Ouvriers, catholiques et militants », dans Denis PELLETIER, Étienne FOUILLOUX, Nathalie VIET DEPAULE (dir.), *op. cit.*, p. 67-69.
- 26 Philomène Magnin : 50 ans de la vie de PAPAVL, *op. cit.*
- 27 Archives Municipales de Lyon (A.M.L.), 1948 WP 006, *Journée d'étude des Bureaux d'aide sociale de la Région Rhône-Alpes*, 13 novembre 1970, exposé de M. Crouzet, directeur du Bureau d'Aide Sociale de Lyon, sur les résidences pour personnes âgées.
- 28 Huguette DEBAISSEUX, « Un problème social en pleine évolution : le logement des personnes âgées », *Le Figaro*, 21 août 1951, p. 8.
- 29 À partir des années 1960 jusqu'à aujourd'hui, les services d'aide à domicile, les institutions publiques comme privées à destination des personnes âgées ou encore les promoteurs d'outils à destination des plus âgés s'appuient sur ces associations pour se former comme pour promouvoir leurs réalisations.
- 30 Pierre ROIRET, Président fondateur du P.A.P.A.V.L., *Philomène Magnin : 50 ans...*, *op. cit.*, p. 7.
- 31 Michel MERCIER, Sénateur-Maire de Thizy, Président du Conseil Général du Rhône, *Philomène Magnin : 50 ans...*, *op. cit.*, p. 4.
- 32 « Logement des isolés », *L'habitation*, Compte rendu *in extenso* du colloque organisé les 17, 18 et 19 janvier 1962..., *op. cit.*
- 33 Mathile DUBESSET, « Les engagements catholiques au féminin », dans Denis PELLETIER (dir.), *Les catholiques dans la République, 1905-2005*, Paris, Éditions de l'Atelier, p. 103-114.
- 34 Marie-Madeleine Dienesch est agrégée de lettres classiques, membre de l'Union féminine civique et sociale (U.F.C.S.) qu'elle a contribué à mettre en place en Bretagne et active dans la Résistance. Elle est élue députée M.R.P.

des Côtes-du-Nord en 1946 et siège pratiquement sans interruption au Palais-Bourbon jusqu'en 1981. Ralliée au général de Gaulle, elle est à cinq reprises secrétaire d'État de 1968 à 1978, s'occupant essentiellement des affaires sociales.

AUTHOR

Martha GILSON
LARHRA, UMR 5190

Ce qui est privé est public : la construction d'une image de soi sur la scène littéraire

Frédérique Giraud

OUTLINE

Peut-on séparer l'homme et l'œuvre ?

Un débat ancien en littérature

Réaliser la biographie sociologique d'un auteur pour comprendre ses productions littéraires

Quand l'homme privé vient seconder et cautionner l'œuvre littéraire

Mobiliser ses expériences privées pour légitimer la peinture du peuple

La vie privée du double fictif comme moyen de travailler sa place dans l'espace littéraire

La réussite matérielle de l'homme privé comme succédané au succès public

Zola sous le scalpel du docteur Toulouse

Conclusion

TEXT

- 1 Posée à propos de l'écrivain célèbre, la question de l'articulation entre la sphère publique et la sphère privée semble compartimenter son existence en deux espaces différents et opposés, et peut laisser supposer que l'existence privée et intime de l'écrivain serait sans intérêt pour comprendre son existence publique, c'est-à-dire sa présence en tant qu'auteur sur la scène littéraire. Intervenant dans le cadre de cette journée en sociologie s'intéressant à l'analyse sociale des pratiques littéraires, nous pouvons, dans le cadre de notre communication, reformuler la problématique de cette journée d'études comme suit : la connaissance de l'écrivain privé est-elle nécessaire à la compréhension des pratiques littéraires de l'écrivain public ? Plus précisément est-il utile de connaître la vie privée d'un auteur (quelles sont ses aspirations sociales, quel est son style de vie ?, quelles sont ses opinions politiques ?...) pour apprécier et/ou comprendre ses productions et pratiques littéraires ?
- 2 Cette problématique soulève un problème méthodologique, qui n'est pas aussi simple qu'il y paraît, car il est impossible de tracer une

frontière nette entre la vie privée et la vie publique de l'homme célèbre. Dès l'apparition d'une sphère médiatico-publicitaire que l'on peut faire remonter à la fin du XIX^e siècle avec l'émergence des premières interviews, la vie privée de l'homme célèbre devenu médiatique peut faire l'objet d'une publicisation, plus ou moins orchestrée par l'écrivain lui-même. On peut alors se demander si l'écrivain peut avoir intérêt à médiatiser son existence privée sur la scène publique. Il faut alors étudier la façon dont les « facettes » publiques et privées d'un même individu, pour reprendre le nom d'une collection de biographies historiques éditée aux Presses de Sciences Po, se croisent, s'imbriquent, permettant à l'écrivain de travailler son image sur la scène littéraire en jouant sur ses expériences intimes.

- 3 La première partie de cette communication est articulée autour de la compréhension des modalités selon lesquelles la connaissance de l'homme privé est, selon nous, nécessaire à la compréhension de l'écrivain public. Elle a une visée théorique. La seconde partie propose à partir de plusieurs exemples de démontrer l'intérêt, pour la compréhension des pratiques littéraires de l'écrivain Émile Zola sur lequel nous travaillons, d'en appeler à des éléments de son existence privée. Tour à tour, nous montrerons que les expériences de l'écrivain intime peuvent être mobilisées pour légitimer la fiction, que l'homme privé sert de caution à l'auteur ou que les mises en scène dans la fiction sont utilisées pour orchestrer l'image de soi sur la scène littéraire.

Peut-on séparer l'homme et l'œuvre ?

Un débat ancien en littérature

- 4 Se demander si la connaissance de l'homme privé est nécessaire à la compréhension de l'écrivain public suppose de s'interroger sur les liens entre des œuvres littéraires et la vie de leur auteur, problématique longtemps approximée par le *Contre Sainte-Beuve* de Proust, interdisant à plusieurs générations de chercheurs de penser les racines intimes d'une œuvre. Cet ouvrage a symbolisé les

réticences des critiques face à la biographie d'auteur, celle-ci faisant l'objet de multiples censures épistémologiques (impossibilité d'une représentation objective de la vie, sélection et combinaison inévitable des contenus, illusion de la complétude, connivence avec l'auteur, fictionnalisation indispensable...). Alors que le critique Sainte-Beuve propose une méthode de compréhension des auteurs qui passe par la réalisation d'un « portrait littéraire » de l'écrivain, mobilisant des informations sur sa vie publique et privée, Proust considère qu'« un livre est le produit d'un autre moi que celui que nous manifestons dans nos habitudes, dans la société, dans nos vices »¹. Il fonde cette antinomie sur une différence de nature, selon lui indépassable, entre l'homme mondain et l'instance créatrice. Le mépris exprimé par le romancier contre la méthode beuvienne, qui fonde le Yalta épistémologique qui a pesé sur plusieurs générations de chercheurs, est lié au fait que celui-ci perçoit comme une menace la réification de l'homme ordinaire contre le « grand homme », le « génie » qui serait présent dans le for intérieur de l'artiste et qui trouverait à s'exprimer dans l'œuvre. Cette dichotomie participe d'une conception largement répandue, comme le notait N. Élias, selon laquelle le

"talent génial" serait un processus "intérieur", automatique qui s'actionnerait en quelque sorte indépendamment du destin humain de l'individu concerné. Cette idée est liée à une autre selon laquelle la création des plus grands chefs d'œuvre serait indépendante de l'existence sociale de leurs auteurs, autrement dit de leur cheminement et de leur expérience d'homme parmi les hommes².

- 5 Le débat, ancien en littérature, a trouvé des réponses en sociologie que nous nous proposons d'explorer. Il s'agit de défendre l'idée selon laquelle l'homme public, qu'il soit un artiste célèbre, un peintre, un romancier... n'est saisissable dans ce qui le constitue comme tel qu'à travers la prise en compte de ses expériences privées. Contre l'interdit longtemps constitutif de la discipline littéraire, nous portons notre attention sur l'auteur en en faisant l'épicentre de notre investigation. Sans réduire sa compréhension à la dimension biographique, nous pensons que l'on ne peut comprendre la production littéraire d'un écrivain sans connaître « les désirs prédominants qu'il aspire à satisfaire »³ pour reprendre la formule

d'Elias. Nous défendons ainsi l'idée que les fondements de l'activité artistique doivent être recherchés en l'auteur lui-même.

Réaliser la biographie sociologique d'un auteur pour comprendre ses productions littéraires

- 6 Souhaitant proposer la sociologie du « génie » Mozart selon le sous-titre provocateur de l'ouvrage *Mozart, Sociologie d'un génie*⁴, N. Elias défend, contre les précédents biographes du musicien, qu'il est faux d'appréhender « l'artiste Mozart » et « l'homme Mozart » comme deux entités distinctes, « cette séparation [étant] artificielle, trompeuse et inutile »⁵. Erwin Panofsky conclut de même dans l'étude de l'abbé Suger qui ouvre son ouvrage *Architecture gothique et pensée scolastique* à la nécessité de mettre en relation le désir démesuré de gloire de l'abbé de Saint-Denis et les transformations radicales qu'il entreprend en son église, par lesquelles il s'oppose à l'austérité cistercienne de Bernard de Clairvaux. Panofsky note ainsi : « une chose est certaine : le principe de l'activité artistique de Suger – et de ses écrits à son propos – doit être recherché en lui-même »⁶.
- 7 Procédant de la même intuition pour comprendre les pratiques littéraires d'Émile Zola, suivant en cela la voie tracée par Bernard Lahire⁷, nous souhaitons mettre en évidence que les expériences socialisatrices familiales, scolaires, et professionnelles de l'écrivain jouent un rôle central sur son expérience littéraire à proprement parler. Contre Pierre Bourdieu lui-même qui dans *Les Règles de l'art* fonde son approche de la création littéraire sur le refus de « rendre raison d'une œuvre à partir de variables psychologiques et sociales attachées à un auteur singulier »⁸, nous portons notre intérêt aux expériences individuelles du romancier et posons que les productions littéraires trouvent leur source dans les expériences sociales de l'auteur. Il ne s'agit pas ici d'affirmer qu'elles en sont le décalque, et que l'on peut rattacher à un événement vécu une mise en scène ou un thème privilégié de l'auteur. Si nous reposons ici la question des liens entre l'œuvre et l'auteur, c'est en un sens bien différent de ce à quoi le « Lagarde et Michard » a pu habituer toute une génération de lecteurs. Véritable monument dans le cursus scolaire, les auteurs de ce manuel ont institué comme indépassable

dans l'étude des œuvres le recours aux notices biographiques des auteurs, qui devaient fonctionner comme des embrayeurs de compréhension des textes. Bien souvent cependant, comme le rappelle François Dosse dans *Le pari biographique*⁹, les notices prennent la forme de pastiches des auteurs et mobilisent des informations psychologisantes, scellant ainsi une représentation mythifiée des auteurs réduits à quelques traits de caractère et de comportement. L'analyse de l'extrait de l'œuvre ainsi guidée par les éléments mis en exergue dans les notices, privilégie par conséquent une vision figée et cohérente de l'œuvre et des motivations de son auteur.

- 8 Nous défendons l'idée que les socialisations hétérogènes qui ont opéré sur le romancier peuvent se réfracter de façon plus ou moins transfigurée, dans ses productions littéraires et déterminer plus largement les orientations de sa carrière littéraire. Nous faisons avec Pierre Bourdieu le pari qu'il faut s'intéresser à la manière dont un écrivain se « produit comme créateur » à la croisée de l'espace littéraire, de ses capitaux spécifiques au champ mais aussi de tout ce qu'il y apporte de ses expériences antérieures. Il n'y a pas d'un côté les expériences littéraires d'un auteur qu'il importerait au sein du champ et qui influenceraient son écriture et de l'autre les expériences extra-littéraires qui seraient imperméables au champ. On ne peut pas compartimenter les vécus structurants de l'individu et penser a priori que l'auteur n'utilise lorsqu'il écrit que ce qui fait strictement écho à la littérature. Au contraire, nous pensons que l'individu fait des expériences qu'il exprime ensuite, dans une forme donnée, par et grâce à l'écriture. La vie ne se « reflète » pas dans l'œuvre, l'œuvre n'exprime pas toute la vie d'un auteur, et pourtant elles s'enveloppent réciproquement. Sans s'en remettre à une conception simple et déterministe des rapports entre « la vie » et « l'œuvre », selon laquelle toute expérience vécue par l'auteur s'exprimerait dans son œuvre, il s'agit d'interroger les modalités par lesquelles la vie de l'auteur influence son œuvre, son rapport au métier...

- 9 Afin de définir plus nettement les liens entre sphère privée et sphère publique, l'on peut, à la suite de José-Luis Diaz¹⁰, décomposer la figure de l'auteur en trois instances : l'auteur réel (l'auteur dans la vie courante, doté d'une biographie, d'un domicile, d'une appartenance

sociale, etc.), l'auteur *textuel* (l'auteur du livre qui adopte un genre, un style, une manière de s'adresser) et « l'écrivain imaginaire », c'est-à-dire l'auteur tel qu'il se représente ou se fait représenter. L'auteur *réel* appartient à la sphère privée, l'auteur *textuel* et l'écrivain imaginaire appartiennent à la sphère publique. Cette tripartition permet de faire signe vers les liens labiles entre les trois instances qui ne peuvent être saisies indépendamment l'une de l'autre, elle est, en cela, heuristique pour donner sens à l'interrogation qui fonde cette journée. Elle permet en effet de penser les liens complexes et labiles entre ce qui est de l'ordre du privé et du public et d'analyser les basculements possibles entre les deux sphères. Ainsi la vie privée de l'auteur *réel* est-elle nécessairement, mais sous des formes bien précises qu'il s'agit d'identifier dans leurs formes concrètes, en lien avec l'existence publique de l'auteur *textuel* et de l'écrivain imaginaire.

- 10 Nous posons par hypothèse, et ceci a déjà été démontré dans le cadre d'un travail collectif auquel nous avons participé¹¹, que l'on peut établir des liens, systématiques plutôt qu'anecdotiques, entre les propriétés sociales d'un auteur et les propriétés (textuelles, thématiques, stylistiques) de son œuvre. L'on peut « tisser des liens entre des formes d'expérience sociale et des types d'intrigues littéraires, entre des problématiques existentielles et des problématiques littéraires, entre des éléments de biographie sociologique et des mises en scène littéraires »¹². Si nous mobilisons donc des éléments d'ordre biographique sur l'homme privé pour comprendre les pratiques d'écriture de l'écrivain, en tant qu'homme public, c'est donc à l'état de propriétés sociales structurantes de son être social. Les éléments d'ordre biographique que nous convoquons ne sont pas accessibles d'emblée et résumables sous la forme d'une vie linéaire. Nous parlons de « biographie sociologique » pour désigner ce mode d'intelligibilité des pratiques qui se concentre sur la sociogenèse des dispositions sociales structurantes d'un individu, c'est-à-dire ce qui constitue la singularité sociale incorporée d'un individu. Il ne s'agit pas de tout savoir sur un individu, de sa naissance à sa mort, de façon téléologique et chronologique¹³, mais de reconstruire la sociogenèse des cadres de socialisation de l'individu, et les traces qu'ils ont laissées en l'individu et de leurs effets sur la production littéraire. La méthode repose sur la complétude des données biographiques et sur la fermeté de la reconstitution des

diverses expériences socialisatrices de l'individu, impliquant non seulement son parcours, mais aussi ses expériences de tous ordres et ses schèmes de perception et ne se contente pas d'« un léger toilettage des recettes éprouvées de la biographie romanesque, hagiographique ou épидictique »¹⁴.

- 11 Dans notre seconde partie, nous proposons quatre exemples permettant de démontrer l'existence de liens entre la vie privée de l'écrivain et ses pratiques littéraires. Nous ne disposons pas de la place nécessaire à la présentation de la biographie sociologique d'Émile Zola mais nous y ferons référence pour comprendre les exemples mobilisés. Cette seconde partie se veut une illustration de la nécessité de recourir à des éléments sur l'homme privé de l'écrivain pour comprendre certaines pratiques littéraires. Les exemples proposés sont l'occasion de mettre en évidence que les frontières entre sphère publique et sphère privée peuvent faire l'objet de jeux de contournements et d'appropriations stratégiques par l'auteur souhaitant afficher une certaine image d'auteur au sein de l'espace littéraire. Dans nos deux premiers exemples, l'homme privé sert de caution à l'auteur. Les expériences de l'écrivain intime peuvent être mobilisées pour justifier la fiction, ou mises en scène dans la fiction pour orchestrer l'image de soi sur la scène littéraire.

Quand l'homme privé vient seconder et cautionner l'œuvre littéraire

Mobiliser ses expériences privées pour légitimer la peinture du peuple

- 12 Souhaitant écrire, avec les Rougon-Macquart, l'histoire naturelle et sociale d'une famille sous le second Empire comme l'indique le sous-titre de la série, Émile Zola prévoit un ensemble de romans, où chacun, doit prendre pour objet d'analyse un groupe social particulier. Parmi les cinq mondes sociaux qu'il distingue, figure le peuple auquel il souhaite, dès le plan initial de la série, consacrer un roman. Deux romans lui seront consacrés : *L'Assommoir* et *Germinal*.

Ce faisant, le romancier participe du mouvement de renouvellement des genres littéraires dans le champ, mis en évidence par Jacques Dubois, notant que « le XIX^e siècle français et ses écrivains ont volontiers entretenu l'idée que faire la révolution littéraire, c'était accueillir le peuple dans les œuvres, afin que les classes inférieures aient droit au roman »¹⁵. Zola saisit la mise en scène du peuple comme un moyen de rivaliser avec Gustave Flaubert ou les frères Goncourt, et de défendre une autre conception de la littérature. Écrire « sur » et « pour » le peuple lui permet, au-delà de la captation d'un public populaire, de contester l'élitisme intellectuel et social d'une forme de littérature associée à l'Académie, qui ne prend pour héros que des membres des classes possédantes. Si Zola n'est pas engagé comme Jules Vallès dans le mouvement socialiste, ses œuvres sont pour lui le terrain de sa bataille démocratique. Encensant dans la presse l'ouvrage *Germinie Lacerteux* (1865) des frères Goncourt, qui se demandaient dans leur préface « si ce qu'on appelle les basses classes n'avait pas droit au Roman ; si ce monde sous le monde, le peuple, devait rester sous le coup d'interdit littéraire », Zola fait plus que répondre favorablement à cette proposition, et lance un vif appel à une nouvelle littérature débarrassée des carcans esthétiques et moraux de l'académisme :

les timides vont opposer Mme Bovary à Germinie Lacerteux. [...] En un mot, il y a là deux mondes différents : un monde bourgeois, obéissant à certaines convenances [...] et un monde ouvrier, moins cultivé, plus cynique, agissant et parlant. Selon nos temps hypocrites, on peut peindre l'un, on ne saurait s'occuper de l'autre¹⁶.

- 13 Avec *L'Assommoir* et *Germinal*, Zola souhaite apparaître comme un romancier ami du peuple, défenseur des faibles et des misérables. Il lui faut pour cela se différencier des frères Goncourt.
- 14 Dans l'ébauche de *L'Assommoir*, Zola décrit ainsi le projet de son roman « Peinture d'un ménage d'ouvriers à notre époque. Drame intime et profond de la déchéance du travailleur parisien sous la déplorable influence du milieu des barrières et des cabarets. La sincérité seule des peintures pourra donner une grande allure à ce roman. On nous a montrés jusqu'ici les ouvriers comme les soldats, sous un jour complètement faux »¹⁷. L'ambition du romancier est politique : comme il le défend dans la préface du roman, il veut

écrire avec *L'Assommoir* le « premier roman sur le peuple, qui ne mente pas et qui ait l'odeur du peuple ». Pour cela, il faut peindre les basses classes dans leur existence quotidienne, au plus proche de la réalité. Zola entend brosser un tableau de la classe populaire sans tabous. Il passe en revue les grandes étapes de l'existence ordinaire des Coupeau (mariage de Gervaise, naissance de Nana, décès de la mère, communion de Nana), décrit l'intimité du foyer et des mœurs populaires. De même dans *Germinal*, Zola prévoit « une scène dans la mine, une scène dans un intérieur d'ouvrier. Une scène chez le directeur, une scène chez le patron »¹⁸. Le caractère vraisemblable du roman est assuré pour l'écrivain par l'appel à des documents, des ouvrages historiques, en complément de l'« enquête de terrain »¹⁹ que mène Zola sur place. Pour compléter la véracité du tableau peint, l'écrivain en appelle à ses expériences privées. Celles-ci sont mobilisées comme une caution supplémentaire.

- 15 Si Zola est plus légitime que les frères Goncourt pour peindre le monde ouvrier, c'est parce qu'il a connu de près ses conditions de vie. « Vous avez deviné, j'ai longtemps vécu parmi le peuple. J'étais très pauvre et je l'ai vu de près. C'est ce qui m'a permis de parler de lui sans mensonge » écrit-il à Alexandre Boutique le 14 mai 1878 à propos de *L'Assommoir*. Si Zola se dit à demi-mots « irrité contre la société », c'est parce qu'il n'a pas, contrairement aux frères Goncourt, de rentes qui lui permettent de « [n'écrire] que dix lignes par semaine ». Le romancier a fortement été marqué par les années de dénuement matériel qu'il a connues enfant et jeune adulte, après la mort de son père, qui a laissé à sa mère et Émile de lourdes dettes. Tous deux ne semblent avoir eu qu'une pension de 150 francs par mois pour vivre entre 1847 et 1852²⁰. La situation de déclassement social de la famille est particulièrement visible²¹. À Paris, où sa mère et lui sont venus s'installer en 1858, Zola connaît les fins de mois difficiles et le manque d'argent au quotidien : il doit par exemple s'arrêter de fumer parce qu'il ne peut se permettre d'acheter du tabac, économise le papier des lettres envoyées à ses amis. Si l'on en croit le témoignage qu'il laisse dans *La Confession de Claude*²², le jeune littérateur doit même vendre ses affaires au Mont de Piété (« Ma misère est telle que je n'en ai plus conscience, et que je m'endors le soir, presque satisfait, lorsqu'il me reste une vingtaine de sous pour les deux repas du lendemain »²³) et ne prend qu'un repas

par jour²⁴. Cette représentation de soi sous les traits dévalorisés du miséreux, participe d'un processus de légitimation de la parole sur le peuple. L'expérimentation du manque d'argent dans sa jeunesse, la proximité avec ses grands-parents maternels, petits artisans, l'autorisent à parler du peuple²⁵, et donnent du crédit et de l'authenticité au tableau réaliste qu'il entend dresser de ses conditions de vie. Il s'agit d'assurer la valeur de témoignage de son roman. L'écrivain joue de ce « monopole » de connaissance du peuple dans le champ littéraire pour se distinguer notamment des frères Goncourt, chez qui il stigmatise les faux-semblants de leur ethos bourgeois. Zola note à leur propos « on sent qu'ils ne sont point trop irrités contre la société, qu'ils en acceptent les plaies avec un amour d'artiste, et qu'ils étudient ces plaies, curieusement, comme des potiches intéressantes qu'ils auraient achetées chez un brocanteur »²⁶. Le romancier remet en cause leur position sociale et fait d'elle un obstacle pour parler d'un monde qu'ils ne peuvent ni connaître ni comprendre.

- 16 Mobilisant sa vie privée pour défendre la fiction, le romancier joue sur l'impossibilité de tracer des frontières nettes entre vie privée et vie publique de l'écrivain. L'exemple suivant nous permet de montrer que dans le mouvement inverse, Zola mobilise la fiction et la mise en scène de soi comme homme privé comme un moyen de composer une image de lui-même rentable sur la scène littéraire.

La vie privée du double fictif comme moyen de travailler sa place dans l'espace littéraire

- 17 Avec l'écrivain Sandoz, Zola présente un double fictif qui est une instance d'autoreprésentation délibérée. Les origines familiales du romancier rappellent à des variations près celles de Zola : d'Italien, le père de Zola devient Espagnol, de Beauceronne, sa mère devient Bourguignonne. Si l'écrivain brouille les pistes en modifiant les origines de ses parents, il n'en veut pas moins être reconnaissable. Le portrait d'ensemble de l'écrivain fictif Sandoz lui ressemble. Physiquement d'abord, la ressemblance est notable d'après les portraits et photographies conservées d'Émile Zola. Ce dernier se décrit comme un « garçon de vingt-deux ans, très brun, à la tête

ronde et *volontaire*, au nez carré, aux yeux doux, dans un masque *énergique*, encadré d'un collier de barbe naissante »²⁷. Les qualificatifs « volontaire » et « énergique » que Zola associe dans cette citation au visage de Sandoz sont tous deux mélioratifs et ont pour objectif de poser le caractère du romancier.

- 18 Le romancier a, par ailleurs, pris soin de placer dans la bouche du personnage des formules déjà employées pour son compte dans la préface des *Nouveaux Contes à Ninon* et évoque également la série des Rougon-Macquart de façon à peine voilée. Il est particulièrement intéressant de remarquer, toujours en lien avec notre questionnement sur les frontières entre public et privé, que Zola ne montre pas l'écrivain au travail attaché à la rédaction de ses romans à sa table de travail par exemple, alors qu'il le représente de façon répétée dans sa vie privée. Si le romancier évoque sa carrière littéraire et ses ambitions, ses succès sont surtout métaphorisés par le biais des déménagements successifs de l'écrivain, qui symbolisent son ascension sociale.
- 19 Dans le roman, Sandoz reçoit ses amis le jeudi soir, comme Zola en a pris l'habitude lui-même. Trois scènes de repas sont données à lire, qui décrites sur le même scénario peuvent aisément être comparées entre elles. Or, à chaque repas correspond un nouvel état littéraire et économique-social de Sandoz : appartement plus grand, repas plus savoureux, service d'un personnel de maison. Ces scènes visent à montrer l'ascension sociale de Sandoz-Zola, elles dessinent progressivement l'accession à un nouveau statut, qui est saisi comme le produit d'un travail « obstiné et régulier »²⁸. Le second repas se situe par exemple dans un pavillon avec jardin dans le quartier des Batignolles (face au petit appartement du premier repas raconté). Il est décrit comme une « petite maison de travail »²⁹, de même le salon a-t-il été transformé en cabinet de travail, où trône « une table de chêne pour écrire »³⁰. Ce qui importe surtout à Zola, c'est de rapporter sa réussite à son labeur. L'amélioration du menu elle-même est rapportée aux efforts de Sandoz : ainsi le vin de Bourgogne est-il acheté « sur les droits d'auteur du premier roman »³¹. Les espaces privés de l'écrivain sont investis du pouvoir de rendre palpables la réussite littéraire de Sandoz : pour les amis peintres du romancier, les déménagements successifs symbolisent sa réussite matérielle. Or il en est de même pour l'auteur réel Émile Zola, qui investit

particulièrement sa trajectoire immobilière. Son avancement dans la carrière d'écrivain est en effet ponctué de déménagements successifs vers des appartements de plus en plus vastes et bourgeois, de l'acquisition et d'agrandissements de sa propriété de Médan³². Par ailleurs, le romancier remplit sa maison de vieux meubles. Alexandrine Zola, la femme d'Émile, est chargée de la décoration intérieure de la maison. Le ménage achète, chez des antiquaires, des vieux meubles, pour s'inscrire dans la bourgeoisie assise. À l'instar d'Henri Mitterand³³, nous pensons que ces meubles sont autant d'objets-signes, qui témoignent du passage de la pauvreté à l'aisance. L'intérieur de Médan est surchargé d'objets et notamment des objets d'Extrême-Orient, japonais et chinois. Signes visibles et ostensibles de la réussite par les lettres et de la possibilité de Zola de vivre de son travail d'écriture, ces déménagements doivent être lus comme une série d'ajustements sociaux. Ils sont initiés par sa volonté de (re)trouver une place sociale qu'il puisse investir durablement. Le nouveau statut social que Zola entend conquérir par l'entrepreneuriat des lettres doit servir de pendant et de revanche à la mise en mobilité contrainte de son enfance (à Aix, à Paris), qui a été vécue comme une succession d'exils résidentiels.

- 20 Le souci de composition de son image publique passe également par la figuration de l'écrivain dans ses relations privées. Zola se dépeint sous les traits d'un ami fidèle, et d'un fils et mari aimant. Sandoz, qui habite avec sa mère, va l'embrasser et se préoccupe de son bien-être.

Lorsque Sandoz eut fait entrer les quatre autres chez lui, il disparut dans la chambre de sa mère ; il y resta quelques minutes, puis revint sans dire un mot, avec le sourire discret et attendri qu'il avait toujours en en sortant³⁴Sans doute, il était allé embrasser sa mère, dont il bordait le lit chaque soir, avant qu'elle s'endormit³⁵

Ne faites pas de bruit, ma mère dort³⁶

- 21 Zola apparaît ainsi comme un fils dévoué et attentionné. Il donne également à voir la femme de Sandoz. Lors de la troisième occurrence des repas du jeudi donnés par le romancier, Henriette fait figure de bonne maîtresse de maison. Épouse tendre et délicate, belle-fille attentionnée, et camarade des amis de Sandoz-Zola, elle est l'épouse fidèle, attentive et dévouée de son mari. De même,

nombreux sont les témoignages émanant des amis de Zola ou de sa correspondance qui nous décrivent Alexandrine sur le même mode. Il s'est marié précocement avec une femme d'un milieu modeste, qui joue un rôle de suppléant constant à la carrière de son mari, selon le modèle démontré par François de Singly³⁷. Tout en n'approuvant pas fort le mariage, Zola pense (dans une lettre du 14 janvier 1860) que le mariage peut être « une source de bonheur et d'amour entre deux êtres sages, exempts de préjugés », le mariage avec Alexandrine Meley fait figure de mariage ascétique, commandé par les besoins d'une carrière en germe et d'un fort désir d'ascension sociale. C'est l'image que retient également Alan Schom³⁸.

- 22 « L'écrivain imaginaire » que Zola construit en la figure de Pierre Sandoz est un double fictif, dont la fonction n'est pas cantonnée au seul plan textuel. Ce n'est pas la correspondance exacte entre lui-même et son double que le romancier cherche par la fictionnalisation de soi, mais une reconnaissance de son ascension sociale. Il se représente avec sérieux et non sans quelque orgueil : Pierre Sandoz objective sa réussite sociale. Ce double fictif participe de la volonté qui taraude Zola tout au long de sa carrière à accumuler les preuves de sa réussite littéraire. Or comme nous allons le montrer ci-dessous, Zola mise particulièrement sur les indices matériels qu'il engrange comme homme privé afin de gagner en légitimité dans la sphère publique. Les succès matériels privés sont engrangés par l'écrivain public comme autant de signes de l'élection du romancier par les lettres à opposer à ses détracteurs critiques.

La réussite matérielle de l'homme privé comme succédané au succès public

- 23 Émile Zola qui n'a ni rentes, ni diplôme, est entré en littérature par la voie du journalisme : responsable du service de la publicité chez Hachette, il y a appris à considérer l'œuvre littéraire comme une marchandise comme les autres, qui se vend, s'achète, et surtout se met en scène. Mettant en question la définition de l'ordre littéraire fondé sur la négation des intérêts matériels³⁹, l'écrivain fait de la littérature son « métier » et s'oppose aux rentiers qui n'ont pas besoin de vivre de leur plume. Véritable « manager » de la littérature, il s'est fortement impliqué dans la diffusion de ses œuvres : il négocie les

contrats avec ses éditeurs, met en concurrence les journaux dans lesquels il publie ses romans en feuilletons, tient les comptes de ses droits et s'occupe de placer ses ouvrages à l'étranger. S'il mise sur la conquête d'une notoriété médiatique et commerciale, Zola manifeste parallèlement un fort attachement à sa reconnaissance par ses pairs, comme nous l'avons montré ailleurs⁴⁰. Si l'écrivain arrive assez vite au succès commercial⁴¹, la reconnaissance de ses pairs tarde quant à elle à advenir. Si le 13 juillet 1888, Zola est fait chevalier de la Légion d'honneur, et devient officier en 1893, s'il accède à la présidence de la société des Gens de Lettres⁴² le 6 avril 1891, l'Académie française lui résiste malgré l'obstination qu'il met à la conquérir. Entre 1890 et 1898, il candidate à vingt-cinq reprises à un fauteuil de l'Académie française, en faisant son cheval de bataille, Zola écrit à Francis Magnard⁴³

Du moment qu'il y a une Académie en France, je dois en être. Je me suis présenté et je ne puis reconnaître que j'ai tort de l'avoir fait. Tant que je me présente, je ne suis pas battu. C'est pourquoi je me présenterai toujours.

- 24 Par compensation, l'écrivain mise sur les indices matériels qui, dans l'ordre du privé, peuvent attester de sa réussite littéraire. Le romancier investit ainsi particulièrement sa trajectoire mobilière. Son avancement dans la carrière d'écrivain est ponctué de déménagements successifs vers des appartements de plus en plus vastes et bourgeois, que Zola met en scène à travers l'ascension de son double Sandoz⁴⁴. Les déménagements doivent être lus comme une série d'ajustements progressifs initiés par la volonté de (re)trouver une place sociale qu'il puisse investir durablement, pendant et revanche sur sa mise en mobilité contrainte de son enfance (à Aix, à Paris) vécue comme une succession d'exils résidentiels. L'achat de la maison de Médan sera pour Zola la première étape d'un nouvel état de propriétaire. Il entreprend immédiatement des travaux d'agrandissement à Médan, faisait édifier des tours de part et d'autre de la structure centrale de la maison. Il acquiert de nombreuses pièces de terre attenantes à son jardin, si bien que la propriété au départ grande de 1200 m² fera en 1881 41 909 m². Outre l'acquisition de terrains, Zola a acheté l'île de Médan, où il fait installer un chalet norvégien acquis lors de la démolition de

l'Exposition Universelle de 1878 et achète un bateau pour se rendre sur cette île. L'acquisition et les agrandissements successifs de la propriété de Médan sont les signes visibles et ostensibles de la réussite par les lettres et de la possibilité du romancier à vivre de son travail d'écriture. L'ascension mobilière de Zola est présentée comme la juste récompense de son travail : « Moi je travaille beaucoup. Comme distraction, je vais faire bâtir. Je veux avoir un vaste cabinet de travail avec des lits partout et une terrasse sur la campagne ». Ces indices privés, auxquels on peut ajouter l'augmentation des droits d'auteur auxquels peut prétendre Zola, sont pensés comme des témoins et des moyens de la lutte de l'auteur pour sa reconnaissance publique. Il peut ainsi s'en enorgueillir auprès de ses pairs et concurrents en littérature : Flaubert d'une part, à qui il entend bien préciser que Médan a été acheté grâce aux sommes gagnées par les lettres – « J'ai acheté une maison, une cabane à lapins, entre Poissy et Triel, dans un trou charmant, au bord de la Seine ; neuf mille francs. [...] La littérature a payé ce modeste asile champêtre » écrit ainsi Zola à Flaubert le 9 août 1878⁴⁵, mais aussi les frères Goncourt ou ses disciples qu'il invite volontiers à lui rendre visite à Médan. Le catalogue de la vente des biens après décès de Zola plonge dans une vertigineuse liste de biens. S'il amoncelle les biens, l'écrivain ne le fait pas dans l'esprit du collectionneur « ça ne vaut pas cher, car moi, vous savez je n'achète pas de curiosités pour m'enrichir, je n'ai rien de rare » explique Zola à Huret en 1892, il moque même son penchant par le biais de son double Sandoz dans *L'Œuvre*. On peut interpréter cette attitude en termes de rattrapage social : l'écrivain consomme sur le mode de la revanche matérielle et sociale. Les dépenses nombreuses sont une manifestation de sa capacité sociale à se placer au même niveau que les rentiers, grâce à sa vie de labeur.

- 25 Le dernier exemple que nous proposons est une dernière illustration de la manière dont Zola joue sur les frontières entre ce qui semble appartenir à la sphère privée et ce qui relève de la sphère publique, afin de travailler son image d'auteur dans l'espace littéraire.

Zola sous le scalpel du docteur Toulouse

- 26 Offrant son corps et son cerveau à l'enquête médico-psychologique du docteur Toulouse qui veut analyser les rapports de la supériorité intellectuelle avec la névropathie, Zola accepte de se faire photographier, mesurer, peser, examiner comme un sujet de laboratoire. L'ensemble des examens auquel l'écrivain se soumet doit lui permettre de fonder publiquement sa reconnaissance littéraire globale, mais plus spécifiquement de démontrer la pertinence de la démarche d'enquête, qu'il a lui-même faite sienne dans ses romans.
- 27 Exhibant le corps de l'homme privé pour asseoir sa reconnaissance publique, voilà quelle pourrait être la raison de l'acceptation par le romancier de l'enquête longue et minutieuse conduite par le docteur Toulouse, à laquelle Zola se soumet une année durant à raison de plusieurs entretiens par semaine. Mesures biométriques (crâne, mains, vision, écartement des yeux...), auscultation poussée (appareil circulatoire, respiratoire, digestif), examen des perceptions visuelles, auditives, gustatives, olfactives ; fonctions motrices et mémorielles, examen du langage, etc., le détail des renseignements donnés à lire sur le romancier peut surprendre. Zola s'est prêté semble-t-il de bonne grâce aux différents examens qui lui sont demandés. Le docteur Toulouse ne s'est en effet pas contenté de procéder à des mesures médicales, mais a aussi interrogé le sujet sur son enfance, ses ascendants, ses peurs, ses connaissances littéraires, lui a fait décrire sa méthode de travail, ses lectures, etc., autant d'éléments que Zola s'est déjà efforcé de rendre publics dans ses articles, la biographie qu'il fait rédiger à Paul Alexis, ou encore grâce à ses doubles fictifs. Ici il peut mobiliser une caution externe et scientifique à l'appui de ses affirmations et disposer ainsi d'un nouveau relais en lequel il place, selon son propre aveu, de nombreux espoirs. Celle-ci nous intéresse particulièrement dans le cadre d'une réflexion sur les frontières entre les facettes privées et publiques de l'écrivain : ici Zola joue de la publicisation d'informations privées, et presque constitutives d'un dossier médical, faisant bouger la frontière entre ce qui est ordinairement de l'ordre du dit et du non-dit.

- 28 Si son admiration pour le travail de Claude Bernard mais également son désir d'enquêter sur le monde social expliquent son enthousiasme pour cette enquête, il faut aussi mettre l'acceptation au compte de la reconnaissance du romancier qu'elle accrédite. Zola entend faire de cette enquête un outil au service de sa promotion médiatique, ce que révèle explicitement la lettre d'exhorte du romancier en préface de l'ouvrage :

Savez-vous que votre étude combat victorieusement l'imbécile légende ? Vous ne pouvez ignorer que depuis trente ans, on fait de moi un malotru, un bœuf de labour, de cuir épais, de sens grossiers, accomplissant sa tâche lourdement, dans l'unique besoin du lucre... Et si je ris aujourd'hui, c'est qu'il me semble que vous l'enterrez, ce bœuf-là, et qu'il n'en sera plus question, pour les gens de bonne foi.

- 29 Défendant lui-même le projet, il fonde son intérêt sur la proximité qu'il scelle avec son propre credo scientifique. Les mesures médicales confèrent en effet à l'enquête un tour scientifique sans pareil. Rencontrant ainsi sa croyance dans le pouvoir de la science, et prenant les allures d'une expérimentation, l'enquête du docteur Toulouse n'est pas sans rappeler la méthode expérimentale que Zola a importée dans le roman et qu'il a défendue dans *Le Roman expérimental*. Le romancier utilise en connaissance de cause l'enquête du docteur comme un vecteur de scénographie auctoriale⁴⁶ :

Et c'était ce qui, par avance, soulevait en moi une gaieté secrète et formidable. Lui, dans son examen, ne semblait pas se douter que son travail pouvait être incompris, méconnu, plaisanté. Mais moi ! moi qui savais par expérience, moi qui connaissais nos bons critiques et nos bons chroniqueurs, ah ! je devais me bien tenir, pour ne pas céder à l'irrésistible joie de la bombe qui allait éclater, ravageant le bon sens et l'esprit gaulois de notre presse, petite et grande. Et, naturellement, ainsi que je m'y attendais, elle a éclaté, la bombe⁴⁷.

- 30 Il trouve dans l'enquête un moyen scientifique de gagner en légitimité en accord avec le privilège qu'il accorde à la science. Les jugements élogieux sur l'écrivain sont en effet nombreux dans l'enquête, qu'ils soient le fait du docteur lui-même :

M. Zola emploie, pour faire ses romans, des procédés rationnels, scientifiques. Il s'instruit d'abord, enquête, observe, puis laisse fermenter les idées et se faire peu à peu l'affabulation. [...] Tout se fait tranquillement, sans fièvre, comme la construction d'une maison ou la poursuite de recherches de laboratoire ⁴⁸

- 31 ou qu'ils soient délégués à des experts mobilisés par le docteur pour l'aider dans sa recherche : « J'ai fait examiner son écriture par un savant connu [...] » déclare le docteur Toulouse puis il fait place aux analyses du graphologue « qu'il s'agisse de brouillons ou de copies, l'écriture est toujours sobre, claire et excessivement nette. Ce sont des indices d'une énergie retenue, d'esprit clair, de conception lucide » ⁴⁹. La méthode expérimentale que Zola veut transposer à la littérature trouve ici une illustration, l'écrivain devenant sa propre étude de cas avec la complicité du docteur Toulouse. Nous pensons avec Michael Hagner que si « Toulouse est certes responsable du livre en tant qu'auteur, [...] il s'agit au fond d'une œuvre commune à laquelle ont collaboré les autorités parisiennes réunies et avant tout, Zola lui-même » ⁵⁰ à travers une « coproduction de la présentation de soi et du diagnostic ». Le romancier se confessant à la demande du docteur dose savamment les éléments sur sa méthode qu'il souhaite voir publiciser : par l'intermédiaire de Toulouse, ses dossiers préparatoires acquièrent un statut de preuves à l'appui de ses textes, puisque analysés par des autorités scientifiques extérieures, leur valeur scientifique a en quelque sorte été cautionnée.

Conclusion

- 32 Les exemples que nous avons mobilisés dans le cadre de notre communication montrent que l'écrivain Émile Zola a choisi de publiciser certains éléments de sa vie privée pour justifier la fiction, ses prises de position esthétiques et donc son existence comme auteur. Il n'y a pas de séparation entre un espace privé, de l'ordre du caché, et un espace public que l'écrivain viserait à préserver des regards extérieurs. Le romancier crée un continuum entre son existence comme homme et comme écrivain, jouant de la proximité et de la labilité entre les deux facettes pour mieux se mettre en scène dans le champ littéraire.

NOTES

1 Marcel PROUST, *Contre Sainte-Beuve*, Gallimard, coll. « Folio essais », 1987, p. 148.

2 Norbert ÉLIAS, *Mozart, sociologie d'un génie*, Paris, Éditions du Seuil, coll. « La Librairie du XX^e siècle », 1991, p. 82.

3 *Ibid.*, p. 14.

4 Prenant en compte les conditions de vie et de production des œuvres qui enserrent la pratique créatrice et les aspirations du compositeur, le sociologue met ainsi en évidence que Mozart se perçoit comme un libre artiste certain de son génie alors qu'il n'est aux yeux de la cour qu'un vulgaire domestique, et passe ainsi pour un excentrique aux yeux de ses contemporains. Contrevenant ainsi à l'idée du génie créateur, Elias met au jour que le talent de l'artiste Mozart se trouve en complet décalage avec les structures sociales au sein desquelles il évolue.

5 *Ibid.*, p. 86.

6 Erwin PANOFSKY, *Architecture gothique et pensée scolastique*, Paris, Éditions de Minuit, coll. « Le Sens commun », 1967, p. 52.

7 Bernard LAHIRE, *Franz Kafka: éléments pour une théorie de la création littéraire*, Paris, La Découverte, coll. « Textes à l'appui. Laboratoire des sciences sociales », 2010.

8 Pierre BOURDIEU, *Les règles de l'art: genèse et structure du champ littéraire*, Paris, Éditions du Seuil, coll. « Libre examen », 1992, p. 268.

9 François DOSSE, *Le pari biographique: écrire une vie*, Paris, Éditions la Découverte, coll. « La Découverte/Poche », 2011, p. 88-90.

10 José-Luis DIAZ, *L'écrivain imaginaire: scénographies auctoriales à l'époque romantique*, Paris, Honoré Champion, coll. « Romantisme et modernités », 2007.

11 Bernard LAHIRE (dir.), *Ce qu'ils vivent, ce qu'ils écrivent: mises en scène littéraires du social et expériences socialisatrices des écrivains*, Paris, Éditions des Archives contemporaines, 2011.

12 *Ibid.*, p. 3.

- 13 Ainsi que le rappelle Jacques Revel « S'il était suffisant de tout savoir sur un personnage, de sa naissance à sa mort, ou sur un événement, dans tous ses aspects, pour les comprendre, les journalistes contemporains seraient bien mieux armés que les historiens ; ce n'est pas nécessairement le cas ». Jacques REVEL, « Micro-analyse et construction du social », *Jeux d'échelles. La micro-analyse à l'expérience*, Gallimard/Le Seuil, Paris, coll. « Hautes études », 1996, p. 35.
- 14 Jean-Claude PASSERON, « Biographies, flux, itinéraires, trajectoires », *Revue française de sociologie*, 1990, vol. 31, n° 1, p. 4.
- 15 Jacques DUBOIS, « *L'assommoir* » de Zola, Paris, Belin, coll. « Belin sup », 1993, p. 88.
- 16 Émile ZOLA, *Oeuvres complètes. Tome X*, Paris, Cercle du livre précieux, 1968, p. 70.
- 17 Émile ZOLA, *Les Rougon-Macquart : Histoire naturelle et sociale d'une famille sous le Second Empire*. 5, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1984, p. 1774-1775.
- 18 Émile ZOLA, *Les Rougon-Macquart : Histoire naturelle et sociale d'une famille sous le Second Empire*. 3, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1970, p. 1827.
- 19 Frédérique GIRAUD, « Quand Zola mène l'enquête : le terrain comme caution scientifique », *Ethnologie française*, 2013, vol. 43, n° 1, p. 147.
- 20 Engagé dans le projet de construction d'un barrage alimentant en eau la ville d'Aix-en-Provence, François Zola s'est endetté pour mener à bien le projet et démarrer le chantier. À sa mort, la Société du Canal qu'il a fondée est mise en faillite, mettant la veuve et le fils dans une situation délicate. La mort de François Zola, ingénieur de renom, nettement engagé dans les industries modernes (chemin de fer, barrages), stoppe net l'ascension sociale et l'embourgeoisement que sa trajectoire professionnelle avait commencé à dessiner pour sa femme et son fils.
- 21 Les camarades de Zola à Aix-en-Provence, parmi lesquels figurent Paul Cézanne, dont le père a édifié une fortune immense, Jean-Baptistin, fils d'aubergiste, et Marguery, dont le père est avocat sont tous beaucoup plus fortunés que lui.
- 22 Adressé à ses amis Paul Cézanne et Jean-Baptistin Baille par une lettre préface datée du 15 octobre 1865 (« Vous avez connu, mes amis, le misérable enfant dont je publie aujourd'hui les lettres »), ce roman décrit les

conditions de vie difficiles connues par Zola. Loin de s'en cacher, il les met en scène de façon à en tirer fierté.

23 Émile ZOLA, *Œuvres complètes. Tome I*, Paris, Cercle du livre précieux, 1966, 921 p.

24 Une lettre de Georges Pajot, camarade de classe de Zola au lycée Saint-Louis, avec qui il nouera une étroite amitié, permet de rattacher les situations décrites à l'existence réelle de Zola ; cf Colette BECKER, « Un ami de jeunesse d'Émile Zola : Georges Pajot. Lettres inédites », *Les Cahiers Naturalistes*, 1979, n° 53, pp. 95-131.

25 Dans le dossier préparatoire de *L'Assommoir*, il note « Me rappeler mon oncle qui mettait une couverture devant la fenêtre, pour qu'on ne vît pas la lumière de la rue, les jours de gala » (Mitterand, 1958).

26 Émile ZOLA, *Œuvres complètes. Tome X*, Paris, Cercle du livre précieux, 1968, p. 767.

27 Émile ZOLA, *Œuvres complètes. Tome V*, Paris, Cercle du Livre précieux, 1967, p. 452.

28 « Le grand travail de sa vie [qui] avançait, cette série de romans, ces volumes qu'il lançait coup sur coup, d'une main obstinée et régulière, marchant au but qu'il s'était donné, sans se laisser vaincre par rien, obstacles, injures, fatigues » écrit Zola dans le roman, Paris, Tchou, coll. « Cercle du livre précieux », p. 703-704.

29 Émile ZOLA, *L'Œuvre, Œuvres complètes*, tome V, Paris, Tchou, coll. « Cercle du livre précieux », 1967, p. 593.

30 Émile ZOLA, *L'Œuvre, Œuvres complètes*, tome V, Paris, Tchou, coll. « Cercle du livre précieux », 1967, p. 590.

31 Émile ZOLA, *L'Œuvre, Œuvres complètes*, tome V, Paris, Tchou, coll. « Cercle du livre précieux », 1967, p. 593.

32 L'achat de la maison de Médan ne sera pour Zola que la première étape du nouvel état de propriétaire. Il entreprend immédiatement des travaux d'agrandissement à Médan, faisait édifier des tours de part et d'autre de la structure centrale de la maison. Il acquiert de nombreuses pièces de terre attenantes à son jardin, si bien que la propriété au départ grande de 1 200 m² fera en 1881 41 909 m². Outre l'acquisition de terrains, Zola a acheté l'île de Médan, où il fait installer un chalet norvégien acquis lors de la démolition de l'Exposition Universelle de 1878 et achète un bateau pour se rendre sur cette île.

- 33 Henri MITTERAND, *Zola. II, L'Homme de « Germinal » : 1871-1893*, Paris, Fayard, 2001, p. 419.
- 34 Émile ZOLA, *Œuvres complètes. Tome V, op. cit.*, p. 496.
- 35 *Ibid.*, p. 498.
- 36 *Ibid.*, p. 98.
- 37 François DE SINGLY, *Fortune et infortune de la femme mariée*, Paris, PUF, 1987
- 38 Alan SCHOM, *Émile Zola. A bourgeois rebel*, Macsdonald Queen Anne Press, 1987, p. 51 : « marriage to Zola meant a warm, secure place where he could work in peace. Settling down with a dependable woman was of a critical importance ».
- 39 Pierre BOURDIEU, « Le champ littéraire », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1991, vol. 89, n° 1, p. 198.
- 40 Frédérique GIRAUD, « La double croyance dans le jeu littéraire d'Émile Zola », *ConTEXTES*, 2011.
- 41 À l'acmé de sa réussite, Mourad estime les gains de Zola à 760 000 francs par an. Par comparaison, Mourad rappelle « qu'un bon journaliste gagnait alors 40 000 euros par an, un médecin entre 23 000 et 60 000 euros, un directeur général dans une grande société commerciale ou industrielle de 110 000 à 230 000 euros annuels ».
- 42 Il restera président pendant quatre ans.
- 43 Émile ZOLA, *Correspondance. Tome VII, juin 1890-septembre 1893*, Montréal, Paris, Les Presses de l'Université de Montréal / CNRS, 1989, p. 363.
- 44 Frédérique GIRAUD, « Le portrait de soi en écrivain. Zola et son double Sandoz », *Mémoires du livre / Studies in Book Culture*, 2011, vol. 2, n° 2.
- 45 Émile ZOLA, *Correspondance. Tome III, juin 1877-mai 1880*, Montréal, Paris, Les Presses de l'Université de Montréal / CNRS, 1982, p. 201.
- 46 José-Luis DIAZ, *L'écrivain imaginaire, op. cit.*
- 47 Émile ZOLA, « L'enquête du docteur Toulouse », *Le Journal*, 24 novembre 1896.
- 48 Édouard-Gaston-Dominique (Dr) TOULOUSE, *Enquête médico-psychologique sur les rapports de la supériorité intellectuelle avec la névropathie. I*, Paris, Société d'éditions scientifiques, 1896, p. 272.

49 *Ibid.*, p. 185.

50 Michael HAGNER, *Des cerveaux de génie : une histoire de la recherche sur les cerveaux d'élite*, traduit par Olivier MANNONI, 2008, p. 192.

AUTHOR

Frédérique Giraud

Centre Max Weber, UMR 5283

Réécrire la biographie d'un empereur ?

Enjeux, méthodes et limites du travail biographique sur François-Étienne I^{er}, empereur du Saint Empire romain germanique

Amélie Voisin

OUTLINE

Pertinence et intérêt d'un travail biographique sur François-Étienne de Lorraine

Un candidat idéal ?

Un sujet déjà traité ?

Une grande variété de sources

Les sources émises par François-Étienne

Les sources indirectes

Quel bilan possible ?

Que retenir de ces sources ?

Difficultés inhérentes à ces sources

TEXT

- 1 Si la biographie est un genre littéraire et historique ancien, la question de son utilité et de sa pertinence reste toujours actuelle. La biographie permet certes de connaître la vie d'une personne, mais seulement si l'on se contente d'accumuler les faits et les dates marquantes de sa vie. Mais elle omettra toujours une partie de la personnalité, des pensées, de la réflexion de cette personne : il apparaît en effet « impossible d'entrer dans le cœur d'un homme¹ ». La biographie historique serait donc vouée à être un travail incomplet, mais aussi partiel : les lacunes et défauts d'information amènent l'historien à chercher des interprétations pour expliquer les actes et paroles du sujet concerné. L'écueil de la surinterprétation n'est pas loin. Un ouvrage de biographie historique se doit de présenter un sujet, et non pas de le représenter, ni de le mettre en scène : le livre ne peut pas concurrencer la vie. On comprend alors que la question du 'pourquoi' et du 'comment' écrire une biographie se pose sans cesse.

Pertinence et intérêt d'un travail biographique sur François-Étienne de Lorraine

Un candidat idéal ?

- 2 Le foisonnement récent d'œuvres historiques concernant de « grands hommes » laisse penser que l'objet d'une biographie, le personnage central, se doit d'être un homme illustre. Or de nombreux travaux d'historiens ont porté sur des personnes banales, insignifiantes : c'est le cas, par exemple, de l'œuvre d'Alain Corbin, *Le monde retrouvé de Louis-François Pinagot*², traitant de la vie d'un simple sabotier de l'Orne. À cette écriture de la normalité et de la banalité s'oppose celle des biographies extraordinaires, surprenantes. C'est à cette seconde catégorie que pourrait se ranger le travail concernant François-Étienne de Lorraine. Le neuvième enfant du duc de Lorraine Léopold I^{er} et de sa femme Élisabeth Charlotte d'Orléans est né le 8 décembre 1708 à Lunéville. Rien ne le prédestinait donc à prendre la succession de son père, puisqu'à sa naissance il n'est que le troisième mâle dans l'ordre de succession. Cependant, ses frères aînés meurent brutalement de la petite vérole, d'abord Louis en 1711, puis Léopold-Clément en 1723. Il devient brusquement héritier du duché, sans y avoir été vraiment préparé ; dans la précipitation, il prend la place de son frère et part à Vienne pour y être instruit auprès de l'empereur Charles VI et pour préparer un éventuel mariage avec Marie-Thérèse, la fille aînée de l'empereur. A la mort de son père Léopold I^{er} survenue en 1729, il devient François-Étienne III, duc de Lorraine. Il voyage en Europe et reçoit en 1732 le titre de gouverneur de Hongrie. La guerre de Succession de Pologne (1733-1738) et son prochain mariage avec Marie-Thérèse d'Autriche l'obligent à abandonner son duché lorrain définitivement en 1737 pour s'installer à Florence et prendre le titre de François-Étienne II, Grand-duc de Toscane. Son ascension politique se poursuit en 1745 lorsqu'il est élu Empereur des Romains. Sa vie a donc été parsemée de faits extraordinaires, de « coups de chance » du destin qui en font un personnage hors du commun.

Un sujet déjà traité ?

- 3 La pertinence d'une biographie sur François-Étienne de Lorraine se justifie aisément : il a eu un impact politique et surtout économique dans de nombreux pays. Pourtant, il est largement négligé par l'historiographie, et surtout par l'historiographie française. En Autriche, seulement huit ouvrages sont entièrement centrés sur sa vie, un seul en Italie et deux en France. À cela s'ajoutent bien sûr de nombreuses monographies et articles. Il est également fréquemment cité dans des ouvrages concernant soit l'histoire de l'Autriche, de la Lorraine, de l'Italie, etc. ou traitant de thèmes plus vastes comme l'*Aufklärung*.
- 4 En outre, les ouvrages le concernant manquent souvent d'objectivité et/ou de rigueur scientifique : dans le livre de Fred Hennings, *Und sitzt zur linken Hand, Franz Stephan von Lothringen*³, l'auteur imagine les monologues et les réflexions de François-Étienne ; cette démarche est assez critiquable du point de vue de la démarche historique... Il émet également des théories dont un lecteur averti peut douter : ainsi, il précise que lors de leur première rencontre, Marie-Thérèse a eu un « coup de foudre » pour son futur mari François-Étienne : il lui aurait plu dès cette rencontre, fait qui paraît assez incroyable puisqu'au moment de cette rencontre, Marie-Thérèse n'avait alors que six ans. Deux autres ouvrages méritent d'être cités, puisqu'ils sont complémentaires tout en s'opposant sur la façon de traiter l'œuvre de François-Étienne : le premier est l'ouvrage de Johann Friedrich Seyfert, *Lebens- und Regierungsgeschichte des allerdurchlauchtigsten Kayzers Franz des Ersten aus zuverlässigen Nachrichten und Urkunden zusammen-getragen*⁴, la première biographie de l'empereur parue un an après son décès. Cette œuvre, bien que très complète et grandement documentée, apparaît comme un peu trop optimiste et élogieuse, pour ne pas dire panégyrique à l'égard de son sujet. À cela s'oppose la thèse de doctorat ès lettres de Karl J. Grauer⁵, qui développe une théorie plus pessimiste sur François-Étienne, qui serait resté dans l'ombre de sa femme Marie-Thérèse et se serait enrichi grâce à des malversations financières. L'intérêt de reprendre un travail biographique est donc multiple : il s'agit de débayer un terrain qui n'a jamais été approfondi en France, de redéfinir un personnage souvent stéréotypé, d'étudier

précisément ses actions et son impact dans la naissance de l'*Aufklärung* en Autriche. Par ailleurs, la plupart des ouvrages ont voulu lui attribuer des qualificatifs ; un qui revient souvent est celui de l'homme à l'ombre de Marie-Thérèse⁶, ou le bras droit de sa femme⁷. Or il paraît absurde d'enfermer une personne dans un rôle et d'axer la biographie sur un seul de ces « rôles » : il a très bien pu être un bon père, un prince éclairé mais désintéressé par la politique, un monarque froid mais un mari aimant et dévoué. Sa fulgurante ascension politique est tout autant intéressante à analyser, puisque de troisième fils dans l'ordre de succession, il devient François-Étienne III de Lorraine, François-Étienne II de Toscane puis François-Étienne I^{er} du Saint Empire romain germanique. Y'a-t-il eu volonté de réussite politique de sa part ? A-t-il maîtrisé sa trajectoire ? Ces questions méritent d'être posées, car la réponse se devra d'être nuancée.

- 5 Mais l'intérêt d'une biographie sur François-Étienne de Lorraine ne réside pas seulement dans ces considérations politiques classiques de l'étude d'un prince ; d'ailleurs il était lui-même assez peu intéressé par les affaires des États qu'il a dirigé, laissant à sa femme, à sa mère et à ses conseillers le soin de le faire à sa place. Ses vrais centres d'intérêts très nombreux et hétéroclites, étaient focalisés sur les sciences, les animaux, les monnaies, l'économie....C'est « un homme curieux⁸ » qui a élargi ses compétences au-delà de celles requises par un prince régnant. Ainsi, son intérêt pour les sciences l'a conduit à étudier la physique, la chimie, la mécanique, les sciences naturelles et l'astronomie ; il a construit et fait construire des maquettes, des lunettes astronomiques, a réalisé lui-même des expériences chimiques et a aménagé plusieurs cabinets de sciences pour y entreposer ses collections ; par ailleurs, il s'est toujours entouré de scientifiques, comme le professeur de physique Philippe Vayringe ou encore le chevalier de Baillou, qui gère son cabinet de sciences naturelles, constitué d'échantillons de minéraux et de fossiles. Il a en outre financé un voyage vers les Caraïbes pour ramener de nouveaux échantillons de minéraux et de nouvelles espèces naturelles. Il a aussi collectionné les monnaies, réunies dans un autre cabinet spécialement créé pour cela. Ses passions s'étendent à d'autres domaines, comme celui de la chasse et des animaux de vénerie. Il collectionne véritablement les chevaux et les chiens, allant

même jusqu'à envoyer ses conseillers à travers toute l'Europe pour trouver les animaux recherchés, comme par exemple des chevaux « dont la couleur doit être noire et baie-châtain aux extrémités de feu⁹ ». Sa curiosité s'étendait à des domaines moins scientifiques, puisqu'il entre dans la franc-maçonnerie lors d'une initiation à La Haye en 1731.

Une grande variété de sources

- 6 Les sources sont beaucoup plus abondantes pour les personnes publiques, ayant eu un rôle actif dans la politique, l'économie et/ou la vie sociale et culturelle de leur époque. Ces sources peuvent se classer en deux catégories, notamment pour le sujet d'étude qui nous intéresse ici :

Les sources émises par François-Étienne

- 7 Il s'agit des différents papiers dont il est l'auteur, qu'il a lui-même produits. Ce sont les lettres adressées à sa famille, à son entourage, à ses conseillers, aux autres princes et princesses d'Europe. À cela s'ajoutent les sources qu'il a fait produire par ses secrétaires : les arrêts et lettres patentes, les privilèges qu'il a accordés, et tous les documents concernant ses décisions officielles. Il n'y a pas de documents très intimes, François-Étienne de Lorraine n'a pas tenu de journal intime et ses lettres abordent très peu des sujets du for privé. Il en va de même pour les lettres provenant de son cabinet secret¹⁰ : contrairement à ce que la dénomination de cet ensemble épistolaire laisse croire, il ne contient que des missives très classiques envoyées aux autres princes européens : remerciements, souhaits pour la nouvelle année, condoléances, félicitations pour les mariages, naissances... Cette source n'apporte pas beaucoup d'informations sur l'intimité de la personne, outre sa fréquence d'écriture et les destinataires de ces lettres. Finalement, c'est une personne qui se livre très peu dans ses écrits, qui n'aborde presque jamais son intimité, ses sentiments, et ne se dévoile pas, même dans sa correspondance avec sa famille et ses proches. Il se contente de donner des ordres, des nouvelles assez générales sur sa personne, et

s'entretient longuement des différentes situations politiques qui le préoccupent. Il ne faut donc pas attendre trop d'informations livrées directement par ces sources ; au contraire, il convient de les analyser et de les interpréter pour les faire « parler ».

Les sources indirectes

- 8 Ce sont les sources les plus nombreuses et les plus diversifiées. Elles proviennent de ceux qui ont gravité autour de l'empereur, de ses parents : ses proches, sa famille, ses domestiques, ses confesseurs, ses précepteurs, mais également les autres princes et nobles des différentes cours européennes. Certaines sources sont le fait de personnes qui n'ont jamais côtoyé ou même approché François-Étienne, mais qui relatent des faits ou en font une description d'après ce qu'elles imaginent ou d'après ce qu'elles ont ouï-dire.
- 9 Le premier cercle de sources, issues d'individus l'ayant personnellement fréquenté, apportent énormément d'informations : les lettres, car il s'agit principalement de cela, sont souvent très détaillées, décrivant sa façon d'être, son comportement, ses paroles, etc. Néanmoins, certaines de ces lettres peuvent être très subjectives et sont donc à interpréter avec beaucoup de prudence, notamment lorsque plusieurs écrits, ici de personnes différentes, se contredisent. Un ensemble de ces sources est le fait de l'entourage éducatif du jeune prince lors de ses années viennoises (1723-1729). Son confesseur, son médecin, son précepteur et d'autres personnels éducatifs rendent compte à son père, le duc Léopold de Lorraine, du comportement et des progrès de son fils. Les lettres¹¹ du Père Assel et du Père Günther, les confesseurs de François-Étienne à Vienne, rendent compte à Léopold de ses agissements et du peu d'enclin qu'il avait pour la messe : « On n'est pas tout à fait content de la manière qu'il assiste à la messe¹² », « il est peu obligeant envers ses gens¹³ », « [il] passe ses journées de dimanche à jouer, à faire sa cour, à aller aux assemblées : point de vêpres, ni Salut, ni lecture.¹⁴ ». D'autres sources, non épistolaires, complètent cette série : en particulier les journaux intimes¹⁵ du prince Johann Joseph Khevenhüller-Metsch, qui occupa diverses fonctions à la cour de Vienne, écrits entre 1742 et 1776, complètent les descriptions du comportement et des faits du jeune prince.

- 10 Les ouï-dire peuvent apporter un complément d'informations intéressantes, bien que souvent ces informations soient fausses, voire complètement farfelues. Ainsi, dans la correspondance de Valentin Jamerey-Duval, on trouve une dans une des lettres qu'il a écrites à Jean-Baptiste-Léopold Fachette, valet de chambre de François-Étienne de Lorraine à Vienne : « Il y en a beaucoup qui croient que S.A.R. est revenue incognito dans ses états avec Mr. De Pfütschner. Plusieurs m'ont déjà assuré qu'ils avoient eu le bonheur de le voir, d'autres prétendent l'avoir aperçu au travers des vitres de son palais, [...] ¹⁶ ». Or il s'agit ici d'une rumeur, puisque le jeune duc ne revient en Lorraine qu'au mois de novembre 1729. Si la source n'est donc pas à prendre au premier degré, elle nous renseigne pourtant sur l'impatience des Lorrains et sur leur volonté de revoir leur nouveau duc.
- 11 D'autres écrits complètent les informations données par ces sources. Il s'agit de sources objectives, neutres, qui n'émettent pas d'avis mais exposent des faits. Par exemple, les comptes de François-Étienne renseignent sur ses dépenses : leur montant, le but de ces dépenses... et permettent ainsi de dresser un portrait 'financier' de l'empereur : dépensier ou économe ? Possédait-il un budget serré ? D'où provenaient ses recettes ? Dans le même registre, les listes et inventaires peuvent compléter le profil de leur propriétaire : la liste des livres de François-Étienne ¹⁷, établie lors de la cession de la Lorraine, indique qu'il possède 2 799 livres, répartis dans 38 caisses pour le déménagement ; la plupart sont des ouvrages religieux, historiques ou concernant le droit des différents pays dans lesquels il a résidé. Les sujets sont donc assez classiques pour un prince, cela correspond en grande partie aux livres donnés par son père lors de son départ pour Vienne en 1723 et aux livres contenus dans la bibliothèque paternelle. Une autre liste ¹⁸ très intéressante et riche en informations est celle établie par Philippe Vayringe ¹⁹, le machiniste de la cour lorraine, qui répertorie les machines physiques que possède le duc. Plusieurs conclusions peuvent être tirées à partir de cette liste ; le nombre impressionnant de machines et le fait que François-Étienne demande à compléter cette liste laissent à penser qu'il a certaines connaissances en physique et en mécanique, mais aussi qu'il est passionné par ces domaines.

- 12 Il convient donc de télescoper ces différentes sources et de croiser les informations qu'elles fournissent pour déterminer les faits réels des faits imaginés par son entourage, pour trier ce qui relève de la vérité et ce qui relève des rumeurs. Cependant, les rumeurs sont également porteuses de sens : on pourrait distinguer 3 niveaux d'analyse pour comprendre la complexité du personnage :

- La personne qu'il a été
- La personne qui voulait être
- La personne telle que les autres percevaient.

Quel bilan possible ?

Que retenir de ces sources ?

- 13 Si l'objectivité totale est ce vers quoi tend tout auteur de biographie historique, certains aspects biographiques ne peuvent être étudiés dans cette optique, faute, bien souvent, de sources. Néanmoins dans le travail biographique concernant François-Étienne de Lorraine, plusieurs aspects importants du point de vue des sources et de sa personnalité se dégagent. Son intérêt pour les sciences telles que la mécanique et la physique est mentionné dans de nombreuses sources et par différentes personnes ; il a même été surnommé '*der Bastler*' à la cour de Vienne, c'est-à-dire 'le bricoleur' : il confectionna lui-même des petites voitures et monta des expériences qu'il avait imaginées. Il est également passionné par ses collections de monnaies et de fossiles, ainsi que par la chasse. Son intérêt pour la politique fait débat ; longtemps décrit comme l'homme vivant dans l'ombre de Marie-Thérèse, il semble qu'il se soit quand même intéressé aux affaires de son duché lors de son règne (1729-1736) : il entretenait une correspondance fréquente avec la régente sa mère et avec les membres du conseil de régence, tout comme cela s'est reproduit pendant son règne sur le Saint empire romain germanique. Son attitude face à la religion est également un aspect de sa vie bien connu grâce à la correspondance de son confesseur et grâce au récit de son initiation à la franc-maçonnerie. D'après toutes les sources, il semble qu'il fut un père aimant et présent, ainsi qu'un mari fidèle, malgré le fait que certains aient évoqué une liaison : une possible liaison est souvent évoquée par les contemporains de l'empereur avec

la princesse Marie Wilhelmine Auersperg, mais rien de tangible ne peut le confirmer.²⁰

Difficultés inhérentes à ces sources

- 14 Cependant, d'autres parties de sa vie sont beaucoup plus difficiles, voire impossible, à saisir complètement : sa personnalité, par exemple, soulève bien des questions : il est tour à tour décrit comme chaleureux, aimant, fidèle, mais aussi comme une personne froide, distante. Il faut donc accepter le fait que sa personnalité ne sera jamais complètement intelligible. D'autre part, ses choix, ses actes et ses motivations conservent également souvent une part de mystère qu'il nous est impossible de déchiffrer, faute encore une fois de sources.
- 15 Finalement, l'absence de sources de la main même du sujet d'étude, François-Étienne de Lorraine, oblige à recourir à des sources de seconde main établies par différents protagonistes qui ont joué un rôle plus ou moins prépondérant dans la vie de l'empereur. Cela augmente la distance d'avec le sujet d'étude et rajoute un filtre qui peut être très subjectif ; le travail d'objectivité historique s'en trouve alors complexifié. Ce travail s'apparente ainsi à un assemblage de pièces issues des différentes sources pour reconstituer le puzzle de la personnalité et de la vie de François-Étienne de Lorraine.

NOTES

- 1 Guy THUILLIER et Jean TULARD, *La méthode en histoire*, Paris, P.U.F, coll. Que sais-je ?, 1993, p. 35.
- 2 Alain CORBIN, *Le monde retrouvé de Louis-François Pinagot, sur les traces d'un inconnu, 1798-1876*, Paris, Flammarion, 1998
- 3 Fred HENNINGS, *Und sitzt zur linken Hand, Franz Stephan von Lothringen, Gemahl der selbstregierenden Königin Maria Theresia und Römischer Kaiser*, Vienne-Berlin-Stuttgart, Neff, 1961.
- 4 Johann Friedrich SEYFART, *Lebens- und Regierungsgeschichte des allerdurchlaustigsten Kayzers Franz des Ersten aus zuverlässigen Nachrichten und Urkunden zusammengetragen*, Nuremberg, G.N. Raspe, 1766.

- 5 Karl Johann GRAUER, *Franz-Stephan von Lothringen-Toskana, Römisch-Deutscher Kaiser*, Vienne, phil.diss., 1932.
- 6 Georg SCHREIBER, *Franz Stephan, an der Seite einer großer Frau*, Graz-Vienne-Cologne, Styria, 1986.
- 7 Fred HENNINGS, *Und sitzt zur linken Hand, Franz Stephan von Lothringen*, Vienne-Berlin-Stuttgart, Neff, 1961.
- 8 Alain PHILIPPOT, « Un homme curieux », dans Thierry FRANZ, Annette LAUMON, Philippe MARTIN, Alain PHILIPPOT, François PUPIL, Francine ROZE, Martine TRONQUART, *François de Lorraine, du duc à l'empereur*, Ars-sur-Moselle, Ed. Serge Domini, 2008, p. 43-49.
- 9 « Mémoire servant d'instruction pour le Sieur de Montaigne, que S.A.R. envoie au Danemark », de François-Étienne de Lorraine à Vienne, HHStA Wien, Lothr. Hausarchiv Karton 39.
- 10 Archives départementales de Meurthe-et-Moselle (A.D.M.-M.), 1 Mi 845 R 112 et 1 Mi 845 R 113.
- 11 A.D.M.-M., 1 Mi 845 R 26.
- 12 A.D.M.-M., 1 Mi 845 R 26, lettre du 29 mars 1724, du père Assel, de Vienne.
- 13 A.D.M.-M., 1 Mi 845 R 26, lettre du 19 août 1724, du père Assel, de Neustadt.
- 14 A.D.M.-M., 1 Mi 845 R 26, lettre du 10 janvier 1725, du père Assel, de Vienne.
- 15 Rudolf Graf KHEVENHULLER-METSCH, Hanns SCHLITTER, *Aus der Zeit Maria Theresias. Die Tagebücher des Fürsten Johann Joseph Khevenhüller-Metsch 1742-1776*, 8 tomes, Leipzig, A. Holzhausen, 1907-1925.
- 16 Lettre de Valentin Jamerey-Duval, de Lunéville, du 28 avril 1729, à Jean-Baptiste-Léopold Fachette, dans André COURBET, *Correspondance-Tome 1 : 4 novembre 1722-21 décembre 1745*, Paris, H. Champion, 2011, p. 190.
- 17 A.D.M.-M. 1 Mi 845 R 210.
- 18 A.D.M.-M. 1 Mi 845 R 210.
- 19 Philippe Vayringe (1684-1746) est un serrurier et horloger lorrain, employé comme tel et comme machiniste par le duc de Lorraine Léopold I^{er}, puis devient professeur de physique expérimentale à Lunéville sous le règne de François-Étienne de Lorraine, qu'il accompagne ensuite à

Florence. C'est lors du déménagement des affaires de la cour de Lunéville à Bruxelles puis à Florence que Philippe Vayringe établit cette liste, en 1737.

²⁰ Renate ZEDINGER, *Franz Stephan von Lothringen (1708-1765), Monarch, Manager, Mäzen*, Vienne, Böhlau Verlag Wien, 2008, p. 271-272.

AUTHOR

Amélie Voisin

LARHRA, UMR 5190

Mobilités individuelles ou collectives

Victoire individuelle, célébration collective

Interactions des sphères privée et publique dans les monuments des victoires aux concours panhelléniques (550 - 450 av. J.-C.)

Nicolas Genis

OUTLINE

Des événements particuliers

Gloire et corpus : deux remarques liminaires

Gloire et corpus : deux remarques liminaires

Concours, cité et société

Le monument de la victoire : de l'exploit individuel à la gloire collective

L'exploit individuel dans la statuaire

L'inscription de dédicace : une réappropriation de la victoire

Les épinicies : famille et patrie par le mythe

Brouillage des sphères : personnalités publiques et victoires agonistiques

Les Diagorides

Hiéron de Syracuse

Conclusion : comment délimiter les sphères ?

TEXT

- 1 Les concours agonistiques (du grec *ἀγών* [*agôn*], lutte, concours, compétition) étaient un moment fort du monde grec antique : les plus connus, ceux d'Olympie, furent fondés, selon la tradition, en 776 av. J.-C. et perdurèrent jusqu'au IV^e siècle apr. J.-C.

Des événements particuliers

- 2 Ces concours panhelléniques, dont les quatre principaux étaient ceux d'Olympie, de Delphes (tous les quatre ans), de Corinthe (Isthme) et de Némée (tous les deux ans), étaient des fêtes religieuses dédiées au dieu du sanctuaire dans lequel elles se déroulaient, et réservées aux hommes. Pour se rendre à ces concours, y participer et en revenir jusqu'à leur cité, les Grecs bénéficiaient d'une protection divine qui

prenait la forme d'une trêve sacrée, annoncée par des envoyés spéciaux (théores), contraignant notamment à déposer les armes.

- 3 Une fois l'épreuve remportée, les athlètes pouvaient célébrer leur victoire ; à la fin de la période archaïque et au début de la période classique, il existe deux manières de fixer et pérenniser le souvenir de la victoire, deux types de mémoriaux – sources la plupart du temps étudiées séparément. D'un côté, les monuments au sens matériel du terme, c'est-à-dire les statues et autres types d'offrandes qui célèbrent par l'art plastique une victoire identifiée par une inscription de dédicace ; de l'autre, les monuments que sont les épinicies, ces odes de la lyrique chorale célébrant par la poésie l'excellence du vainqueur.

Gloire et corpus : deux remarques liminaires

- 4 Les concours agonistiques (du grec *ἀγών* [*agôn*], lutte, concours, compétition) étaient un moment fort du monde grec antique : les plus connus, ceux d'Olympie, furent fondés, selon la tradition, en 776 av. J-C. et perdurèrent jusqu'au IV^e siècle apr. J-C.
- 5 Des événements particuliers
- 6 Ces concours panhelléniques, dont les quatre principaux étaient ceux d'Olympie, de Delphes (tous les quatre ans), de Corinthe (Isthme) et de Némée (tous les deux ans), étaient des fêtes religieuses dédiées au dieu du sanctuaire dans lequel elles se déroulaient, et réservées aux hommes. Pour se rendre à ces concours, y participer et en revenir jusqu'à leur cité, les Grecs bénéficiaient d'une protection divine qui prenait la forme d'une trêve sacrée, annoncée par des envoyés spéciaux (théores), contraignant notamment à déposer les armes.
- 7 Une fois l'épreuve remportée, les athlètes pouvaient célébrer leur victoire ; à la fin de la période archaïque et au début de la période classique, il existe deux manières de fixer et pérenniser le souvenir de la victoire, deux types de mémoriaux – sources la plupart du temps étudiées séparément. D'un côté, les monuments au sens matériel du terme, c'est-à-dire les statues et autres types d'offrandes qui célèbrent par l'art plastique une victoire identifiée par une inscription de dédicace ; de l'autre, les monuments que sont les épinicies, ces

odes de la lyrique chorale célébrant par la poésie l'excellence du vainqueur.

Gloire et corpus : deux remarques liminaires

- 8 Les concours agonistiques n'étaient pas la promesse d'une riche récompense : le prix de la victoire était une couronne de feuillage (laurier ou olivier), qui n'avait donc aucune valeur matérielle mais qui constituait un capital symbolique¹. Les prix matériels en jeu pour les concours en l'honneur de Patrocle au chant 23 de l'*Illiade* ou pour les *ἀγῶνες θεματικοί* (concours chrématites, où les récompenses étaient en numéraire) avaient certes une grande valeur économique, mais ne constituaient pas le facteur décisif : ces grands prix signifiaient que le concours avait été remporté par une personne riche et de haut rang et élevait ainsi le prestige à la fois du vainqueur et des organisateurs. Toujours est-il que les concours avec récompenses en argent n'ont pas cessé d'être dédaignés, et plus particulièrement à l'époque retenue pour cette étude : c'est le trait culturel de la compétition (*agôn*) qui était au fondement des concours athlétiques et musicaux².
- 9 La conservation de ces monuments est le fait de critères : choix et classement des Alexandrins pour les odes de Pindare ; nature et durabilité des matériaux et sélection de Pausanias pour les sculptures. De plus, pour les sculptures, il faut se garder d'assimiler ce qui nous reste et ce que nous admirons le plus comme le haut de gamme de l'art grec : nous savons qu'au contraire les Grecs estimaient le plus ce dont nous n'avons plus de trace (peinture, chryséléphantin et bois)³. Enfin, il faut tenir compte du témoignage de Pausanias, cet auteur du II^e siècle apr. J-C., dans sa *Périégèse* – un guide touristique de la Grèce – comme d'une source archéologique⁴, avec les limites de sa sélection.

Concours, cité et société

- 10 La période retenue pour cette étude correspond au moment de formation des cités grecques, au passage de la cité archaïque – souvent décrite en terme de royauté ou tyrannie, avec une

aristocratie dominant une paysannerie pauvre (où l'on reconnaît modèle de l'Ancien Régime) – à la cité classique, quant à elle présentée en termes de démocratie et de pouvoir du plus grand nombre (à partir du modèle, exceptionnel, d'Athènes)⁵. Si ce schéma de transition est aujourd'hui remis en cause, notamment au vu de la persistance de certains traits culturels – et au premier chef, cette culture de l'*agôn*, il est manifeste que c'est un moment de constitution ou reconstitution des sociétés (plus que des États / institutions), de réorganisation du tissu social, processus dans lequel la recherche du prestige qui entoure les concours panhelléniques et la célébration des victoires que les élites y remportent joue un rôle prépondérant.

- 11 Rempoter une victoire agonistique constitue certes un exploit individuel, mais c'est surtout « faire honneur » à sa famille et montrer sa supériorité – celle de l'individu, celle de sa famille et plus généralement celle des élites, qui se considèrent comme naturellement aptes à gouverner la communauté. Le passage de la sphère privée à la sphère publique est évident, quoiqu'on ne sache guère ici où s'arrête précisément la sphère privée (individu ou famille) pour laisser place à la sphère publique (famille ou clan, communauté, cité). Les monuments qui célèbrent ces victoires permettent justement le passage de l'une à l'autre, c'est-à-dire la récupération par les communautés auxquelles appartient le vainqueur de la gloire de la victoire à ces concours prestigieux.
- 12 Je présenterai d'abord les modalités de célébration pour les cas les plus courants, où l'on observe clairement ce passage de l'exploit individuel à la gloire collective ; puis j'étudierai quelques cas plus complexes, en raison de la nature des épreuves et du statut public du vainqueur avant même sa victoire.

Le monument de la victoire : de l'exploit individuel à la gloire collective

L'exploit individuel dans la statuaire

- 13 De manière générale, pour les disciplines gymniques, c'est l'athlète lui-même qui était représenté, et pour les épreuves hippiques, le cheval (ou le char), le jockey (ou l'aurige) et peut-être le propriétaire¹. Nous avons conservé très peu de statues et sommes donc contraints de partir des statuettes, conservées en plus grande quantité, pour fonder une étude de la statuaire, qui peut être complétée par celle des bases inscrites (avec vestiges de système d'attache des grandes statues) accompagnées du témoignage de Pausanias, quand nous avons des correspondances.
- 14 Dans l'ensemble, les statues donnent une bonne image de l'attitude que les athlètes pouvaient avoir avant, pendant et après leur exploit². On remarque une évolution entre la fin de la période archaïque et le début de la période classique : le mouvement de l'athlète est d'abord limité à la jambe gauche en avant, à l'instar de ce que l'on trouve dans le type du « kouros³ », ce jeune homme nu consacré à toutes sortes de divinités partout en Grèce⁴ ; puis, au début du V^e siècle, les athlètes sont en mouvement vif, avec une représentation assez précise de leur action⁵, que ce soit pour le discobole amorçant son jet⁶ ou pour le coureur en armes, *hoplitodrome*⁷.
- 15 Des accessoires peuvent préciser la discipline de la victoire : les boxeurs peuvent être caractérisés par des lanières de cuir, les coureurs en armes par un casque et un bouclier, les vainqueurs au pentathlon par un javelot ou un disque⁸. Enfin, certaines statues montrent les athlètes dans une attitude qui correspond au moment qui suit la victoire : la prière ou la libation⁹, qui veulent montrer la piété du vainqueur dans ces concours qui sont toujours une part du culte au dieu du sanctuaire.
- 16 À partir de ces différents exemples, l'on perçoit quelle pouvait être la variété des statues des athlètes victorieux, mais surtout l'on comprend que cette modalité de célébration de la victoire met l'accent sur l'individu et son exploit personnel, de la préparation physique nécessaire aux actes de piété pour remercier le dieu de la victoire remportée, en passant par l'exploit lui-même. Aucune place, ici, pour l'une ou l'autre des communautés dont le vainqueur fait partie.

L'inscription de dédicace : une réappropriation de la victoire

- 17 Dans les inscriptions de dédicace des statues, le vainqueur est toujours désigné par trois noms : son prénom, son patronyme (qui renvoie à sa famille) et le nom de sa cité d'origine¹⁰. Ces différents noms permettent de canaliser la victoire : en effet, si l'unité du corps civique pouvait tirer avantage des athlètes victorieux en les présentant comme des modèles afin que les citoyens s'identifient à leur cité, les athlètes étaient également des éléments individuels et issus de certaines familles, qui ne correspondaient pas forcément aux valeurs de la cité. Mentionner les trois noms du vainqueur permettait de toujours l'inclure dans le corps civique et de l'y réintégrer justement par sa victoire, comme dans cet exemple :
- 18 [Γέλων Δεινομένεος Γελῶ]ος : ἀνέθεκε.
Γλανκίας : Αἰγινάτας : ἐ[π]οίεσε¹¹. 2
- 19 « Gélon fils de Deinoménès de Géla fit la consécration.
Glaukias d'Égine l'exécuta. »
- 20 Cette insistance sur les origines (familiale et géographique) du vainqueur permettait aussi de glorifier la cité elle-même. La grande majorité des inscriptions de dédicace ont été trouvées dans les sanctuaires des concours et non pas dans les cités des vainqueurs. Pour la cité comme pour le vainqueur, avoir un monument mentionnant son nom à Olympie ou Delphes était la source d'une grande gloire et d'un prestige important. Les inscriptions montrent que le vainqueur a été en accord avec sa cité et a participé à la bonne réputation de sa patrie. Ainsi Philon de Corcyre, vainqueur en 500 et 496, dit simplement :
- 21 πατρίς μὲν Κόρκυρα, Φίλων δ' ὄνομ', εἰμὶ δὲ Γλαύκου
υἱὸς καὶ νικῶ πῦξ δὺ' Ὀλυμπιάδας¹².
- 22 « Ma patrie est Corcyre, Philon est mon nom, je suis le fils
de Glaucos et j'ai été vainqueur à la boxe deux fois à Olympie. »
- 23 La prépondérance de la patrie est manifeste, l'importance des noms, mis en valeur par la syntaxe elliptique et par leurs places dans les vers, est prégnante et le simple δύ(ο) (deux) évoque l'excellence de ce

multiple vainqueur. Courte, cette inscription condense les éléments que d'autres inscriptions développent plus largement, comme celle qui concerne Ergotélès, vainqueur à Olympie en 472 et 464 (l'inscription date sans doute de 465) :

- 24 Ἐργοτέλης μ' ἀνέθηκ[ε ὁ Φιλάνορος, ὃς δόλιχον δις]
Ἑλλανας νικῶν Πυθί[ωι ἐν τεμένει], 2
καὶ δὴ Ὀλυμπιάδας, δ[ύο δ' ἐν Νεμέαι τ' Ἰσθμοῖ τε],
Ἰμέραι ἀθάνατον μν[ᾶμα ἐτέλεσσε πατραι]¹³. 4
- 25 « Ergotélès, fils de Philanor, me consacra, lui qui a remporté deux victoires au *dolique*¹⁴ des Grecs dans le sanctuaire pythien, et deux aux concours olympiques, et deux à Némée et à l'Isthme, il a procuré un souvenir immortel à sa patrie Himère. »
- 26 Court catalogue des victoires qui passe en revue les noms des quatre grands sanctuaires panhelléniques, nom du vainqueur, patronyme et explicite mention de la glorification que ses victoires permettent à sa patrie dans le dernier vers : le souvenir (μνᾶμα) en sera conservé, référence directe au mémorial que constituent la statue et sa base inscrite.

Les épinicies : famille et patrie par le mythe

- 27 Dans l'épinicie – ce chant « sur la victoire » –, le mythe occupe la plus grande place, au point que l'on ait souvent trouvé que c'était démesuré. Mais il a un rôle fonctionnel important pour la glorification de la famille ou de la cité-patrie, souvent des deux. Trois fonctions peuvent être identifiées, à partir de la 10^e Pythique de Pindare, dédiée à Hippocléas de Thessalie, double vainqueur à Delphes en 498, glorifié par le récit des aventures de Persée et son accueil à la table des Hyperboréens : d'abord, le vainqueur pythionique est implicitement comparé, comme c'est souvent le cas, au héros mythique, c'est-à-dire, plus précisément, que l'excellence de leurs actions est comparable ; ensuite, la description du bonheur des Hyperboréens évoque peut-être le bonheur de la victoire agonistique ; enfin, et surtout, le choix de Persée, qui est un ancêtre d'Héraclès, permet la glorification de la famille du vainqueur, la famille des Aleuades, qui se réclamaient de la lignée des Héraclides.

- 28 Nous retrouvons des fonctions similaires dans la 6^e *Pythique*, dédiée à Xénocratès d'Agrigente, vainqueur à Delphes en 490 : la geste d'Antiloque, qui se sacrifie pour son père Memnon, constitue un modèle de piété filiale que Thrasybule, fils du vainqueur Xénocrate, veut imiter en suivant la volonté de son père et en remportant pour lui la couronne pythique (s'il est vrai que c'est lui qui avait conduit le quadriges).
- 29 τῶν νῦν δὲ καὶ Θρασύβουλος 44
πατρῶαν μάλιστα πρὸς στάθμαν ἔβα,
πάτρῳ τ' ἐπερχόμενος ἀγλαΐαν {ἔδειξεν} ἅπασαν¹⁵. 46
- 30 « Des hommes d'aujourd'hui, c'est Thrasybule
qui de la dévotion filiale est venu le plus près,
cherchant à égaler son oncle dans toute sorte de triomphe. »
- 31 Il est non seulement question de dévotion filiale mais aussi des exemples que le jeune Thrasybule trouve dans sa propre famille : son oncle, Théron, a remporté des victoires aux épreuves hippiques et constitue en cela un modèle à suivre. La famille qui est ici glorifiée est une famille réduite et sont surtout mentionnés les individus contemporains. La célébration de la famille à qui revient cette victoire ne passe pas par le rappel d'un glorieux passé mythique mais par celui des victoires déjà remportées dans la famille.
- 32 Au contraire, pour d'autres vainqueurs, une lignée presque directe est établie entre le héros mythique et le vainqueur, particulièrement quand ce vainqueur a une situation exceptionnelle dans sa cité. C'est le cas de la 4^e *Pythique*, consacrée à la victoire au quadriges d'Arcésilas de Cyrène, dans laquelle Pindare a choisi le mythe des Argonautes : cela lui permet de raconter les origines du palais de Cyrène, qui remontent à l'un des compagnons de Jason, Euphamos, fils de Poseidon, qui s'unit à Malaché lors de leur escale à Lemnos. Ce développement, le plus long de toutes les odes de Pindare, célèbre Arcésilas grâce aux aventures de ses ancêtres mythiques.
- 33 Tout le lien entre Jason et Arcésilas est mis à jour dans la onzième section : Pindare raconte les exploits de Jason, qui lui permettent de se rendre maître de la Toison d'or, et présente ainsi le vainqueur de Cyrène :

- 34 *μακρά μοι νεῖσθαι κατ' ἄμαξιτόν· ὥρα
γὰρ συνάπτει καί τινα
οἶμον ἴσαμι βραχύν· πολ- 248
λοῖσι δ' ἄγηναι σοφίας ἑτέροις.
κτεῖνε μὲν γλανκῶπα τέχναις ποικιλόνωτον ὄφιν,
ὦ Ἀρκεσίλα, κλέψεν τε Μήδειαν σὺν αὐ- 250
τᾷ, τὰν Πελῖαιοφονόν¹⁶.*
- 35 « Trop long pour moi le retour par la grande route : l'heure
en effet presse ; et je connais
une voie courte. Pour beaucoup
d'autres je suis un guide en matière d'art.
Il tua par sa ruse le serpent aux yeux glauques et au dos tacheté, ô
Arcésilas, et emporta Médée avec
son consentement, la meurtrière de Pélias. »
- 36 Au-delà de la métaphore narrative et de la satisfaction de Pindare
pour son propre travail, l'apostrophe à Arcésilas permet de montrer
que Pindare n'oublie pas son patron et que l'histoire est en lien avec
lui : sa position entre Jason et Médée l'intègre, pour ainsi dire, au
récit. Tout est ainsi dirigé vers le vainqueur dont l'ode célèbre la
victoire : les aventures des Argonautes ne sont pas développées pour
elles-mêmes mais seulement dans la mesure où, par leur ampleur et
la virtuosité du poète à en faire le récit, elles permettent une
glorification exceptionnelle d'Arcésilas puisqu'il est un descendant de
l'un des compagnons de Jason¹⁷.
- 37 D'autre part, le mythe peut servir la glorification de la patrie du
vainqueur. Toujours pour Arcésilas, dans la 5^e *Pythique*, c'est encore
l'histoire de Cyrène qui est racontée mais plus précisément autour de
la figure d'Aristote-Battos, le fondateur moins lointain qu'Euphamos –
et c'est la patrie sous l'aspect d'une lignée de souverains qui
est célébrée¹⁸. Dans la 1^{ère} *Pythique*, le mythe joue sur un lien
géographique : le récit des origines de la ville d'Etna (dans la
quatrième triade) et le mythe de Typhon enfermé sous ce mont
soulignent l'importance de la patrie dont se réclame Hiéron pour
cette victoire. La 12^e *Pythique* entretient des liens multiples : le mythe
est plus précisément en lien avec la discipline du vainqueur, un
aulète. Pindare expose en effet le mythe de la création de la musique,
au détour de l'histoire de Persée. Mais la cité du vainqueur, Agrigente,

fait bien l'objet d'une invocation à l'ouverture de l'ode : Agrigente est identifiée au dieu-fleuve qui porte le même nom (Akragas) et est désignée comme la résidence de Perséphone (*Φερσεφόνας ἔδος*¹⁹). Enfin, la 7^e Pythique, en l'honneur de l'Athénien Mégaclos, s'ouvre sur une magistrale apostrophe à la cité d'Athènes, glorifiée tout au long de l'ode, dans une célébration qui se porte également et parallèlement sur la famille des Alcéméonides : *Κάλλιστον αἱ μεγαλοπόλεις Ἀθᾶναι / προοίμιον*²⁰, « Athènes la grande cité, le plus beau des préludes... »

- 38 L'étude de la représentation à l'œuvre dans les monuments agonistiques, tant sculptures qu'épigrammes²¹, met en évidence la complémentarité de ces deux types de mémoriaux, possible justement grâce à leurs différences. L'excellence (*ἀρεταί*) physique et la richesse individuelle sont l'objet des statues, à travers la figuration de l'acte de la victoire lui-même ; de l'autre côté, le mythe de l'épigramme constitue une allégorie de l'exploit athlétique et rappelle presque toujours la noble et héroïque ascendance des familles et des patries des vainqueurs, pour replacer la victoire dans une communauté de grands hommes, comme le fait déjà l'inscription de dédicace des statues²².
- 39 Mais pour certains vainqueurs, ce passage de la sphère privée à la sphère publique par l'intermédiaire des monuments est plus complexe, voire biaisé.

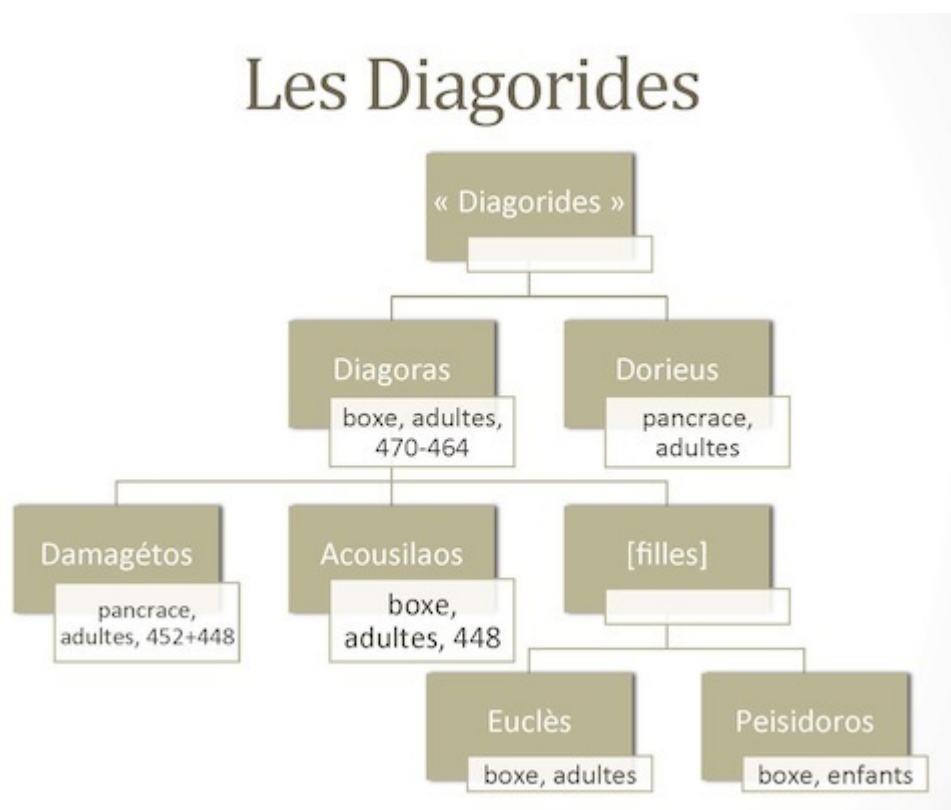
Brouillage des sphères : personnalités publiques et victoires agonistiques

Les Diagorides

- 40 Ceux qu'on appelle « les Diagorides » (fig. 1) sont une dynastie d'athlètes à succès de Rhodes, dont le premier membre, Diagoras, fut périodonique¹ à la boxe entre 470 et 464. Son frère Dorieus gagna l'épreuve du pancrace ; ses fils, Damagétos au pancrace et Acousilaos

à la boxe, s'illustrèrent respectivement en 452/448 et 448 ; ses petits-fils, enfin, Euclès et Peisidoros, remportèrent les épreuves de boxe (adultes pour le premier, enfants pour le second). Leurs victoires furent célébrées des deux manières que j'ai présentées : les victoires de Diagoras firent l'objet d'une épinicie de Pindare (7^e Olympique) en 464, à la fin de sa carrière – le texte de l'ode fut gravé, selon la tradition², en lettres d'or sur le temple d'Athéna Lindia à Rhodes – ; mais surtout les victoires des Diagorides furent commémorées par des statues dans le sanctuaire d'Olympie.

Fig. 1 Les Diagorides Arbre généalogique de la famille de Diagoras de Rhodes



Auteur N. Genis.

- 41 Les bases inscrites qui ont été retrouvées³ montrent que les statues des Diagorides n'appartenaient pas à une base unique, mais à plusieurs bases, réalisées dans des matériaux différents. Les statues ont donc vraisemblablement été consacrées à des moments successifs, et celle de Diagoras a dû être commandée par ses enfants ou petits-enfants. Les inscriptions retrouvées datent, au plus tôt, de la deuxième moitié du IV^e siècle ou du début du III^e siècle (critères

paléographiques notamment) : cela correspond sans doute à une phase de restauration de l'ensemble monumental et peut-être aussi à sa réorganisation (Pausanias et Aristote ne citent pas les statues dans le même ordre⁴). Les descendants de Diagoras continuaient donc d'entretenir ces statues bien longtemps après les victoires⁵.

- 42 L'ensemble ne devint un monument familial que par agrégation successive et cela témoigne de la volonté des enfants et petits-enfants de Diagoras de se rattacher aux succès de leur grand-père et de leurs oncles pour renforcer leur propre gloire et forger ainsi « l'image d'une continuité dynastique en dehors du cadre traditionnel de l'*oikos*⁶. » Ce dépassement du cadre de la famille au sens réduit montre que les Diagorides ne sont pas seulement une dynastie d'athlètes, mais comptent parmi leurs membres de grands hommes de Rhodes. La participation aux concours panhelléniques n'était pas leur seul objectif et était principalement le moyen de conforter une position manifestement privilégiée dans la communauté rhodienne et d'asseoir un prestige parmi la clientèle du sanctuaire d'Olympie (Sparte et la Grande Grèce en particulier).
- 43 Pour ces individus et cette « dynastie », la victoire elle-même, si elle engage bel et bien une performance individuelle et privée, relève déjà de la sphère publique, puisqu'elle dépasse l'individu et sa famille dans son fondement. La position sociale de Diagoras puis de ses descendants interdit une victoire qui serait purement personnelle et fait de cette participation aux concours un acte public, presque politique, dans l'accroissement du prestige de cette élite rhodienne aux yeux de leur cité ainsi qu'à ceux de la communauté panhellénique.

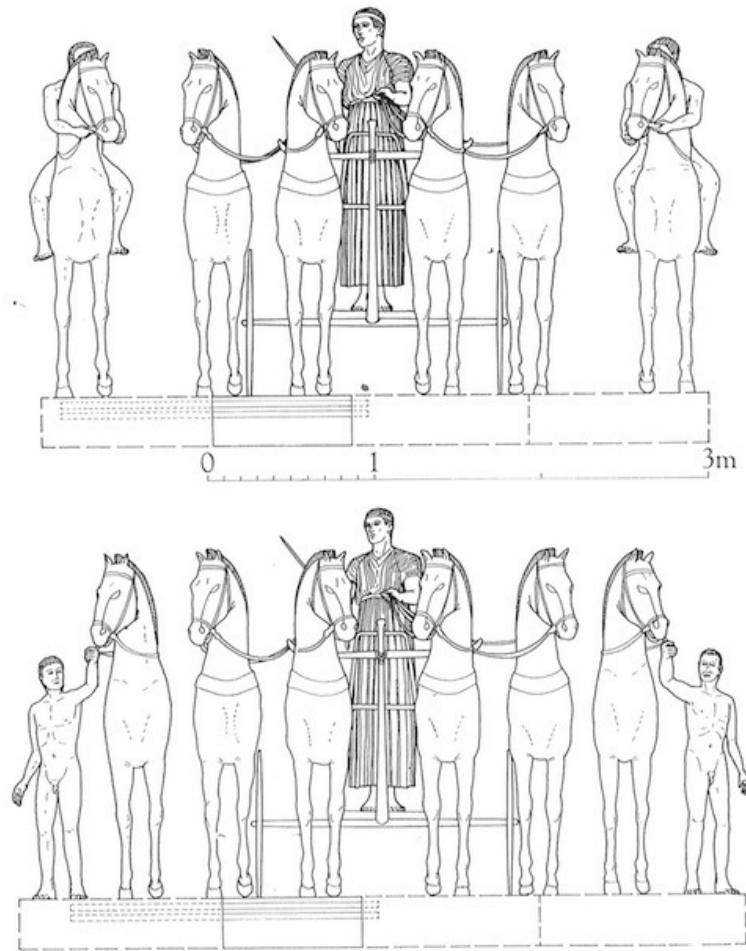
Hiéron de Syracuse

- 44 Hiéron, tyran de Syracuse, multiple vainqueur aux épreuves hippiques, présente un double problème : celui de la représentation des épreuves hippiques et du vainqueur ; et celui du statut de Hiéron et donc de sa victoire.
- 45 La consécration de monuments équestres présente des traits similaires aux autres statues, à la fois dans leur facture et dans leurs attributs. L'étude précise des restes du monument équestre de

Hiéron à Delphes montre que le modelé musculaire du corps des chevaux n'a rien à envier à celui des plus beaux athlètes. Dans la fiction narrative du groupe équestre, c'est le quadriga victorieux qui est représenté dans l'action de sa victoire ; pourtant, nulle trace de fatigue, d'effort, que ce soit du côté des chevaux ou, surtout, de celui de l'aurige (le cocher). Ces éléments visent à montrer l'excellence de l'équipage, qui est le moyen de la victoire : il faut noter que pour les épreuves hippiques, le vainqueur est le propriétaire de l'attelage, en aucun cas l'aurige (qui n'est qu'un employé, un outil de la victoire). Ces choix de représentation, tout à fait habituels, nous éloignent pour ces épreuves hippiques du cadre victoire individuelle / célébration collective : la victoire est indubitablement liée à la richesse du propriétaire, qui a les moyens de nourrir et d'entretenir chevaux et attelage (*ἵπλοτροφία*) – donc un propriétaire déjà en vue dans sa cité.

- 46 L'une des questions qui ont animé la critique et la recherche sur ce sujet est celle de la présence ou de l'absence du propriétaire aux côtés de l'aurige. La plupart des restitutions (fig. 2) ne font pas figurer le propriétaire à côté du char ; mais certains commentateurs⁷ pensent qu'il devait y figurer, accentuant la nature et le but du monument : montrer la richesse du propriétaire victorieux, à la fois par cette victoire onéreuse et par la démonstration de la richesse en consacrant ce grand monument.

Fig. 2 Restitutions du monument équestre de Hiéron à Delphes⁸



- 47 Hiéron remporta huit victoires à Olympie et Delphes⁹ ; Gélon, tyran de Géla, son frère, remporta également une victoire à la course de chars à Olympie en 488 et consacra pour cette victoire un monument similaire à celui de Hiéron à Delphes, dont Pausanias nous donne une description précise et dans lequel on trouve Gélon lui-même à côté de son char¹⁰. Les victoires de Hiéron seront aussi célébrées par des odes : Pindare lui en consacre quatre, Bacchylide trois¹¹ – ce qui témoigne d'un lien privilégié entre les poètes et le tyran, qui dépasse la relation habituelle entre le commanditaire d'une ode et le poète.

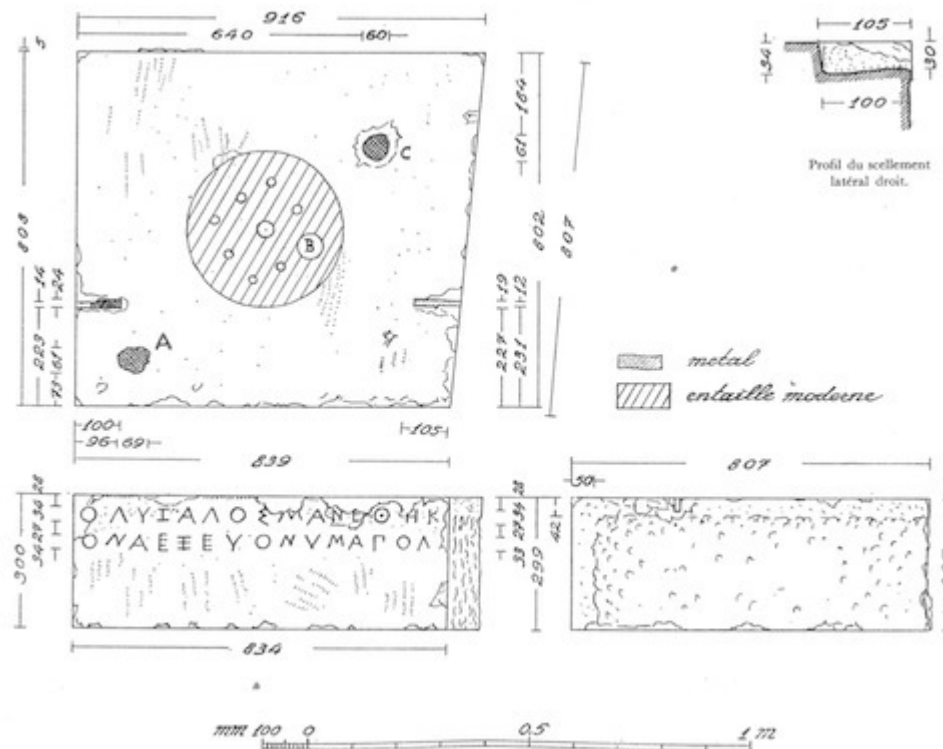
Fig. 3 *L'aurige de Delphes*, Statue en bronze, ronde-bosse, h. 1, 80 m.



Auteur N. Genis.

- 48 Il y eut vraisemblablement deux monuments commémorant les victoires de Hiéron : un à Olympie, sur lequel nous renseigne le témoignage de Pausanias¹², et un à Delphes, dont nous avons retrouvé le morceau de bravoure, l'Aurige (fig. 3). Tous ces monuments (odes et sculptures) montrent déjà en eux-mêmes la richesse de ce personnage, qui s'explique par sa position sociale et politique éminente, traits qui empêchent de faire de lui un vainqueur individuel ; bien au contraire, Hiéron vient chercher à Delphes un surcroît de prestige, tant auprès de ses concitoyens-sujets (qui ont fait le déplacement ou qui pourront entendre l'une ou l'autre des odes exécutées à Syracuse¹³) qu'auprès d'une communauté internationale.

Fig. 4 Base inscrite de l'aurige¹⁴



49 Ce débordement du privé sur le public est particulièrement sensible dans l'inscription de dédicace du monument représentant le quadrigue victorieux. Hiéron n'eut pas le temps de mener à bien son entreprise monumentale : c'est son fils Deinoménès qui consacra le monument d'Olympie et Polyzalos, son frère et successeur à Géla, celui de Delphes. L'inscription du monument offert à Apollon se présente sur deux lignes, la première ayant subi une *rasura* (un effacement) pour réécrire une autre version ; il est malgré tout possible de déchiffrer les deux versions (fig. 4).

50 1^{ère} rédaction (474)

51 [μνᾱμα Πολύζαλός με Γ]έλας ἀνέ[θ]εκε[ν] ἀ[ν]ᾱσσ[ον],
[huiòs Deinoméneos, τ]ὸν ᾱεξ', εὐόνυμ' Ἀπολλ[ον].

52 « Polyzalos, souverain de Géla, me consacra comme monument, lui fils de Deinoménès, qu'il grandit, glorieux Apollon. »

53 2^e rédaction (466)

- 54 [νικάσας ἵπποισι Π]ολύζαλός μ' ἀνέθηκ[ε(ν) – – –]
- 55 « Vainqueur à la course des chevaux, Polyzalos me consacra ... »
- 56 Tant que la tyrannie durait, les tyrans – en bons tyrans¹⁵ – avaient intérêt à montrer à leurs sujets qu'ils se chargeaient de faire rayonner le renom de la Sicile et de ses cités importantes, à travers des activités à grand prestige qui rappelaient les valeurs héroïques : ainsi Hiéron diffusa l'image de sa victoire sur des monnaies¹⁶. Mais une fois la tyrannie renversée, il faut effacer son souvenir, sans pour autant se priver de celui des victoires des grands hommes de la cité, fussent-ils d'anciens tyrans.
- 57 Leurs victoires ne furent à aucun moment des victoires individuelles, relevant de la sphère privée : la sphère publique était immédiatement en jeu du fait de leur statut et du rôle de leur présence dans les sanctuaires ; et lors de la récupération de leurs victoires, c'est encore la sphère publique qui est concernée dans la construction d'une mémoire collective des hauts faits des citoyens de la cité.

Conclusion : comment délimiter les sphères ?

- 58 À mon sens, cette tentative d'appliquer des concepts de la sociologie et de l'histoire moderne et contemporaine à l'histoire ancienne se révèle fructueuse : d'abord parce que ces notions d'espace public, de sphères privée / publique correspondent bien à une réalité dans l'Antiquité ; ensuite parce qu'elles permettent de porter un regard nouveau sur des sources (textuelles et archéologiques) bien connues et qui trouvent ici des significations plus précises pour l'histoire sociale ; enfin parce que l'étude de ces victoires aux concours athlétiques apporte la matière pour définir et préciser ces concepts dans le cadre de l'histoire ancienne.
- 59 Le plus crucial reste sans doute la définition, ou plutôt la délimitation, des sphères publique et privée. Je crois que c'est là tout l'enjeu de ces monuments commémorant des victoires agonistiques : si l'individu occupe une place de choix, les communautés sont rapidement concernées, ne serait-ce qu'à cause des lieux de ces concours et de leur célébration – les sanctuaires panhelléniques sont

des « hyper-espaces publics », où la publicité et la représentation sont permanentes, et les cités des vainqueurs offrent également des temps et des espaces pour la commémoration des victoires afin de se les approprier.

- 60 Pour finir, je soulignerai que l'étude de ces monuments en terme de public/privé, d'individuel/collectif, permet de mieux cerner la réalité sociale des vainqueurs et de ces pratiques agonistiques. Comme le dit Alain Duplouy, les concours panhelléniques sont l'un des « modes de reconnaissance sociale⁰ » que les élites utilisaient pour accroître et conforter leur prestige, pour faire des individus qu'ils étaient des personnalités publiques capables de diriger la cité ou d'influer sur sa politique, pour transformer leurs exploits privés (de leur richesse à leur excellence physique) en souvenirs publics et collectifs.

NOTES

- 1 Selon l'expression de Pierre BOURDIEU, *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*, Paris, Seuil, 1994, p. 116.
- 2 Selon Duplouy, l'instinct agonistique était l'un des traits fondamentaux de la société grecque, et pas seulement pour les élites ; cf. Alain DUPLOUY, *Le prestige des élites. Recherches sur les modes de reconnaissance sociale en Grèce entre les X^e et V^e siècles avant J.-C.*, Paris, Les Belles lettres, 2006, p. 271-292.
- 3 Cf. Philippe BRUNEAU, Xavier BARRAL I ALTET et Mario TORELLI, *La Sculpture : le prestige de l'antiquité du VIII^e siècle avant J.-C. au V^e siècle après J.-C.*, Genève, Skira, coll. « Histoire d'un art », 1991, p. 14-15.
- 4 Il faut définir l'archéologie par son objet propre qui est l'art (au sens du latin *ars*) ; dès lors, peu importent les moyens de l'appréhender, de connaître son existence, sa manœuvre et son emploi : « la nature des sources n'est pas discriminante ». Par conséquent, au même titre que les ouvrages eux-mêmes directement passibles d'autopsie et d'auturgie, sont aussi archéologiques les témoignages qui se rapportent à eux, qu'ils soient imagiers ou verbaux. Cf. Philippe BRUNEAU et Pierre-Yves BALUT, *Artistique et archéologie*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 1997, notamment p. 285 et suiv.

5 Cf. François de POLIGNAC, *La naissance de la cité grecque : cultes, espace et société VIII^e-VII^e siècles avant J.-C.*, Paris, La Découverte, 1984.

1 Cf. le cas de Hiéron sur cette question, p. 8 et suiv.

2 Christian MANN, *Athlet und Polis im archaischen und frühklassischen Griechenland*, Göttingen, Vandenhoeck und Ruprecht, 2001, p. 51.

3 Cf. Statuette d'un athlète dans l'attitude du kouros, bronze, 490-480, MNAth Br 6445, dans Bernard HOLTZMANN, *L'Acropole d'Athènes : monuments, cultes et histoire du sanctuaire d'Athèna Polias*, Paris, coll. « Antiqua », n° 7, 2003, p. 52.

4 *Id.*, p. 52.

5 *Ibid.*, p. 96.

6 Cf. Statuette d'un discobole amorçant son jet, bronze, vers 470, MNAth Br 6615, dans Bernard HOLTZMANN, *op. cit.*, p. 97.

7 Cf. Statuette d'un *hoplitodrome*, bronze, Égine, vers 480, Tübingen, dans Claude ROLLEY, *La sculpture grecque*, Paris, Picard, coll. « Manuels d'art et d'archéologie antiques », 1994, p. 331.

8 Simon HORNBLOWER et Catherine MORGAN (éd.), *Pindar's Poetry, Patrons, and Festivals from Archaic Greece to the Roman Empire*, Oxford, Oxford University Press, 2007, p. 118-120.

9 Cf. Statuettes d'un athlète priant et d'un athlète faisant une libation, bronze, vers 470, dans S. HORNBLOWER et C. MORGAN (éd.), *op. cit.*, p. 117.

10 C. MANN, *op. cit.*, p. 33-34.

11 IvO 143 ; vainqueur au quadriges à Olympie en 488, mentionné par Pausanias ; il deviendra en 485/4 le tyran de Syracuse. Il est représenté en personne sur le quadriges, d'après Pausanias. Cf. Felix ECKSTEIN, *ANAΘHMATA. Studien zu den Weihgeschenken strengen Stils im Heiligtum von Olympia*, Berlin, Gebr. Mann, 1969, p. 54-60 ; PAUSANIAS, *Description de la Grèce. Livres V et VI, L'Élide (I et II)*, traduit par Jean POUILLOUX, Paris, Les Belles Lettres, 2002, p. 157-158 ; Luigi MORETTI, *Olympionikai, i vincitori negli antichi agoni olimpici*, Rome, Accademia nazionale dei Lincei, coll. « Atti della Accademia nazionale dei Lincei. Série 8 », 1959, n° 185.

12 Épigramme transmise par PAUS. VI 9, 9 ; cf. F. ECKSTEIN, *op. cit.*, n° 11 ; PAUSANIAS, *op. cit.*, p. 160 ; L. MORETTI, *op. cit.*, n° 161 et 168.

13 SEG 29, 414 ; autres victoires à Delphes (474 et 470), l'Isthme (472 ou 468) et Némée (469 ou 467) ; Pd. Ol. 12. Cf. F. ECKSTEIN, *op. cit.*, n° 20 ; PAUSANIAS, *op. cit.*, p. 122-124 ; L. MORETTI, *op. cit.*, n° 224 et 251.

14 Épreuve athlétique consistant à courir sur 24 longueurs de piste.

15 PINDARE, *Pythiques* [Pyth.], 6, v. 44-46.

16 PINDARE, *op. cit.*, 4, v. 247-250.

17 Cf. Leslie KURKE, *The Traffic in praise: Pindar and the poetics of social economy*, Ithaca ; Londres, Cornell University Press, coll. « Myth and poetics », 1991, p. 57 : « But of course, Pindar's disclaimer is qualified, since his journey into myth benefits the house just as the victor's journey to achievement does. By his divagation into myth at the center of the ode, the poet appropriates the prestige of the heroic past for the household he celebrates. The myth itself becomes part of the symbolic capital of the victor's *oikos*. »

18 PINDARE, *op. cit.*, 5, v. 98-103.

19 PINDARE, *op. cit.*, 12, v. 2.

20 PINDARE, *op. cit.*, 7, v. 1-2.

21 Je ne cite que des extraits des *Pythiques*, mais l'on retrouve les mêmes éléments et variations pour les épinicies concernant d'autres sanctuaires.

22 Et pour cette réintégration, le lien géographique est particulièrement important : Cf. L. KURKE, *op. cit.*, p. 31 : « Thus we can say that the house in Pindar organizes a moral landscape: out to achievement, success, the winning of prizes, and then back. » et S. HORNBLLOWER et C. MORGAN (éd.), *op. cit.*, p. 100 : « The community naturally wanted to capitalize on their champions' prestige, but their contest prowess was highly individual and could be difficult and awkward to contain, to incorporate. »

1 Vainqueur dans la même discipline dans tous les concours de la « période » (Olympie, Delphes, Isthme et Némée) au cours d'une même Olympiade, sorte de « grand chelem. »

2 Cf. FGrH 515 F 18.

3 IvO 151 et 152.

4 PAUSANIAS, *Périégèse*, VI 7, 1-3 et ARISTOTE, fr. 569 Rose (fragment de l'ouvrage perdu *La Constitution des Rhodiens*).

5 A. DUPLOUY, *op. cit.*, p. 71-75.

- 6 *Ibid.*, p. 75.
- 7 Cf. R. R. R. SMITH dans S. HORNBLLOWER et C. MORGAN (éd.), *op. cit.*, p. 130.
- 8 Deux possibilités de restitution ; cf. Claude ROLLEY, « En regardant l'Aurige », *Bulletin de correspondance hellénique*, 1990, 114-1, p. 293.
- 9 476 et 472 à Olympie, 482 et 478 à Delphes pour le cheval monté ; 468 à Olympie, 470 à Delphes pour le quadriges.
- 10 PAUSANIAS, *op. cit.*, VI 9, 4-5.
- 11 PINDARE : *Olympiques* [Ol.], 1 (476), *Pyth.* 3 (474), 1 (470), 2 (468). ; BACCHYLIDE [début V^e siècle av. J.-C.] : *Odes* 5 (476), 4 (470), 3 (468).
- 12 PAUSANIAS, *op. cit.*, VI 12, 1-2.
- 13 Cf. Andrew Donald MORRISON, *Performances and audiences in Pindar's Sicilian Victory Odes*, Londres, Institute of Classical Studies of the University of London, coll. « BICS Supplement », n° 95, 2007.
- 14 Relevé des blocs inscrits de la base de l'aurige ; cf. François CHAMOUX, *Fouilles de Delphes*, Paris, E. de Boccard, coll. « Fouilles de Delphes. 4, Monuments figurés : sculpture », n° 5, 1955, p. 19 ; *FD III 4*, 452.
- 15 À ce titre, il est important de noter que, dans les odes qu'il compose pour le tyran, Pindare présente le plus souvent le pouvoir de Hiéron comme une monarchie héréditaire et insiste sur sa revendication de puissance, sans mentionner la prise de pouvoir tyrannique : *βασιλεύς* : PINDARE. *Ol.* 1, v. 23, *Pyth.* 2, v. 14 et *Pyth.* 3, v. 70 ; cf. C. MANN, *op. cit.*, p. 255-258.
- 16 Cf. Monnaies de Syracuse avec la représentation d'une victoire au quadriges, dans Simon HORNBLLOWER et Catherine MORGAN (éd.), *op. cit.*, p. 127 et dans François SALVIAT, « La pensée de Pindare et la 2^e Olympique. Première partie : Victoire, mort et visions d'au-delà. Deuxième partie : Dieu cosmique, harmonie, sagesse », *Journal des Savants*, I et II, 2007, p. 21
- 0 A. DUPLOUY, *op. cit.*, p. 29.

AUTHOR

Nicolas Genis

HiSoMA, UMR 5189

Les entrelacs du public et du privé dans le monde ottoman :

illustration à partir du règlement intérieur d'un hôpital à Jérusalem (1908)

Philippe Bourmaud

OUTLINE

Un contexte de concurrence médicale exacerbée
L'affaire du règlement intérieur (1908)
Normes contre normes

TEXT

- 1 Peut-on appliquer les notions de « sphère privée » et de « sphère publique » dans des contextes culturels divers ? Une telle question achoppe sur deux ordres de considération. Le premier est inhérent au caractère normatif par construction de cette dichotomie. La notion de « sphère » repose sur l'idée que des pans entiers de l'existence sont communément considérés, dans une société donnée, comme inclus dans un certain système relationnel, caractérisé par ses rapports à la personne et à son entourage, ou par la communication et la visibilité sociale ; partant, sur des normes de la vie sociale, à l'intérieur d'une société donnée. Encore cette notion ainsi posée n'est-elle qu'une approximation, car la définition du « public » et du « privé » varie selon les champs disciplinaires, par exemple selon qu'on les considère comme des catégories juridiques rigoureuses, ou comme des étiquettes dont l'usage se prête à une enquête anthropologique ou historique.
- 2 Ainsi, là où c'est souvent par rapport à l'État et à la portée de son action que la notion du privé s'est élaborée en Europe occidentale, il n'en va pas de même dans un pays islamique comme l'Empire ottoman. Là, ainsi que l'a montré Leslie Peirce à partir du harem sultanien au seizième siècle, et en dépit de rapides transformations sociales au dix-neuvième siècle, la notion qui se rapprocherait le plus de la sphère privée, le *khash*, a surtout à voir avec des notions de

propriété et de reproduction. Le terme approchant l'idée de public, le 'amm, renvoie à un espace de normes sociales, d'inspiration en partie religieuse¹.

- 3 La seconde limite méthodologique à l'exportation transculturelle des notions de sphères publique et privée tient à ce qui est pensable sous les vocables « public » et « privés », ou les catégories similaires qui localement s'offrent à l'analyse. La métaphore même des sphères respectives suscite notamment des interrogations sur l'interface entre les deux.
- 4 C'est à celle-ci que je voudrais m'intéresser ici, en constatant que dès que l'on sort de l'ordre du droit, des circonstances apparaissent qui n'entrent ni dans l'acception commune du privé, ni dans celle du public. Les lieux d'hospitalité constituent un exemple particulièrement intéressant, puisqu'ils constituent des espaces fermés mais d'accueil, et s'éloignent souvent des tropes discursifs appelant l'invité à se comporter « comme chez soi ».
- 5 Entre tous les lieux d'hospitalité, ce sont les structures hospitalières qui rétiennent ici mon attention. Par leur caractère disciplinaire, leur ensemble de normes invoquant l'hygiène ou le besoin de calme et d'ordre des patients, elles instaurent un ordre intérieur contraint et différent tant de la plupart des lieux publics que de l'espace privé. En amont des études sur les maladies nosocomiales et l'optimisation des installations hospitalières, les règlements intérieurs des hôpitaux européens ont été des lieux de cristallisation du pouvoir. Établir des devoirs et des prérogatives pour l'ensemble du personnel était un moyen, non seulement de créer un ordre où prenaient place les patients, mais aussi de minimiser les conflits entre types de personnels.
- 6 Avec la circulation d'un modèle hospitalier européen dans de nombreuses régions du monde au dix-neuvième siècle², les enjeux des règlements intérieurs d'hôpitaux se complexifient. Faut-il y intégrer des normes culturelles locales sur l'intimité du khass et l'hospitalité, soit pour les réprimer, soit pour s'en accommoder ? Faut-il au contraire plaquer un règlement-type, dans l'idée que les normes d'hygiène et de régime alimentaire qu'il contient sont partie intégrante du traitement ?

- 7 La question est ainsi posée dans les premiers mois de l'année 1908 à l'Hôpital Saint-Louis de Jérusalem, tenue par une congrégation française, les sœurs de Saint-Joseph de l'Apparition, et dirigé médicalement par un médecin nommé par le gouvernement français. Ce dernier entre en conflit avec la Supérieure de l'hôpital autour d'un projet de nouveau règlement intérieur. L'intérêt de l'affaire est dans ce que la confrontation des projets de règlement révèle des enjeux de redéfinition des normes d'une institution. La confrontation tourne notamment autour de l'image projetée à l'extérieur par l'hôpital et ses dysfonctionnements, et la prise en compte de normes culturelles locales. Il apparaît cependant bien vite que l'enjeu véritable est ailleurs, à savoir : qui, dans l'hôpital, est investi réglementairement du pouvoir ?

Un contexte de concurrence médi-cale exacerbée

- 8 L'installation d'un hôpital français à Jérusalem n'est pas le fait du hasard. Elle s'inscrit dans le contexte séculaire de croissance de la ville, tout au long du dix-neuvième siècle, en raison du développement des infrastructures de transport et de communication en Méditerranée et dans l'Empire ottoman, du regain d'intérêt religieux et culturel dans les pays occidentaux pour l'espace palestinien comme « Terre sainte », de l'émergence d'un tourisme de pèlerinage et surtout de l'immigration. Cette dynamique, qui induit un nouveau dynamisme économique et urbain à travers la région au lendemain de la guerre de Crimée, attire les investissements à caractère économique ou humanitaire depuis l'Europe³, et donne à Jérusalem un visage extraverti et multiculturel. Ce processus relève d'une compétition des politiques de *soft power* des puissances européennes à l'échelle de l'Empire ottoman.
- 9 Une donnée importante pour comprendre les rapports qui s'établissent entre l'intérieur de l'Hôpital Saint-Louis et la société de Jérusalem tout autour, et en interne au sein du personnel soignant, est la forte concurrence hospitalière que connaît alors la ville. Cette compétition résulte de la multiplication des fondations caritatives chrétiennes dans un contexte de rivalités missionnaires exacerbées aux Lieux-saints, et de l'immigration juive massive à Jérusalem, sous

l'impulsion ou non du mouvement sioniste⁴. Un système de soins se constitue ainsi, mais sur la base d'initiatives confessionnelles et appuyées pour la plupart par des États protecteurs européens.

- 10 De fait, la politique d'influence des puissances européennes dans l'Empire ottoman repose en bonne part sur le soutien à des institutions caritatives. En matière hospitalière, les consulats européens à Jérusalem suivent de près la fréquentation des diverses institutions, car la présence de plus d'une douzaine d'hôpitaux avant 1914 induit une forte élasticité de la demande. Les patients se préoccupent de la réputation médicale des différents hôpitaux et des coûts d'admission, mais aussi de l'image de moralité qui en émane : ce qui se passe à l'intérieur de l'hôpital n'est donc pas perçu comme véritablement privé, mais nourrit la rumeur⁵.
- 11 Les hôpitaux sont identifiés communément comme nationaux, et ce qui s'y passe a des répercussions sur l'image publique des pays protecteurs. En y regardant d'un peu plus près, cela dit, ce système d'identification nationale n'est pas toujours fondé. Hormis l'hôpital municipal de Jérusalem et un dispensaire arménien, les institutions hospitalières de la ville avant 1914 sont généralement sous protection étrangère. Cependant les relations entre les hôpitaux et les pays protecteurs varient, de la protection consulaire au titre des capitulations, ces traités entre l'Empire ottoman et les pays d'Europe qui accordent un traitement judiciaire particulier et favorable aux ressortissants et institutions de ces derniers dans l'Empire, jusqu'à un contrôle complet à travers une organisation nationale officielle⁶. Ainsi, si l'hôpital Saint-Louis est généralement identifié comme l'hôpital français, l'influence du gouvernement et du consulat y est limitée. Il a été fondé en 1851 avec l'appui financier de la France, mais a fonctionné un temps davantage comme hôpital du Patriarcat latin, restauré à Jérusalem en 1847, que comme hôpital national⁷. À la date de 1908, le règlement intérieur de l'hôpital adopté en 1852 est toujours celui de cette fondation initiale, malgré les transformations massives qu'elle a connues entre-temps⁸.
- 12 Le lien entre l'Hôpital Saint-Louis et la France ne se renforce que lorsqu'est lancée sa reconstruction, entre 1878 et 1881. Il s'agit alors clairement d'un projet d'envergure, à caractère national prononcé, qui se voit jusqu'à aujourd'hui dans le paysage par le choix d'une

architecture caractéristique, mêlant arcs romans et organisation de style classique. L'initiative est tributaire du contexte politique français de ces années, qui va avoir une influence formatrice sur les relations entre l'hôpital et le gouvernement français. La reconstruction résulte d'un accord entre le consulat de France et un noble légitimiste, le comte Amédée de Piellat. Ce dernier s'inscrit dans la mouvance des « pèlerinages de pénitence » à Jérusalem, prolongement de l'esprit de recueillement qui marquent les milieux catholiques français après la défaite de 1870. Le comte de Piellat fait à de multiples reprises des séjours aux Lieux-saints, et multiplie les acquisitions de terrains pour construire églises, couvents et écoles catholiques et françaises ; il va en particulier financer massivement l'extension des terrains et la construction de l'Hôpital Saint-Louis, moyennant un statu-quo qui assure que la congrégation française des Sœurs de Saint-Joseph de l'Apparition en assure le service infirmier⁹. En échange, la France s'engage à financer les rémunérations d'un médecin du gouvernement, comme il en existe déjà quelques uns à travers le Levant¹⁰, pour les besoins de la communauté française de Jérusalem et la veille sanitaire des épidémies autour de la ville, mais surtout pour le service médical de l'Hôpital Saint-Louis. Dans le cadre de cet accord, le gouvernement français espère récupérer l'hôpital, propriété du comte et de sa mère, dans l'héritage de celui-ci¹¹.

- 13 Ce qui fait s'effondrer l'accord ainsi échafaudé, et qui détermine à longue portée la question du règlement intérieur de 1908, c'est la question de l'article VII en 1880. Le comte de Piellat est proche des courants catholiques rechristianisateurs de l'époque, et dénonce la politique de la République, qui chasse de France les congréganistes qu'elle finance à l'étranger¹². Les travaux de l'hôpital sont alors cependant très avancés, et en définitive un *modus vivendi* est trouvé sur les bases de l'accord initialement projeté. Néanmoins, le comte revient sur ses projets de donner à sa mort l'hôpital au gouvernement, ce qui renforce dans l'équilibre intérieur de l'hôpital la position de la Supérieure des Sœurs de Saint-Joseph. Chargée à titre permanent du service de l'hôpital, la congrégation est en position de force face au médecin du gouvernement français, dont le lien avec l'hôpital apparaît désormais révocable. Tout ceci reste cependant en interne, et l'accord est maintenu tel quel jusqu'en 1908.

- 14 Le résultat est un hôpital perçu par tous comme fondamentalement français, et qui, de l'extérieur, est un instrument d'influence du gouvernement français. Ce dernier s'arrange du reste pour le protéger de l'application de la loi ottomane : celle-ci, qui prévoit l'obligation pour tous les hôpitaux d'engager un pharmacien diplômé pour la délivrance des médicaments, mettrait en effet à mal le compromis trouvé en 1881¹³. De fait, dans l'équilibre interne de l'hôpital, la pharmacie relève du service infirmier. Les Sœurs de Saint-Joseph sont censées appliquer les prescriptions du médecin, mais en pratique, leur application des traitements est un sujet de tensions constantes.

L'affaire du règlement intérieur (1908)

- 15 La question de la pharmacie n'est qu'une des raisons qui conduisent l'hôpital à une crise autour des projets de changement de règlement intérieur en 1908. La cause première de ce dernier, agitée par le comte de Piellat pour motiver cette démarche, est le recul enregistré par la fréquentation de l'Hôpital Saint-Louis face à la concurrence, notamment celle de l'hôpital allemand de la ville et de son service chirurgical¹⁴.
- 16 La désaffection vis-à-vis de l'institution française s'explique de plusieurs manières, mais c'est l'avantage comparatif que procurent ses équipements chirurgicaux à l'hôpital allemand qui est vu comme décisif. Son concurrent français pâtit de la nomination, depuis 1905, de médecins titulaires fréquemment malades et partis en congés ; cette situation a conduit à la nomination à répétition d'un médecin intérimaire et sujet italien, le Dr Claudio Mancini, par ailleurs gendre du consul de France Georges Outrey¹⁵. Les congés du médecin titulaire, le Dr Tissot, se remarquent, et affaiblissent son crédit à l'extérieur de l'hôpital, et sa marge de manœuvre à l'intérieur. L'Hôpital Saint-Louis souffre également de la mauvaise réputation de ses traitements, autrement dit de l'incompétence observée des religieuses comme pharmaciennes. L'évêque anglican de Jérusalem de 1887 à 1914, George Popham Blyth, décrit en ces termes l'hôpital : « [un] hôpital français, tenu par des sœurs qui étaient gentilles et bonnes mais parfaitement dénuées de formation. (Privé : il était bien connu que, dans leur ignorance, elles soignaient les yeux des bébés

avec du nitrate d'argent non dilué, entraînant la perte de la vue. D'autres effets, liés à l'ignorance des régimes, etc.)¹⁶ ». Cependant, en terme de service médical, l'écart avec l'hôpital allemand est patent, ce dernier pouvant afficher en permanence au moins deux praticiens¹⁷, dont un fait fonction de chirurgien, quoique sans qualification formelle en la matière¹⁸.

- 17 C'est précisément vers l'adjonction d'un service de chirurgie concurrent dans l'institution française, sans augmenter les subventions extérieures que tend tout le projet de réforme du règlement intérieur que présentent en janvier 1908 le comte de Piellat et le consul Outrey, sur le point de quitter son poste. Le nouveau règlement prévoit d'adjoindre au médecin du gouvernement français, qui en vertu de son mode de nomination doit toujours être de nationalité française, un médecin adjoint qui, lui, n'a pas à l'être¹⁹. Sa rémunération doit être principalement assurée par les frais à percevoir sur ses actes médicaux, dans un hôpital par ailleurs censément gratuit pour les indigents.
- 18 Formaliser un tel nouveau règlement neutralise la visée des promoteurs du nouveau texte ; mais Tissot n'est pas long à supputer leurs arrière-pensées, et à en avoir confirmation par Outrey, à savoir l'installation du Dr Mancini, à titre officiel, dans l'hôpital²⁰. Ce dernier est de fait plus populaire auprès des religieuses desservant l'hôpital, plus catholique aussi. En réaction, le médecin en titre fait intervenir des membres de sa famille, propriétaires du quotidien républicain *La Gironde*, pour dénoncer cette manœuvre auprès du ministère des Affaires étrangères, et soulever la menace de voir l'influence italienne et cléricale s'installer à l'hôpital²¹. A la suite de la loi française de séparation de l'Église et de l'État de 1905 et de la réconciliation entre le Saint-Siège et le royaume d'Italie en 1906, les diplomaties françaises et italiennes se trouvent en effet dans une rivalité aiguë pour la protection des religieux et des institutions catholiques dans l'Empire ottoman. Chacun des acteurs de l'affaire, Piellat et Outrey tout comme le Dr Tissot, agite donc la peur d'une perte d'influence, vis-à-vis de l'Allemagne ou d'une autre puissance catholique que la France, ce qui trouve aisément de l'écho au Quai d'Orsay. Concédant du reste le caractère obsolète du règlement intérieur en vigueur, le médecin en titre envoie sa propre proposition

de révision, ainsi que ses commentaires sur la proposition Piellat-Outrey.

- 19 À la suite de cet échange, les relations se tendent clairement à l'intérieur de l'Hôpital, et entre la congrégation des Sœurs de Saint-Joseph et le médecin du gouvernement français et de l'hôpital. Très tôt, cependant, le Quai d'Orsay fait valoir que sa situation vis-à-vis de la Supérieure de l'hôpital est précaire, dans la mesure où le propriétaire n'est pas le gouvernement, mais le comte de Piellat qui soutient les religieuses. Un rapport de l'ambassade de France près la Sublime Porte vient confirmer ce point de vue²². Du reste, le Dr Tissot se plaint de la guerre larvée dont il s'estime la victime de la part du service infirmier en vue d'imposer le nouveau règlement²³, et finit par partir en congé puis par demander son remplacement²⁴. La diplomatie française obtient, au prix de ce départ, le maintien du règlement précédent et la mise à l'écart du Dr Mancini, conformément à sa priorité de préserver le caractère national de l'hôpital²⁵.
- 20 Cette trame narrative constitue en quelque sorte le fin mot de l'histoire et la vérité derrière la querelle du règlement intérieur. Du point de vue de l'appréhension des notions de sphère publique et de sphère privée, elle n'est cependant pas ce qui m'intéresse ici. Ce qu'elle permet de comprendre, c'est ce qui anime les protagonistes, et l'esprit dans lequel ils entendent normer le quotidien des patients à l'hôpital : la controverse va dans le sens d'une surenchère disciplinaire, passant les limites du socialement acceptable pour la population ottomane de Jérusalem.

Normes contre normes

- 21 L'inspiration disciplinaire des projets concurrents de réforme du règlement intérieur est rendue manifeste par le durcissement proposé dans les deux cas, par rapport au règlement de 1852 : l'un et l'autre norment beaucoup plus étroitement les attributions et les comportements du personnel soignant et des patients. À la différence du règlement initial, plus succinct, les deux projets réagissent contre des situations observées dans la pratique. Ils visent les conflits d'attributions entre les religieuses et le médecin, mais aussi également les comportements observés chez les patients et leurs

proches, ou le personnel recruté localement. Par là, ils ont une composante culturelle – et celle-ci est répressive. Elle tend à placer les habitants de Jérusalem, patients, proches, portiers, etc., sous la surveillance systématique du personnel européen. Elles font ainsi sortir, aux yeux des patients, l'espace de l'hôpital de la sphère privée, et même du domaine de l'hospitalité telle que comprise localement.

- 22 L'accueil hospitalier des patients n'est pas une nouveauté au Proche-Orient. Sans remonter aux *bîmâristân*-s de l'époque de l'islam classique, les grandes familles de médecin de Palestine accueillait les malades dans leur *madâfah* (maison ou pièce de réunion et d'hospitalité tenue par la famille élargie), et se devaient d'y faire preuve d'une moralité irréprochable, respectant notamment l'intimité de leurs invités²⁶. Ce que les hôpitaux occidentaux changent au dix-neuvième siècle, c'est le mode d'organisation et l'exercice de l'autorité par le personnel soignant vis-à-vis des patients.
- 23 Là où cette réorganisation apparaît problématique dans l'affaire du règlement de l'Hôpital Saint-Louis, c'est lorsqu'elle tend à isoler les patients de leur famille. Même si le harem (sultanien ou autre) a connu bien des transformations depuis le monde ottoman du seizième siècle, l'explication déjà évoquée de Leslie Peirce sur l'opposition entre le *'amm* et le *khass* est ici éclairante. Le *khass*, domaine de propriété, est en pratique le domaine de la maison et de la maisonnée, non de l'individu autonome. Cette notion est spécialement pertinente dans la maladie, qui souligne les obligations mutuelles au sein de la famille. Isoler les patients au moyen des dispositions d'un règlement intérieur revient à trancher ces liens familiaux dans un moment crucial ; une telle option est moins possible à Jérusalem qu'ailleurs dans la région, en raison de l'importance de l'offre de soins.
- 24 Les propositions alternatives de changement du règlement intérieur, pourtant, ont toutes deux un caractère très invasif pour les patients – celle du Dr Tissot, qui apparaît surtout soucieux de montrer à la société de Jérusalem qu'il préserve l'intégrité de sa direction médicale de l'établissement, plus encore que celle du comte de Piellat. Le projet que soumet le médecin de l'hôpital compte en effet 50 articles, et est rédigé dans un souci extrêmement procédural. Il faut dire que les deux projets n'ont pas le même modèle, et qu'ils reproduisent des

règlements adoptés dans des contextes culturels déjà fort différents. Si le comte de Piellat et Outrey s'inspirent librement du règlement adopté en 1899 pour l'Hôpital Giffard (ou Hôpital Français du Taksim), à Istanbul²⁷, le Dr Tissot reproduit fidèlement, en revanche, celui d'un hôpital parisien, en insistant sur les questions d'attribution des deux parties du personnel, qui posent depuis longtemps problème dans le fonctionnement de celui de Jérusalem. Outrey a beau jeu de décrire certains articles de ce dernier projet « comme impraticable dans ce pays ou inadmissibles. Quelques-uns étaient incompatibles avec les habitudes locales ; d'autres allaient à l'encontre des conditions où peuvent fonctionner les établissements similaires à Jérusalem²⁸. »

25 Dans le projet du comte de Piellat, l'intimité des malades dépend d'abord de leur condition : l'article 4 stipule que « [les] malades sont répartis en salles communes ou en chambres particulières selon la catégorie à laquelle ils appartiennent ou la maladie dont ils sont atteints. » Le Dr Tissot annote cet article en marge : « Ajouter : les malades seront répartis par les soins du médecin. » A cette logique médicale, dans laquelle le médecin, à travers son annotation, perçoit une occasion pour les religieuses de s'attribuer des prérogatives d'ordre médical, s'ajoute une dimension économique, réservant le confort de l'intimité aux patients aisés : il est en effet immédiatement précisé, à l'article 5, que « [les] malades au titre gratuit soignés sur leur demande en chambre particulière auront néanmoins à payer à titre de frais d'entretien à l'Hôpital une redevance », exception que récuse en marge le médecin, pour qui seule la nature de la maladie et donc l'avis du médecin peut justifier l'isolement dans une chambre spéciale dans un hôpital dont la vocation est de soigner gratuitement les indigents²⁹.

26 Cette question du traitement privé des malades aisés dans des hôpitaux à but caritatif se retrouve un peu partout au Proche-Orient à l'époque : l'idée est toujours qu'il faut persuader la population de se faire soigner à l'hôpital, ce à quoi, du point de vue du personnel, la plupart se refuse, en raison tantôt du caractère missionnaire de cette institution, tantôt du peu d'intimité dont on y jouit, tantôt de l'éloignement de leur famille que les malades y subissent. Pour dépasser ces préventions, le personnel s'efforce le plus souvent de persuader des notables de se laisser hospitaliser, donnant ainsi

l'exemple. La condition d'une telle manœuvre est de rendre l'institution acceptable pour cette catégorie de patient, et la préservation de l'intimité au moyen de chambres individuelles est un élément dans ce sens. Pour le Dr Tissot, pour qui tout n'est que manœuvre visant à installer un rival, ces considérations sont étrangères.

- 27 Les familles en visite sont l'objet d'une attention toute particulière dans le projet du médecin, qui, tout à sa querelle avec les religieuses infirmières, ignore ici aussi le point de vue des patients. L'article 11 de son projet subordonne complètement à sa décision la sortie des malades : nul compte n'est tenu, en la matière, du vœu du malade ou de sa famille. Sans doute est-ce surtout l'expression du souci du Dr Tissot de réaffirmer son autorité contre les religieuses, dont il conteste déjà le contrôle sur les admissions, et sur la délivrance des billets de sortie. L'effet produit est cependant d'abord autoritaire. De la même manière, l'article 22 du règlement qu'il propose exige de la sœur surveillante qu'en cas de refus de la prise d'un médicament par un malade, elle en réfère au médecin de l'hôpital. Le sens de cette disposition apparaît au vu des plaintes de Tissot sur les empiètements des religieuses dans l'ordre de la pharmacie et notamment de leur tendance à « accommoder » les traitements, prétextant de besoins urgents et des absences répétées du médecin titulaire, et aboutissant au résultat évoqué par l'évêque Blyth ci-dessus. Ce que cet article révèle, c'est que les Sœurs de Saint-Joseph ont coutume non seulement de décider du traitement, mais de le négocier avec le patient. Le résultat est, là encore, d'imposer la volonté autoritaire du médecin, cette fois pour assurer le suivi des traitements.
- 28 Surtout, toute une série d'articles du projet Tissot, visant à imposer un régime alimentaire strict, ont pour effet de couper des patients leurs familles d'une manière particulièrement problématique. L'article 26 stipule que « [l']observation rigoureuse du régime prescrit étant essentielle pour obtenir une prompt guérison, les malades ne peuvent, sous aucun prétexte, exiger d'autres aliments que ceux désignés dans le présent règlement, ni s'en faire apporter du dehors. Sont exceptés cependant les confitures, les fruits cuits, les biscuits, avec l'autorisation écrite du médecin. » L'article 42 ajoute que les religieuses et les employés « ne permettent l'entrée d'aucun objet de

consommation alimentaire ou médicale destiné à un malade, à moins d'une autorisation écrite du médecin. A cet effet ils sont tenus de fouiller toutes les personnes qui sont admises à visiter les malades. » L'article 44 renvoie implicitement aux connivences pouvant exister entre le personnel local de l'hôpital qui assistent les religieuses et les familles des patients : « Il est défendu aux infirmiers sous peine de renvoi immédiat, de procurer aux malades ou de leur laisser procurer aucun aliment ou médicament autres que ceux prescrits à la visite³⁰. » Ce que ce contrôle signifie d'autoritarisme en pratique s'éclaire si l'on considère la mise en application des mêmes principes à l'hôpital missionnaire anglican de Naplouse, où les infirmières soumettent les membres de la famille en visite à une fouille en règle, et confisquent les confiseries, fruits secs et autres douceurs que ces derniers amènent à leurs proches hospitalisés : le personnel des hôpitaux proche-orientaux, appliquant un modèle disciplinaire rodé en Europe, se heurte à des pratiques culturelles qui interdisent à la famille de laisser seuls les malades, et imposent au contraire de maintenir les liens d'obligation et d'affection qui ordonnent la vie dans le *khass*³¹. Dans le projet du Dr Tissot, le paternalisme culturel qui vise à inculquer les règles de l'hôpital aux patients et aux familles est un instrument pour définir et consolider le périmètre de décision du médecin contre les religieuses. Cette préoccupation est précisément ce qui rend ses suggestions culturellement inapplicables, car constituant une forme de violence envers les patients dans une situation de concurrence où l'imposition trop autoritaire d'un modèle médical étranger risque seulement de faire fuir la clientèle.

29 La conclusion de cette affaire et le départ du Dr Tissot montrent à un premier niveau de lecture que ce sont bien les religieuses, grâce à leurs relations de longue durée avec le propriétaire de l'hôpital et aux convictions catholiques de ce dernier, qui dirigent l'hôpital, et qui continuent à exercer certaines prérogatives du médecin, du moins jusqu'à la fermeture de l'hôpital au début de la Première guerre mondiale.

30 De façon plus fondamentale, qu'est-ce que ces querelles d'attribution montrent de la part de la sphère publique et de la sphère privée à l'hôpital ? Une première idée est que le personnel de l'hôpital, médecin et religieuses confondus, a tout intérêt à ce que la vie de

l'hôpital ne soit pas considérée comme relevant de la sphère publique. Il en va de leur capacité à administrer l'institution, et de leur exposition à la concurrence en cas de scandale ou de réputation dégradée. De ce point de vue, peut-être l'insensibilité culturelle manifestée par le Dr Tissot, beaucoup moins présent et moins populaire que son prédécesseur le Dr Mauchamp, a-t-elle contribué à la désaffection enregistrée par l'hôpital. Ses congés répétés n'ont pas manqué d'être remarqués par les patients et par suite par les habitants. Cependant, il y a lieu de penser que le maintien des Sœurs de Saint-Joseph comme personnel sans formation spécifique a joué un rôle plus important sur le long terme pour ternir la réputation de l'institution.

- 31 En second lieu, l'affaire des propositions de règlement intérieur montre, dans les deux projets, un souci d'ordonner l'hôpital pour les patients, ne laissant qu'une place réduite à l'intimité de ces derniers. Faute d'avoir eu sous la main le règlement initial, je ne puis que prendre pour argent comptant le discours du comte de Piellat et celui du Dr Tissot, qui entendent améliorer et préciser un règlement devenu inopérant. Le fait est que les deux projets tendent tous deux à délimiter l'espace de liberté individuelle des malades, mais que celui du médecin pousse plus loin, en tendant à sectionner les liens unissant les patients au monde extérieur d'une part, à leur famille et donc à leur « sphère privée » d'autre part. La vision qui s'en dégage est celle d'une sphère surveillée, coupée autant que possible de l'extérieur, échappant par ailleurs aux réseaux d'obligations familiales et de bon voisinage qui ordonnent les sociétés du Proche-Orient. Le résultat semble être de rendre l'hôpital un espace aussi étranger que possible, et à Jérusalem, ce n'est pas viable. Cette histoire souligne en creux les accommodements imposés au fonctionnement des hôpitaux à l'européenne par les normes sociales et culturelles des pays où ils sont implantés, au Proche-Orient et ailleurs.

NOTES

- 1 Leslie P. PEIRCE, *The Imperial Harem. Women and Sovereignty in the Ottoman Empire*, New York / Oxford, Oxford University Press, 1993, p. 6-12.

- 2 Mark HARRISON, « Introduction », Mark HARRISON, Margaret JONES & Helen SWEET (éd.), *From Western Medicine to Global Medicine. The hospital beyond the West*, coll. « New Perspectives in South Asian History », Hyderabad, Orient BlackSwan, 2009, p. 1-33.
- 3 Alexander SCHÖLCH, *Palästina im Umbruch, 1856-1882 : Untersuchungen zur wirtschaftlichen und sozio-politischen Entwicklung*, Stuttgart, F. Steiner, 1986.
- 4 Kâmil J. AL-ASSALÎ, *Muqaddimah fî tarîkh al-tibb fî'l-Quds mundhu aqdam al-azminah hattâ sanah 1918 m.* (Introduction à l'histoire de la médecine à Jérusalem depuis les temps anciens jusqu'à 1918 AD), Amman, Université Jordanienne, 1994, p. 221-241 ; Jeff HALPER, *Between Redemption and Revival : the Jewish Yishuv of Jerusalem in the Nineteenth Century*, Boulder / San Francisco / Oxford, Westview Press, 1991, 300 p.
- 5 Sur ce point, je me permets de renvoyer à mes travaux sur le sujet : Philippe BOURMAUD, « Public Space and Private Spheres : the Foundation of St Luke's Hospital of Nablus by the CMS (1891-1901) », Heleen MURRE-VAN DEN BERG (éd.), *New Faith in Ancient Lands. Western missions in the Middle East in the Nineteenth and Early Twentieth Centuries*, coll. « Studies in Christian Missions », Leyde / Boston, Brill, 2006, p. 133-149 ; & Philippe BOURMAUD, « Pride and Prejudice : Hospitals, Medical Authority and Public Voice in Late Ottoman Southern bilâd al-Shâm », HARRISON, JONES & SWEET, *op. cit.*, p. 274-302
- 6 Ministère français des Affaires étrangères (ci-après : MAE) La Courneuve, Correspondance Politique et Commerciale (ci-après CPC), Nouvelle Série, Rome – Saint-Siège, 99, annexe à la dépêche d'Auguste Boppe, consul général de France à Jérusalem, à Théophile Delcassé, ministre des Affaires étrangères, de Jérusalem, 26 juin 1903 : rapport du Dr Emile Mauchamp, médecin de l'Hôpital Saint-Louis de Jérusalem, à Boppe, sur la situation des hôpitaux à Jérusalem et Bethléem, mai 1903.
- 7 Norbert SCHWAKE, *Die Entwicklungs des Krankenhauswesens der Stadt Jerusalem vom Beginn des 19. bis zum Beginn des 20. Jahrhunderts*, 2 Vol, Herzogenrath, Verlag Murken-Altrogge, 1985, Vol. 1, p. 348-354.
- 8 MAE La Courneuve, CPC, Nouvelle Série, Constantinople, 430 : dépêche de Georges Outrey, consul général de France à Jérusalem, à Stephen Pichon, ministre des Affaires étrangères, de Jérusalem, 5 février 1908.
- 9 MAE Nantes, Consulat de Jérusalem, série A, 103, « Extrait de la dépêche n° 125 adressée à l'Ambassade [1879]. »

- 10 Sylvia CHIFFOLEAU, *Genèse de la Santé publique internationale. De la peste d'Orient à l'OMS*, Beyrouth / Rennes, IFPO / PUR, 2012, p. 67-71
- 11 MAE Nantes, Consulat de Jérusalem, série A, 103, « Extrait de la minute adressée au ministre des Affaires étrangères n° 135 du 22 février 1881. »
- 12 MAE Nantes, Consulat de Jérusalem, série A, 103, télégramme du ministre des Affaires étrangères au consul de France à Jérusalem, reçu le 15 septembre 1881.
- 13 MAE Nantes, Consulat de Jérusalem, série B, 5, du consul de France à Jérusalem à Imbert, chargé d'affaires de la République Française à Constantinople, de Jérusalem, 6 octobre 1887.
- 14 MAE La Courneuve, CPC Nouvelle Série, Constantinople, 430, Outrey à Pichon, de Jérusalem, 5 février 1905 ; copie de la lettre du comte Amédée de Piellat à Outrey, de Jérusalem, 4 février 1908.
- 15 MAE La Courneuve, CPC Nouvelle Série, Constantinople, 430, annotations d'un lecteur du Quai d'Orsay à la dépêche d'Outrey à Pichon, de Jérusalem, 25 février 1908.
- 16 Archives de l'Eglise d'Angleterre, Lambeth Palace, papiers de George Popham Blyth, vol. 2232, « List of Bishop Blyth's foundations, with Dates », s.d. [postérieur à 1919], f° 134.
- 17 MAE La Courneuve, CPC Nouvelle Série, Constantinople, 430, Outrey à Pichon, de Jérusalem, 5 février 1908.
- 18 MAE La Courneuve, CPC Nouvelle Série, Constantinople, 430, Tissot à Pichon, de Jérusalem, 12 février 1908.
- 19 MAE La Courneuve, CPC Nouvelle Série, Constantinople, 430, Constans, ambassadeur de France à Constantinople, à Pichon, de Péra, 16 mars 1908
- 20 MAE La Courneuve, CPC Nouvelle Série, Constantinople, 430, Tissot à Pichon, de Jérusalem, 10 février 1908.
- 21 MAE La Courneuve, CPC Nouvelle Série, Constantinople, 430, auteur inconnu à Dutasta, de Bordeaux, 21 février 1908.
- 22 MAE La Courneuve, CPC Nouvelle Série, Constantinople, 430, Constans, ambassadeur de France à Constantinople, à Pichon, de Péra, 16 mars 1908.
- 23 MAE La Courneuve, CPC Nouvelle Série, Constantinople, 430, Tissot à destinataire inconnu [son cousin lié au quotidien *La Gironde*], de Jérusalem, 18/01/1908.

- 24 MAE La Courneuve, CPC Nouvelle Série, Constantinople, 430, télégramme chiffré de Constans à Pichon, de Péra, 29 avril 1908 ; note adressée à « M. Lacombe », de Paris, 23 juillet 1908.
- 25 MAE La Courneuve, CPC Nouvelle Série, Constantinople, 430, de Piellat à Constans, de Jérusalem, 20 avril 1908.
- 26 Philippe BOURMAUD, « Des notables locaux et nationaux : les familles Abu Gazalah et Khalidi et la profession médicale, de l'époque ottomane au mandat britannique en Palestine », in Olivier Bouquet (dir.), *Les Grandes familles en Méditerranée orientale*, dossier des *Cahiers de la Méditerranée*, n° 82, juin 2011, p. 267-295.
- 27 MAE La Courneuve, CPC Nouvelle Série, Constantinople, 430, Outrey à Pichon, de Jérusalem, 5 février 1908.
- 28 MAE La Courneuve, CPC Nouvelle Série, Constantinople, 430, annotations d'un lecteur du Quai d'Orsay à la dépêche d'Outrey à Pichon, de Jérusalem, 25 février 1908.
- 29 MAE La Courneuve, CPC Nouvelle Série, Constantinople, 430, « Projet de règlement de l'Hôpital français de Jérusalem fait par M. Outrey, consul général de France à Jérusalem et annoté par le Docteur Tissot », annexé à la dépêche d'Outrey à Pichon, de Jérusalem, 5 février 1908.
- 30 MAE La Courneuve, CPC Nouvelle Série, Constantinople, 430, « Projet de règlement de l'Hôpital français de Jérusalem. Élaboré par M. le Docteur Tissot. » Annexé à la dépêche d'Outrey à Pichon, de Jérusalem, 5 février 1908.
- 31 Je me permets ici de renvoyer à mon travail de thèse : Philippe BOURMAUD, *Ya Doktor ! Devenir médecin et exercer son art en « Terre sainte » : une expérience du pluralisme médical dans l'Empire ottoman finissant*, Thèse d'histoire, Université de Provence, 2007, p. 450-451.

AUTHOR

Philippe Bourmaud
LARHRA Lyon 3, UMR 5190

Résister sur le seuil de sa porte :

les femmes et la résistance civile (le cas du sauvetage des juifs)

Cindy Banse

OUTLINE

Qui sont ces femmes ? Portrait de sauveteuses

La bourgeoise militante

Des femmes « ordinaires »

Femmes et résistance civile

Résister pour quoi ?

Une résistance sans armes

TEXT

La première juive qui est arrivée était allemande. Elle a sonné à la porte. Je ne savais pas qu'en faire et c'était le soir. Elle m'a dit qu'elle ne savait pas où aller [...]. On lui avait dit qu'au Chambon, il y avait un pasteur qui pourrait probablement la recevoir. Je l'ai fait entrer dans la maison. Dehors il y avait beaucoup de neige et il faisait froid. Elle portait des sandalettes d'été, trempées comme vous pouvez l'imaginer. Il y avait un feu de brindilles de bois dans la cuisine, et je lui ai proposé de se reposer un moment, de manger quelque chose et de faire sécher ses souliers. Je lui ai préparé aussi un lit. Elle a

mis ses souliers à l'entrée du
four et moi j'ai fait autre chose,
j'avais tellement de travail !

- 1 Magda Trocmé, épouse du pasteur du Chambon sur Lignon¹.
- 2 Sphère privée, sphère publique : deux notions bien opposées l'une de l'autre. D'une part, un espace commun à tous, la place du village, l'espace de la cité ; d'autre part, la propriété, d'une personne ou d'un groupe de personnes, où l'on ne pénètre qu'avec l'autorisation de celui à laquelle elle appartient, la maison, le foyer, l'espace de l'intime, et par extension du secret. Aristote associe l'espace privé (*oika*²) au lieu de l'économie domestique et la place publique au lieu d'épanouissement de l'homme en tant qu'animal politique.
- 3 Si antithétiques ces notions soient-elles, le totalitarisme s'efforce de les faire disparaître à l'unisson. Comme le souligne Hannah Arendt³, le propre d'un système totalitaire est de vouloir transformer l'homme, détruire l'humain. La sphère privée est niée au nom d'une transparence. L'homme n'apprend pas à penser par lui-même mais ce qu'il faut penser. La pensée privée n'existe plus au nom d'une pensée unique. La transparence élevée au rang de vertu politique, le privé doit être soumis au regard de tous. La famille devient le prolongement de l'État.
- 4 Attaquer la sphère privée peut signifier s'en prendre à la société civile. Jürgen Habermas⁴ associe ainsi la société civile à la sphère privée qu'il désigne comme « pré-politiques » c'est-à-dire traversées par des réseaux informels qui permettent aux citoyens de débattre de leurs problèmes et des solutions à leur apporter. La société civile devient dès lors une instance d'évaluation de l'action de l'État et de ses insuffisances ; le « poil à gratter », l'aiguillon de l'action publique. En ce sens, elle est la société rebelle définie par Jacques Sémelin⁵, celle qui incarne la légitimité populaire. La sphère privée, le foyer, devient le lieu de nouvelles normes, le secret permettant de protéger toute personne contre les agressions qui violent les normes sociales fondamentales comme le respect de la vie d'autrui. Le foyer devient refuge, une sphère de solidarité sociale.
- 5 Sous l'Occupation, le foyer domestique se définit rapidement comme un pôle solide au sein duquel naît une humble résistance quotidienne

faite d'une multitude de petits gestes. Cette résistance, agissant jour après jour, est, pour citer Laurent Douzou⁶, celle « des femmes qui veillent sur le pas de leur porte, habiles à beaucoup dire sans rien révéler du cheminement de leurs pensées et de l'éclosion de l'activité résistante ».

Qui sont ces femmes ? Portrait de sauveteuses

- 6 Les récits de femmes en armes occupent une place importante dans les ouvrages sur la résistance féminine : la figure de la résistante combattante s'en trouve survalorisée. Cette figure héroïque répond non seulement à la politique éditoriale mais renvoie à la figure d'une femme active, émancipée conforme aux attentes du lectorat contemporain. Est ainsi laissé dans l'ombre l'autre pôle de la résistance féminine : celle du quotidien, animée par deux types de femmes : l'épouse-mère agissant au sein de la cellule familiale et la bourgeoise militante dont le métier est souvent lié au social¹.

La bourgeoise militante

- 7 Ces femmes font preuve de modernité dès l'entre-deux-guerres dans un contexte social pourtant difficile. Les femmes restent encore marginalisées. Elles n'ont pas de droits politiques et ne partagent pas l'autorité familiale. L'image traditionnelle de la femme, épouse et mère, demeure. Elle est entretenue par la Révolution Nationale. Pour le régime de Vichy, tout ce qui peut éloigner la femme de la maternité est contre nature, immoral et fatal à la patrie. La loi du 11 octobre 1940 interdit aux femmes mariées à des fonctionnaires de travailler. Les femmes de plus de 50 ans sont mises à la retraite. La loi du 29 mars 1941 généralise l'allocation pour les mères au foyer². Les conditions de divorce sont durcies. L'abandon du foyer n'est plus une faute civile mais pénale. Les épouses de prisonniers de guerre peuvent être poursuivies pour adultère.
- 8 Or, ces femmes, bourgeoises par leurs origines, ne répondent en aucun cas à ce modèle. Elles appartiennent pour la majorité d'entre elles à des mouvements de jeunesse où elles ont acquis des responsabilités de cheftaines : les Éclaireurs unionistes (notamment

pour les femmes de pasteurs), scoutisme juif (comme Andrée Salomon, Madeleine Dreyfus, œuvrant pour le circuit de sauvetage Garel ou Liliane Klein-Lieber pour la Sixième, cellule clandestine pendant la guerre des Éclaireurs Israélites), Scouts de France (comme Isaure Luzet³ à Grenoble) ou Guides de France (à l'image de Marinette Guy ou Juliette Vidal⁴ à Saint Étienne). Elles y ont connu la mixité, le travail d'équipe et noué des relations extrêmement utiles pour le travail de sauvetage. Elles ont fait des études supérieures brillantes : Loly Francken⁵ en Haute Savoie est la première femme ingénieur suisse, Isaure Luzet⁶ l'une des premières pharmaciennes ou Dora Rivière une des premières femmes médecin. Beaucoup occupent des professions liées au social : assistante sociale (comme Madeleine Dreyfus), sage-femme (comme Eugénie Brunel⁷), directrices d'associations comme l'Aide aux Mères de Famille de Saint Étienne, d'écoles plus ou moins confessionnelles ou d'établissements de santé (Hélène Guidi au Prélénfrey du Gua⁸). Nous pouvons de la sorte constater que l'utilité pratique de la fonction exercée et l'insertion dans le tissu social sont des vecteurs de Résistance. Souvent célibataires ou veuves, elles entretiennent une certaine culture de l'autonomie. L'homme est absent, mais beaucoup adoptent des enfants. À ce titre, plusieurs sont adeptes des principes de l'éducation nouvelle, dispensée par exemple à Beauvallon⁹ (Dieulefit) par le trio Marguerite Soubeyran, Simone Mounier et Catherine Kraft. Certaines ont le permis de conduire. Plusieurs ont des choix politiques affirmés, notamment en faveur du communisme (Marguerite Soubeyran¹⁰, Angèle Lorfeuvre¹¹) ; d'autres, des convictions religieuses profondes.

- 9 Ces femmes atypiques, indépendantes, vont, pour certaines, impulser le choix de femmes « ordinaires ».

Des femmes « ordinaires »

- 10 La figure la plus fréquente et, néanmoins, la moins visible, est celle de la paysanne mariée, soumise aux hommes, empreinte des valeurs morales classiques. Sous l'Occupation, l'époux n'est pas toujours présent : beaucoup sont prisonniers de guerre¹² ; d'autres sont veuves (n'oublions pas l'impact au village de la Grande Guerre). Elles sont devenues chefs de famille par la force des choses. Maîtresses en

leur foyer, elles sont à l'origine de la décision d'accueillir ou non au sein de leur maison et de leur cellule familiale un ou des inconnus. Après un repli sur soi lié à l'Exode, au choc de la perte d'un époux ou d'un fils, au souci omniprésent du ravitaillement, elles s'ouvrent aux autres.

- 11 La famille devient le creuset de l'activité résistante. Claire Andrieu¹³ le souligne, elles « élevaient les tâches domestiques au rang d'actions patriotiques ». Se développe une résistance ordinaire, invisible, faite d'une multitude de petits gestes quotidiens : hébergement, nourriture, entretien, soins, tâches traditionnellement dévolues aux femmes... Ces activités, notamment quand elles sont en lien avec des enfants, vont de soi pour elles : elles s'inscrivent en droit fil de leur rang féminin. Citons Renée Maillard¹⁴ s'adressant en 1945 aux parents de la petite Jacqueline Mizné qu'elle a cachée deux ans durant : « Et pour les vacances, une bouche de plus ou de moins au milieu de notre petit monde ! Cela ne s'y connaissait pas. Je l'ai fait sans vous connaître, pour vous rendre service. Je le fais doublement maintenant. D'ailleurs les services ne se paient pas et le bon Dieu me le rendra au centuple ! J'aurais voulu qu'on en fasse autant pour un de mes enfants si le cas s'était présenté ». Et, pourtant, par ce simple choix, la guerre devient leur affaire aussi.
- 12 Elles impliquent d'ailleurs dans cette résistance au foyer leur parenté, leur voisinage (qui a rapidement connaissance de la présence d'inconnus), la communauté villageoise (l'enfant est scolarisé, l'accompagne au marché. Angèle Lorfeuvre¹⁵ fait appel au directeur de l'école communale et maire d'Écluse pour obtenir pour ses protégés des faux papiers et des tickets d'alimentation J3 ; Marie Reyne¹⁶ demande au docteur Carrier de Saint Marcellin de soigner la petite Suzanna Czermak) ou la paroisse (le petit fréquente l'église le dimanche, le catéchisme ; le curé est souvent le seul mis dans la confidence). Ainsi, les ménagères et mères de famille basculent du côté du politique.
- 13 Cependant, elles gardent silence, affichent une certaine réserve par rapport à ce qu'elles ont fait. Certes, cela tient au caractère du monde rural, monde taiseux. Mais, après-guerre, ce récurrent « Oh moi je n'ai rien fait ! » peut aussi être doublement interprété. Cette réserve répond à l'image attendue de la féminité (modestie, discrétion). Par

cette résistance, ces femmes ont violé les lois tacites de ce que doit être une femme. Leur engagement est objectivement hors normes. Or, elles ne veulent pas l'assumer comme tel car il résulte de l'exclusion ou de la limitation du droit. Elles ont transgressé les règles sociales traditionnelles les cantonnant à la sphère privée et se sont positionnées hors de la loi de Vichy qui avait rendu le devoir d'assistance illégal¹⁷.

Femmes et résistance civile¹

Résister pour quoi ?

- 14 Ces femmes ont assumé leur devoir de citoyennes sans en avoir les droits : elles sont des « fantassins sans armes » comme se définit d'ailleurs l'une d'entre elles² : « C'était tout naturel (de risquer sa vie). À un soldat sur le front, on ne demande pas si ça vaut la peine de risquer sa vie. Il défend son pays. Moi je défendais mon pays comme je pouvais contre le nazisme ». Ce choix s'inscrit dans un héritage familial : « Maman m'avait dit : "il y a toujours un Luzet dans toutes les guerres. C'est ton tour maintenant" ».
- 15 Citoyennes de second ordre, les femmes sont exclues des structures sociales établies. Aussi sont-elles peut-être, par ce fait même, plus prêtes à démonter la comédie de l'ordre établi, à porter un jugement moral, notamment quand il s'agit de questions relatives à la morale domestique. Dès lors, l'engagement politique féminin est plus immédiat et plus fort, contrastant avec l'image de propagande vichyssoise. La condition féminine n'est pas un frein. Bien au contraire, Claire Andrieu³, dans une étude sur les liens entre vie active et engagement dans la Résistance, établit que, pour les femmes, plus elles sont en retrait de la vie active, plus elles s'engagent dans la lutte.

Une résistance sans armes

- 16 Le soutien apporté aux réfugiés juifs (et aux réfractaires du STO) ne peut être défini comme un mouvement de résistance au sens convenu du terme (organisation coordonnée et structurée dans l'optique de contrer les objectifs de l'Occupant). Néanmoins, la

multiplicité certes de petits gestes d'aide et de protection a de grandes conséquences puisqu'elle contribue à sauver des vies. À la notion de « résistance » doit-on peut-être préférer celle de « réactivité sociale », empruntée à Jacques Sémelin⁴. L'individu fait spontanément quelque chose sans aucune concertation préalable. Il sauve des inconnus dont il perçoit la situation de détresse, tout au moins la grande vulnérabilité.

- 17 Tous ces gestes expriment, quoiqu'il en soit, l'état d'esprit d'une société en état de résistance civile. Ces gestes sont silencieux, dispersés mais cette couverture sociale solidaire entrave la politique officielle d'exclusion. Ces femmes, par leur activité résistante, cherchent à maintenir, défendre voire créer, au sein même de la société civile, du lien social capable de résister aux forces visant à le dénouer et le briser.
- 18 En conséquence, il nous semble compliqué de distinguer ici sphère publique et sphère privée. Nous nous situons davantage dans une zone limite où se différencient et se superposent sphère publique et sphère privée. Les maisons deviennent à la fois des habitations et des centres de résistance où les rencontres amicales sont transformées en réunions, les inconnus en fils. Les contacts politiques se nouent dans les lieux publics (école communale, mairie, boutiques...) où les femmes trouvent d'utiles appuis (secrétaires de mairie et instituteurs impliqués dans des actions de résistance, convoyeurs...). Si la résistance civile féminine⁵ est un tel succès, cela tient à l'association persistante, au moins sur le plan symbolique, de l'espace féminin et de l'espace privé, stéréotype qui lui permet pas ce biais même d'entrer dans le monde des armes.

NOTES

1 Patrick CABANEL, *Histoire des Justes en France*, Paris, Armand Colin, 2012, p. 55.

2 ARISTOTE, *La Politique*, Paris, Nathan, 1983.

3 Hannah ARENDT, *Le système totalitaire*, Paris, Seuil, 1995, p. 226.

4 Jürgen HABERMAS, *L'espace public*, cité dans M. BLANC, Jean-Yves CAUSER, « Privé-public : quelles frontières ? », *Revue des sciences sociales*, 2005, n°33.

- 5 Jacques SÉMELIN, *Face au totalitarisme la résistance civile*, Paris, André Versaille éditeur, 2011, p. 64.
- 6 Laurent DOUZOU, « La Résistance, une affaire d'hommes ? », *Identités féminines et violences politiques (1936-1946)*, de François ROUQUET et Danièle VOLDMAN (dir.), *Cahier de l'Institut d'Histoire du Temps Présent (IHTP)*, n°31, octobre 1995, 85 p.
- 1 Pour reprendre la classification proposée par Patrick CABANEL, « Les femmes protestantes dans la France des années 1940 : à la recherche d'une spécificité », Jacques FIALKOW (dir), *Les femmes dans les années 1940 : juives et non juives, souffrances et résistance*, 2^e colloque de Lacaune 20-21 septembre 2003, Paris, Éditions de Paris, 2004.
- 2 Margaret COLLINS WEITZ, *Les combattantes de l'ombre. Histoire des femmes dans la Résistance*, Paris, Albin Michel, 1997.
- 3 Dossier individuel Yav Vashem : France : LUZET : 31M3910.
- 4 Dossier individuel Yad Vashem : France : GUY/VIDAL : 31M518.
- 5 Dossier individuel Yad Vashem : France : FRENCKEN : 31M7840.
- 6 LUZET, *op.cit.*
- 7 Dossier individuel Yad Vashem : France : BRUNEL : 31M1962.
- 8 Dossier individuel Yad Vashem : France : GUIDI : 31M5892 ; KLUGMAN David, *The conspiracy of the righteous. The silence of the village of Prénenfrej du Gua saved Jewish children and adults in 1944*, Nîmes, C. Lacour, 1995, 150.
- 9 Éducation nouvelle : pédagogie active respectant les besoins et les intérêts de l'enfant tout en maintenant un haut degré de liberté ; cf Sandrine SUCHON-FOUQUET, *Résistance et Liberté : Dieulefit 1940-1944*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 2010.
- 10 Dossier individuel Yad Vashem : France : SOUBEYRAN : 31M493.
- 11 Dossier individuel Yad Vashem : France : LORFEUVRE : 31M8721.
- 12 Sarah FISHMAN, *Les femmes de prisonniers de guerre 1940-1945*, Paris, L'Harmattan, 1996.
- 13 Claire ANDRIEU, « Les résistantes, perspectives de recherche », Antoine PROST (dir.), *La Résistance, une histoire sociale*, Paris, Éditions l'Atelier, collection Mouvement Social, 1997.
- 14 Dossier individuel Yad Vashem : France : MAILLARD : 31M10889.
- 15 Dossier individuel Yad Vashem : France : LORFEUVRE : 31M8721.

16 Dossier individuel Yad Vashem : France : REYNE : 31M9201.

17 Loi 10.08.1942 : 3 mois à un an de prison pour recel d'évadés de camps d'internement ; un arrêté interministériel à effets rétroactifs du 18.03.1943 promulgué par le Commissariat Général aux Questions Juives interdit aux familles aryennes d'héberger des enfants juifs.

1 Hélène ECK, « La résistance est née et vit au foyer », Françoise THEBAUD (dir.), *Histoire des femmes*, t. 5, XX^e siècle, Paris, édition Plon, 1992, p. 206.

2 Interview d'Isaure LUZET : Denise JOUSSOT, *Les éclaireuses pendant la guerre, la Fédération Française des Eclaireuses en Rhône Alpes 1938-1945*, Lyon, Mario Mella Edition, 2011, p. 84

3 Claire ANDRIEU, *op. cit.*

4 Jacques SÉMELIN, *op. cit.*, p. 66.

5 Anna BRAVO, « La résistance civile des femmes pendant la Seconde Guerre Mondiale et la communauté des historiens en Italie », in Christiane VEAUUVY (dir.), *Les femmes dans l'espace public : itinéraires français et italien*, Paris, Édition de la Maison des Sciences de l'Homme, 2004, 346 p.

AUTHOR

Cindy Banse
LARHRA, UMR 5190

Trajectoires et Judaïsme :

Plan rapproché sur les communautés juives de Lyon

Catherine Déchelette-Elmalek

OUTLINE

Quelques nécessaires éléments de sémantique
L'émergence des premiers axes de réflexion
Les minhaggim, une trajectoire entre histoire, anthropologie et sociologie

TEXT

- 1 Rien n'est plus évident que la diversité du judaïsme et pourtant rien n'est plus difficile à accepter dans la perspective classique de l'unicité du judaïsme. Dès ses origines, le peuple juif a toujours voyagé et a souvent choisi de s'installer hors de ses attaches territoriales, hors même du royaume de Judée si âprement souhaité. Il se trouve alors confronté à d'autres cultures et l'acculturation qui en résulte prend au cours des siècles des voies d'expression extrêmement diverses. Les exemples sont nombreux et le concept de glocalisation, entendu comme alliant les tendances générales aux réalités locales, est une constante dans l'histoire du judaïsme. Peuple juif comme rhétorique religieuse, peuples juifs nés des mouvements de population, et judaïsme, ces trois expressions recouvrent des réalités différentes toutes empreintes de la complexité du fait juif. La notion de « trajectoire » pénètre de fait ce champ de réflexion tout en côtoyant sans cesse celle de l'acculturation, notion intrinsèque, voire essence même du phénomène communautaire juif. Cette multiplicité du judaïsme est souvent difficile à appréhender dans la singularité du judaïsme telle qu'elle est le plus souvent perçue par les non-juifs et souvent aussi, pour d'autres raisons, voulue par les juifs eux-mêmes.
- 2 Dès ses origines historiques, puis en raison de la dispersion dictée par Rome au premier siècle, le peuple juif, tout ou partie, s'est toujours déplacé, fruit de choix ou conséquence de contraintes. La diaspora¹ décidée donc par Rome en 70, couronnant ainsi sa victoire sur la révolte juive et pensant résoudre le « problème »,

oblige les Juifs² à l'adaptation de leurs traditions. Celles-ci concernent tout autant la vie quotidienne que la vie religieuse, l'une se mêlant de fait à l'autre. Elles se confrontent aux réalités imposées localement et doivent commencer à s'inscrire dans une démarche de survie en trouvant de nouvelles voies d'expression. Le temple de Jérusalem vient en l'occurrence d'être détruit. Privée de centralité religieuse et politique, la religion des Juifs se restructure faisant de cette restructuration une nécessité vitale : l'hébraïsme organisé autour du trio terre-roi-temple disparaît au profit du judaïsme centré sur la Torah et son étude³.

- 3 Les vicissitudes de l'histoire contraignent dès lors les Juifs à se déplacer d'un pays à un autre, d'une région à une autre. Mais l'image imposée du « Juif errant », née dans l'Europe médiévale, se superpose à des faits moins connus. Car, bien avant que la diaspora ne soit ordonnée par les Romains, les Hébreux d'abord, puis les Judéens et enfin les Juifs⁴ ont souvent fait le choix de s'installer dans des régions bien éloignées de leur terre d'origine. Citons pour exemples, la ville d'Éléphantine⁵ en Égypte et le nord de l'Afrique avec, plus précisément aux alentours du III^e siècle, les provinces de la Cyrénaïque⁶ et de la Tripolitaine⁷. Des Judéens vivent aussi en Perse au VI^e siècle avant J.-C., et il existe en Syrie au I^{er} siècle avant J.-C. deux importantes communautés juives à Antioche et à Damas. Philon d'Alexandrie avance le chiffre d'un million de Juifs habitant en Égypte, soit un huitième de la population et à Rome, au commencement du règne d'Auguste, on compte plus de huit mille Juifs. Enfin, les montants confisqués par le propréteur Flaccus collecteur des impôts, en 62, font envisager qu'au moins cent quatre vingt mille Juifs vivent en Asie Mineure à cette même époque⁸.
- 4 Le philosophe Abraham B. Yehoshua définit cette prédisposition : « le syndrome de l'exil », en expliquant que « le peuple juif a été conçu en exil » et, en employant une représentation symbolique, que la « Torah a été donnée au peuple dans le désert et non sur la terre d'Israël »⁹. C'est ainsi que pour A. B. Yehoshua la notion de peuple existe dans l'histoire juive avant la notion de peuple sur une terre. Mais voulu ou non, choisi ou non, le contact avec d'autres populations, lié à la dispersion des Juifs, crée par le fait une multitude de façons d'être juif. Cet « être juif » est souvent connu comme faisant partie d'une entité globale qui ne prend pas en compte la diversité qui la compose.

L'observation et l'analyse de cette acculturation rendent compte d'une dimension culturelle et culturelle juive qui semble sans limite et qui rencontre sans cesse la notion de trajectoire en la percutant ou en l'accostant.

- 5 La diversité des thèmes, qu'ils soient sous-jacents ou clairement exprimés dans les éléments du corpus d'archives retenu pour la présente étude, confirme l'importance d'un concept qui stigmatise l'expérience juive, un concept qui se ramifie de la manière suivante : parcours-itinéraire-trajectoire. Ces notions comme une permanence de « l'objet judaïsme », ainsi que le définit Jean-Christophe Attias¹⁰, trouvent leur écho dans les trois paramètres majeurs qui jalonnent l'histoire juive et l'histoire du judaïsme: dispersion-exil-séparation. Cette triple expérience est elle-même indissociable de la triple aspiration qu'elle nourrit : unité-rassemblement-retour. L'histoire juive est d'une certaine manière l'histoire des tensions entre ces différents paramètres et son analyse permet d'en approcher tout à la fois les aspects spirituels, poétiques, littéraires, politiques en les confrontant aux vécus des peuples et des individus.
- 6 À la fois nécessairement complémentaires et inévitablement opposées, ces tensions façonnent l'identité juive et en constituent l'essence même.

Quelques nécessaires éléments de sémantique

- 7 La simple distinction, récurrente et classique, concerne le monde juif ashkénaze¹¹ et le monde juif séfardite¹². Mais avant 1945, l'espace culturel et religieux d'un juif ashkénaze polonais vivant dans un shtetl¹³ ne recouvre pas la même réalité que celle d'un juif qui vit à Riga dans les pays baltes, ou que celle d'un autre vivant à Vienne, encore que leur socle commun, et c'est déjà primordial, soit leur langue : le yiddish¹⁴. Et que dire de la multitude d'horizons partagés par les Séfarades. Le terme aujourd'hui est trompeur, car il signifie Espagne en hébreu et il désigne à l'origine les juifs originaires de ce pays (expulsés en 1492) et ceux du Portugal (expulsés en 1496). C'est par extension, depuis environ 60 ans, que le terme englobe tous les juifs issus des pays méditerranéens, Maghreb inclus, et, d'une manière plus générale encore, tous les juifs vivant dans le monde

musulman. Sont donc assimilés à la sphère séfarade les juifs originaires d'Irak, d'Iran, de Syrie, du Liban, du Yémen et d'Égypte alors que leurs traditions sont radicalement différentes. Tous les juifs du monde musulman sont donc aussi surnommés séfarades par facilité de langage alors que leur espace culturel et liturgique est très éloigné de celui des judéo-espagnols lui-même multiple. Mais le judaïsme ne se résume pas non plus uniquement à ces deux entités déjà multiples. Ainsi les cultures et les traditions juives d'Amsterdam, de Chine, d'Inde, de Provence, des régions du Pernambouc et d'Amazonie au Brésil, d'Éthiopie, d'Argentine ou de Tombouctou, en passant par celles de Philadelphie, de Tallinn, Livourne, Oujda ou Annaba¹⁵ témoignent toutes, à leur façon, des interrogations quasi millénaires du judaïsme tout en nous faisant percevoir les cultures du monde entier. Peuple juif de l'unité et peuples juifs de la diversité... qu'importe, tant l'ouverture au monde semble être source de survie et d'enrichissement, élément constitutif de ce que Chantal Bordes-Benayoun appelle « l'expérience de l'unité dans la diversité »¹⁶.

- 8 Et pourtant, ramener cette pluralité planétaire à la modeste échelle locale de notre secteur géographique compris entre Saône et Rhône s'avère une réalité tout à fait vérifiable.
- 9 Alors aux questions posées sur ce qu'est le judaïsme, est-ce une religion, une culture, une histoire, une mémoire ? Peut-on être un juif athée, un juif laïc, un juif historique, un juif avec une identité nationale ? Les réponses ne peuvent être ni simples ni précises tant les possibles existent, cohabitent, s'affrontent, et se retrouvent comme autant de trajectoires. Et qu'est-ce ici qu'une trajectoire humaine sinon un alignement plus ou moins continu d'expériences identitaires ? La notion de trajectoire appliquée au monde juif révèle un assemblage singulier d'expériences fondatrices souvent complexes, quelquefois paradoxales et pourtant complémentaires: l'exil, la dispersion, l'unité¹⁷. L'ordre de ces expériences est réversible et interchangeable selon le temps de l'histoire retenu pour l'étude. Si l'on considère le concept de trajectoire comme ayant nécessairement une origine de création et un point final d'impact, la trajectoire constituée par l'histoire du peuple juif apparaît nébuleuse quant à sa finalité.

- 10 Les présentes recherches examinent les pratiques juives au cours des cinquante dernières années, les facteurs identitaires et spirituels qui conduisent à la construction d'une communauté et la façon dont de nouvelles structures communautaires trouvent leur place dans le paysage juif lyonnais. Leur étude et leur analyse permettent de déterminer en quoi des évolutions sont perceptibles dans les pratiques du judaïsme à Lyon et ce à travers un corpus constitué, entre autres documents, des bulletins communautaires. Ils permettent de repérer les différents minhaggim¹⁸, ensembles de pratiques et de coutumes des communautés, leurs fonctionnements et leurs transformations. Les dimensions anthropologique et sociologique sont incluses dans la perspective de ces recherches et intégrées dans la démarche historique. Elles témoignent d'une recherche favorisant la microhistoire qui délaisse, sans la négliger, l'étude générale ou de masse, pour se rapprocher des individus. Ainsi, l'analyse est conduite dans une perspective résolument pluridisciplinaire qui seule restitue la dimension multiculturelle et où l'analyse des phénomènes d'acculturation est pertinente.

L'émergence des premiers axes de réflexion

- 11 De la diversité des questions autour de ce qu'est le judaïsme, l'historiographie rend compte. Cependant la production autour de l'évolution des pratiques et de leur constitution dans un cadre multiculturel est plus restreinte. Ce constat a permis d'investir ce champ de recherches. L'intérêt s'est porté sur l'observation des pratiques du judaïsme au cours des cinquante dernières années, sur la teneur des discours et des messages transmis, sur les facteurs identitaires et spirituels qui conduisent à la construction d'une communauté et sur la façon dont les nouvelles structures trouvent leur place dans le paysage juif lyonnais. L'étude se consacre donc à l'analyse des pratiques religieuses et communautaires à Lyon et dans l'agglomération lyonnaise entre 1945 et 2000 à travers un corpus constitué des bulletins des communautés et d'archives privées comprenant des textes de travail de deux rabbins lyonnais sur deux périodes distinctes.

- 12 Les quatre communautés les plus anciennes de Lyon et de son agglomération sont la Grande Synagogue, dite Tilsitt car située sur le quai Tilsitt- Lyon 2^{ème}, avec l'Association du Consistoire Israélite de Lyon créée officiellement en 1857, la Synagogue Neveh Shalom ou Névé Shalom, anciennement synagogue dite de la rue Montesquieu (Consistoire Israélite Sépharade de Lyon depuis 1970) créée en 1909, la communauté de St Fons créée en 1927¹⁹ et la synagogue de la Fraternité, communément appelée aujourd'hui synagogue Malherbe car localisée rue Malherbe (Consistoire Israélite de Villeurbanne) créée en 1945²⁰. À leurs côtés existent depuis les années 1980-1990 deux nouvelles communautés : la Synagogue du mouvement orthodoxe Habad-Loubavitch créée en 1986 et la Synagogue Brit hashalom de la Communauté Juive Libérale de Lyon, créée en 1990. Ces deux communautés ont la particularité d'être des communautés non-consistoriales, c'est-à-dire ne faisant pas partie des communautés gérées et répertoriées par le Consistoire central et régional²¹, cette institution créée par Napoléon I^{er} pour administrer le culte israélite disait-on alors en France.
- 13 L'identité de ces communautés est mouvante²² et leurs pratiques religieuses et communautaires changent au cours des cinquante dernières années avec comme vecteur principal de communication interne écrit, les bulletins d'informations. C'est sur eux que repose la transmission des messages et des valeurs déterminés par les instances religieuses et laïques dirigeant ces communautés. Leur étude et leur analyse permettent de déterminer en quoi des évolutions sont perceptibles dans les pratiques du judaïsme à Lyon. Les responsables de l'édition des bulletins font des choix rédactionnels en accord avec les autorités rabbiniques, dont les responsabilités sont souvent confondues et proposent aux lecteurs des articles qui révèlent l'importance qu'ils veulent accorder à certains thèmes dont le traitement diffère selon les décennies.
- 14 Messages spirituels, prescriptions de la pratique religieuse, informations culturelles et historiques, transmission d'une identité – certains diront d'une mémoire –, relais de données politiques et sociales, constituent les éléments principaux donnés aux fidèles dans les bulletins et les sermons. Ils permettent de repérer les différents minhaggim des communautés, leur fonctionnement et leur évolution en fonction des fidèles qui les fréquentent. Les minhaggim

correspondent à un projet commun qui inclut le plus souvent une volonté de perpétuer et de transmettre des coutumes, des traditions, des rites, et de diffuser ou de vivre un judaïsme répondant aux attentes et aux traditions religieuses et culturelles dans lesquelles les membres de cette communauté se reconnaissent. Leur composition est-elle empirique ou répond-elle à un mécanisme ou à un processus établi ? Un des aspects fondamentaux de l'étude se propose de tenter de décrypter la façon dont ces minhaggim se constituent, ce à quoi ils répondent précisément, et de quelle manière ils sont révélateurs non pas d'une façon de vivre le judaïsme, mais bien des façons de vivre le judaïsme²³. Ces transformations s'inscrivent dans un mouvement général d'évolution religieuse qui dépasse le simple cadre du judaïsme et permet de déterminer quels nouveaux chemins peuvent encore s'ouvrir, pour quelles raisons et de quelles manières.

- 15 Parmi ces lignes d'évolution citons, dans ce premier temps de construction de la réflexion, celles qui ont trait à la notion du licite et de l'illicite dans divers domaines, à l'apparition de nouvelles pratiques comme la fête de la mimouna²⁴ (célébrant la fin de Pessah, la Pâque juive), à l'importance plus grande accordée à certaines fêtes et célébrations, aux questions de l'autorité avec le rôle du rabbin, de la place et du rôle de la femme. La dimension de l'identité religieuse sera aussi abordée afin de comprendre de quelle manière les juifs lyonnais se définissent compte-tenu de leurs origines géographiques diverses et des traditions diversifiées selon les obédiences auxquelles ils appartiennent. Se disent-ils encore prioritairement séfarade, ashkénaze, oriental, ou plutôt orthodoxe, libéral, laïc ? Les réponses marqueront peut-être, ou non, une tendance à se considérer et à se situer par rapport au choix d'une relation spirituelle plus que par l'attachement à leur origine géographique, le lien se distendant de plus en plus avec celle-ci.
- 16 La consultation d'un corpus abondant permet d'établir de nombreuses thématiques qui se révèlent dans leur complexité et leur densité. Il n'appartient pas encore de les hiérarchiser, elles sont donc ici présentées dans un ordre qui ne présage pas de leur importance réelle ou supposée que seule la poursuite du travail mettra en place.
- 17 La rivalité, tout au moins les tensions entre les communautés traditionnellement issus du monde ashkénaze, d'une part, et de la

sphère séfarade, d'autre part, domine les bulletins dans les années 1960-1970, en tout cas l'un d'eux. Il ne convient pas de généraliser cette rivalité. Nombre d'articles témoignent aussi d'une volonté de tempérance afin de juguler les effets négatifs de cette ambiance délétère sur la solidarité communautaire. La cacheroute et la place qu'elle tient dans les bulletins communautaires est un des axes de réflexion permettant de voir en quoi les principes du licite et de l'illicite ainsi que l'inflation des interdits interfèrent de façon quelquefois contradictoire avec une société de plus en plus sécularisée. Si cacheroute et prescriptions attachées à la célébration des fêtes sont liées, les articles qui leur sont consacrés sont en mettre en parallèle avec l'apparition ou le développement de rites « nouveaux » tels que la hiloula²⁵ et la mimouna.

- 18 À ces « nouvelles » coutumes qui trouvent une place dans les pages des bulletins s'ajoutent d'autres pratiques qui selon les décennies apparaissent, disparaissent et reviennent sous des formes nouvelles. C'est le cas de l'éducation des filles qui témoigne de l'importance du rôle qui leur est accordé et dont l'analyse sera pertinente. Cette question de l'éducation entre dans une problématique plus large où intervient celle des mariages mixtes, de la transmission du judaïsme, de la crainte de l'assimilation et de son corollaire récurrent : la disparition des juifs et du judaïsme. De façon régulière, les bulletins se font l'écho des mariages mixtes considérés le plus souvent comme le problème important auquel il est nécessaire de trouver des solutions. Cette régularité atteste à la fois l'importance qui lui est accordée et le fait qu'il demeure irrésolu décennie après décennie. Le thème relatif à la Shoah, ou à la guerre, ou à l'Holocauste selon le vocabulaire employé lui-même selon les décennies, est un de ces vastes sujets qui attise la réflexion et dont la place dans cette étude est légitimée par celle qu'elle occupe, selon les décennies, dans la liturgie, les pratiques rituelles et la vie communautaire.
- 19 Tout un faisceau d'autres éléments contribue aussi à la constitution de l'identité des communautés lyonnaises : la réflexion sur la refonte des pratiques synagogales, sur les choix opérés en matière de rites, de prières, de cantilation²⁶. Ces questions primordiales n'apparaissent pas dans les pages des bulletins, ou à peine en filigrane, alors qu'elles sont souvent la substance même des offices et donc au cœur de la pratique. Le travail d'enquête ouvrira la

compréhension de la mise en œuvre progressive de ces changements et d'en appréhender les enjeux. Cette volonté de rendre plus vivant, plus accessible le culte et donc le suivi des offices, est-ce un moyen de lutter contre la désaffection des synagogues dont il est commun de se plaindre, ou s'agit-il simplement de se mettre au diapason des nouveaux arrivants issus de la vague migratoire des années 1960 ?

- 20 Par ailleurs diverses décisions sont prises pour répondre aux nécessités de la pratique du judaïsme qu'il s'agit d'harmoniser face au nombre grandissant de juifs arrivés nouvellement en France en général et à Lyon en particulier : la création d'un livret familial juif, l'harmonisation de la formation et de l'accréditation des mohalim (circonciseurs), l'ouverture de nouveaux mikvaot (pluriel de mikvé, bain rituel)... Tout cela semble s'inscrire dans la détermination d'un minimum commun à respecter, dans lequel il est d'usage, voire indispensable, de se reconnaître. Ce minimum commun est quand à lui relativement facile à déterminer tant qu'il est possible pour cela de faire référence à un cadre reconnu : les textes.
- 21 L'identité juive au sens large, sa construction, ses transformations, ses mutations, sont au centre du sujet. En ce sens, l'évolution du vocabulaire est à prendre en compte dans cette diversité de la constitution identitaire. Les mots prédication, temple, baptême, communion, messe de deuil ou du souvenir sont peu à peu, dès les années 1960, remplacés par un vocabulaire plus « juif », comme Le Bulletin du consistoire (1960) l'indique : « ... dites bien désormais brit mila, ou circoncision, ou nomination (pour les filles), bar mitsva, ou téfilin, limoud ou meldar (en judéo espagnol) ou yartseit (en yiddish) ou alors anniversaire de deuil ». L'arrivée des juifs d'Algérie, qui utilisent largement les termes francisés pour indiquer les actes rituels, va paradoxalement en relancer l'usage.
- 22 D'autre part, si les textes à teneur spirituelle sont plus nombreux dans les années 1947-1970, et s'ils se raréfient au profit de documents retranscrits à l'identique d'une année sur l'autre sur les procédures qu'il convient d'appliquer lors de telle ou telle fête, peut-on en conclure qu'une certaine orthopraxie a conquis les territoires de réflexion ? Oui dans certains cas et non tant se sont ouverts depuis les années 1980-1990 les champs de possibilités avec l'émergence de

nouvelles communautés et de nouveaux moyens de communication et d'information.

Les minhaggim, une trajectoire entre histoire, anthropologie et sociologie

- 23 Ce questionnement incluant la constitution des minhaggim permet de considérer les pratiques et leur signification non seulement comme des rituels, mais comme ayant un sens pour elles-mêmes tout en ouvrant l'espace du religieux à l'espace privé et à l'espace social. L'étude de l'évolution des pratiques religieuses et communautaires autorise un questionnement multiple qui s'ouvrira nécessairement sur d'autres méthodes et d'autres sources et documents²⁷. Un questionnaire ne se substituera pas à une approche impliquant les méthodes de la sociologie participante. Cette dernière permettra d'observer les comportements et les pratiques sur le terrain. Ces dimensions anthropologiques et sociologiques sont à prendre en compte et à intégrer dans la démarche historique. Ce point de vue qui s'attache aux destins particuliers permet d'éclairer les caractéristiques du monde environnant. Il augure de l'importance des routes et des chemins de traverse qu'il s'agira de prendre afin de tenter de dresser le paysage en constante mutation des communautés juives lyonnaises.
- 24 L'étude du mode de constitution des communautés juives installées à Lyon et dans l'agglomération lyonnaise offre un terrain privilégié de réflexion. Les plus anciennes d'entre elles sont les héritières de communautés créées en suivant le rythme de l'histoire des juifs de France et des flux migratoires. À partir des années 1960 et jusqu'aux années 2000, l'éclosion de communautés nouvelles témoignent des réalités d'un monde juif pluriel qui tente de répondre à des besoins et des nécessités identitaires et spirituelles diverses. L'enjeu semble n'être plus de savoir « qui est juif ? », ainsi qu'en attestait l'usage du terme israélite, mais bien désormais « comment est-on juif ? »²⁸. La communauté juive, mais plus exactement les communautés juives de l'agglomération lyonnaise se présentent donc comme le microcosme d'un judaïsme contemporain qui offre à l'historien des trajectoires diverses à analyser. Dans la même perspective que le phénomène de l'acculturation du judaïsme, la diversité des trajectoires se rencontre

et se côtoie dans un constant balancement entre différence et similitude, unité et dispersion, exil et destin commun. De multiples tensions existent entre les entités nationales et les entités religieuses, des tensions liées aux contradictions de leurs enjeux. Et si la déterritorialisation imprègne de fait l'histoire du judaïsme et des communautés, le cas français et plus précisément l'étude du cas lyonnais contemporain devrait apporter quelques éclairages nouveaux. Les transformations des plus anciennes communautés de Lyon, les créations de nouvelles communautés, les aspirations des juifs lyonnais seront à prendre en considération pour tracer l'évolution des pratiques religieuses et communautaires. Peut-être sera-t-il possible dans les prochaines années d'observer une mutation, une nouvelle façon d'être juif et de vivre son identité juive dans un équilibre entre des traditions identitaires générationnelles, les nécessités locales et la récupération de modes de pensée de mouvements spirituels qui ne sont pas nécessairement issus de leur champ culturel d'origine. Plusieurs voies et voix communautaires juives existent déjà à Lyon et dans son agglomération.

25 Chaque communauté, à sa façon, selon son histoire, ses objectifs spirituels, son implication locale et dans le monde, cherche à façonner un judaïsme qui tente de donner du sens pour ses fidèles, du sens au monde qui abrite ces communautés, au pays qui les accueille et qu'elles ont fait leur, à la ville dans laquelle elles sont nées. Les grilles d'interprétation changent, s'amenuisent, quelquefois même disparaissent, tandis que d'autres apparaissent ou s'accroissent sur la scène du religieux. Certains éléments prédominants à certaines époques et chargés de sens se « folklorisent ». Tout un patrimoine symbolique, et a fortiori religieux, dérive, s'adapte et se ré-invente au cours de ces cinquante dernières années²⁹. « L'objet judaïsme » est mouvant et têtu, composé de concepts variés et d'expériences fondatrices et complexes, elles-mêmes générées autour d'identités diverses où l'exil, la dispersion, les territoires, mais aussi le partage, les textes, les espérances sont à mettre en regard d'une idée d'unité peut-être fantasmée.

26 Comment ce « fait juif », comment cet « être juif » n'en finit-il pas de fasciner, d'évoluer en de multiples formes ? Comment cet être polyforme qui se veut unique ne l'est-il pas ? Pourquoi continue-t-il de se prétendre comme faisant partie d'un seul corps ? Dans quel

dessein, pour quelle perspective, messianique pour certains peut-être, humaniste pour d'autres, dans quel imaginaire cultivé à l'infini ?

NOTES

1 Diaspora : le mot signifie « dispersion » en grec et désigne ici la dispersion du peuple juif à travers le monde. Les juifs utilisent aussi le terme de galout qui signifie en hébreu « exil ».

2 Utilisation de la majuscule ou de la minuscule dans l'emploi du mot juif: l'option retenue s'appuie sur deux explications. La première est d'ordre linguistique puisque dans la langue française on applique l'emploi de la minuscule au mot « juif » désignant ainsi la personne pratiquant le judaïsme, alors qu'orthographié avec une majuscule, le mot « Juif » nomme le membre du peuple d'Israël. Suivant cette logique qui cadre avec les impératifs de l'histoire religieuse, le terme Juif est utilisé pour la période chronologique allant, pour la France, de l'arrivée des premiers Juifs aux environs du I^{er} siècle jusqu'à leur émancipation en 1793. À cette date les Juifs de France deviennent des citoyens : des juifs français. Ce choix ne contredit pas celui d'Elie Barnavi qui, dans l'avant-propos de *l'Histoire universelle des Juifs*, écrit : « ... au mépris de l'usage, nous écrivons Juifs, avec une capitale, car c'est l'histoire d'un peuple, non d'une confession que nous avons voulu faire, ». Dans sa démarche, il entend parler du peuple juif, donc des Juifs, alors que dans l'objectif d'un travail dont le cadre est la France, le choix de la minuscule citoyenne renvoie à l'histoire des Juifs de France devenus des juifs français. Elie BARNAVI (édit.), *Histoire universelle des Juifs*, 2^e éd., Hachette, Paris, 2002.

3 Armand Abécassis, prise de notes lors de sa conférence donnée au cours du Séminaire sur l'histoire et la culture juive-ORT France, Paris, 21 septembre 2011.

4 La définition des termes évolue selon les époques.

5 L'île Éléphantine est une île d'Égypte située sur le Nil, en face du centre-ville d'Assouan. Des fouilles du début du XX^e siècle mettent au jour des papyrus araméens de l'époque perse (ces documents couvrent une période de -495 à -399), témoignant de l'existence dans ce lieu, depuis le VI^e siècle avant notre ère, d'une colonie juive qui avait son propre temple posant ainsi un problème religieux intéressant à constater et à analyser puisque le fonctionnement (reconnu par les autorités jérusalémites) de ce

deuxième temple violerait le principe deutéronomique de la centralité du culte à Jérusalem.

6 La Cyrénaïque était une province romaine du nord de l'Afrique située entre les provinces d'Égypte et de Numidie. Ce territoire fait aujourd'hui partie de la Libye. Son nom provient de la ville grecque de Cyrène.

7 La Tripolitaine était une région historique de la Libye dont le nom, qui signifie « trois villes » en grec ancien, vient de Oea, Leptis Magna et Sabratha, les trois villes les plus importantes de la région depuis l'Antiquité. La Tripolitaine a ensuite donné son nom à Tripoli, appellation moderne d'Oea.

8 Élie BARNAVI (édit.), op.cit, p. 36-37.

9 Abraham B. YEHOSHUA, Pour une normalité juive, Paris, Éditions Liana Levi, 1992, p.19-21.

10 Jean-Christophe ATTIAS, Penser le judaïsme, Paris, CNRS Éditions, 2010, p.17.

11 Ashkénaze est le nom médiéval signifiant Allemagne en hébreu, et c'est le terme employé pour désigner les juifs installés en Europe de l'Est, Europe centrale et du Nord (Allemagne, Pologne, Russie, Empire austro-hongrois, Pays baltes...). Le yiddish est une langue qui leur est propre (langue germanique avec un apport de vocabulaire hébreu et slave, et s'écrivant avec l'alphabet hébraïque) ainsi qu'une culture, des traditions et une liturgie spécifique qui ont formé le socle de très nombreuses communautés juives.

12 Séfarade : le terme est aussi orthographié « sépharade ». Il désigne à l'origine les juifs espagnols et portugais installés dans l'Empire ottoman, au Maroc, aux Pays-Bas, dans le sud-ouest de la France mais aussi à Livourne et à Sarajevo. Séfardim ou séfaradim est en hébreu la forme au pluriel de ce mot.

13 Shtetl : terme yiddish dérivé de l'allemand et désignant une petite ville ou un grand village habité majoritairement par des juifs en Europe de l'Est (Pologne, Ukraine, Biélorussie, Lituanie ...).

14 Mais les juifs viennois dans une démarche d'intégration abandonnent cette langue entre le XIX^e et le XX^e siècles.

15 Il s'agit d'exemples et non d'une liste exhaustive.

16 Chantal BORDES-BENAYOUN, « Les diasporas ou l'expérience de l'unité dans la diversité », dans Loanna NOWICKI (édit.), L'épreuve de la diversité culturelle - Revue Hermès, N° 51, Paris, C.N.R.S., 2008, p.189-193.

- 17 Jean-Christophe ATTIAS, op.cit, p.17.
- 18 Minhag, minhaggim au pl. : ensemble des coutumes choisies et acceptées par une communauté.
- 19 Elkbir ATOUF, « Une communauté prolétaire : Les juifs marocains de Saint Fons, 1919-1946 », Les Belles Lettres- Archives juives, 2003 / 2, n° 36, p.121-130.
- 20 Se créent aussi progressivement de nouvelles structures plus ou moins importantes en nombre, avec les communautés de la Duchère créée en 1970, de Meyzieu, Rilleux la Pape, Vaulx-en-Velin, Vénissieux, Bron, Caluire. À ces communautés s'ajoutent aussi, dans divers arrondissements de Lyon, des oratoires rattachés à celles-ci.
- 21 Des oratoires loubavitchs existent aussi dans d'autres arrondissements de Lyon (6^{ème} et 3^{ème}) et sur Écully, tandis qu'une deuxième communauté libérale (l'Union juive libérale de Lyon) est née en 2003 faisant suite à une scission avec la première.
- 22 En raison, entre autres, des divers mouvements migratoires.
- 23 La mise en œuvre d'un questionnaire est en cours.
- 24 La mimouna est observée depuis environ trois siècles par les communautés juives du Maghreb au sortir du dernier soir de Pessah, moment de fête et de convivialité où sont partagées, avec les amis et les voisins, les diverses pâtisseries à base de farine interdites durant la période pascalle. Sa première notification dans le Bulletin du Consistoire date de 1958 à travers les informations de la communauté de St Fons, une des communautés les plus anciennes de l'agglomération, créée en 1927 par des juifs venus du Maroc.
- 25 Hiloula, sg, hiloulot, pl. : cette coutume dont le sens premier signifie « crier avec joie et crainte » consiste à se rendre sur les tombeaux des hommes considérés comme des Justes (tsaddikim) le jour anniversaire de leur mort. La cérémonie qui a lieu à ce moment-là est très festive et les pèlerins lisent divers textes. La hiloula dite de Rabbi Shimon bar Yohaï est traditionnellement la plus célébrée par les séfarades et les ashkénazes car elle fait partie de la fête de Lag Ba'omer, « trente-troisième jour de l'omer », fête joyeuse d'institution rabbinique commémorant la fin de désastres pour les Juifs de Judée ainsi que les « noces célestes » de Rabbi Shimon bar Yohaï.
- 26 La cantilation hébraïque est « l'art de la psalmodie liturgique de la Bible ». Selon le *Dictionnaire encyclopédique du judaïsme*, huit traditions

principales de cantilation sont repérées (le sud de la péninsule arabe, le Moyen-Orient, le nord de l'Afrique, l'Italie, la zone séfarade (Espagne-Portugal), le monde ashkénaze d'Europe de l'ouest, celui d'Europe de l'est), sans compter les nombreuses sous-traditions. Geoffrey WIGODER (dir.), Dictionnaire encyclopédique du judaïsme, Paris, Éditions du Cerf, 1996, p. 166-169.

27 Citons dans un premier temps, diverses archives synagogales et communautaires dont il conviendra de procéder à une classification comme d'autres productions écrites (livret d'information, plaquettes et formulaires), des objets culturels, des documents iconographiques et sonores. Il est prévu de mener des enquêtes de terrain afin d'envisager une approche croisée de l'histoire, de la sociologie et de l'anthropologie. L'examen des archives des communautés en est encore à ses débuts et semble susciter chez les membres des communautés étudiées une curiosité renouvelée et participative.

28 Muriel PICHON, « Les Français Israélites dans la crise des années trente : mémoires et usages de l'affaire Dreyfus. Autour de quelques exemples biographiques », dans Jean-Marc CHOURAQUI, Gilles DORVAL, Colette ZYTNICKI (édit.), *Enjeux d'histoire, jeux de mémoire- les usages du passé juif*, Paris, Ed. Maisonneuve et Larose, 2006, p. 63.

29 Dans cette perspective, il ne faudra peut-être pas laisser de côté les juifs non-communautaires (c'est-à-dire n'appartenant à aucune structure qu'elle soit culturelle, culturelle, sociale, caritative, humaniste ...) et par le fait « invisible » à l'observation, mais leur donner une place ne sera pas aisé.

AUTHOR

Catherine Déchelette-Elmalek

Parcours, itinéraires, rhizome : applications et limites

dans un réseau de la République des Lettres

Yves Moreau

OUTLINE

La République des Lettres : caractéristiques d'un méta-réseau intellectuel

Réseaux, acteurs : quelques principes généraux
Fractures et dissensions
Les acteurs, entre parcours et itinéraire
Les difficultés de l'application de la notion de parcours
Penser la République des Lettres par l'information : les notions de rhizome, de segment et de plateau
Acteurs et informations font rhizome
La notion de segment réhabilite celle de parcours
Le plateau : entre communauté et réseaux

TEXT

- 1 Depuis une vingtaine d'années, la République des Lettres fait partie des sujets les plus récurrents dans l'historiographie de l'histoire culturelle. Elle tient d'abord à l'étude du concept-clef d'espace public tel qu'élaboré par Jürgen Habermas en 1962¹. La République des Lettres est un espace où s'échangent savoirs et nouvelles par le biais de l'épistolarité, qui constitue au XVII^e siècle le moyen d'échanges prépondérant entre individus éloignés. Tenter de saisir la globalité des échanges entre individus à l'échelle de l'Europe, où s'insère cette République des Lettres, rend incertaines, et moins évidentes qu'elles n'y paraissent les notions d'itinéraire et de parcours mises à l'honneur lors de la journée d'études organisée par les doctorants du LARHRA². Ces incertitudes s'accroissent plus lorsqu'il s'agit d'étudier un réseau d'acteurs s'intégrant dans une structure aussi complexe et étendue que la République des Lettres ; où ces échanges sont conditionnés aux mouvements de ce *méta-réseau* traversé de lignes de fractures, structurant les interactions entre correspondants. L'exemple du réseau épistolaire du médecin lyonnais Jacob Spon (1647-1685) que nous étudions, illustrera constamment notre approche des notions de parcours et d'itinéraires. Nous tenterons de montrer qu'une dissociation est possible dans l'analyse de la République des Lettres ; entre une étude spatiale, géographique et humaine de ses réseaux ; et une étude plus abstraite, relative aux réseaux d'informations. Pour parler de ces échanges informationnels, nous emploierons la notion de rhizome complétée par celles de segment et de plateaux, créées et définies par Félix Guattari et Gilles Deleuze dans leur ouvrage *Mille plateaux*³.

La République des Lettres : caractéristiques d'un méta-réseau intellectuel

Réseaux, acteurs : quelques principes généraux

- 2 Nos recherches de thèse sont consacrées à l'édition critique de la correspondance de Jacob Spon (1647-1685). Nous nous efforçons, dans le cadre de notre doctorat, de recenser et d'annoter l'ensemble des lettres reçues ou écrites par ce médecin protestant lyonnais, qui s'adonnait aussi à l'étude de Antiquité gréco-romaine. Jacob Spon tenta de théoriser en une science de l'Antiquité l'objet de ses études. Il lui attribua un nom, l'« archéographie », et une définition scientifique proche de ce que nous appelons aujourd'hui l'archéologie¹. Le médecin lyonnais entretenait avec de nombreux savants européens des rapports plus ou moins réguliers par voie épistolaire, et avait su créer un réseau en adéquation avec ses activités médicales et son *otium*, consacré aux antiquités². Les 425 lettres conservées de sa correspondance nous ont permis de retracer les parcours des contacts de Spon, leurs voyages, leurs activités intellectuelles, leurs parcours professionnels, mais aussi la genèse et la diffusion de savoirs.
- 3 Ce réseau épistolaire composé de savants et d'érudits s'étendait sur tout le continent européen d'Uppsala à Rome, de La Rochelle à Alep, et s'insérait dans la République des Lettres³. Il était composé de médecins, de savants, d'hommes de lettres, de magistrats, de libraires qui échangeaient nouvelles et idées. Le premier but de cet immense réseau était avant tout le partage des savoirs et des informations dans tous les domaines : histoire, médecine, théologie, philologie, littérature, etc. Cette république savante, fonctionnait comme, un « espace public » d'échanges⁴ où s'élaboraient une pensée critique et une méthode scientifique encore embryonnaire.



III. 1 : Répartition géographique des correspondants de Jacob Spon (lie x de rédaction) © auteur.u

- 4 Mais entendons-nous sur le mot « réseau ». Le réseau de la République des Lettres⁵ ne constitue pas un réseau « fermé » ; c'est-à-dire limité dans le temps, l'espace et le nombre de ses acteurs circonscrivant d'emblée le nombre d'interactions possibles entre ses membres ; mais un réseau ouvert, aux contours flous, sans cesse mouvants et aux acteurs innombrables. La République des Lettres n'est pas non plus un seul réseau de correspondants, mais une superposition de réseaux ou de systèmes de réseaux reliés entre eux, en un *méta-réseau*. Cet espace d'échanges projette ses acteurs au-delà de leur *espace de vie*⁶ immédiat et de leur appartenance aux réseaux locaux auxquels ils participent.
- 5 Les informations se diffusaient par le biais de plusieurs canaux : la lettre et l'imprimé, soit sous forme de livre, soit sous forme de périodique tels que le *Journal des Sçavans*, ou les *Nouvelles de la République des Lettres*⁷. Le premier support, épistolaire et manuscrit, permettait un échange informel et libre, tandis que le second, plus formel, délivrait un savoir sous les formes discursives de la *demonstratio* ou de la *descriptio*⁸ à l'ensemble de la République des Lettres qui le validait, discutait ou rejetait selon l'intérêt et l'utilité qu'il apportait aux sciences.
- 6 Les agents de la République des Lettres sont comme Jacob Spon des savants, des médecins, des libraires, des religieux, des négociants ;

mais ils agissent ou appartiennent souvent à des structures collectives, telles les académies ou les assemblées de savants. De nombreux agents individuels cultivaient de surcroît une double appartenance à des institutions, formelles, souvent contrôlées par l'État, telle l'Académie des Inscriptions à Paris ; et une sociabilité plus informelle à travers les assemblées et cercles savants ou littéraires comme à Paris la Mercuriale de Gilles Ménage (1613-1692). Les académies en tant que structures collectives regroupaient parfois ces savants par métiers et agissaient souvent comme des acteurs autonomes de régulations professionnelles tout en jouant le rôle d'un espace de discussion épistémologique⁹. Par exemple, l'Académie de Saint-Luc, reconnue par lettres patentes du roi en 1655, regroupait la communauté des peintres et tailleurs d'images parisiens et possédait une légitimité régulatrice pour ces professions dans la Capitale. Chaque membre de ces organisations collectives, avait par ailleurs pleinement conscience des avantages que l'appartenance à plusieurs réseaux professionnels et savants, reposant sur les interconnaissances, pouvait leur conférer. Par ces fréquentations, les agents de la République des Lettres servaient autant leurs aspirations socioprofessionnelles que l'essor des sciences par le biais d'une sociabilité indispensable au maintien de leur position et de leur réputation au sein de la société.

7 Acteurs et réseaux s'inscrivent dans un espace géographique centré sur l'Europe. La République des Lettres reste un territoire aux frontières imprécises et sans cesse fluctuantes ; mais ses centres restent inchangés. Le méta-réseau se polarise sur les grands centres intellectuels et culturels d'Europe occidentale. Paris constitua la capitale¹⁰ de la République des Lettres par la qualité de ses bibliothèques, le nombre importants de savants, d'imprimeurs-libraires, ses académies et ses assemblées savantes, et le prestige culturel et artistique de la Cour en Europe. D'autres pôles urbains concurrençaient cependant sérieusement le tropisme parisien par leur dynamisme commercial et leurs productions imprimées comme Londres ou la triade hollandaise composée des villes d'Amsterdam, de Rotterdam et de Leyde.

8 Il convient toutefois de nuancer cette vision hégémonique et homogène. La République des Lettres ne constitue pas un ensemble uniforme et cohérent : des lignes de fracture existent. Les historiens

ne l'ont jamais abordé que sous ses facteurs d'unité, mais il semble pourtant qu'il faille bien étudier les divisions et oppositions la traversant, tout autant que ses marges.

Fractures et dissensions

- 9 Malgré l'égalité supposée de ses membres, en tout cas dans les formes d'une sociabilité harmonieuse dont les règles seraient comprises tacitement par ceux qui la composent, l'appartenance confessionnelle semble jouer un rôle non négligeable dans la constitution et la pérennité de réseaux de correspondants et constituer parfois un sérieux obstacle aux échanges, sans toutefois préjuger des sociabilités locales. Keith P. Luria a montré que dans de nombreuses provinces de France au XVII^e siècle, catholiques et protestants coexistaient pacifiquement malgré l'hostilité entretenue par les controverses théologiques¹¹. À Lyon, le climat de concorde entre catholiques et la petite communauté des protestants, n'empêcha jamais des rapports cordiaux, et de véritables amitiés entre les curieux des deux confessions. Le réseau de correspondants de Jacob Spon n'occulte pas son appartenance à la religion réformée qu'il revendique clairement, et les liens particuliers qu'il entretenait avec la ville de Genève par ses attaches familiales, sa formation intellectuelle et sa confession. Près de la moitié des correspondants de l'antiquaire lyonnais dont les lettres sont conservées sont protestants, qu'ils soient réformés, luthériens ou anglicans. Cela ne l'empêche pas d'écrire assidûment à ses confrères antiquaires catholiques, laïcs ou ecclésiastiques. Le médecin lyonnais contacte Jacques Bénigne Bossuet en 1679, alors précepteur du Dauphin sur la dédicace d'un de ses livres qu'il souhaite dédier au jeune prince ; il envoie régulièrement les titres des nouvelles parutions lyonnaises aux abbés de La Roque et Cureau de La Chambre¹², les rédacteurs du *Journal des Sçavans*, Mais à la suite d'une brouille avec l'un de ses protecteurs, le Père jésuite François d'Aix de La Chaise, qui le pressait, par une lettre datée du 2 janvier 1680, de se convertir au catholicisme Jacob Spon semble avoir perdu quelques correspondants ecclésiastiques¹³. Sa réponse rédigée quelques jours plus tard dans un style piquant mais ferme au confesseur du roi où il défendit sa liberté de conscience déplut à quelques uns de ses contacts comme Bossuet, ou l'abbé Nicaise, et lui attira plusieurs

réponses de controversistes catholiques, dont celle du théologien janséniste Antoine Arnauld¹⁴. Sa réplique fut néanmoins bien accueillie par ses coreligionnaires où elle fut largement diffusée, ce qui lui valut d'être imprimée dans un ouvrage du pasteur Pierre Jurieu¹⁵.

- 10 Un autre facteur clivant n'est pas à sous-estimer puisqu'il résulte souvent des tensions confessionnelles agitant l'Europe ; il s'agit de la polémique. Jacques Solé a montré combien la controverse religieuse fut riche en polémistes et sujets de désaccord entre catholiques et protestants dans la France du XVII^e siècle¹⁶. La polémique n'épargna pas non plus des points particuliers de savoirs. En Italie, les astronomes Geminiano Montanari et Pietro Maria Cavina s'opposèrent sur les calculs de la trajectoire de la comète de 1676. Jacob Spon se querella, lui aussi, avec l'écrivain Georges Guillet en 1679¹⁷ sur des points spécifiques portant sur la fonction de monuments antiques athéniens. Spon l'emporta par l'exactitude de ses réponses mais la querelle divisa profondément la communauté des antiquaires parisiens. Ces passes d'armes érudites sont révélatrices des divisions minant la République des Lettres et appellent ses membres à se déterminer pour un camp. Elles reproduisent dans le champ intellectuel les luttes animant l'espace public de l'Europe moderne ; et, sur le plan des sciences, témoignent de l'élaboration d'une méthode scientifique fondée sur la critique. La République des Lettres expérimentait ce qu'elle allait devenir au XVIII^e siècle : une « opinion publique » prescriptrice et arbitre d'un savoir « légitime »¹⁸.
- 11 Quant aux comportements individuels, la tolérance apparente ne laissait pas de place aux « mauvais usages »¹⁹ à la déviance, à la marginalité. La tenue des savants se jugeait à l'aune des normes de conduite de « l'honnête homme » ainsi que d'une sociabilité et une production savante basée sur un modèle français²⁰. La République des Lettres obéit à plusieurs règles mettant en scène des principes d'équilibre et d'harmonie sociale visant à établir un bien commun²¹. Parmi ces règles la première est bien sûr la circulation des savoirs.
- 12 L'idéalisation excessive de la *Respublica litteraria* dans l'historiographie récente, notamment par les travaux de Marc Fumaroli²², est donc à soupeser à l'aune des dissensions

confessionnelles et intellectuelles dont l'étude des correspondances témoigne.

- 13 C'est à l'intérieur d'une pluralité de réseaux intellectuels épistolaires que ces limites, tantôt franches, tantôt poreuses, se font jour, et modèlent des réseaux qui évoluent au gré du temps et des stratégies personnelles et collectives qu'élaborent leurs acteurs. Bien plus que l'homogénéité fictive d'une République des Lettres, son hétérogénéité lui donne sa richesse et sa complexité, et c'est bien par l'étude des dynamiques réticulaires la composant où s'agrègent et se dispersent ses acteurs que peut s'opérer l'introduction des notions de parcours et d'itinéraire.

Les acteurs, entre parcours et itinéraire

- 14 Nous avons expliqué que La République des Lettres est constituée d'un grand nombre d'acteurs formant des réseaux connectés en un *méta-réseau* dont le but principal est l'échange d'informations ayant pour objet des découvertes scientifiques, les parutions, les événements politiques, diplomatiques, militaires. Et bien d'autres sujets dont témoignent par exemple les revues savantes de l'époque. L'étude d'un réseau épistolaire tel que celui de Jacob Spon s'avère un corpus documentaire de grand intérêt pour comprendre les mécanismes et la nature des échanges informationnels. Nous parlons d'itinéraire et de parcours. Ces notions ont une définition éminemment géographique car elles s'inscrivent dans l'espace, et supposent une mobilité du sujet. Si ces termes sont bien évidemment à lier aux acteurs, nous pouvons aussi étendre leur application à l'information elle-même.

- 15 ***Itinéraire et acteurs : une notion « formatrice » ?***

- 16 La notion d'itinéraire (en latin *iter*, *itineris*, le chemin) est spatialement circonscrite : elle part de l'idée d'un cheminement, d'un point à un autre, avec des enrichissements, des bifurcations, des reniements, mais implique l'idée d'une finalité, ou d'un point final avec des étapes intermédiaires obligées. L'itinéraire suppose donc une organisation et une réflexion sur son terme, mais aussi un choix de l'acteur devant l'infinité des options possibles.

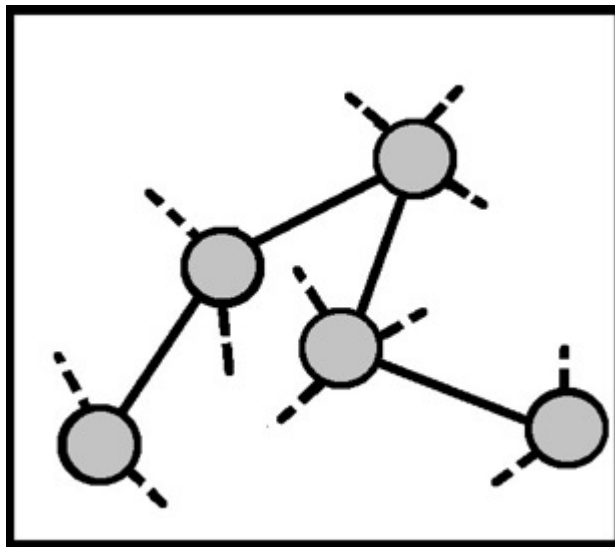
- 17 Cette définition d'itinéraire peut s'appliquer, par exemple, à la formation socioprofessionnelle des acteurs que nous identifions dans nos manuscrits : médecins, magistrats, ecclésiastiques, maîtres forgerons ou imprimeurs suivent un *cursus* où ils doivent franchir différentes étapes visant à une reconnaissance professionnelle et sociale de l'étudiant au terme d'une formation. Le médecin ou le théologien se forme au collège, puis à l'université où il obtient une série de grades validant l'acquisition de savoirs disciplinaires, pratiques et théoriques. Jacob Spon se conforma lui-même à cet itinéraire pédagogique que nous appelons volontiers aujourd'hui « parcours professionnel » : il se forma aux humanités au Collège de Genève entre 1657 et 1662, puis, après un séjour parisien chez le médecin Guy Patin, doyen de la Faculté de médecine. En 1664, il s'inscrivit à la Faculté de médecine de Montpellier, plus favorable aux protestants, où il passa son grade de bachelier en 1666, puis son doctorat le 7 février 1667. Enfin, il intégra le collège royal de médecine de Lyon, grâce à l'appui de son père, alors vice-doyen, au mois de novembre 1668. Cette agrégation permettait l'exercice de la médecine dans la ville.
- 18 La notion d'itinéraire peut aussi être envisagée comme l'expérience formatrice du savant préfigurant son entrée dans la République des Lettres. La *peregrinatio Academica*, ou le *Grand Tour*²³, permettait aux jeunes aristocrates ou bourgeois de l'Europe entière, désireux d'achever leur formation intellectuelle de parcourir l'Italie ou la Grèce. Ils éprouvaient ainsi leur culture classique en puisant dans ce substrat culturel gréco-romain dans lequel ils baignaient depuis leur enfance. Le jeune voyageur suivait un itinéraire, avec des étapes obligées, s'arrêtant dans les villes d'intérêt ou étudiant les vestiges de cités antiques ; il n'hésitait pas à visiter les monuments les plus dignes d'intérêt, et fréquentait les cabinets des savants et de curieux, avant de revenir chez lui et d'utiliser à des fins intellectuelles ce qu'il a pu tirer d'écrits, de croquis et de contacts épistolaires. Dès lors, l'itinéraire pourrait se définir par analogie à un *circuit*, puisque le voyageur revient nécessairement à son point de départ. Nous rapprochons cette circulation spatiale où s'inscrit l'itinéraire à l'espace *strié* tel que défini par Gilles Deleuze et Félix Guattari²⁴, c'est-à-dire un espace circonscrit, balisé, pensé et anticipé, où tout mouvement inutile est écarté.

- 19 La sociabilité itinérante du voyageur permettait de créer des liens professionnels et souvent, des relations amicales s'établissaient et s'entretenaient par voie épistolaire. Jacob Spon suivit aussi cet itinéraire formateur. Entre 1674 et 1676, il visita d'abord l'Italie et ses grands centres intellectuels et historiques : Rome, Florence, Bologne, Venise, Padoue ; puis il s'embarqua pour le Levant dans la suite de l'ambassadeur de Venise à Constantinople Morosini, mais rejoint par ses propres moyens la Corne d'Or et poursuit son voyage par Bursa, Smyrne, Athènes, Delphes, Thèbes. Il retourne à Lyon par mer, et accoste à Venise, franchit les Alpes et atteint enfin Lyon au mois de juillet 1676 par les cantons évangéliques du plateau suisse. Au cours de ce voyage, il noua des amitiés sincères et pérennes qui perdurèrent par le moyen des lettres, avec Antonio Magliabechi à Florence, l'antiquaire Gian Pietro Bellori, à Rome, Antonio Soderini à Venise. En Grèce, Jacob Spon mit à contribution ses lectures d'auteurs grecs comme Pausanias, en confrontant les textes anciens et les ruines qu'il visitait. Il mit à profit cette expérience comparative et déductive pour élaborer sa définition d'archéographie. Ce voyage fut aussi l'occasion de ramener en France près de 3 000 inscriptions et surtout 600 médailles grecques encore rares dans les collections d'Europe occidentale. La lettre devient alors un document précieux pour l'historien puisqu'elle détaille souvent scrupuleusement les faits et gestes de son rédacteur dans les lieux visités. La multiplicité des contacts que Jacob Spon noua avec les savants lors de ce voyage contribua à densifier les rapports épistolaires de la République des Lettres. L'*amicitas* entre Jacob Spon et ses correspondants induisait, comme dans tous les rapports entre acteurs de la République des Lettres une réciprocité dans l'échange des nouvelles des marchandises, et des faveurs. L'amitié entre Jacob Spon et le médecin exilé Charles Patin²⁵ permit au premier d'entrer à l'Accademia dei Ricovrati à Padoue en 1678 et de nouer de nouveaux contacts avec plusieurs savants de Padoue et de Venise.
- 20 Les notions d'itinéraire et de trajectoire induisent une finalité s'apparentant à une téléologie ou du moins à une limite terminative réfléchie d'un déplacement. La *peregrinatio* qu'effectua Jacob Spon se rapproche d'un « circuit » où le point de départ et d'arrivée serait la ville de Lyon avec des étapes obligées telles que Florence, Rome et Venise. Or, Pierre Bourdieu récusait dans son article

*L'illusion biographique*²⁶ la philosophie de l'histoire, c'est-à-dire une histoire orientée, avec une succession d'événements où la vie des acteurs constitue un ensemble cohérent ; un récit duquel se dégagerait une logique se manifestant par une causalité. Or, si cette crainte du sociologue peut s'avérer fondée pour la notion d'itinéraire, elle l'est moins pour la notion de parcours.

Les difficultés de l'application de la notion de parcours

- 21 La notion de parcours (du latin *percursus*, action de parcourir) tendrait, contrairement à celle d'itinéraire, à s'échapper de tout déterminisme²⁷, puisqu'elle n'est pas définissable par sa durée, son sens, sa finalité. Elle suppose un déplacement, ou une déambulation, dans un espace concret et géographique, ou abstrait et intellectuel. La notion de parcours par son ambivalence plastique entre spatialité concrète et pensée abstraite se démarque alors de toute limitation possible²⁸. L'acteur se trouve comme dans pour la notion d'itinéraire en position de faire des choix ; et une fois ce choix effectué, il se trouve libre d'arpenter comme bon lui semble l'espace géographique, intellectuel qui s'offre à lui. autrement dit un *espace lisse*²⁹ où l'individu évolue sans plan défini, tel un nomade dans le désert, pour reprendre la métaphore utilisée par Felix Guattari et Gilles Deleuze. Mais ce déplacement obéit cependant aux circonstances biographiques impliquant une progression plus conjoncturelle, où les inflexions marquées par des contingences existentielles, sociales, matérielles, religieuses, influencent plus qu'elles ne contraignent l'acteur dans sa pérégrination.



III. 2: Essai de modélisation d'un parcours © auteur

- 22 Il s'agit là de paramètres d'importance dans le champ de l'espace savant de la République des Lettres. Nous sommes néanmoins soumis à la lacunarité des sources pour évaluer et étudier l'évolution des parcours biographiques dans les champs géographiques et socioprofessionnels. La correspondance de Jacob Spon paraît avoir été expurgée pour ne garder que les lettres d'intérêt pour l'étude de l'Antiquité. Il nous est ainsi difficile de saisir pleinement les particularités d'une vie familiale et quotidienne de Jacob Spon. Nous serions tentés de dire que les correspondances les plus fournies sont celles qui nous donneraient le plus d'éléments nécessaires à la reconstitution des parcours. Cette affirmation n'est pas tout à fait vraie. Si les sources peuvent être incomplètes, les correspondances du Grand Siècle répondent avant tout à des logiques discursives et publicitaires dissemblables que celles à l'oeuvre pour les écrits du *for privé*³⁰ y compris pour les correspondances : une lettre d'ordre privé ne contiendra pas ou peu d'éléments d'ordre professionnel. L'incertitude de l'étude des parcours individuels par la conservation incomplète des sources pose problème pour retracer les parcours des acteurs dans un cadre professionnel ou intellectuel. Ces études lacunaires peuvent être en partie comblées en déplaçant cette étude sur les interactions entre acteurs, c'est-à-dire les systèmes d'échanges et d'informations, et non plus sur les acteurs eux-mêmes. En nous focalisant sur le champ des interconnexions relationnelles

et informationnelles, les concepts de rhizome de segments, de plateaux, développés par Gilles Deleuze et Felix Guattari, nous paraissent plus pertinentes et rendent son utilité à la notion de parcours par une similarité dans leur nature même.

Penser la République des Lettres par l'information : les notions de rhizome, de segment et de plateau

Acteurs et informations font rhizome

- 23 Il convient de mettre à part l'étude des agents de la République des Lettres et se focaliser uniquement sur les échanges et l'information pour que le rhizome guattaro-deleuzien puisse s'appliquer avec pertinence. C'est en quelque sorte considérer les rapports sociaux non pas par ses extrémités, constituées par les acteurs, mais par leur milieu, organisant la communication des savoirs. Dans *Mille Plateaux, capitalisme et schizophrénie* 2¹, le philosophe Gilles Deleuze et le psychanalyste Félix Guattari se préoccupent par le rhizome, non pas aux individus, mais à ce qui les composent, en particulier à ce qu'ils nomment les *subjectivités sociales* composant ou décomposant l'individu selon son appartenance à plusieurs collectivités le définissant. Nous reviendrons sur cette identité composite plus loin, lorsque nous évoquerons le segment. Le chapitre introductif de *Mille Plateaux* donne une définition et une application du rhizome. En botanique, le rhizome est une tige souterraine portant des racines adventives. Il n'y a pas une racine mais une multiplicité de racines.
- 24 Le rhizome, par sa pluralité, s'oppose à l'unicité d'un modèle traditionnel arborescent organisé selon une origine et des filiations. Il s'en démarque d'autant plus par sa nature même et répond à plusieurs caractères ou principes :
1. *principes de connexion et d'hétérogénéité* : le rhizome peut être connecté avec n'importe quel autre et doit l'être ;
 - 2.

principe de multiplicité : s'affranchir du régime de l'unicité, en une croissance de dimensions dans une multiplicité qui change de nature au fur et à mesure de la multiplicité des connexions ;

3. *principe de rupture assignifiante* : un rhizome peut être rompu, il reprendra en suivant telle ou telle ligne. Tout rhizome est constitué de segments, distribués ou pas, territorialisés ou azonaux, stratifiés ou non ;
4. *principes de cartographie et de décalcomanie* : le rhizome n'est pas un calque, mais une carte, une carte est un rhizome par la multiplicité de ses entrées, et des connexions qu'elle suppose. Comme le rhizome, la carte est démontable, connectable, renversable. Déchirer un rhizome, ou une carte ne signifie pas que la carte n'a plus sens. Elle continuera à faire sens car la carte ne fait pas sens seule.

- 25 Lorsque nous écrivons « modèle arborescent », nous pensons à la distribution verticale et généalogique de l'information où il y aurait un foyer unique d'élaboration puis une diffusion à partir de ce creuset initial. Le rhizome se dissocie de cette approche traditionnelle de production et de diffusion des savoirs et propose un modèle polycentré où l'information n'est pas produite par un, mais par plusieurs foyers interconnectés. Cette approche conceptuelle du rhizome confirme la dimension ontologique de la République des Lettres : elle consiste en un réseau d'informations où les nouvelles se diffusent par capillarité, par le biais des supports matériels classiques de la communication savante que sont l'épistolarité et l'imprimé. Dans le cas de notre thèse, l'information *fait rhizome* avec les acteurs et finit par se confondre avec eux. Il n'est alors plus question d'évoquer des individus, mais l'information elle-même, de sa naissance et de sa diffusion. La seule entorse au rhizome guattaro-deleuzien tient à ce que l'information dispose selon les cas d'un ou plusieurs points d'origine et se soustrait ensuite à ses producteurs pour se répercuter indéfiniment dans les réseaux de la République des Lettres. Ainsi, lorsque Jacob Spon publie en 1679 son livre *Réponse à la critique publiée par M. Guillet*², l'auteur annonce la parution de son ouvrage à l'ensemble de ses contacts européens par voie épistolaire. L'information se diffuse parmi les réseaux de ses interlocuteurs. En d'autres termes, le *producteur*, Jacob Spon, *énonce* sa parution par lettre. Ses correspondants, les *récepteurs*, diffusent cette information à leurs réseaux. Des traces épistolaires nous rappellent alors que l'information se répercute dans toute la République des Lettres. La

répercussion échappa au producteur de l'information, Spon. Les correspondants de l'antiquaire, Bossuet à Paris, le médailliste Antoine Galland³ à Smyrne, et Pierre Bayle à Sedan⁴, évoquent à l'insu de Spon la parution de la *Réponse à la critique publiée par M. Guillet* dans leurs lettres. Les journaux savants se font l'écho de la publication, avec ou sans le consentement de l'auteur. Dans le cas de l'ouvrage de Jacob Spon, l'abbé de la Roque, rédacteur du *Journal du Sçavans*, fut informé par une lettre de l'auteur⁵ et put ainsi faire un article sur l'ouvrage⁶ selon les informations contenues dans le pli qui lui fut adressé.



26 Ill. 3 : Carte et rhizome font sens même tronqués

Source : OpenStreetMap. © auteur

La notion de segment réhabilite celle de parcours

27 Si l'on revient à la prise en compte les rapports entre acteurs de la République des Lettres, la notion de rhizome s'applique à condition d'introduire un autre concept guattaro-deleuzien le complétant : le segment. Pour Gilles Deleuze et Félix Guattari⁷, le segment figure une représentation abstraite et spatiale du rhizome. Nous sommes tous composés de segments définissant notre origine sociale, notre sexe, notre travail, etc. Ces segments se chevauchent, s'unissent ou se divisent. C'est pourquoi le rapprochement avec la notion de parcours

prend alors son sens dans le cadre d'études biographiques. Les déambulations d'acteurs individuels conduisent à rencontrer d'autres acteurs, à les influencer ou à être influencé par eux. Dans une représentation spatiale, le segment aura alors la valeur de sa définition : professionnelle, biographique, etc. Le parcours « segmentarisé » chevauchera d'autres segments, s'en rapprochera, ou s'en éloignera. Par la représentation segmentaire, l'individu se confond alors avec son parcours et fait rhizome avec lui. On peut ainsi percevoir Jacob Spon comme étant la somme de plusieurs segments lui conférant son identité ; parmi ces segments, les suivants : masculin, lyonnais, bourgeois, protestant, médecin, phtisique, antiquaire, historien, etc. Ces segments identitaires nous paraissent appropriés pour expliquer la nature à la fois complexe et complémentaire des réseaux de l'antiquaire, et la circulation des savoirs dans l'espace de la République des Lettres. À la jointure de plusieurs réseaux, les acteurs individuels pouvaient combiner opportunément leurs appartenances à des réseaux collectifs : académies, collèges, confréries, congrégations ou ordres religieux, appartenance confessionnelle, etc.

- 28 Considérée comme une structure réticulaire constituée d'un agrégat d'acteurs individuels, la République des Lettres est un rhizome traversé de segments, lesquels sont les échanges effectués par ces mêmes acteurs. Mais l'une des caractéristiques principales de ce rhizome, la densité segmentaire, c'est-à-dire des interconnexions entre acteurs et leur pérennité, dépend de l'intégration de l'acteur lui-même aux réseaux locaux. La qualité et l'abondance de la production intellectuelle d'un acteur pèsent sur le nombre d'échanges épistolaires opérés. Par exemple, le corpus de lettres de Pierre Bayle, philosophe, journaliste, controversiste, rédacteur des *Nouvelles de la République des Lettres*, professeur à l'Académie protestante de Sedan, auteur de plusieurs ouvrages, comporte pas moins de 1500 lettres alors que celui de Jacob Spon médecin et antiquaire lyonnais n'en compte modestement que 425. Ce déséquilibre montre quelle était la place des deux savants dans la République des Lettres. L'attractivité exercée par Pierre Bayle est liée à sa position de rédacteur attentif aux nouvelles de l'Europe savante, comme producteur et intermédiaire culturel majeur⁸, alors que Jacob Spon exerçait et correspondait en raison de son activité médicale,

mais aussi en vertu d'un goût pour l'Antiquité et l'Histoire. La position géographique de Lyon, ville-étape incontournable entre Paris et l'Italie et centre dynamique d'imprimerie, confortait la place d'intermédiaire de l'Antiquaire dans l'espace intellectuel européen.

- 29 Nous évoquions plus haut la multiplicité des réseaux formant la République des Lettres. Pour affiner ou préciser leur rôle, nous prenons en considération un troisième concept guattaro-deleuzien, le plateau.

Le plateau : entre communauté et réseaux

- 30 Un plateau désigne pour Félix Guattari et Gilles Deleuze « *toute multiplicité connectable avec d'autres par tiges superficielles, de manière à former et étendre un rhizome* ». Ce sont ces extrémités que nous avons écartées lorsque nous avons évoqué le rhizome. Nous abordons ici le plateau comme un ensemble d'acteurs réunis par un segment commun les caractérisant : religion, profession, classe sociale, etc. Selon la représentation spatiale deleuzo-guattarienne, ils désignent à une échelle locale, la multiplicité des réseaux locaux où s'insèrent individus et institutions, caractérisant la République des Lettres dans sa pluralité. Les « plateaux », composés d'acteurs, sont connectés par un ou plusieurs segments à d'autres plateaux et font rhizome. Le concept de plateau pourrait s'appliquer de manière générale à tout acteur collectif : académies, assemblées, églises, collèges, etc.
- 31 Dans son ouvrage *Le temple de la sagesse*, Stéphane Van Damme tente de saisir le réseau de correspondants de médecins lyonnais et en particulier celui de Jacob Spon⁹ ; il fait état d'une concurrence avec le réseau épistolaire des jésuites du Collège de la Trinité de Lyon pour le monopole des contacts avec le reste de la République des Lettres. L'auteur oppose donc un plateau socioprofessionnel, bourgeois et médical, à un plateau confessionnel et éducatif jésuite.
- 32 Intéressons-nous au « plateau » protestant, lyonnais, qui dépasse le cadre médical. La communauté protestante lyonnaise ne dépassait pas dans les années 1670 les 3000 individus¹⁰. Ce nombre alla en diminuant sous l'action de la Compagnie de la Propagation de la Foi et

de l'exil progressif de ses plus riches membres à l'approche de la révocation de l'édit de Nantes. Cependant, parmi les membres de cette petite communauté très liée au reste de l'Europe par ses activités et ses attaches familiales, on peut attester pour deux personnes au moins, de correspondances élargies avec la République des Lettres : celles de Jacob Spon et de l'apothicaire Philippe Sylvestre Dufour. Le médecin et l'apothicaire seraient deux des segments connecteurs entre le plateau protestant lyonnais et l'ensemble de la République des Lettres. Jacob Spon fait profiter ses coreligionnaires de ses liaisons avec l'ensemble de l'Europe pour de petits services : lettres de recommandation, gages pour des domestiques¹¹, etc.

- 33 Le médecin lyonnais cultivait une diversité de contacts épistolaires allant au-delà de sa simple appartenance confessionnelle. Nous avons constaté par nos recherches que ces correspondants étaient pour moitié catholiques, et pour moitié protestants¹². Cependant, comme nous l'avons vu, l'aspect lacunaire des sources disponibles rend difficile toute évaluation de l'intensité des échanges entre Spon et ses contacts européens, et ne garantit aucunement leur exhaustivité. Sa fréquentation de la bonne société lyonnaise semble toutefois confirmer notre appréciation d'une sociabilité tolérante et variée. Jacob Spon faisait partie du « cercle de Bellecour », une assemblée de curieux lyonnais réunie autour du trésorier Laurent Pianello de la Valette résidant place Bellecour. Des protestants, comme le banquier Jean Case, côtoyaient des catholiques épris d'histoire et de curiosité comme le chanoine de Saint-Just Jérôme Pécoil, l'avocat viennois Nicolas Chorier, le peintre officiel de la ville de Lyon Thomas Blanchet.
- 34 Nous pensons donc, contrairement à un « effet de concurrence » pointé par Stéphane Van Damme, à une complémentarité des réseaux lyonnais pour la circulation des savoirs entre Lyon et le reste de la République des Lettres. Ces plateaux socioprofessionnels et confessionnels permettaient aux cercles cultivés de la ville de se tenir au courant des nouvelles provenant de la République des Lettres. D'autre part, d'autres segments existaient et liaient les érudits lyonnais, protestants ou catholiques, avec l'Europe savante. Nous avons mentionné le réseau du collège des jésuites, il existait aussi d'autres réseaux encore peu étudiés, ceux des imprimeurs-libraires¹³

comme Jean-Antoine Huguetan ou Jean Anisson, qui, au-delà des préoccupations purement professionnelles, paraissent avoir échangé sur des sujets d'érudition. Le plateau protestant lyonnais rassemble à la fois une communauté liée par sa foi, mais dépasse la dimension confessionnelle par l'insertion des plus savants de ses membres dans les réseaux de la République des Lettres. Jacob Spon facilita les échanges entre l'échelon local lyonnais et l'Europe des lettrés et des curieux, tout en tirant profit de sa position d'intermédiaire.

- 35 Les concepts métaphoriques guattaro-deleuziens que nous venons d'évoquer sont à considérer comme modèles de représentation spatiale facilitant notre compréhension des notions de parcours et d'itinéraires dans des stratégies d'insertion réticulaires. L'analyse conceptuelle du rhizome par l'articulation segment - plateau concorde avec la définition de parcours en raison de leur caractère incertain : l'un est fait de connexions multiples et innombrables, l'autre part du postulat d'une finitude incertaine, en opposition à la notion d'itinéraire contenant en elle sa propre finalité et une organisation supposant une action réfléchie des acteurs. Nous avons dépassé la simple application des concepts de parcours et d'itinéraire à notre sujet de thèse en introduisant un troisième concept essentiel, celui de réseau. L'acteur individuel se fonde dans la pluralité des réseaux de la République des Lettres. Dans cet espace aux contours imprécis et mouvants, les notions de parcours et d'itinéraires paraissent banales lorsqu'on ne considère pas celle du réseau pour mieux les comprendre. Il nous a semblé pertinent d'opérer une distinction entre deux réseaux : celui des agents individuels ou collectifs, et celui des interactions entre agents, c'est-à-dire des informations. Ces réseaux agissent et interagissent dans le champ mouvant d'un espace savant étendu à toute l'Europe. Paradoxalement, les acteurs en tant que producteurs de savoirs permettent à l'information de circuler, car l'information ne peut s'autonomiser des agents qui créent et rendent opérants la circulation des savoirs. Dans le cas de notre thèse, le réseau des interactions n'est que l'interface régulant les échanges des correspondants avec Jacob Spon.
- 36 Nous avons privilégié le concept de rhizome à celui de parcours pour montrer que les relations sont motivées par le partage des connaissances. L'information passait par une infinité de segments en faisant rhizome avec les acteurs pour finalement constituer un *méta-*

acteur mû par la volonté de faire progresser le Savoir et les sciences à l'aide de la Raison pour permettre l'avènement d'une société éclairée qui vaincrait la superstition et le mensonge.

NOTES

1 1 Thèse de doctorat de philosophie de Jürgen HABERMAS, *Strukturwandel der Öffentlichkeit. Untersuchungen zu einer Kategorie der bürgerlichen gesellschaft*, thèse traduite en français en 1978, parue chez Payot sous le titre *L'espace public : archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*.

2 Cette journée d'étude sur le thème du parcours en histoire, à laquelle nous avons participé, s'est tenue à Lyon le 5 décembre 2011.

3 Nous nous appuyerons notamment au chapitre introductif consacré au rhizome, de *Mille plateaux, capitalisme et schizophrénie 2*, Paris, éditions de minuit, 1980.

1 Bien qu'il la définit dès son retour d'un long voyage en Grèce et en Asie mineure, en 1675 et en 1676, Jacob Spon ne donna une définition complète qu'en 1685 dans la préface de ses *Miscellanea erudita antiquitatis* :

« L'Archéographie est le fait de montrer ou de connaître les vestiges antiques par lesquels les Anciens se sont appliqués à diffuser la Religion, l'Histoire, la Politique et les autres arts ou sciences de leur temps, et à les transmettre à la postérité. Or étant donné la diversité des supports sur lesquels ces traces se trouvent gravées, l'Archéographie semble devoir se subdiviser en autant de sciences. »

2 Sur les questions liés au goût de Jacob Spon pour l'antiquité et à ses critères artistiques, nous renvoyons à notre article, « Jacob Spon et les arts : un savant protestant dans la République des Lettres », *Chrétiens et sociétés* [En ligne], Numéro spécial I -1, 91-113.

URL : <http://chretienssocietes.revues.org/2732>

3 Pour une définition, une présentation et une histoire de la *République des Lettres*, voir l'ouvrage de Hans BOTS, Françoise WAQUET, *La République des Lettres*, Paris, Belin-DeBoeck, coll. Europe et Histoire, 1997, 188 p.

4 Jürgen HABERMAS, *op. cit.*, 1978, p 10-61. Les travaux d'Habermas sur l'espace public permettent de tenter de cerner les mobiles et les aspirations des acteurs formant la République des Lettres : outre la dimension publicitaire

bénéfique à ses membres, ceux-là pouvaient et voulaient, à l'aide de la discussion et d'une réflexivité critique dégagée de toute influence religieuse, agir rationnellement dans le Siècle et dans l'Histoire.

5 Nous renvoyons le lecteur à l'avant-propos de Daniel ROCHE « Réseaux des pouvoirs, pouvoir des réseaux dans l'Europe des Lumières », de l'ouvrage collectif dirigé par Pierre Yves BEAUREPAIRE, *La plume et la toile. Pouvoirs et réseaux de correspondance dans l'Europe des Lumières*, Arras, Artois Presses Université, coll. Histoire, 2002, p. 8-24. L'auteur donne une synthèse de la notion de réseau sous tous ses aspects : matériel, informationnel, etc.

6 Cette notion fut développée en corollaire de celle d'espace vécu par le géographe Armand FREMONT dans son ouvrage *La région, espace vécu*, Paris, PUF, 1976. L'espace de vie représente l'espace social où évolue l'individu.

7 Sur ce sujet, voir Hans BOTS, Françoise WAQUET, *Commercium litterarium. Les formes de la communication dans la République des Lettres, 1600-1750 : conférences des colloques tenus à Paris 1992 et à Nimègue 1993*, Amsterdam, APA Holland University Press, 1994.

8 Ces deux formes, la première logique et déductive, la seconde descriptive et interprétative avaient pour but d'asseoir le magistère de leur auteur sur le sujet traité par le livre. Dans les deux cas, la qualité de l'ouvrage pouvait modifier sensiblement l'intensité des échanges de l'auteur avec le reste de la République des Lettres.

9 Voir l'ouvrage de sociologie de Nathalie HEINICH, *Du peintre à l'artiste. Peintres et académiciens Artisans et académiciens à l'âge classique*, Paris, Éditions de Minuit, 1994.

10 L'attractivité parisienne pour les savants européens a été étudiée pour la philosophie par Stéphane VAN DAMME dans *Paris, capitale philosophique. De la Fronde à la Révolution*, Paris, Odile Jacob, 2005. Une grande partie des conclusions de l'auteur s'applique aussi pour d'autres disciplines, notamment l'histoire et la philologie.

11 L'auteur prend l'exemple du Poitou, mais il s'applique *in extenso* à de nombreuses régions et villes françaises, comme Lyon. Keith P. LURIA, *Sacred Boundaries : Religious Coexistence and Conflict in Early-Modern France*, Washington, D.C., The Catholic University of America Press, 2005.

12 Les lettres de l'abbé Jean Paul de La Roque et de Pierre Cureau de la Chambre sont pour la plupart conservées à la Bibliothèque municipale de Lyon (BML), ms fonds général 1720-1721.

13 De nombreux savants de la République des Lettres appartenaient à un ordre religieux ou assuraient la prêtrise. Parmi les correspondants de Jacob Spon, mentionnons dom Jean Mabillon, bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, l'abbé Claude Nicaise, chanoine de la Sainte Chapelle de Dijon, le jésuite clermontois Gilles Lacarry... Sur ce sujet, voir Bruno NEVEU, *Érudition et religion aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, Albin Michel, 1994.

14 Antoine ARNAULD, *Remarques sur une lettre de M. Spon de la Religion Prétendue Réformée médecin à Lyon*, Lyon, Rey et Plaignard, 1681.

15 Pierre JURIEU, *La politique du clergé de France, ou entretiens curieux de deux catholiques romains, l'un parisien & l'autre provincial, sur les moyens dont on se sert aujourd'hui, pour détruire la religion protestante dans ce royaume*, 2^e éd., Reveuë Corrigée & Augmentée de plusieurs lettres sur le mesme Sujet & Principalement de celle de Mr Spon. Au P. La Chéze, La Haye, Abraham Arondeus, 1681.

16 Jacques SOLÉ, *Le Débat entre protestants et catholiques français de 1598 à 1685*, Lille, Atelier national de Reproduction des Thèses, 1984, 4 vol., Thèse d'État soutenue à l'Université de Lyon 2 en 1981.

17 Cette polémique est intéressante à analyser par son déroulement. Georges Guillet se dévoila le premier par un livre *Lettres écrites sur une dissertation d'un voyage de Grèce*, publié par Mr Spon paru à Paris chez Michallet. Jacob Spon répliqua dans un ouvrage, *Réponse à la critique publiée par M. Guillet sur le Voyage de Grèce* publié à Lyon chez Thomas Amaulry. Les deux antagonistes en appelèrent à l'arbitrage du Dauphin de France, et de la République des Lettres. Les partisans de Jacob Spon condamnaient les « romans » de Guillet sur Athènes puisqu'il avait rédigé son livre en fonction des mémoires qu'on lui envoyait de Grèce, alors que Spon s'était rendu sur les ruines mêmes d'Athènes, de Mégare, et de Delphes. Georges Guillet dénonce « l'escadron volant des antiquaires » comme un groupe prompt à l'autosatisfaction et aux flatteries, mais aussi à de vaines minuties. Jacob Spon vainquit son adversaire par les précisions « scientifiques » de son travail qu'il apporta dans sa réponse à Georges Guillet.

18 Jürgen HABERMAS, *op cit.*, (1978), p. 48 et alii.

19 Voir l'ouvrage d'Anne GOLDGAR, *Impolite learning, conduct and community in the Republic of Letters, 1680-1750*, Londres, New Haven, Yale University Press, 1995.

20 Sur ce sujet, voir François WAQUET, *Le modèle français et l'Italie savante : conscience de soi et perception de l'autre dans la République des lettres (1660-*

1750), Rome, École française de Rome, 1989.

21 Voir sur ce point les analyses d'Hélène MERLIN, *Public et littérature au XVII^e siècle*, Paris, Les Belles Lettres, 1994, p. 126 et 166.

22 Les reproches faits à Marc Fumaroli concernant son approche uniquement textuelle et littéraire de la République des Lettres, en excluant sa matérialité, et ses réseaux, mais les divisions et les périphéries marquées par le libertinage, l'irrégion et les problèmes et le plagiat. Voir l'article de Jean-Pierre CAVAILLÉ, « Le paladin de la République des Lettres contre l'épouvantail des sciences sociales. Une réponse à Marc Fumaroli (février 2005) », *Les dossiers du GRIHL* [En ligne], Paris, 2007,

². URL : <http://dossiersgrihl.revues.org/278>, consulté le 21 octobre 2011.

23 Sur ce sujet, lire l'ouvrage de Paul DIBON et Françoise WAQUET, *Johannes Fredericus Gronovius, pèlerin de la République des Lettres, Recherches sur le voyage savant au XVII^e siècle*, Genève, Droz, 1984 ; mais aussi Attilio BRILLI, *Il viaggio in Italia. Storia di una grande tradizione culturale*, Bologna, Il Mulino, 2006.

24 Gilles DELEUZE, Félix GUATTARI, *Capitalisme et schizophrénie 2, Mille Plateaux*, Paris, éditions de Minuit, 1980, p. 592-625.

25 Charles Patin (1633-1693), né à Paris, est le fils du médecin Guy Patin, Il fait des études de médecine à Paris et entame une carrière dans la capitale. Mais coupable d'un trafic de livres prohibés entre les Provinces-Unies et Paris, il doit à s'exiler en 1667. Il entame alors un voyage en Allemagne et en Hollande. Il rencontre Jacob Spon à Strasbourg en 1671 et ils voyagent ensemble jusqu'aux rives de la Mer du Nord. Il s'installe définitivement à Padoue en 1676 et obtient une chaire de médecine au Studio. Parallèlement à sa carrière médicale, Charles Patin se livre à un intense commerce de monnaies et publie de nombreux ouvrages de référence sur la science des médailles.

26 Pierre BOURDIEU, « L'illusion biographique » in *Actes de la Recherche en Sciences sociales*, N° 62-63, Paris, 1986, p. 69-72.

27 Nous privilégions une définition « ouverte » du mot, qui est décrit comme synonyme à celui de trajet dans les dictionnaires usuels. À l'inverse, les géographes le définissent comme l'ensemble des relations d'un acteur à l'espace lors d'un déplacement. Voir Jacques LEVY, Michel LUSSAULT (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, 2003, p. 690.

28 Pour une mise en perspective du parcours, et de son ambiguïté, nous renvoyons le lecteur aux contributions contenues dans un numéro spécial

consacré au « sens du parcours » de la revue de sémiotique *Protée*, 33, 2, automne 2005.

29 Gilles DELEUZE, Félix GUATTARI, *op. cit.*, p. 593-625.

30 Ces écrits peuvent être une correspondance privée, des autobiographies, des journaux intimes. Ils recouvrent en partie la notion « d'égo-documents ». Sur ce sujet, voir Jean-Pierre BARDET, François-Joseph RUGGIU (dir.), *Nouvelles lectures historiques des écrits du fort privé en Europe du XVI^e au XVIII^e siècle*, Paris, P.U.P.S., 2005.

1 Gilles DELEUZE, Félix GUATTARI, *op. cit.*

2 Jacob SPON, *Réponse à la critique publiée par M. Guillet sur le Voyage de Grèce de Jacob Spon. Avec quatre lettres sur le mesme sujet, le Journal d'Angleterre du sieur Vernon et la liste des erreurs commises par M. Guillet dans son Athènes ancienne et nouvelle*, Lyon, Thomas Amaulry, 1679.

3 Antoine Galland (1646-1715), antiquaire du roi, effectua plusieurs voyages en Asie mineure, notamment à Smyrne pour acheter et exporter des œuvres d'art antiques pour le Cabinet des médailles du roi.

4 Voir la lettre de Pierre Bayle à Vincent Minutoli du 24 mars 1680 (lettre N° 183), dans Elisabeth LABROUSSE, Antony MCKENNA (dir.), *Correspondance de Pierre Bayle*, III, Oxford, Voltaire Foundation, 2003.

5 Voir la lettre du 6 août 1679 rédigée par Jacob Spon et envoyée à l'abbé Jean-Paul de la Roque, Bibliothèque nationale de France (BnF), ms fr 19210, f° 347.

6 Voir le dernier numéro de l'année 1679 du *Journal des Sçavans*, Paris, Jean Cusson, 1679, p. 301.

7 *Op. cit.*, chapitre 9 : « 1933. Micropolitique et segmentarité » p. 254 et alii.

8 Sur cette notion d'intermédiaire culturel, voir l'introduction de l'ouvrage collectif dirigé par Christiane BERKVEN-STEVELINCK, Hans BOTS et Jens HÄSELER, *Les grands intermédiaires culturels de la République des Lettres. Etudes de réseaux de correspondances du XVI^e au XVIII^e siècles*, Paris, Honoré Champion, 2005. Jacob Spon joua aussi ce rôle d'intermédiaire culturel entre réseaux parisiens et réseaux italiens, pour l'échange de nouvelles et de marchandises en particulier les médailles et les livres.

9 Stéphane VAN DAMME, *Le temple de la Sagesse. Savoirs, écriture et sociabilité urbaine (Lyon, XVII^e-XVIII^e siècle)*, Paris, éditions de l'EHESS, 2005, p. 368-369.

- 10 Sur la communauté protestante lyonnaise au XVII^e siècle, voir Odile MARTIN, *La conversion protestante à Lyon (1659-1687)*, Genève, Droz, 1986.
- 11 Voir par exemple, une lettre écrite à Charles du Fresne du Cange, datée du 14 août 1685, BnF, ms fr 9502, f^o 114. Jacob Spon demande à Du Cange d'intercéder auprès du marquis de Jouy, gentilhomme de la chambre du roi pour payer les gages d'un domestique d'origine lyonnaise décédé en service, à son père, un ouvrier du libraire Jean Anisson nommé Besson.
- 12 Un décompte parmi les 425 lettres conservées que nous avons recensées et annotées fait état de 37 correspondants protestants (y sont inclus les anglicans et les luthériens) pour 35 correspondants catholiques. Nous ne tenons pas compte des correspondants attestés dans les lettres conservées.
- 13 Quelques historiens italiens se sont intéressés aux liens existant entre le bibliothécaire du Grand-Duc de Toscane, Antonio Magliabechi, et les imprimeurs lyonnais Huguetan, Arnaud et Borde. Voir Salvatore USSIA, *Carteggio Magliabechi. Lettere di Borde, Arnaud e associati lionesi ad Antonio Magliabechi (1661-1700)*, Florence, Olschki, 1980 ; et Alfonso MIRTO, *Il carteggio degli Huguetan con Antonio Magliabechi e la corte medicea. Ascesa e declino di un' impresa editoriale nell' Europa seisetcentesca*, Soveria Mannelli, Rubbettino, 2005.

AUTHOR

Yves Moreau
LARHRA, UMR 5190

Pierre Arnal, Ambassadeur de France au Venezuela :

un itinéraire retracé par le biais de sa correspondance diplomatique (1952-1955)

Maria Uzcátegui Moncada

OUTLINE

Un bref détour historique

Le rayonnement culturel français : un enjeu de géopolitique

Les méfiances envers une France hésitante

Conclusion

TEXT

- 1 Nous présentons dans cette contribution l'itinéraire de Pierre Arnal, ambassadeur de France à Caracas du 3 mars 1952 au 27 mars 1955. Nous avons privilégié la notion d'itinéraire car, comme nous le verrons, il s'agit de montrer le cheminement suivi par l'acteur dans un espace d'accueil durant une période courte. Durant ces trois années où Pierre Arnal se trouve au Venezuela, il est question pour la France de rétablir son influence en Amérique latine et de renouer ses relations culturelles avec un pays dont l'économie pétrolière rayonnante attirait l'attention de toutes les grandes puissances. La période durant laquelle cet itinéraire se développe est intéressante en ce qu'elle offre de nombreux exemples de ruptures et de transitions, tant au niveau de la politique intérieure et extérieure vénézuélienne que dans les grandes lignes adoptées par la diplomatie française au Venezuela.
- 2 Cet article s'inscrit dans un cadre de recherches plus large visant l'élaboration d'une thèse qui retrace les relations politiques et culturelles franco-vénézuéliennes et leur évolution depuis 1870.
- 3 Afin de comprendre et de décrypter le type des relations que la France et le Venezuela ont établi depuis les années 1945-1947, nous nous sommes intéressés aux représentations collectives des relations

franco-vénézuéliennes et à la manière dont ces représentations ont été instrumentalisées et mises au service de la diplomatie culturelle. Nos travaux de recherche s'inspirent des études menées par P. Renouvin et J.-B. Duroselle en 1964 ; revisitées depuis par les historiens de l'histoire culturelle.¹ Ces études marquent un tournant dans l'histoire des relations internationales. Renouvin considère que quand bien même l'étude de l'histoire diplomatique (initiatives et intentions des gouvernements) est fondamentale à l'étude des relations entre deux États, il est plus important encore de repérer les influences qui ont orienté le cours de l'action diplomatique : « Les conditions géographiques, les mouvements démographiques, les intérêts économiques et financiers, les traits de la mentalité collective, les grands courants sentimentaux² ». C'est ce que l'auteur définit comme « forces profondes »³.

- 4 Les correspondances de M. Arnal intéressent par leur clarté et la richesse analytique de la société vénézuélienne. En effet, elles offrent des rapports détaillés à propos des volets politique, économique et social du Venezuela. Ainsi, nous retrouvons des avis pertinents sur les possibilités d'investissement des capitaux français, sur le coût de la vie quotidienne et sur le style de vie des élites vénézuéliennes. Surtout, l'ambassadeur Arnal contribue à refonder des liens qui avaient été distendus par l'événement de la Seconde guerre mondiale. Ce dernier aspect est essentiel car il permet de démarquer l'itinéraire de ce diplomate de celui des autres ambassadeurs français en mission à Caracas. Notamment, parce que c'est lui le premier à s'atteler à la reconstruction d'une passerelle stable dans la durée : celle de la coopération culturelle institutionnalisée. Pierre Arnal offre une information complète à un moment historique crucial, tant sur le plan de la politique internationale que sur celui de la politique intérieure : la bipolarisation mondiale dans un contexte de guerre froide, la reconstruction de la France et les complications dérivées d'une volonté de décolonisation des territoires de l'Union ; la prospérité économique pour le Venezuela liée à un vaste programme de modernisation. Côté vénézuélien, les Archives du Ministère des Relations Extérieures à Caracas conservent les traces de l'intention exprimée du gouvernement français, par l'intermédiaire de son Ambassadeur, de donner cours à des projets stratégiques afin de

porter un remède à la régression du prestige français et de son influence culturelle et politique au Venezuela ⁴.

- 5 L'on observe ainsi une claire évolution dans les relations diplomatiques entretenues par la France et le Venezuela depuis l'arrivée de M. Arnal à Caracas. Cela pourrait s'expliquer, d'une part, par la conduite avisée de M. Arnal qui rend assez rapidement compte des obstacles que la France devra surmonter afin de conclure des accords économiques avec le Cabinet de Caracas. D'autre part, par la volonté déployée dans la conclusion des projets conçus dans le cadre d'une stratégie de diplomatie culturelle. Cette volonté s'est exprimée au travers de ses réalisations : l'ouverture du Lycée Pascal de Caracas, la modernisation des espaces culturels français à Caracas et la création d'un journal publié en langue française, *Le Carnet de Caracas* « au service de l'amitié franco-vénézuélienne ». Des initiatives de ce type seront reprises et renforcées par les successeurs de M. Arnal. La France demeure un modèle de culture et de raffinement pour les élites vénézuéliennes et Pierre Arnal sait en rendre compte de ce fait. Par ailleurs, les questions géopolitiques qui inquiètent le monde à cette époque font que les deux pays trouvent un terrain d'entente et un intérêt à la promotion de la francophonie au Venezuela.
- 6 La ligne de politique étrangère, relancée et assumée plus tard par de Gaulle (1962), poursuit comme principal objectif la coopération avec les pays du Tiers monde. La France se tourne vers les pays de l'Amérique hispanique et vers le Brésil, en considérant qu'ils font partie d'une aire culturellement proche à la France et redonnant de l'importance au concept de la « latinité ». Cette nouvelle politique prône le sentiment d'amitié que la lie la France à l'« Amérique latine » à travers la mise en place d'une aide culturelle et scientifique. Le but étant la participation des ressortissants français à la formation d'un capital humain capable de contribuer au développement de la région.
- 7 Il est tout à fait envisageable que la ligne d'action de Pierre Arnal et les informations par lui développées et transmises au Ministère des Affaires Étrangères aient été fondamentales pour la préparation des accords qui ont été conclus quelques années plus tard et qui allaient dans le sens de la coopération. En effet, ce n'est qu'après la visite du Président de Gaulle en 1964 que l'on assistera à la matérialisation des efforts déployés dans le sens de la diplomatie culturelle avec

l'installation d'une Commission Mixte franco-vénézuélienne et l'engagement des négociations visant la signature d'un accord de coopération culturelle, scientifique et technique. Cet accord, finalement signé en 1974⁵, aura permis à la France de retrouver son rayonnement dans un pays qui avait complètement basculé sous l'influence culturelle des États-Unis, principal partenaire économique du Venezuela depuis les années 1920.

- 8 Au Venezuela, comme dans d'autres pays d'ailleurs⁶, des initiatives individuelles avaient été prises à la faveur de l'action culturelle française par des hommes agissant de façon plus ou moins isolée. Particulièrement importante fut l'action, par exemple, des congrégations religieuses et des institutions d'enseignement par elles fondées officieusement⁷. Mais aussi celle des Vénézuéliens venus compléter leur formation scientifique en France dès la fin du XIX^e siècle. Toutefois, ce type d'échanges s'était toujours opéré à la marge d'une politique étrangère entre les États, et impliquait rarement une participation directe des envoyés diplomatiques.
- 9 Afin de mieux comprendre l'itinéraire de Pierre Arnal, il convient donc de faire un point sur les affinités historiques autour desquelles les mondes diplomatiques vénézuélien et français tiennent leurs diverses représentations des relations entre les deux pays. Nous aborderons ensuite les actions concrètes exercées dans le sens de la diplomatie culturelle par l'Ambassadeur Arnal lors de sa mission à Caracas et nous terminerons par un exposé de ses impressions sur la réception que les Vénézuéliens réservèrent à ces réalisations.

Un bref détour historique

- 10 L'historique des relations franco-vénézuéliennes qui nous est présenté sur le site internet de l'Ambassade de France au Venezuela, met en avant la question de l'héritage des Lumières en parlant d'un type de relations caractérisées par la *fidélité*, l'*excellence* et le *dynamisme*⁸. En ce sens, un bref détour de la période abordée s'impose afin de rendre compréhensible de l'ensemble des représentations collectives mobilisées dans l'intention renforcer les liens entre la France et le Venezuela. Ces représentations envisagent les possibles points communs à ces deux Républiques « sœurs » dont la naissance fut inspirée des idées révolutionnaires.

- 11 Beaucoup d'historiens, en France et au Venezuela se sont d'ailleurs intéressés aux rapports entre le mouvement d'Indépendance hispano-américaine⁹ et la France¹⁰. Les précurseurs du premier, en effet, tenaient leurs idéaux de la philosophie des Lumières¹¹ avec lesquels ils entrèrent en contact grâce à la lecture d'ouvrages qui arrivaient en contrebande et provenaient pour la plupart des Antilles. Des traductions de ces ouvrages commencèrent également à circuler dans les principales villes du Venezuela. Ces jeunes imprégnés des idées révolutionnaires et du romantisme, complétaient généralement leur parcours à travers des voyages en Europe et aux États-Unis. Seules les classes sociales les plus privilégiées voyageaient¹².
- 12 En effet, l'éducation et l'accès à la connaissance étaient réservés à une élite dont l'origine et la pureté de lignée comptaient – avec la censure, bien entendu – parmi les principales contraintes que devaient surmonter tous ceux qui aspiraient à accéder à la culture lettrée à l'époque de l'ancienne Capitainerie vénézuélienne. Les blancs étaient, d'ailleurs, les seuls autorisés à être admis à l'*Universidad Real y Pontificia de Santa Rosa*, inaugurée le 11 août 1725 et qui devint plus tard l'Université de Caracas.
- 13 En haut de la pyramide de l'organisation sociale coloniale se trouvaient les blancs. à l'intérieur de ce groupe, on pouvait distinguer trois sous-groupes : les « blancs-criollos » ou « *mantuanos* » formaient la classe dirigeante de l'économie coloniale ; leur noblesse était fondée sur leurs richesses et ils pouvaient accéder à des postes relativement importants de l'organisation politique et administrative coloniale. Venaient ensuite les « blancs-péninsulaires » qui conformaient ce que l'on pourrait appeler aujourd'hui la « bureaucratie coloniale » – leurs revenus procédant directement de la couronne espagnole. L'on retrouvait enfin les « blancs d'*Orilla* » (de bord), descendants des blancs créoles voire parfois procédant de l'union d'un blanc créole et d'une indienne. Subordonnés à l'autorité de deux groupes précédents, ils travaillaient dans le commerce et l'artisanat.
- 14 À cette contrainte d'appartenance de classe s'ajoutait, nous l'avons dit, la censure. Bohorquez-Moran explique : « Aristote et saint Thomas d'Aquin constituent les références fondamentales de

l'enseignement officiel et leur mise en cause publique est tout à fait impensable. Pourtant, on lit sous le manteau Locke, Newton, Spinoza, Leibniz, Descartes, Gassendi et autres penseurs européens qui figurent en tête de la liste de livres interdits par l'Inquisition »¹³.

- 15 Avec la fondation de la maison commerciale *Guipozcoana*, les vassaux du roi Charles III pouvaient désormais faire le commerce des épices et de nombreuses autres marchandises nationales et étrangères sans limitations officielles, à l'exception des vins et des liqueurs. Les livres « français », sévèrement censurés dans la Péninsule Ibérique, commencèrent à arriver en abondance. De tels ouvrages ont enrichi de manière extraordinaire la vision culturelle des Vénézuéliens et des Américains en général. Les jeunes appartenant aux classes privilégiées de Caracas et de Mérida – villes où étaient situées les Universités royales – ont ressenti le besoin de « se mettre à jour ». Les élites créoles se sont ainsi imprégnées de l'*esprit du siècle* qui avait envahi toute l'Europe¹⁴. À cet égard, l'exemple du *Libertador* Simon Bolivar, éduqué par deux des Vénézuéliens les plus cultivés de l'époque, Simon Rodriguez et Andrés Bello, est souvent cité¹⁵. Mais celui de Francisco de Miranda dont le génie fut souvent occulté dans la Caracas du XVIII^e siècle et dont le rôle historique fut évincé par celui de Bolivar qui était d'origine *mantuano*, est encore plus surprenant. Miranda, un blanc d'*Orilla*, réussit à rayonner de son vivant avec plus de force dans les cours européennes, à Paris et à Washington¹⁶.
- 16 La note ci-dessous, préparée à l'occasion de la visite officielle du Ministre des Relations Extérieures du Venezuela à Paris en octobre 1955, confirme que le Venezuela est perçu par la France comme un pays fier de sa tradition républicaine. Elle décrit aussi le contexte dans lequel la mission du diplomate français doit se dérouler ayant comme objectif principal le rétablissement des relations avec un pays qui attire par son économie flamboyante. À cet égard la France se heurte à un obstacle majeur : l'influence dominante des États-Unis.
- 17 Au cours des 25 dernières années, l'extraordinaire développement économique du Venezuela, intimement lié et confondu avec la découverte du pétrole, est la marque saillante qui distingue ce pays des autres Républiques de l'Amérique Latine. Malgré sa récente accession à la vie économique moderne, le Venezuela, fidèle à ses

traditions, et fier à juste titre de son indépendance conquise au milieu du XIX^{ème} siècle avec Simon Bolivar, a su conserver une physionomie propre en conciliant certains modes de vie souvent archaïques avec les exigences et les impératifs de la technique moderne. Grâce à la perception d'importantes redevances sur l'exploitation du pétrole [en 1954 le Venezuela venait au deuxième rang des producteurs mondiaux avec les U.S.A., avec 97 millions de tonnes], le budget de l'État, la balance commerciale et celle des Comptes accusent des rentrées excédentaires. Pour ces mêmes raisons, conjuguées avec l'impulsion donnée par le gouvernement du Général Perez Jiménez, des plans de modernisation et d'équipement dans le domaine économique et social sont en voie de réalisation. L'exploitation récente et méthodique du sous-sol, riche en minéral de fer de haute qualité, a donné naissance à une industrie sidérurgique qui pourrait, le cas échéant, se substituer aux réserves pétrolifères [...].

Les relations avec la France sont cordiales. C'est à Caracas que vient de se tenir, sous la présidence de M. Pineau et de M. Maurice Faure, Secrétaire d'État aux Affaires Étrangères, la 4^{ème} Conférence des Chefs de Mission en poste en Amérique Latine.

Aux Nations Unies, le Venezuela aligne le plus souvent sa position sur celle des États-Unis [...] ¹⁷.

- 18 À la lumière de ce témoignage, il devenait donc pertinent de s'interroger sur la portée d'une véritable influence culturelle de la France au Venezuela. Au-delà d'un imaginaire propre à la jeune République vénézuélienne – née en 1830 –, et des concepts réinventés et ré-introduits par les hommes de lettres français et hispano-américains pour se rapprocher – tels que celui de *latinité* –, il convenait de savoir quels étaient les liens forts entre ces deux États, de mesurer leur importance et leur visibilité. Dans quelle mesure l'influence du modèle de civilisation et de progrès français qui, depuis l'Indépendance jusqu'à la fin du XIX^e siècle, a été maintes fois revendiqué par les élites vénézuéliennes désireuses de garder des affinités avec la France, a-t-il prévalu sur le modèle de modernité et de progrès provenant des États-Unis ? Or, cela sera davantage développé dans notre travail de thèse. Pour ce qui est du thème retenu pour notre contribution en revanche, nous attirons l'attention du lecteur sur le fait que les correspondances de M. Arnal soulèvent

cette même question. L'ambassadeur lui-même s'inquiète de savoir si la France peut vraiment compter sur le sentiment d'admiration que les « frères de Bolivar »¹⁸ disent lui porter.

- 19 Lorsque M. Arnal arrive en 1952, il retrouve un pétrolier et minier en plein essor. En effet, des gisements naturels de pétrole avaient été repérés dès la fin du XIX^e siècle mais ce n'est qu'avec le *Reventon I* que le bitume vénézuélien jaillit en abondance rendant opérationnel le puits *Zumaque I* (le 14 décembre 1922) et attirant la convoitise des plus prestigieuses compagnies pétrolières américaines et européennes¹⁹. Dans ses rencontres avec les membres du gouvernement et le Ministre des Relations Extérieures, il est prévenu de l'attachement que les Vénézuéliens semblent vouer à la République française. Cependant, nous le verrons, dans les faits, la France ne paraît pas exercer un rôle déterminant. Ainsi, dans le compte rendu sur les célébrations réalisées à l'occasion de la fête nationale française, l'Ambassadeur note :
- 20 Comme chaque année, le 14 Juillet a donné lieu à diverses manifestations de sympathie à l'égard de la France. Mais il semble que cette fois ces manifestations se soient faites plus nombreuses et plus chaleureuses. [...] L'absence prolongée quoique toute fortuite d'un Ambassadeur de France avait semblé confirmer les milieux officiels ou autres dans leur opinion que l'influence française subissait ici une éclipse. [...]. Il s'en faut de beaucoup que nous puissions aujourd'hui, trois mois après mon arrivée, nous déclarer satisfaits. Il reste dans le public beaucoup d'incompréhension, dans la presse beaucoup de préventions, contre notre pays qu'une certaine propagande jalouse persiste à représenter comme décadent et fatigué. Néanmoins notre Fête Nationale au Vénézuéla est un bon thermomètre de l'atmosphère dont notre Pays y est entouré, cette fête ayant été traditionnellement chère aux descendants de Simon Bolivar et de Francisco de Miranda. Il est donc réconfortant de constater que dans tous les milieux elle a été cette fois célébrée ou commentée dans une ambiance, semble-t-il, plus chaleureuse que l'année dernière²⁰.
- 21 Il convient de souligner que, encore une fois, on fait référence au passé historique qui a permis de tisser les premiers liens entre deux Républiques, la française et la vénézuélienne. M. Arnal met l'accent sur le poids que les Vénézuéliens devraient accorder à la France en

tant que source des idées révolutionnaires des héros de l'Indépendance vénézuélienne, Simon Bolivar et Francisco de Miranda. Toutefois, il s'agit-là plutôt d'une représentation symbolique à partir de laquelle l'on essaye de recréer des liens permanents.

- 22 Pendant tout le long de l'exercice de sa fonction à Caracas, l'ambassadeur Arnal suit la stratégie de la diplomatie culturelle au pied de la lettre. En l'espace de trois mois il réussit à envoyer à la Direction d'Amérique des informations précises et chiffrées au sujet du positionnement de la France au Venezuela. Le jour de la fête nationale lui offre l'occasion de faire le bilan sur l'évolution de l'influence française depuis son arrivée à Caracas. Désagréablement surpris par le peu d'intérêt que le 14 Juillet éveille au Venezuela, il rapporte néanmoins à son Ministère les indices d'une relative amélioration des relations entretenues par les deux pays. Malgré l'enthousiasme apparent de ses dépêches, Arnal ne dissimule pas son insatisfaction à l'égard du traitement qu'il reçoit en contrepartie des efforts déployés en matière des relations culturelles, afin de faire évoluer l'opinion publique vénézuélienne dans ces années 1950.



- 23 Note de presse du journal quotidien *El Universal*, Caracas, Venezuela, **14 juillet 1952 (AMAE²¹)**. © Auteur.

Toutefois, ce n'est pas tant la question culturelle qui inquiète le gouvernement français que la question relative au pétrole. En effet, la probabilité de concrétiser des accords économiques avec le Venezuela figure comme une priorité dans la stratégie française du pétrole dans les archives diplomatiques consultées. Dans une communication du 21 janvier 1952 adressée à l'Académie de la Marine, Jean de Courdier, Administrateur en Chef de la Marine, fournit des commentaires variés et abondants à propos du ravitaillement énergétique de la France ; il énumère les faits relatifs à la crise persane et ses principales incidences dans le domaine pétrolier ; il rappelle la précarité des sources du Moyen-Orient en rapportant les affaires françaises d'Abadan et d'Égypte ; et, en dehors même de l'hypothèse d'un conflit, il énonce l'intérêt majeur pour la France de

s'assurer, du moins pour partie de ses besoins en pétrole brut, des sources indépendantes du Moyen-Orient ²².

- 24 Cette dernière considération nous mène à la deuxième partie de notre contribution, où nous tenterons d'exposer les principaux aspects qui configurent la diplomatie culturelle et l'accueil que le gouvernement vénézuélien réserve aux œuvres culturelles de la France au Venezuela.

Le rayonnement culturel français : un enjeu de géopolitique

- 25 Alain Plantey, dans son ouvrage *De la politique entre les États, principes de diplomatie*, offre un bel exemple des réflexions que lui, en tant que diplomate, développe à propos de son activité, de sa carrière et des stratégies qui animent les esprits politiques de son époque. Le rôle du Général de Gaulle fut en ce sens fondamental puisque c'est lui qui met en place les règles d'une politique extérieure qui poursuit la conquête d'une place hégémonique pour la France dans le concert des grandes puissances mondiales. Le passage suivant sert à illustrer ces propos :
- 26 Selon Charles de Gaulle, en politique ou en stratégie, il n'existe pas de vérité absolue. Mais il y a les circonstances, c'est-à-dire ces événements quotidiens qui commandent la vie des peuples. La diplomatie est œuvre du temps : le succès de ses initiatives est coûteux en efforts, en délais, en approximations, l'information est difficile à réunir et lente à méditer ; les distances restent longues à franchir surtout si elles sont culturelles. La puissance est fruit de la patience ²³.
- 27 En ces années d'après-guerre, dans un pays situé au nord de l'Amérique du sud, le boom pétrolier et l'expérience dictatoriale quasi ininterrompue, donnaient naissance à un État providence avec des caractéristiques singulières. Les premiers essais démocratiques du Venezuela avaient déjà eu lieu en 1945, mais ils furent très écourtés par la dictature de Marcos Pérez Jiménez (1952-1958). Néanmoins, malgré la dictature, le rêve providentiel de l'État vénézuélien semblait s'accomplir grâce aux richesses produites par la rente pétrolière et minière. L'entrée du Venezuela dans le mode de production

capitaliste s'est faite de la main de l' « or noir » et du fer, exploités sous la modalité de concessions pétrolières et minières.

- 28 À peu près dans le même temps, le 20 janvier 1949, le président des États-Unis Harry Truman emploie pour la première fois le mot « sous-développé ». Le Venezuela fait partie de ces pays non-industrialisés, ce qui confère à sa force de travail, majoritairement employée par l'État (fonctionnaires et forces armées) mais aussi par les compagnies pétrolières étrangères, des caractéristiques particulières. Quoi qu'il en soit, la situation politique, économique, culturelle et sociale des Vénézuéliens est désormais orchestrée par les fluctuations du marché pétrolier mondial.
- 29 Dans une lettre du 17 juillet 1952, l'Ambassade de France fait part de l'intention de son gouvernement d'ouvrir un Lycée franco-vénézuélien à Caracas pour le mois d'octobre, concurremment avec un Comité Vénézolano-Français. En ce sens, M. Arnal prie le Ministère des Relations Extérieures « de bien vouloir lui faire part des formalités requises pour l'inscription de ce nouvel Institut au Ministère de l'Éducation Nationale »²⁴. La réponse officielle à cette requête se fait attendre puisqu'elle est datée du 14 octobre 1952. En outre, elle semblerait correspondre à une pure formalité administrative car elle ne fait que préciser l'accomplissement de la tâche ministérielle par l'énumération des informations sollicitées. Un premier bordereau aurait été, selon le Ministère des Relations Extérieures, élaboré et expédié par la Direction de l'éducation secondaire, supérieure et spéciale du Ministère vénézuélien de l'Éducation Nationale à un Comité Vénézolano-Français²⁵. Ceci semble être confirmé par une lettre du 29 août 1952 adressée au Ministère des Relations Extérieures par le Ministre vénézuélien de l'Éducation, Simon Becerra. Dans cette lettre il certifie que l'envoi des informations requises au Comité Vénézolano-Français a déjà été réalisé. Pourtant, l'Ambassadeur de France au Venezuela n'est pas mentionné alors que c'est lui qui se trouve à l'origine des correspondances échangées. Il semblerait donc que les informations n'aient pas circulé dans le sens espéré par lui. De plus, une lettre de la Chancellerie vénézuélienne du 21 août 1952 informe l'Ambassadeur de la transmission de sa requête au Ministère de l'Éducation et s'engage à lui faire connaître la réponse dès que possible.

- 30 Faut-il croire que ce retard est dû à l'une des innombrables incompréhensions administratives qui caractérisent les institutions et les comportements des Vénézuéliens, ou à des ressemblances avec la bureaucratie administrative de tous les États ? De tels agissements expliqueraient-ils le désarroi de Pierre Arnal à l'égard des promesses tenues par le Ministre vénézuélien des Relations Extérieures, M. Gomez Ruiz, et des revendications faites par lui en faveur de la latinité lors de leur première rencontre à Caracas ? Faut-il attribuer les retards, le dédain et le manque de clarté dans les réponses envoyées à l'Ambassade française à un désintérêt de la part du gouvernement vénézuélien pour la création d'un lycée français à Caracas ? ou bien, est-ce tout simplement imputable aux vacances scolaires ?
- 31 Les correspondances archivées à Caracas sous le dossier n° 216 de l'année 1952²⁶ démentiraient l'argument d'un désintérêt de la part du gouvernement vénézuélien aux échanges culturels avec la France. Ainsi, dans une lettre du 27 juin 1952²⁷, l'Ambassadeur français informe le Ministère des Relations Extérieures de la décision de son gouvernement « d'accorder deux bourses [...] à des étudiants vénézuéliens désirant terminer leurs études en France »²⁸. Pour la désignation des deux candidats, le gouvernement français et son Ambassade à Caracas proposent la formation d'« un Comité mixte composé de délégués vénézuéliens du Ministère de l'Éducation Nationale et des professeurs de la Mission Universitaire française, [qui] se réunirait sous la présidence de l'Ambassadeur de France »²⁹. À ces fins, le choix des dossiers se fit sous l'avis des Délégués vénézuéliens et le Ministère des Relations Extérieures fut prié de demander au Ministre vénézuélien de l'Éducation « de désigner un fonctionnaire de Son Ministère ainsi qu'un Représentant du Conseil de Réforme de l'Université [...] en vue de réunir le plus tôt possible le Comité projeté »³⁰. Pierre Arnal insiste sur l'intérêt que le gouvernement vénézuélien a « à ce que les candidatures parviennent dans le plus bref délai à Paris »³¹.
- 32 Le Ministère des Relations Extérieures apporte à cette proposition une première réponse dans une lettre du 18 juillet 1952³². Le délai de 15 jours est bien inférieur au mois qui s'écoule entre la demande de l'Ambassade française à Caracas sur les formalités à accomplir pour la création du lycée franco-vénézuélien (17 juillet 1952) et les premières

informations transmises (le 21 août 1952). Non seulement les correspondances entre les deux Ministères vénézuéliens (Relations Extérieures et Éducation) sont expédiées rapidement, mais la désignation des deux fonctionnaires vénézuéliens appelés à faire partie du Comité d'évaluation est faite dès la première réponse du Ministère de l'Éducation Nationale³³. L'hypothèse d'un retard à la requête de M. Arnal sur les conditions nécessaires à l'ouverture d'un lycée français à Caracas à cause des vacances scolaires semble donc exclue. Il apparaîtrait plutôt que les entraves administratives posées à l'ouverture de ce lycée soient dues à une procédure bureaucratique plus longue et complexe que celle nécessaire à la désignation des bénéficiaires des bourses signalées.

- 33 Une autre explication possible à ces décalages entre la manière dont M. Arnal avait imaginé le déroulement des démarches administratives pour l'ouverture du lycée français et l'accueil effectif à sa proposition est donnée par le fait que la question culturelle, certes fondamentale, n'était pas une question prioritaire dans ce contexte des années 1950. La priorité du gouvernement français était focalisée sur la renégociation de l'accord commercial de navigation de 1936, dans l'obtention de la « Clause de la Nation la Plus Favorisée »³⁴ et des conditions d'exportation favorables aux marchandises de luxe : notamment le champagne, les vins et cognacs. La priorité du gouvernement vénézuélien était celle d'échanger son pétrole contre les dollars et de donner cours à une politique proposée par l'intellectuel Arturo Uslar Pietri « *sembrar el petróleo* »³⁵, ce qui signifie : semer le pétrole ; c'est-à-dire développer d'autres secteurs économiques, comme celui de l'agriculture, afin de sortir du modèle mono-producteur fondé sur un produit condamné à l'épuisement.
- 34 Malgré tous les retards dus, de toute évidence, au rythme naturel de fonctionnement de l'administration, le « Lycée Pascal » a ouvert ses portes pour la rentrée scolaire 1952. Aujourd'hui il est connu sous le nom de « *Colegio Francia* » et, comme tous les lycées français, il est conformé par des classes qui accueillent les Vénézuéliens et des classes réservées aux Français qui sont, en général, les enfants des diplomates ou des ressortissants français ayant établi leur résidence à l'étranger³⁶.

35 Au-delà de ce constat, l'on remarque un sentiment de déception chez le diplomate français dans ses correspondances. M. Arnal exprime le sentiment d'avoir déployé des efforts en vain. La manœuvre culturelle sur laquelle il comptait pour réussir un rapprochement économique avec le Venezuela paraît piétiner. Trois mois se sont écoulés après l'ouverture du lycée français sans que le thème des négociations économiques soit relevé. À la suite de ces contretemps l'ambassadeur français se rendait à l'évidence, témoignant que la France n'était plus considérée par le gouvernement de Perez Jiménez comme « le » modèle culturel de « civilisation » et de progrès. M. Arnal manifeste également son agacement envers les malentendus provoqués par une attitude distante des membres du gouvernement vénézuélien :

36 [...] Nous attendons beaucoup. Sur toute la ligne nous sommes demandeurs. Nous poursuivons l'octroi d'une concession pétrolière de 200.000 hectares. Nous désirons la conclusion d'un accord commercial susceptible d'augmenter notre chiffre d'affaires dans cette zone-dollar. Nous voudrions faire précéder d'un accord aérien l'installation prochaine d'Air-France dans cet important secteur de la Mer Caraïbe ; enfin nous nous efforçons d'obtenir la sympathie du Venezuela comme des autres pays de l'Amérique latine sur le plan des Nations Unies où nous avons besoin de sa voix [...].

Je néglige à dessein les affaires culturelles qui ne mettent en jeu que dans une faible mesure l'action du gouvernement, aussi bien que les affaires privées dont certaines sont pourtant d'envergure et exigent l'actif concours des pouvoirs publics [...]

Dès mon arrivée, je me suis donné beaucoup de mal pour essayer de placer les problèmes énumérés plus haut et sur lesquels je devais avoir à négocier, dans une atmosphère de bienveillance et d'amitié. Or si sur le plan personnel j'ai réussi à établir avec les membres du gouvernement des relations confiantes quoique distantes – distantes de leur fait – je sens que les relations officielles restent froides et cela, en premier lieu, me semble-t-il, pour des raisons purement protocolaires [...] ³⁷.

37 Cette lettre contient également bon nombre de suggestions destinées à obtenir la satisfaction des demandes que la France présente auprès du gouvernement du Venezuela. Cependant, la situation politique intérieure du Venezuela (dictature militaire, guerre froide, priorité donnée aux accords économiques avec les États-Unis dont les

conditions sont plus avantageuses), s'accordent mal avec les exigences d'une France qui manque de ressources financières et qui prétend jouer le rôle de grande puissance dans un pays où elle fait figure de pays décadent. Pierre Arnal réalise les difficultés que son gouvernement doit surmonter pour être à la hauteur des puissances anglo-saxonnes :

- 38 1^o L'envoi, d'accord avec la Chambre de Commerce France-Amérique Latine et le Comité France Amérique, d'une mission d'industriels, de commerçants ou d'économistes, à l'instar de celles que la Grande Bretagne, la Belgique et la Hollande ont envoyées ici assez récemment [...].
- 2^o L'envoi d'un Navire-École, tel que le « Jeanne d'Arc » ou de tout autre navire de guerre qui toucherait la Martinique. Les Hollandais ont récemment fort bien exploité les goûts du Gouvernement de la Junte pour les choses militaires en faisant relâcher à La Guaira un destroyer de la Marine de guerre hollandaise [...].
- 3^o L'organisation par le Comité France-Amérique de réceptions spéciales en faveur de l'Ambassadeur du Venezuela à Paris, par exemple en Bourgogne (Ordre du Taste-vin) ou à Reims (visite des caves de Champagne) avec si possible participation d'une personnalité politique et de hauts fonctionnaires du Département ³⁸.
- 39 Dans une lettre du 25 août 1952, Pierre Arnal explique également l'âpre situation qu'il a dû surmonter par rapport à diverses manifestations de la presse vénézuélienne :
- 40 Il en résulte à coup sûr que notre situation est encore, ici, fort difficile et qu'à côté de solides amitiés, qui se manifestent surtout dans les milieux intellectuels ou de la société (la sympathie des femmes élégantes qui demandent toujours à Paris les mots d'ordre de la mode nous est très précieuse) nous avons encore beaucoup de détracteurs. J'ai déjà indiqué les motifs des préventions de l'opinion officielle contre nous. Attachés à un régime autoritaire et militariste, les dirigeants actuels se méfient de nos tendances libérales et du régime démocratique tel qu'il est appliqué dans l'occident de l'Europe. Il y a là l'un des éléments de leurs préjugés et de leurs critiques contre la France. J'ai eu l'occasion de dire précédemment que s'ils entretiennent jalousement et non sans fanatisme le culte qu'ils ont

voué à leur « *Libertador* » ils paraissent avoir complètement oublié les sources auxquelles ont puisé leurs grands ancêtres [...] ³⁹.

- 41 Son avis à moitié exprimé sur les censures imposées par le régime militaire de Marcos Perez Jiménez en 1950 est juste. Ce gouvernement a écrasé les partis politiques vénézuéliens qui avaient obtenu leur légitimation en 1936. Comme nous l'avons déjà signalé en introduction, durant les années qui précédèrent l'arrivée de l'Ambassadeur Arnal au Venezuela, deux coups d'état eurent lieu (le premier, impulsé par le mouvement révolutionnaire civico-militaire du 18 octobre 1945 contre le gouvernement du général Medina Angarita ; le deuxième, intervenu le 24 novembre 1948, lorsque devant les exigences de l'armée vénézuélienne le Président Rómulo Gallegos, qui avait été candidat pour le parti populaire de l'Action Démocratique, s'est vu forcé à déposer sa démission.
- 42 Ces précisions nous mènent ainsi à notre dernière partie, où nous souhaiterions ébaucher un tableau comportant l'état des mentalités qui domine le paysage politique vénézuélien en ce début des années 1950, et décrire comment Pierre Arnal arrive à avoir un avis du pays plus ajusté à la réalité arrivant à la fin de ses fonctions.

Les méfiances envers une France hésitante

- 43 Les inconvénients que l'on vient d'évoquer, provoqués par une attitude, certes regrettable, de la part du gouvernement vénézuélien, semblent avoir démotivé l'ambassadeur Arnal dans son action culturelle. Néanmoins, la lecture d'une lettre estampillée « très confidentielle » du 19 août 1952 nous interpelle et nous emmène à enquêter sur la portée de la question culturelle comme une priorité politique de la Représentation diplomatique française au Venezuela. Elle offre par ailleurs des arguments pour fonder la thèse que les relations entre la France et le Venezuela se sont tissées autour des liens construits à partir d'un outil intellectuel. Selon notre point de vue, ces liens ont servi à la construction d'un « outil culturel » propice au renforcement d'un autre type de relations (commerciales et économiques). La nécessité éprouvée par les différents gouvernements qui se succèdent au Venezuela, de se démarquer des autres pays de l'Amérique Latine en tant que berceau et porteur

d'idées révolutionnaires, a contribué à dessiner les contours des relations basées dans l'admiration des idées révolutionnaires et républicaines françaises et des valeurs d'indépendance. Le contexte vénézuélien et les difficultés imposées par le gouvernement militaire n'ont pas anéanti l'admiration envers la France et son influence dans les enjeux de la politique intérieure vénézuélienne.

- 44 Le peu d'intérêt que les affaires culturelles suscitaient après l'incident du lycée français est expressément constaté par M. Arnal. Il a l'impression d'avoir déployé des efforts en vain car le gouvernement vénézuélien ne paraît pas séduit par l'ouverture d'un centre d'enseignement franco-vénézuélien.
- 45 En effet, l'enthousiasme manifesté par le Ministre des Relations Extérieures vénézuélien envers l'hégémonie culturelle française et la tradition latine semble ne pas avoir dépassé le stade du discours. Les produits de luxe continuent à être appréciés des élites Vénézuéliennes mais la culture anglo-saxonne a réussi à prendre le dessus des influences en provenance de « la vieille Europe ».
- 46 Les Forces Armées vénézuéliennes avaient pris le pouvoir en 1948 dénonçant que l'Action Démocratique – premier parti politique du pays – reproduisait les vices du passé en capitalisant les résultats de la révolution de 1945 et en instaurant le sectarisme politique⁴⁰. Elles procédèrent à la dissolution du parti par décret, à la clôture de tous ses bureaux, et à la suppression de toutes ses formes de corporation et de publicité⁴¹. Elles déclarèrent de manière catégorique que leur but n'était pas celui d'instaurer, ni ouvertement ni de manière dissimulée, une dictature militaire et qu'elles n'avaient pas assumé le pouvoir afin de porter atteinte aux principes démocratiques ; bien au contraire, elles déclarèrent vouloir obtenir leur application effective et, à cette fin, elles s'engagèrent à préparer des élections ouvertes à tous les citoyens, dans des conditions d'égalité⁴². Mais ces déclarations n'ont pas abouti à des élections libres comme la Junte l'avait promis. Le coup d'état du 24 novembre 1948 fut suivi par l'assassinat du Président de la Junte de gouvernement intérimaire le 13 novembre 1950, le lieutenant-colonel Carlos Delgado Chalbaud, ancien ministre de la Défense nationale et ami de la France⁴³, mort dans des mystérieuses conditions. Certains témoignages de l'époque s'accordent pour dire que la disparition physique de Delgado

Chalbaud aurait facilité l'ascension au pouvoir de Marcos Pérez Jiménez. Le climat de la guerre froide, les hésitations politiques de la France dans le choix de son camp – atlantique ou soviétique –, et le poids encore significatif du parti communiste français, déterminèrent de la part du gouvernement militaire des réticences à l'égard du gouvernement vénézuélien.

- 47 À son arrivée au Venezuela, Pierre Arnal était dans l'impossibilité d'expliquer comment des « fanatiques au culte du *Libertador*⁴⁴ », selon ses propres mots, dédaignent les relations avec l'État qui a été le berceau des idées inspiratrices du mouvement d'Indépendance vénézuélienne. Ce n'est que vers la fin de sa mission (1955) que ses dépêches prendront un autre ton et qu'il comprendra la portée du régime instauré.
- 48 Pour les représentants du gouvernement militaire de Marcos Pérez Jiménez, les factions d'opposition politique s'inscrivaient dans la division des familles politiques vénézuéliennes qui opposaient jadis les « *godos* » (conservateurs) aux « libéraux » (les rouges). La suspicion que Pierre Arnal a pu ressentir de la part d'un gouvernement caractérisé par ses persécutions politiques, par l'utilisation de la torture, par l'incarcération et la mort infligée aux représentants de l'opposition politique⁴⁵, était tout à fait compréhensible. En effet, c'est au cours de sa fonction que Pierre Arnal arrive à se faire une idée claire des mentalités des membres du gouvernement militaire. Dans une note sur la politique extérieure du Venezuela rédigée pour la Conférence de Mexico du 27 septembre 1952, il informe du nationalisme outrancier des Vénézuéliens, voire des sentiments xénophobes dont il peut témoigner⁴⁶. La deuxième partie de la dépêche remarque que l'un des aspects entravant le bon déroulement des projets, que le corps diplomatique français espérait développer au Venezuela, était précisément la méfiance envers toute forme de représentation trop démocratique :
- 49 À cette méfiance se rattache le dédain marqué assez souvent à l'égard de nos institutions culturelles et même de nos réalisations artistiques ou intellectuelles, l'indifférence à l'égard de notre langue, le déclin de notre influence. Dans ce domaine, bien entendu, pèsent encore d'un poids très lourd les conséquences de notre défaite de 1940, des longues années d'isolement qui l'ont suivie et le rapprochement que

la guerre a amené entre les États de l'Amérique latine et les États-Unis. Dans la mesure où l'on a pris des habitudes de contact avec le grand voisin du Nord, où l'on a adopté ses habitudes, ses autos, ses frigidaires, sa technique médical et pharmaceutique, ses ingénieurs et où l'on se sent commercialement – à cause du pétrole – de plus en plus solidaire de ses grandes entreprises, on a tout naturellement beaucoup moins de tendance à cultiver les amitiés françaises. [...] ⁴⁷.

- 50 Le bilan est assez exact. Pierre Arnal est peut-être aussi loin d'imaginer ce que se vit à l'intérieur du pays. Il méconnaît sûrement les détails des événements de l'histoire politique vénézuélienne récente et les enjeux du pouvoir, déterminés par une tradition de *caudillos* ⁴⁸. Plus important encore, l'expression d'un jugement de valeur à l'égard des institutions et du gouvernement vénézuélien ne relève pas de ses fonctions. Il n'en reste pas moins que, durant son séjour au Venezuela, il a pu se convaincre de l'ampleur de la tâche à accomplir par la France pour percer à nouveau, de manière déterminante, dans l'atmosphère politique et sociale vénézuélienne. Pour la diplomatie française le sentiment d'être confrontée à l'influence prépondérante des États-Unis l'emporte. Cette influence est facilement perceptible dans les choix qui marquent la quotidienneté vénézuélienne. Pierre Arnal fait mention des styles de vie, des biens de consommation mais également des débuts de la diffusion d'une culture de masse à l'Américaine qui, comme par tout ailleurs dans le monde – y compris en France ⁴⁹, se fait de plus en plus présente depuis la fin de la Seconde guerre mondiale.
- 51 Déjà cinq ans avant son arrivée à Caracas, le Service diplomatique français avait réalisé un premier constat. En ayant envoyé à Caracas une circulaire du Service d'Information annonçant la suppression des émissions France-Press en espagnol transmises depuis Buenos-Aires et à destination des postes de l'Amérique Latine, en raison des compressions budgétaires ⁵⁰ il obtint une réponse de totale indifférence. À cette circulaire, le service de Caracas répondit par un premier télégramme indiquant que les émissions de l'AFP n'avaient jamais été utilisées au Venezuela, « faute de crédits ⁵¹ ». Puis, suite à une demande de précisions de la part de la Direction d'Amérique du ministère des Affaires étrangères, le Service reçoit un deuxième télégramme expliquant que les informations d'origine étrangères reproduites par les services de presse écrite et radiotéléphonique

vénézuéliens étaient presque exclusivement celles distribuées par les Agences américaines UP et AP⁵².

52 Le dernier paragraphe de la dépêche du 19 août 1952 de M. Arnal est révélateur de l'importance que la France sera obligée de donner à la question culturelle pour assurer son influence au Venezuela : « Il n'y a pas lieu de se décourager [...] Les succès ne seront nombreux, ni aisés ; mais il est également indéniable que nous comptons dans le pays [...] de très fidèles [...] amis. Ils nous aideront [...]. Il nous appartient de ne pas les décevoir »⁵³.

53 Pour comprendre la véritable portée de l'action de l'Ambassadeur Pierre Arnal au Venezuela en matière culturelle, il est nécessaire de tenir compte de la situation intérieure du pays qu'il décrit de la manière suivante dans son *Bilan de deux ans de mission au Venezuela* : « À côté des progrès enregistrés dans le domaine de la modernisation et de la transformation du milieu physique, comme on aime ici à s'exprimer, ceux du développement de la culture apparaissent comme assez minces »⁵⁴. Les réalisations françaises, bien que minces aux yeux de l'Ambassadeur Français, constituent cependant un patron de politique culturelle et seront reproduites dans les années à venir :

54 Nous avons à l'Université deux Professeurs, l'un de Lettres, l'autre d'Histoire de l'Art. Position privilégiée. Aucun autre pays ne dispose officiellement comme la France de chaires à l'Université de Caracas. Il faut bien se garder de laisser se perdre cette tradition. Mais la Faculté des Lettres ne compte guère que 120-150 étudiants sur 5 000, total des élèves de l'Université. Pour le grand public, nous avons créé un Centre Culturel vénézuélien-français. Cet institut n'est pas très florissant. La faute n'en est pas à son jeune Directeur, dynamique et compétent. Mais la maison qui l'abrite est totalement dénuée d'agrément. Pas de salle de Conférence, locaux minuscules dans une assez vieille villa de huit pièces⁵⁵.

55 Les remarques à propos des styles de vie des Vénézuéliens des années 1950 et les suggestions suivantes au sujet du public que les réalisations culturelles françaises au Venezuela espèrent attirer deviennent particulièrement importantes :

56 Le manque de confort, le caractère un peu primitif de cette installation dans une ville où la croissance tient du prodige, où le luxe

et le snobisme s'étalent, ne peut que rebuter de plus en plus le public que nous désirons atteindre. Les conférences, soirées de cinéma, qui y sont organisées n'attirent guère désormais qu'un nombre insuffisant de personnes. La bibliothèque, d'ailleurs assez pauvre, n'est pas assez fréquentée (2.000 livres prêtés en 1953). Seuls les cours de français qui réunissent 250 élèves environ justifient les dépenses assez considérables que cette maison culturelle coûte au budget du Département.

Il y aurait donc intérêt à reconsidérer la formule de notre Centre culturel, à lui trouver, bien que cela soit difficile, de nouveaux locaux aussi modernes et avenants que ceux des Centres similaires britannique et américain. Il faudra y attirer d'autres visiteurs que les membres de la colonie française [...]. C'est moins par notre langue et notre littérature que par notre art, notre peinture, nos films que nous intéresserons la Société de Caracas. La jeunesse s'est en effet depuis longtemps détournée du français au profit de l'anglais. Il faut tenir compte de cette situation et réagir contre l'abandon de notre langue. Dès mon arrivée ici, ce fut mon souci essentiel⁵⁶.

- 57 Les Alliances françaises reprendront la formule des initiatives qui trouvent leur origine dans l'action de Pierre Arnal. À Mérida, à Caracas, des bibliothèques richement équipées, l'organisation d'un ciné-club et d'espaces consacrés à la promotion d'artistes, à la réalisation de concerts ainsi que des journées consacrées à la francophonie fleurissent aujourd'hui.
- 58 Les réflexions contenues tout au long du *Bilan de deux ans de fonction au Venezuela* de l'Ambassadeur Arnal sont accompagnées d'autres remarques tout aussi importantes relatives à la situation politique intérieure, à la politique extérieure du gouvernement de Pérez Jiménez, à la situation économique et aux informations de presse, dont nous avons déjà cité certains passages et nous continuerons à en citer, car ils permettent de confirmer nos hypothèses. Elles apportent, en effet, une vision objective, réfléchie et bien documentée sur la situation du Venezuela.
- 59 Dès la fin de ses fonctions comme Ambassadeur de la France au Venezuela, la portée des réalisations à l'initiative desquelles se trouve Pierre Arnal est fortement ressentie et appréciée. Dans un numéro du 15 février 1955 de la revue *Le Carnet de Caracas* « au service de

l'amitié franco-vénézuélienne » et dont M. Arnal a été un important support, consacre sa première page à annoncer le départ de « l'Ambassadeur que le Venezuela regrette ».

Conclusion

- 60 La période en question est cruciale car, à la sortie de la Seconde Guerre Mondiale, la France a besoin de se reconstruire et de recouvrer un prestige terni par sa défaite de 1940. La production pétrolière au Venezuela est prometteuse. Le dictateur Perez Jiménez se consacre à la promotion de grandes œuvres d'infrastructure mais il est cependant tourné vers le nouvel exemple de progrès et modernité : les États-Unis, qui sont en outre les principaux acheteurs des concessions pétrolières vénézuéliennes. Il s'agit d'une période trouble où le gouvernement se trouve dans les mains des militaires ; où les méthodes de violence, torture et persécution des membres des partis politiques sont très présentes. Néanmoins, l'action de Pierre Arnal est fondamentale pour le gouvernement français car il réussit à poser les bases qui dicteront le cours d'un nouveau rapprochement franco-vénézuélien, caractérisé par des relations plus égalitaires (car la France se voit dépossédée de son statut de puissance culturelle hégémonique) et le Venezuela se trouve au sommet de son essor économique et basé sur le compromis d'un échange avantageux pour les deux États.
- 61 Au Venezuela, les nouvelles relations politiques avec la France, se réalisent ainsi sur la base d'une influence culturelle et intellectuelle qui sera concrétisée par la signature du traité de coopération scientifique signé à Caracas le 15 novembre 1974.

NOTES

1 Anne DULPHY, Robert FRANK, Marie-Anne MATARD BONUCCI et Pascal ORY (dir.), *Les relations culturelles internationales. De la diplomatie culturelle à l'acculturation*, Bruxelles, PIE-Peter Lang, coll. « Enjeux internationaux », 2010, 669 p. ; François CHAUBET et Laurent MARTIN, *Histoire des relations culturelles dans le monde contemporain*, Paris, Armand Colin, 2011, 282 p. ; Élise LANOË, *La culture au service de la diplomatie ? Les politiques culturelles extérieures de la RFA et de la France au Brésil (1961 – 1973)*, thèse

présentée pour l'obtention du grade de docteur en Études Germaniques (spécialité civilisation), sous la direction de M. le professeur Jérôme Vaillant, Université Lille 3 – Charles de Gaulle, École doctorale SHS 473, Laboratoire CECILLE – EA 4074, soutenue le 21 mai 2012, [déposée aux Archives Ouvertes le lundi 8 octobre 2012, en ligne]. URL : <http://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00738382/>, [Consultée le 17 décembre 2012] ; et finalement l'apport collectif des différents spécialistes des relations internationales à l'ouvrage dirigé par Robert FRANK, *Pour l'histoire des relations internationales*, Paris, Presses Universitaires de France, 2012, 756 p.

2 Pierre RENOUVIN et Jean-Baptiste DUROSELLE, *Introduction à l'histoire des relations internationales*, Paris, Armand Colin, 1991 p. 2.

3 *Ibid.*

4 Archivo histórico del Ministerio de Relaciones Exteriores (AMRE), *Dirección de Política Internacional*, País: Francia, Dossier: 243, « La Embajada de Francia solicita informes acerca de las formalidades requeridas para la inscripción de un Liceo », Año de 1952.

5 FRANCE DIPLOMATIE, « Accord cadre de coopération culturelle, scientifique et technique entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la république du Venezuela du 15 novembre 1974 » [En ligne], Consulté le 05 juin 2013, *France diplomatie*. URL : <http://basedoc.diplomatie.gouv.fr/exl-php/cadcgp.php?>

6 Nous renvoyons à l'ouvrage de Daniel HAIZE, *L'action culturelle et de coopération de la France à l'étranger : un réseau des hommes*, Paris, L'Harmattan, 2012, 288 p.

7 Il faut noter qu'un décret présidentiel de 1872 prévoyait la suppression des séminaires cléricaux et qu'un autre du 6 février 1873 ordonna la clôture des couvents et des institutions éducatives, notamment féminines. Par un décret du 7 avril 1874 les biens de l'Église furent confisqués au Venezuela. Le Temple de la congrégation des frères ermites de la Sainte Trinité, fut affecté à installation, en 1875, du Panthéon National. Le 5 mai 1874, une loi interdisait les établissements scolaires dirigés par les congrégations. L'administration de Rojas Paul (1888) amoindrit l'hostilité que le gouvernement de Guzman Blanco avait instaurée à l'égard des congrégations, ce qui permit à l'Archevêque Msr. Castro de Caracas (1903-1916) d'opérer une reconstruction de l'Église vénézuélienne dès l'arrivée de Cipriano Castro au pouvoir (1900-1908). Cependant, la prohibition d'une éducation privée à la charge du clergé continuait en vigueur. Voir en ce sens

la contribution de Rodrigo CONDE, « Reapertura de los Seminarios en tiempos de Cipriano Castro », *Iglesia y educación en Venezuela. Memorias de las III Jornadas de Historia y Religión*, Caracas, Universidad Católica Andrés Bello, 2003, p. 99-117.

8 AMBASSADE DE FRANCE AU VENEZUELA, « Présentation et historique » [En ligne], URL : <http://www.ambafrance-ve.org/?Presentation-et-historique>.

9 Déroulé entre 1810 et 1826.

10 Pilar PONCE-LEIVA et Arrigo AMADORI, « Historiografía sobre las élites en América Hispana : 1992-2005 », [En ligne], *Revue Nouveaux Mondes*, mis en ligne le 02/07/2008, consulté le 08 décembre 2012. URL : <http://nuevomundo.revues.org/38773> ; Clément THIBAUD, Gabriel ENTIN, Alejandro GÓMEZ, Federica MORELLI (dir), *L'Atlantique révolutionnaire. Une perspective ibéro-américaine*, Rennes, Les perséides, 530 p.

11 Voir en ce sens José Luis ROMERO, Luis Alberto ROMERO, *Pensamiento político de la emancipación (1790-1825)*, t. I et II, n° 23 et 24, Caracas, Fundación Ayacucho, coll. Biblioteca Ayacucho, 1977, XLV + 324 et 359 p.

12 À côté de cette minorité se dressait la masse de la population vénézuélienne, intégrée par les métisses ou *pardos*. Voir en ce sens Frédérique LANGUE, « Les pardos vénézuéliens, hétérodoxes ou défenseurs de l'ordre social ? Une révision nécessaire dans le contexte des commémorations de l'Indépendance », *Nuevo Mundo Mundos Nuevos*, n° 9-2009, mis en ligne le 26 juin 2009, consulté le 4 mai 2011. URL : <http://nuevomundo.revues.org/index56302.html>.

13 Carmen L. BOHÒRQUEZ-MORÀN, *Francisco de Miranda. Précurseur des indépendances de l'Amérique latine*, Paris, L'Harmattan, collection Horizons Amériques Latines, 1998, p. 26.

14 José Luis ROMERO et de Luis Alberto ROMERO, *Pensamiento político de la emancipación (1790-1825)*... *op. cit.*

15 Toutes les valeurs culturelles de l'époque ont tracé leur route d'érudition grâce à un effort personnel et autodidacte. Rodriguez, tout comme Andrés Bello et Simon Bolivar, quelques années plus tard, était en permanence entouré de lectures [...]. Alfonso RUMANO GONZÁLEZ, *Simón Rodríguez: Maestro de América. Biografía breve*, Caracas, Dirección de Publicaciones del Ministerio de Comunicación e Información, 2006, p. 11-12.

16 Nous renvoyons le lecteur intéressé par la figure historique du vénézuélien Francisco de Miranda à l'ouvrage de Caracciolo PARRA-PÉREZ,

Miranda et la Révolution française, Caracas, éditions du Banco del Caribe, série culturelle, 1989, 474 p. Quant à la publication plus récente de Carmen L. BOHÒRQUEZ-MORÁN, *Francisco de Miranda... op. cit.*, 332 p., on recommande de l'aborder avec certaines précautions car il réalise une approche trop biographique. L'on a pu noter, par exemple, que la question de l'inclinaison du Généralissime à l'introduction des idées françaises au Venezuela n'est pas abordée à sa juste dimension et que l'auteur n'a pas fait mention des recherches pionnières de Caracciolo Para-Pérez à l'initiative duquel les archives de Miranda ont été rapatriées depuis l'Angleterre. En effet, tel qu'il ressort d'un autre ouvrage de Caracciolo PARRA-PÉREZ, *Historia de la Primera República de Venezuela*, n° 183, reimp., Caracas, Fundación Biblioteca Ayacucho, 2011, LI + 623 p., après son expérience avec la Convention, Miranda se serait montré très pessimiste à l'idée d'accueillir les idées françaises au Venezuela, craintif à l'égard de l'adoption du principe d'égalité et des révoltes que ce principe susciterait chez les esclaves noirs et beaucoup plus admiratif à l'égard du régime parlementaire anglais ou de la démocratie américaine.

17 Note pour le service du protocole du 25 octobre 1955 sur les relations franco-vénézuéliennes, préparée à l'occasion de la visite officielle de M. José Loreto ARISMENDI, Archives du Ministère des Affaires Étrangères (AMAE), Série B - Amérique, 1952-1963, Venezuela : Relations avec la France - Dossier Général : visites officielles ; relations économiques, militaires et culturelles (mars 1952 - novembre 1963), Cote 10-4-2.

18 Les Vénézuéliens.

19 Pour une révision rapide de l'histoire pétrolière vénézuélienne, nous conseillons la visualisation d'un documentaire réalisé par Carlos OTEYZA, *Reventón I y II* [En ligne], Serie histórica, Cine Archivo Bolívar Films, Caracas, 2008, mis en ligne le 18 septembre 2009, consulté le 4 décembre 2011. URL : <http://www.bolivarfilms.com/servicios/cine/16.html>. Voir aussi la fiche de référence de Frédérique LANGUE, « El reventón. Los inicios de la producción petrolera en Venezuela (1883-1943) », *Nuevo Mundo Mundos Nuevos* [En línea], Imágenes en movimiento, 2008, Puesto en línea el 16 mayo 2008, consulté le 08 diciembre 2013. URL : <http://nuevomundo.revues.org/32112>. Il est possible de visionner un extrait de ce documentaire en VOSTF, sous-titrage de Maria UZCÁTEGUI, mis en ligne le 7 mai 2013, consulté le 7 novembre 2013. URL : <http://www.youtube.com/watch?v=7RhzvGDZMcU>.

- 20 AMAE, lettre n° 506/AM. Caracas, le 18 Juillet 1952, Dossier Général : visites officielles ; relations économiques, militaires et culturelles (mars 1952 – novembre 1963). Cote 10-4-1.
- 21 AMAE, Dossier Général : visites officielles ; relations économiques, militaires et culturelles (mars 1952 – novembre 1963). Cote 10-4-1.
- 22 AMAE, B-Amérique, 1952-1963. Venezuela, N° 34, Sous-dossier cote 10-9-1. *Questions économiques – relations économiques avec la France*, janvier 1952-mai 1954.
- 23 Alain PLANTEY, *De la politique entre les États. Principes de diplomatie*, Paris, Éditions A. Pedone, 1987, p. 33-34.
- 24 AMRE, *Dirección de Política Internacional, País: Francia*, Dossier : 243, « La Embajada de Francia solicita informes acerca de las formalidades requeridas para la inscripción de un Liceo », Año de 1952, dépêche N° 93.
- 25 *Ibid.*, N° 2262.
- 26 AMRE, *Dirección de Política Internacional, País: Francia*, Dossier 243: « El Gobierno francés ofrece dos becas para estudiantes venezolanos ».
- 27 *Ibid.*, N° 82.
- 28 *Ibid.*
- 29 *Ibid.*
- 30 *Ibid.*
- 31 *Ibid.*
- 32 *Ibid.*, N° 1613.
- 33 La communication adressée par le Ministère des Relations Extérieures au Ministère de l'Éducation est datée du 10 juillet 1952 (estampillée 143° et 94°) et signale l'envoi en pièce jointe de la note émise par la représentation diplomatique française au Venezuela. Le Ministre de l'Éducation Nationale répond dans une lettre datée du 26 juillet 1952, et désigne le Docteur René Angeli Silva, Directeur de l'Éducation Secondaire, Supérieure et Spéciale, et le Docteur Hector Parra Marquez, Vice-président du Conseil de Réforme de l'Université Centrale pour le Comité d'évaluation mixte. Par la suite, le Ministère des Relations Extérieures informe de cette désignation à l'Ambassade de France au Venezuela dans une lettre du 31 Juillet 1952, estampillée 1730, *Ibid.*

34 Cette disposition de droit international assure aux pays tiers des avantages commerciaux égaux à ceux dont bénéficie la Nation la Plus Favorisée ; en l'occurrence les États-Unis. Cette disposition vise à garantir un traitement égalitaire entre les États en matière de négociations commerciales, rendant multilatéraux des accords qui étaient en principe bilatéraux. Elle était tombée en désuétude pour les négociations entre les pays de l'Europe à la sortie de la Seconde Guerre mondiale mais a regagné de l'intérêt à partir des années 1980. Georges BLUMBERG, « Nation la Plus Favorisée, Clause de la » [En ligne], *Encyclopædia Universalis*, consulté le 18 août 2013. URL : <http://www.universalis-edu.com/encyclopedia/ clause-de-la-nation-la-plus-favorisee/>.

35 Il s'agit là d'une véritable politique d'État conçue dans les débats qui eurent lieu entre les hommes politiques de la génération de 1928. Elle fut baptisée par l'intellectuel vénézuélien Arturo USLAR PIETRI dans l'éditoriale du journal *Ahora* du 14 Juillet 1936.

36 Voir le site du Lycée Français de Caracas, « Historique du Lycée français de Caracas, Colegio Francia », [En ligne], mis en ligne le 11 octobre 2007, consulté le 15 février 2009. URL : <http://etab.ac-poitiers.fr/colegiofrancia/spip.php?rubrique393>.

37 AMAE, Correspondance N° 582/AM, Dossier Général : visites officielles ; relations économiques, militaires et culturelles (mars 1952 – novembre 1963). Cote 10-4-1, dépêche du 19 août 1952.

38 *Ibid.*

39 *Ibid.*

40 OFICINA NACIONAL DE INFORMACIÓN Y PUBLICACIONES, « Exposición de motivos », *Documentos oficiales relativos al movimiento militar del 24 de noviembre de 1948*, Caracas, 1949. Une mission du Bureau International du Travail arrivée au Venezuela en 1949 note le fait de la création d'un syndicat de travailleurs unique, à l'origine duquel se situe le parti Action Démocratique. Voir en ce sens le rapport de la mission du BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL, *La Liberté Syndicale et les conditions de Travail au Venezuela*, Genève, Études et documents – Imprimerie populaire, Nouvelle Série, N° 21, 1950, p. 38-73, répertorié aux AMAE, Venezuela : Questions sociales. N° 33 : Généralités (recensement, sécurité sociale) ; questions religieuses ; syndicalisme (contrat collectif de travail) mai 1952 – novembre 1963. Amérique 1952-1963, Série B, nouvelle série, Carton n° 33, Cote 10-8-1.

41 BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL, *La Liberté Syndicale et les conditions de Travail au Venezuela...* op. cit.

42 *Ibid.*

43 Voir en ce sens la dépêche n° 506/AM de Caracas, du 18 Juillet 1952. AMAE, Dossier Général : visites officielles ; relations économiques, militaires et culturelles (mars 1952 – novembre 1963). Cote 10-4-1.

44 Pour ce qui est du « culte du héros national », ce n'est qu'en 1969 que l'historien Germán Carrera Damas se décide à briser le mythe autour duquel les Vénézuéliens avaient tenté de construire une conscience nationale. Germán CARRERA DAMAS, *El Culto a Bolívar*, 5^e éd., Caracas, Alfa Grupo Editorial, 2003, 377 p.

45 Les membres de l'opposition utiliseront sans hésiter le mot « Résistance » pour se référer à leurs actions. V. en ce sens José AGUSTIN CATALA *Los archivos del terror : 1948-1958, la década trágica. Presos, torturados, exiliados y muertos*, Caracas, El Centauro, 2^e éd., 1998 ; véritable compilation d'archives historiques où l'auteur réunit plus de 3 000 fiches des Vénézuéliens incarcérés, poursuivis ou envoyés dans le camp d'enfermement insalubre et marécageux de « Guasina », situé à l'embouchure de l'Orénoque. .

46 « Dans la mesure où le Venezuela s'intéresse à des intérêts autres qu'américains, il se laisse inspirer par une idée simple qui est dans la ligne de la tradition historique sud-américaine : l'anticolonialisme, une idée d'ombrageuse indépendance qui, au cours des années, tend à évoluer et à dégénérer en un nationalisme outrancier et même en des sentiments xénophobes que ni Bolivar ni les précurseurs, Miranda, Niro, etc., [...] n'avaient prévus et ne comprendraient ». Pierre ARNAL, note d'Information pour la Conférence du Mexique du 27 septembre 1952, Bordereau d'envoi n° 744, AMAE, B – Amérique. 1962-1963. *Venezuela. Relations extérieures* (février 1952 – novembre 1963 : Sous-dossier cote 10-5-1).

47 AMAE, Correspondance N° 582/AM, Dossier Général : visites officielles ; relations économiques, militaires et culturelles (mars 1952 – nov. 1963). Cote 10-4-1.

48 Chefs d'un exécutif fort. Le XIX^e siècle est caractérisé par les luttes entre les chefs locaux pour la prise du pouvoir central après le mouvement d'Indépendance.

49 Nous renvoyons aux travaux à propos de l'acculturation, adaptation et diffusion de la culture américaine dans la société française : Dominique BARJOT, *Catching up with America. Productivity missions and the diffusion of American Economic and Technological Influence after the Second World War*, Paris, PUPS, 2002, 478 p. ; D. BARJOT, I. LESCENT-GILES, M. FERRIERE LE VAYER (dir.), *L'Américanisation en Europe au XX^e siècle : Économie, Culture, Politique*, 2 vol., Lille, Université Charles-de-Gaulle-Lille 3, Centre de Recherche sur l'Histoire de l'Europe du Nord-Ouest, 2002, 350 p. ; D. BARJOT, C. RÉVEILLARD (dir.), *L'américanisation de l'Europe occidentale au XX^e siècle. Mythe et réalité*, Paris, PUPS, 2002, 274 p.

50 Télégramme du 9 mai 1947 du Service d'Information et de Presse, Circulaire 70, signée R. Offroy. AMAE, *Venezuela : Questions sociales*. N° 33... op. cit.

51 Télégramme du 27/5/1947, N° 223, marqué B-152-2 SD et signé Georges Picot. AMAE, *Venezuela : Questions sociales*. N° 33 : Généralités... op. cit.

52 Télégramme du 14 juin 1947, N° 230, marqué B-152-2 SD et signé Dedoumet. AMAE, *Venezuela : Questions sociales*. N° 33 : Généralités... op. cit.

53 AMAE, Correspondance N° 582/AM, Dossier Général : visites officielles ; relations économiques, militaires et culturelles (mars 1952 – novembre 1963). Cote 10-4-1.

54 Dépêche N° 436/AM, Caracas, le 24 Mai 1954. AMAE, Série B « Nouvelle Série » – Amérique. *Venezuela, 1952-1963 : Carton N° 20 : Représentation de la France. Personnel (-corps diplomatique, attachés) gestion et vie du poste*. (avril 1952 – septembre 1963). Cote 10-1-1.

55 *Ibid.*

56 *Ibid.*

AUTHOR

Maria Uzcátegui Moncada
LARHRA, UMR 5190

les auteurs

APPENDIX

Cindy Banse est doctorante à l'Université Jean Moulin Lyon 3 (Laboratoire de Recherche Historique Rhône-Alpes, LARHRA) et professeur agrégé. Cindy Banse entreprend une thèse sur *Les Justes parmi les Nations de la région Rhône-Alpes, étude prosopographique*, sous la direction de M. le professeur Jean-Dominique Durand. Cette recherche, qui repose essentiellement sur le corpus produit par Yad Vashem, se propose de dresser la typologie d'individus ayant œuvré au sauvetage des juifs pendant la guerre à une échelle régionale. Après s'être penché sur les particularismes régionaux pouvant en partie expliquer le nombre élevé de médailles décernées sur cet espace, il s'agit, à travers un grand nombre de variables, de parvenir à tracer la trajectoire d'individus qu'à priori tout oppose. Cette analyse statistique systématique conduit à une étude des réseaux afin de sortir du schéma classique de l'individu interpellé au hasard et parvenir à faire émerger une société de sauvetage.

bansecindy@gmail.com

Philippe Bourmaud est maître de conférences en histoire contemporaine à l'Université Jean Moulin - Lyon 3 (LARHRA, équipe « Religions - Sociétés - Acculturation »).

Ses travaux portent principalement sur l'histoire du Proche-Orient ottoman et des transformations médicales que connaît la région à la fin du dix-neuvième siècle. Il s'intéresse également aux sociabilités interconfessionnelles de la région, au fonctionnement des frontières instaurées lors du démantèlement de l'Empire ottoman, et se consacre plus spécifiquement en ce moment à l'étude des problèmes sociaux et de leur construction dans les territoires sous mandat de la Société des Nations.

philippe.bourmaud@univ-lyon3.fr

Catherine Déchelette-Elmalek est doctorante à l'Université Lyon 2 Lumière (LARHRA).

Catherine Déchelette-Elmalek s'intéresse à l'histoire des religions et à l'histoire du judaïsme. Elle prépare une thèse intitulée *Le judaïsme lyonnais, analyse du monde de constitution des communautés et de l'évolution des pratiques religieuses et communautaires de 1945 à 2000*, sous la direction de

M. le professeur Claude Prudhomme et de Mme le professeur Oissila Saaïdia. Ses recherches, à partir d'un corpus constitué par les archives des bulletins des différentes communautés juives de Lyon et de son agglomération, examinent les pratiques au cours des cinquante dernières années, les facteurs identitaires et spirituels qui conduisent à la construction d'une communauté et la façon dont de nouvelles structures communautaires trouvent leur place dans le paysage juif lyonnais. Son analyse tient compte des dimensions anthropologique et sociologique. c.dechelette.elmalek@gmail.com

Gabriel Garrote est doctorant contractuel chargé d'enseignement. Université Lumière Lyon 2 (Laboratoire d'études rurales, LER). Gabriel Garrote prépare une thèse intitulée *Notable et notabilisation au prisme de l'approche territoriale et réticulaire (Rhône, 1800-1833)*, sous la direction de Mme le professeur Claude-Isabelle Brelot. Les recherches de M. Garrote interrogent ce qui érige un individu en notable et légitime le rôle de relais et de soutien du pouvoir qui lui est dévolu. Elles analysent le statut d'intermédiaire du notable, entre ville et campagne, Paris et province, préfecture et administrés, au prisme des réseaux sociaux et de l'ancrage territorial, médias de son ascendant gabriel.garrote@univ-lyon2.fr

Nicolas Genis est doctorant contractuel à l'Université Lumière Lyon 2 (Laboratoire Histoire et Sources des Mondes Anciens, HiSoMA). Nicolas Genis travaille en histoire et archéologie des mondes anciens, il prépare une thèse intitulée *Mémoire et espace : archéologie de l'identité collective en Grèce antique*, sous la direction de Mme le professeur Michèle Brunet. Les recherches de M. Genis s'intéressent aux références mémorielles de certaines communautés ou cités grecques dans l'Antiquité et à leur expression dans les sources archéologiques aujourd'hui à disposition du chercheur. Ses travaux se focalisent sur les inscriptions, leurs lieux d'affichage et les axes de circulations autour d'elles, ainsi qu'aux questions de topographie et d'identité stylistiques. nicolas.genis@univ-lyon.fr

Martha Gilson est doctorante contractuelle à l'Université Jean Moulin Lyon 3 (LARHRA) et chargée d'enseignement. Martha Gilson travaille en histoire sociale sur les traitements sociaux de la vieillesse à Lyon de 1945 à 1985, sous la direction de Mme le professeur Isabelle von Bueltzingsloewen. Cette recherche se propose d'appréhender la construction d'une politique sociale locale au travers d'une population particulière : celle des personnes âgées. Les relations qu'entretiennent les

différents acteurs et leurs rôles dans la prise en charge des vieillards sont également analysées. Cette prise en charge suppose enfin une définition préalable de « l'indigent » à secourir, du « pauvre », ici caractérisé en premier lieu par son âge, en second lieu par ses trop faibles ressources pour subvenir à ses propres besoins. Cette définition, mouvante et problématique, se trouve au centre de la réflexion proposée.

martha.gilson@gmail.com

Frédérique Giraud est professeure agrégée de sciences économiques et sociales, doctorante en sociologie à l'ENS de Lyon sous la direction de M. le professeur Bernard Lahire, membre du centre Max Weber, équipe « Dispositions, Pouvoirs, Cultures, Socialisations ».

La thèse de Mme Giraud est intitulée provisoirement *Écrire pour résister au déclassement social : sociologie des pratiques littéraires du romancier Émile Zola*. L'objectif de ce travail est d'y rendre raison de la fabrication sociale d'une œuvre littéraire par l'individu singulier, tout en espérant ouvrir la boîte noire de la création littéraire du romancier Émile Zola et proposer des outils permettant de réfléchir, théoriquement et méthodologiquement, à la compréhension sociologique du processus de création littéraire. Ce sont les processus sociaux de genèse de l'œuvre qui intéressent : il s'agit donc de remonter en « amont » des textes et de cerner les conditions de la pratique littéraire d'un écrivain particulier. Ainsi, pour comprendre pourquoi et comment un individu particulier s'est engagé en littérature de manière intense, en a fait un moyen de survie économique avant que d'en faire une vocation, tout en s'engageant dans une lutte pour la légitimation de sa pratique littéraire, ne peut se faire qu'en analysant de façon croisée les propriétés sociales de cet individu et les propriétés sociales des contextes dans lesquels ses pratiques prennent sens et font sens pour lui. La démarche de Mme Giraud vise à rendre compte de la production littéraire d'Émile Zola en la rapportant à ses conditions de production autoriales.

frederique.giraud@ens-lyon2.fr

Yves Moreau est docteur en histoire moderne de l'Université Jean Moulin Lyon 3 (LARHRA), ingénieur en technologies de la formation.

Yves Moreau s'intéresse à l'histoire du protestantisme et à la République des Lettres (antiquarisme, collectionnisme, controverse religieuse). Il a soutenu une thèse intitulée *Édition critique de la correspondance de Jacob Spon 1647-1685*, sous la direction de M. le professeur Yves Krumenacker, professeur d'Histoire moderne à l'Université Jean Moulin Lyon 3. Forte de plus de 400 lettres, ce corpus épistolaire donne un aperçu de l'étendue des relations

que pouvaient avoir un savant « provincial » au sein de la République des Lettres au XVII^e siècle. Ce travail met l'accent sur l'approche novatrice de l'Antiquité par Jacob Spon et éprouve, à l'aide de la correspondance conservée du savant, cette relation particulière entre une foi protestante sincère jugée par ses détracteurs comme historiquement « nouvelle » et un antiquarisme passionné érigé en science critique. yvesmoreau99@msn.com.

Maria Uzcátegui Moncada est doctorante en cotutelle à l'Université Lumière Lyon 2 (LARHRA) et à l'Université des Andes (Centre d'Investigations en Politique Comparée, CIPCOM), Elle est Avocate au Venezuela et chargée d'enseignement vacataire à l'Université Lyon 2.

Maria Uzcátegui étudie sur les relations franco-vénézuéliennes de 1870 à nos jours sous la direction de MM. les professeurs Laurent Douzou et Alfredo Ramos Jiménez. Les recherches de Mme Uzcategui s'inspirent des études culturalistes. Sa thèse essaie de repérer les éléments issus des représentations collectives ainsi que des influences culturelles de la France au Venezuela dans les correspondances diplomatiques afin de pouvoir retracer l'évolution de ces relations dans la longue durée. L'objectif de ce travail vise à démontrer comment les affinités culturelles, véhiculées par la mémoire collective des élites, ont servi la diplomatie française à Caracas se traduisant, en 1974, par la signature d'un accord de coopération scientifique, culturelle et technique. Cette étude soulève l'importance de la stratégie de diplomatie culturelle française. Elle tente de mettre en évidence les difficultés surmontées par la France au Venezuela où les spécificités économiques apportées par la production pétrolière à partir des années 1920, ainsi que la proximité et le partenariat commercial entretenu avec les États-Unis, ont mis en péril la présence culturelle française, alors que celle-ci s'était avérée rayonnante jusqu'en 1936. Elle est l'auteur des publications suivantes : « Implications politiques du chômage et de l'emploi précaire sur la santé des individus au Venezuela, 2000-2007 », In *MedULA*, vol. 019, n° 1, janvier-juin 2010 ; ainsi que d'un article sur les évolutions de la culture musicale vénézuélienne intitulé « De Sentimiento Muerto à Vagos & Maleantes : une lecture de l'évolution des groupes *underground* au Venezuela », In *Actual investigación*, n° 1 (43), janvier-avril 2011. maum79@gmail.com.

Amélie Voisin est doctorante à l'Université Lyon 2 Lumière (LARHRA), enseignante en lycée section ABIBAC et chargée des cours à l'Université de Lorraine.

Amélie Voisin prépare une thèse intitulée *François-Étienne de Lorraine, la*

jeunesse et la formation intellectuelle d'un prince de Lorraine au XVIII^e siècle, sous la direction de M. le professeur Philippe Martin. Les recherches de Mme Voisin interrogent les différentes voies de formation d'un prince, aussi bien du point de vue des méthodes que des enseignements. Il s'agit d'étudier cette éducation pour en définir les finalités, les réussites et les échecs et la replacer dans une évolution de l'« institution du prince », qui se nourrit des caractéristiques médiévales tout en relayant un certain esprit de modernité et d'ouverture vers les nouveaux savoirs du siècle des Lumières.
amelie.voisin1@laposte.net.